

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL

Adopté lors de la séance du 30 juin 2023

Sommaire

I. Séance	p. 4
II. Ordre du jour	p. 9
III. Délibérations	p. 12
IV. Débats	p. 140
V. Vote électronique	p. 191

I Séance

Conseil municipal du 31 mars 2023

La séance est ouverte à 9h07 et levée à 15h36. Suspension de séance de 12h53 à 14h21.

Convocation : 24 mars 2023

Présidents de séance :

- Mme Johanna ROLLAND – Maire de Nantes
- M. Bassem ASSEH – Premier Adjoint (délibérations 22 à 27 et 32)
- M. Ali REBOUH – Troisième Adjoint (délibération 31)
- Mme Hélène NAULIN – Deuxième Adjointe (délibération 41)

Secrétaires de séance :

- M. Simon CITEAU
- Mme Marie Annick BENÂTRE

Quorum :

Délibération n°37, 48, 40 : 31

Autres délibérations : 35

Présents et absents :

Délibérations n°1

Présents (56) :

Mme la MAIRE, M. ASSEH, Mme NAULIN, M. REBOUH, M. RIOM, Mme BERTU, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme VITOUX, M. QUÉRO, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme COLLINEAU, M. SALAÛN, Mme BASSANI, M. CHATEAU, Mme BONAMY, M. MARAIS, Mme BIR, M. BOUTIN, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, Mme LANGLOIS, M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme ROBERT, M. AZZI, Mme LEFRANC, M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. FOURNIER, M. TRICHET, Mme BOISRAMÉ, M. PASCOUOU, Mme GOUEZ, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, M. SALECROIX, M. GUINÉ, M. JOUIN, Mme BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, Mme GUERRA, M. THIRIET, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme FERREIRA, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD.

Absents et excusés (10) : Mme BLIN (pouvoir à M. Salecroix), M. BOLO (pouvoir à M. Salaün), M. GUISSÉ (pouvoir à M. Martin), M. HUCHET (pouvoir à Mme El Haïry), Mme OPPELT (pouvoir à M. Belhamiti), Mme PIAU (pouvoir à M. Cocotier), Mme SOTTER (pouvoir à Mme Brosseau), M. TALLEDEC (pouvoir à M. Pascouau), Mme VIALARD (pouvoir à Mme Coppey), Mme WEISS (pouvoir à Mme Guerra).

Absents (3) : M. DANTEC, M. GRENIER, Mme BASSAL

Délibérations n°2

Présents : 56 ; Absents représentés : 11 ; Absent : 2

Arrivée de Mme BASSAL

Délibération n°2A

Présents : 59 ; Absents représentés : 10 ; Absent : 0

Arrivée de M. DANTEC, M. GRENIER, M. BOLO

Délibérations n°3

Présents : 54 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 6

Arrivée de M. REBOUH

Sortie de M. BELHAMITI, Mme OPPELT, M. HUCHET, Mme EL HAÏRY, M. FOURNIER, M. THIRIET, M. BOLO
M. BOLO donne pouvoir à M. SALAÜN

Délibération n°4

Présents : 45 ; Absents représentés : 8 ; Absents : 16

Arrivée de M. FOURNIER, M. THIRIET, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, Mme OPPELT
Sortie de M. ASSEH, M. BAINVEL, Mme BIR, Mme BOURDON, M. COCOTIER, M. GUISSSE, Mme HAKEM,
M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. REBOUH, Mme ROBERT, M. SEASSAU, Mme
SOTTER, Mme BROSSEAU
M. HUCHET donne pouvoir à Mme EL HAÏRY
Mme OPPELT donne pouvoir à M. BELHAMITI

Délibération n°5

Présents : 52 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 11

Arrivée de M. ASSEH, Mme NAULIN, M. REBOUH, M. SEASSAU, Mme HAKEM, Mme BIR, Mme
LANGLOIS, M. COCOTIER, Mme ROBERT, M. JOUIN, Mme BOURDON, M. BAINVEL, Mme BROSSEAU,
M. GUISSSE, Mme SOTTER
Sortie de Mme COPPEY, Mme EL HAÏRY, M. FOURNIER, Mme GUERRA, Mme GARNIER, M. MARTIN, M.
QUERO, Mme RODRIGUEZ, M. HUCHET, Mme VIALARD, Mme WEISS
M. GUISSSE donne pouvoir à M. MARTIN
Mme SOTTER donne pouvoir à Mme BROSSEAU

Délibération n°6

Présents : 56 ; Absents représentés : 8 ; Absents : 5

Arrivée de M. MARTIN, M. FOURNIER, Mme COPPEY, Mme GUERRA, Mme GARNIER, Mme VIALARD,
Mme WEISS
Mme VIALARD donne pouvoir à Mme COPPEY
Mme WEISS donne pouvoir à Mme GUERRA
Sortie de M. BAINVEL

Délibération n°7

Présents : 55 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 7

Arrivée de Mme RODRIGUEZ, M. BAINVEL
Sortie de Mme AMROUCHE, Mme GUERRA, Mme VITOUX, Mme WEISS

Délibération n°8

Présents : 57 ; Absents représentés : 8 ; Absents : 4

Arrivée de Mme VITOUX, Mme AMROUCHE, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET
Sortie de Mme HAKEM
M. HUCHET donne pouvoir à Mme EL HAÏRY

Délibération n°9

Présents : 49 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 10

Arrivée de M. QUERO, Mme HAKEM, Mme GUERRA, Mme WEISS
Mme WEISS donne pouvoir à Mme GUERRA
Sortie de M. COCOTIER, Mme LANGLOIS, M. AZZI, M. CITEAU, Mme VITOUX, Mme EL HAÏRY, M.
PASCOUUAU, M. HUCHET, Mme PIAU, M. TALLEDEC

Délibération n°10

Présents : 57 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 1

Arrivée de Mme VITOUX, M. CITEAU, Mme LANGLOIS, M. COCOTIER, M. AZZI, M. TALLEDEC, Mme EL
HAÏRY, Mme PIAU, M. HUCHET
Mme PIAU donne pouvoir à M. Cocotier.
Sortie de M. PASCOUUAU

Délibération n°11

Présents : 44 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 16

Sortie de Mme BASSAL, M. CHATEAU, Mme LANGLOIS, Mme GOUEZ, Mme LEFRANC, M. FOURNIER, Mme GUERRA, Mme EL HAÏRY, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. TALLEDEC, Mme HUCHET, Mme BERTU

Délibération n°12

Présents : 48 ; Absents représentés : 8 ; Absents : 13

Arrivée de Mme BERTU, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme VITOUX, M. CHATEAU, Mme LEFRANC, Mme GOUEZ, M. FOURNIER, Mme GUERRA, Mme WEISS, Mme BASSAL

Sortie de M. MARAIS, M. TRICHET, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. JOUIN, Mme VAN GOETHEM, M. THIRIET, M. GUISSSE

Mme WEISS donne pouvoir à Mme GUERRA

Mme BASSAL donne pouvoir à Mme BERTU

Délibération n°13

Présents : 47 ; Absents représentés : 8 ; Absents : 14

Arrivée de M. MARAIS, Mme LANGLOIS, Mme COUSSINET, M. TRICHET, M. JOUIN, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET

M. HUCHET donne pouvoir à Mme EL HAÏRY

Sortie de M. SEASSAU, M. CHATEAU, M. COCOTIER, M. BOUTIN, Mme BOURDON, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme PIAU

Délibération n°14

Présents : 56 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 4

Arrivée de M. CHATEAU, M. BOUTIN, M. COCOTIER, M. PASCOUUAU, Mme BOURDON, Mme VAN GOETHEM, M. THIRIET, Mme FERREIRA, Mme PIAU, M. TALLEDEC

Mme PIAU donne M. COCOTIER

M. TALLEDEC donne pouvoir à M. PASCOUUAU

Délibération n°15

Présents : 59 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 1

Arrivée de M. SEASSAU, M. MARTIN, M. GUISSSE

M. GUISSSE donne pouvoir à M. Martin

Délibération n°16

Présents : 52 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 11

Sortie de M. COCOTIER, Mme GOUEZ, M. QUERO, Mme GARNIER, Mme AMROUCHE, Mme EL HAÏRY, Mme PIAU, Mme COPPEY, Mme VIALARD, M. HUCHET

Délibération n°17

Présents : 58 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 4

Arrivée de M. QUERO, M. COCOTIER, M. DANTEC, Mme GOUEZ, Mme COPPEY, Mme AMROUCHE, Mme GARNIER, Mme VIALARD, Mme PIAU

Sortie de M. SEASSAU, Mme HAKEM

Mme VIALARD donne pouvoir à Mme Coppey

Mme PIAU donne pouvoir à M. Cocotier

Délibération n°18

Présents : 55 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 7

Arrivée de M. SEASSAU, Mme HAKEM

Sortie de Mme ROLLAND, M. BOLO, M. BOULE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme OPPELT

Mme ROLLAND donne pouvoir à M. Asseh

Délibération n°19

Présents : 55 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 7

Délibération n°20

Présents : 53 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 10

Arrivée de M. BOLO, M. BAINVEL

Sortie de M. SEASSAU, M. RICHARD, Mme LEFRANC, M. MARTIN, M. GUISSSE

Délibération n°21

Présents : 49 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 14

Arrivée de M. RICHARD

Sortie de Mme RODRIGUEZ, M. OUGGOURNI, M. GARNIER, M. BOLO, M. BROCHARD

Délibération n°22

Présents : 49 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 13

Arrivée de M. SEASSAU, M. OUGGOURNI, M. BROCHARD

Sortie de M. TALLEDEC, Mme AMROUCHE

Délibération n°23

Présents : 48 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 14

Arrivée de Mme AMROUCHE

Sortie de M. REBOUH, M. TRICHET

Délibération n°24

Présents : 50 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 13

Arrivée de M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. TRICHET, Mme GARNIER

Sortie de Mme BASSAL, M. PASCOUOU, M. RICHARD

Délibération n°25

Présents : 49 ; Absents représentés : 5 ; Absents : 15

Arrivée de Mme LEFRANC

Sortie de M. ASSEH, Mme BLIN, M. SALECROIX

Délibération n°26

Présents : 50 ; Absents représentés : 5 ; Absents : 14

Arrivée de M. REBOUH, M. RICHARD

Sortie de Mme BENÂTRE

Délibération n°27

Présents : 53 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 10

Arrivée de Mme BENÂTRE, M. TALLEDEC, M. PASCOUOU, M. SALECROIX, Mme BLIN

Sortie de Mme LEFRANC

Mme BLIN donne pouvoir à M. Salecroix

Délibération n°28

Présents : 56 ; Absents représentés : 5 ; Absents : 8

Arrivée de M. ASSEH, Mme LEFRANC, M. BOULE

Sortie de Mme HAKEM

Délibération n°29

Présents : 54 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 9

Arrivée de Mme HAKEM, M. MARTIN, M. GUISSÉ

M. GUISSÉ donne pouvoir à M. Martin

Sortie de M. JOUIN, Mme COPPEY, M. BOULE, Mme VIALARD

Délibération n°30

Présents : 53 ; Absents représentés : 5 ; Absents : 11

Arrivée de Mme BASSAL

Sortie de Mme BERTU, M. GUISSÉ, M. MARTIN

Délibération n°31

Présents : 53 ; Absents représentés : 5 ; Absents : 11

Délibération n°32

Présents : 53 ; Absents représentés : 5 ; Absents : 11

Délibération n°33

Présents : 52 ; Absents représentés : 5 ; Absents : 12

Sortie de M. OUGGOURNI

Délibération n°34**Présents : 53 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 10**

Arrivée de M. OUGGOURNI, Mme COPPEY, M. JOUIN, Mme VIALARD

Mme VIALARD donne pouvoir à Mme Coppey

Sortie de M. SALAÛN, Mme FIGULS

Délibération n°35**Présents : 53 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 9**

Arrivée de Mme FIGULS

Mme FIGULS donne pouvoir à Mme Bonamy.

Délibération n°36**Présents : 52 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 10**

Sortie de M. BROCHARD

Délibération n°37**Présents : 48 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 14**

Arrivée de M. BROCHARD

Sortie de M. BOLO, M. CITEAU, M. TALLEDEC, Mme GARNIER, M. BAINVEL

Délibération n°38**Présents : 50 ; Absents représentés : 7 ; Absents : 12**

Arrivée de Mme BERTU, Mme GARNIER

Délibération n°39**Présents : 44 ; Absents représentés : 5 ; Absents : 20**

Arrivée de M. SALAÛN, M. TALLEDEC, M. BAINVEL

Sortie de Mme ROLLAND, M. RIOM, Mme BIR, M. GUINE, M. QUERO, Mme BONAMY, Mme FIGULS,

Mme COPPEY, Mme VIALARD, Mme GARNIER, M. TRICHET

Délibération n°40**Présents : 45 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 18**

Arrivée de Mme ROLLAND, M. RIOM, M. BOLO, M. CITEAU, M. TRICHET, Mme COPPEY, Mme GARNIER, Mme VIALARD

Mme VIALARD donne pouvoir à Mme Coppey

Sortie de M. ASSEH, Mme BASSANI, Mme BENÂTRE, Mme COLLINEAU, Mme LEFRANC, Mme BROSSEAU

Délibération n°41**Présents : 45 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 18****Délibération n°42****Présents : 52 ; Absents représentés : 6 ; Absents : 11**

Arrivée de M. ASSEH, M. QUERO, Mme COLLINEAU, Mme BASSANI, Mme BONAMY, Mme BIR, Mme LEFRANC, M. GUINE, Mme BROSSEAU, Mme FIGULS

Mme FIGULS donne pouvoir à Mme Bonamy

Sortie de Mme RODRIGUEZ, Mme FERREIRA, M. BROCHARD

II Ordre du jour

N°	Objet	Délibérations (page)	Débats (page)	Rapporteur
1	Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 3 février 2023 – Approbation.	13	141	Mme la Maire
2	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	14	141	Mme la Maire
2A	Vœu contre la réforme des retraites.	27	141	M. ASSEH
3	École élémentaire Jean Jaurès – Réhabilitation / extension - Opération de travaux globalisés - Programme et Enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre – Approbation.	29	153	Mme RODRIGUEZ
4	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Convention – Avenants – Approbation.	32	154	Mme RODRIGUEZ
5	Sports- Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	35	164	M. REBOUH
6	Sports – Plan Cité Foot VI 2022 /2026 – Convention d'objectifs – Approbation.	37	164	M. REBOUH
7	Sports – Plan Nantes Parasport – Convention d'objectifs 2023-2026 - Approbation.	39	168	M. REBOUH
8	Sports - Convention Pluriannuelle d'objectifs Nantes Nautisme 2023-2024- Approbation.	42	168	M. REBOUH
9	Accompagnement des projets et réseaux artistiques – attribution de subventions – conventions et avenants – Approbation.	45	155	M. SEASSAU
10	Solidarité et proximité – pratiques artistiques amateurs – pratiques culturelles émergentes – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	48	156	Mme BOURDON
11	Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions diverses – Conventions et avenants – Approbation.	50	157	M. COCOTIER
12	Culture scientifique, technique et industrielle – Attribution de subventions – Approbation.	52	157	Mme GOUÉZ
13	Culture – Attribution de subventions diverses – Convention – Avenant - Approbation.	54	158	M. ASSEH
14	Groupement d'Intérêt Public Cafés Culture – Contribution – Approbation.	56	158	M. COCOTIER
15	Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.	58	161	M. SEASSAU
16	Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	61	162	M. CHATEAU

17	Petite enfance – Refonte du processus d’attribution des places en crèches – Approbation.	66	168	Mme NAULIN
18	Petite enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – « Les Pâtes au Beurre » - Subvention – Approbation.	69	174	Mme NAULIN
19	Dispositif d’aide financière à l’équipement de récupérateur d’eau de pluie pour les foyers nantais – Approbation.	71	174	M. SALECROIX
20	Budgets participatifs - Subventions - Bourses citoyennes - Avenants – Approbation.	73	176	Mme BASSANI
21	Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.	78	177	Mme BERTU
22	Politique Jeunesses – Appel à projets - Deuxième répartition de subventions aux associations et bourses individuelles – Conventions – Avenants – Approbation.	82	178	Mme LANGLOIS
23	Accessibilité Universelle - 1ère répartition de subventions – Approbation.	89	179	Mme BENÂTRE
24	Politique publique ville non sexiste - Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	91	179	Mme BERTU
25	Politique publique lutte contre les discriminations - Première répartition de subventions – Approbation.	93	181	Mme BERTU
26	Politique publique parcours linguistiques – Première répartition de subventions – Approbation.	95	181	Mme BOISRAMÉ
27	Convention de partenariat pour favoriser l'accès au logement dans le parc locatif social de personnes présentant des troubles psychiques – Approbation.	97	182	Mme COLLINEAU
28	Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition des subventions 2023 – Approbation.	99	182	Mme COLLINEAU
29	Jardins et Nature en ville – Labellisation « Refuge LPO » du Jardin au naturel au Parc du Grand Blottereau – Convention – Approbation.	101	183	Mme BIR
30	Echanges internationaux – Cosmopolis – Subventions – Approbation.	103	183	M. MARAIS
31	Actions de coopération et de solidarité internationales – Subvention – Approbation.	106	184	M. MARAIS
32	Jumelages Européens – Subventions – Approbation.	108	184	M. PASCOUAU
33	Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement et travaux – Approbation.	110	184	M. QUÉRO
34	Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	112	184	Mme BASSAL

35	Désignation du référent déontologue des élus – Modalités d'exercice de ses fonctions – Approbation.	116	185	M. ASSEH
36	Désignations diverses – Approbation.	119	186	M. ASSEH
37	Gestion et exploitation du stationnement payant sur voirie : Marché de prestations de service - Lancement de la consultation – Approbation	121	186	M. ASSEH
38	Société d'Économie Mixte NGE – Projet de réaménagement et de développement de Nantes Camping situé boulevard du Petit Port à Nantes – Emprunt auprès du Crédit Agricole – Garantie d'emprunt partielle de la Ville – Convention – Approbation.	123	188	M. ASSEH
39	Subvention à l'AURAN dans le cadre d'un projet de renaturation de la ville – Approbation.	125	188	M. ASSEH
40	Transactions foncières – Approbation.	126	189	M. BOLO
41	Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de deux canalisations souterraines et accessoires dans la parcelle cadastrée KS 699 – Approbation.	132	189	M. BOLO
42	Dispositions diverses à caractère financier – Approbation.	133	189	M. BOLO

III Délibérations

Délibération n°1

Conseil municipal du 31 mars 2023

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 3 février 2023 – Approbation.

Mme la Maire,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le procès-verbal du 3 février 2023.

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Délibération n°2

Conseil municipal du 31 mars 2023

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Mme la Maire,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par la Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après :

- des décisions,
- des marchés passés après procédure adaptée,
- des avenants aux marchés.

Le Conseil,

1. prend acte des décisions prises par Mme la Maire ou son représentant et listées en annexe.

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Date décision	N° décision	Élu signataire	OBJET
10/01/2023	2023_01DEC	M. CHÂTEAU	Équipements situés sur l'île de Nantes – Mise à disposition des Grues Titan jaune et grise à titre gratuit au profit du Service Départemental d'Incendie et de secours de Loire-Atlantique – Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 – Convention.
10/01/2023	2023_02DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 1 quai du Cordon Bleu à Nantes – Mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de la Compagnie « Théâtre Royal de Luxe » - Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 – Convention.
30/12/2022	2023_03DEC	M. FOURNIER	<p>Défense des intérêts de la Ville dans l'action engagée devant le tribunal administratif par des usagers tendant à l'annulation d'un arrêté du 21 avril 2022 accordant un permis de construire à la SCCV TREMISSINIÈRE, au 5-7-9 rue de la Trémisinière à Nantes.</p> <p>Défense des intérêts de la Ville dans l'action engagée devant le tribunal administratif par des usagers tendant à l'annulation d'un arrêté du 17 mai 2022 accordant un permis de construire à la SCCV TOLEFI PROCE au 10 rue Monte au ciel à Nantes.</p> <p>Défense des intérêts de la Ville dans l'action engagée devant le tribunal administratif par des associations et usagers tendant à l'annulation d'un arrêté du 11 août 2022 accordant un permis de construire à la SAS Plateaux des Gohards, au 294 route de Sainte-Luce à Nantes.</p> <p>Défense des intérêts de la Ville dans l'action engagée devant le tribunal administratif par des usagers tendant à l'annulation d'un arrêté du 3 mai 2022 accordant un permis de construire à la société PROMOBAT, au 8-10-12 impasse Gadebois à Nantes.</p> <p>Défense des intérêts de la Ville dans l'action engagée devant le tribunal administratif par un usager tendant à l'annulation de la décision lui refusant un permis de construire au 3 rue de la Prière à Nantes.</p> <p>Défense des intérêts de la Ville dans l'action engagée devant le tribunal administratif par des usagers et associations tendant à l'annulation d'un arrêté du 23 mai 2022 accordant un permis de construire à la SAS CA IMMOBILIER Promotion, au 72 avenue du Bout des Landes à Nantes.</p> <p>Défense des intérêts de la Ville dans l'action engagée devant le tribunal administratif par des usagers tendant à l'annulation d'un arrêté du 16 juin 2022 accordant un permis de construire à la SNC Marignan Pays de Loire, au 91-93 route de Carquefou à Nantes.</p>
20/01/2023	2023_04DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition de locaux de la salle Paul Fort à titre payant au profit de l'association AFMD – Journée du 24 juin 2023 – Redevance journalière : 195 € HT – Convention.
20/01/2023	2023_05DEC	M. SEASSAU	Acceptation du don fait par Mme Danielle SAMIRANT d'une maquette du Nautilus, navire emblématique du livre de Jules Verne « Vingt mille lieues sous les mers » afin de compléter les collections du Musée Jules Verne - Valeur du don : 3 000 €.
20/01/2023	2023_06DEC	M. SEASSAU	Prêt d'un mobilier en bois sur roulettes de présentation de livres de la Bibliothèque municipale au Groupe d'Entraide Mutuelle Chez Simon – Période du 5 janvier au 2 mars 2023 – Convention.
20/01/2023	2023_07DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition de la salle Paul Fort à titre payant au profit

			de l'Agence Culturelle Bretonne – Journée du 25 février 2023 – Redevance journalière : 537 € HT – Convention.
20/01/2023	2023_08DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition de la salle Pannonica à titre payant au profit du Centre Culturel Franco Britannique – Journée du 25 juin 2023 – Redevance journalière : 196 € HT – Convention.
20/01/2023	2023_09DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 17 rue Paul Bellamy à Nantes – Mise à disposition de locaux au profit de l'association MIRE dans le cadre du festival « Prisme » – Période du 28 novembre au 9 décembre 2022 – Avenant.
20/01/2023	2023_10DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 18 rue Scribe à Nantes – Modification des conditions financières de mise à disposition au profit du Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra – Redevance mensuelle : 1 255,20 € - Avenant.
20/01/2023	2023_11DEC	M. SEASSAU	Local situé 1 rue Jules Bréchoir à Nantes – Résiliation de la mise à disposition du local au profit de l'association Théâtre Puzzle à compter du 6 novembre 2022 – Avenant.
24/01/2023	2023_12DEC	Mme BERTU	Locaux situés 71 rue de la Bottière à Nantes – Mise à disposition d'espaces privatifs de 52 m ² et d'espaces de stockage de 30,40 m ² à titre payant au profit de l'association Beau Tiers Lieu à compter du 8 août 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années - Redevance annuelle d'occupation : 37,83 € / m ² – Convention.
24/01/2023	2023_13DEC	Mme BERTU	Locaux situés 2 boulevard Jean Moulin à Nantes – Mise à disposition d'un espace d'activités de 287,62 m ² à titre payant au profit de l'association Hemi Bitche – Période du 1er janvier au 31 décembre 2023 – Convention.
24/01/2023	2023_14DEC	Mme BERTU	Locaux situés 5 rue Jules Noël à Nantes – Prolongation de mise à disposition de locaux privatifs d'une surface totale de 285 m ² à titre gratuit au profit de l'association Vivre Libre 44 à compter du 1er janvier 2023 – Avenant.
24/01/2023	2023_15DEC	Mme BERTU	Locaux situés 5 place Alexandre Vincent à Nantes – Mise à disposition d'un espace de stockage mutualisé de 12,73 m ² à titre gratuit à la salle de Prime au profit de l'association Cercle Atlantique du Zéro à compter du 1er novembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années – Convention.
30/01/2023	2023_16DEC	Mme BASSAL	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 25 août 2022.
30/01/2023	2023_17DEC	Mme BASSAL	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 1er janvier 2023.
30/01/2023	2023_18DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 18 rue Colbert à Nantes – Mise à disposition du théâtre Francine Vasse à titre payant au profit de l'école Boccage élémentaire – Journée du 13 juin 2023 – Redevance journalière d'occupation : 144 € HT – Convention
30/01/2023	2023_19DEC	Mme BERTU	Locaux situés 7 rue Magdeleine à Nantes – Mise à disposition d'espaces privatifs d'une superficie globale de 260,05 m ² et d'espaces de stockage d'une superficie de 20,18 m ² à titre payant au profit de l'association NOSIG Centre LGBTQI+ de Nantes à compter du 6 janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années – Convention.

10/02/2023	2023_20DEC	M. ASSEH	Régie d'avances et recettes n°10022 – Modification de la régie du service stationnement sur voirie - Prolongation du marché attribué à la société NMGS pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2023 – Avenant.
16/02/2023	2023_21DEC	M. BOLO	Locaux du Pôle Daniel Asseray situés 8 rue Henri Matisse / Rue Charles Roger à Nantes – Prolongation de mise à disposition de locaux au profit de la Caisse d'Allocations Familiales à compter du 1er janvier – Reconduction tacite par période de 15 jours sans pouvoir dépasser le 30 juin 2023 – Avenant.
16/02/2023	2023_22DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 18 rue Colbert à Nantes – Mise à disposition du théâtre Francine Vasse à titre payant au profit de l'Académie du Jazz de l'Ouest – Journée du 7 juin 2023 – Redevance journalière d'occupation : 336 € HT - Convention.
16/02/2023	2023_23DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition de la salle Paul Fort à titre payant au profit de l'Association HB2 – Journée du 18 juin 2023 – Redevance journalière d'occupation : 537 € HT – Convention.
16/02/2023	2023_24DEC	M. SEASSAU	Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition de la salle Paul Fort à titre payant au profit de l'école élémentaire La Contrie – Journée du 27 juin 2023 – Redevance journalière d'occupation : 195 € HT – Convention.
10/02/2023	2023_25DEC	Mme BERTU	Locaux situés 147 route de Sainte-Luce à Nantes – Modification de la surface des locaux mis à disposition de l'association ACCOORD à compter du 1er août 2022 – Avenant.
16/02/2023	2023_26DEC	Mme BERTU	Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des pays de Loire afin de participer au financement des actions de médiation réalisées dans le cadre de la convention « Ville d'art et d'histoire ».
15/02/2023	2023_27DEC	Mme BASSAL	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 14 janvier 2023.
15/02/2023	2023_28DEC	Mme BASSAL	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 3 février 2023.
10/02/2023	2023_29DEC	Mme BERTU	Local situé 8 rue Arsène Leloup au pôle associatif Désiré Colombes à Nantes – Mise à disposition d'un bureau d'une surface de 28 m ² à titre payant au profit de la section de Loire-Atlantique de la LICRA à compter du 1er février pour une durée d'un an renouvelable – Redevance annuelle d'occupation : 37,83 €/m ² – Convention.
10/02/2023	2023_30DEC	Mme BERTU	Local situé 15D boulevard Jean Moulin au pôle associatif du DRAC à Nantes – Mise à disposition d'un bureau d'une surface de 11,20 m ² à titre payant au profit de l'association Marché alternatif de Bellevue à compter du 16 décembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable – Redevance annuelle d'occupation : 37,83 €/m ² – Convention.
24/02/2023	2023_31DEC	Mme BASSAL	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 10 juin 2022.
17/02/2023	2023_32DEC	M. SEASSAU	Local situé 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition de la Salle Paul Fort à titre payant au profit de la société Luccini Productions – Journée du 30 juin 2023 – Redevance journalière d'occupation : 537 € HT – Convention.

17/02/2023	2023_33DEC	M. SEASSAU	Local situé 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition de la Salle Paul Fort à titre payant au profit de l'association ACEIAN – Journée du 9 juin 2023 – Redevance journalière d'occupation : 195 € HT – Convention.
17/02/2023	2023_34DEC	M. SEASSAU	Local situé 18 rue Colbert à Nantes – Mise à disposition du théâtre Francine Vasse à titre payant au profit de l'association EDAC – journée du 3 juin 2023 – Redevance journalière d'occupation : 336 € HT – Convention.
17/02/2023	2023_35DEC	M. SEASSAU	Local situé 18 rue Colbert à Nantes – Mise à disposition du théâtre Francine Vasse à titre payant au profit de l'association « Les corps dansants » – journée du 4 juin 2023 – Redevance journalière d'occupation : 957 € HT – Convention.
24/02/2023	2023_36DEC	M. REBOUH	Équipement sportif situé sur la plaine de jeux de la Jonelière à la Chapelle-sur-Erdre – Mise à disposition d'une halle de tennis à titre gratuit par Nantes Métropole pour les besoins du Tennis Club de Nantes à compter de sa signature pour une durée de 12 ans – Convention.
01/03/2023	2023_37DEC	Mme BASSAL	Désignation de M° Yann Chaumette de la SCP Joyeux-Gueguen-Chaumettele afin de représenter les intérêts de la Ville de Nantes dans le cadre d'une procédure pour laquelle elle se constitue partie civile.

AVENANTS AUX MARCHES VDN

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
07/11/2022	A. REBOUH	BATII	Nantes nord - Gymnase Barboire - Travaux de rénovation des toitures de la salle de danse du Dojo – Lot 1 : Couverture – Avenant n° 2 au marché 2022-82574 : Reprise des soudures du cheneau existant sur 24,5 MI – Titulaire : SAMPERS– Montant : 1 873,16 € - Taux d'augmentation : 2,54 %.
07/12/2022	T. QUERO	BATII	Malakoff /Saint-Donatien - Programme d'entretien durable 2020 – Groupe scolaire 1er degré - Rénovation des couvertures – Lot 1 : École élémentaire des Agenêts Bâtiment I (tranche ferme) - Bâtiment II (tranche optionnelle 01) – Avenant n° 1 au marché 2020-70562 : Remplacement du système de sécurisation des toitures par une ligne de vie en faîtage afin de minimiser les pénétrations dans la toiture zinc – Titulaire : AXIMA CONCEPT– Sans incidence financière.
08/12/2022	T. QUERO	BATII	Nantes - Salle Vasse - Travaux de réfection de la façade, des sanitaires et loges – Lot 5 : Électricité – Avenant n° 1 au marché 2021-81534 : Suppression de pose de spots et d'un part oiseau, travaux d'électricité complémentaires suite à la modification de la cuisine et modification et adaptation de la commande d'éclairage dans l'entrée – Titulaire : EL2D – Montant : 540,72 € - Taux d'augmentation : 0 %.
09/12/2022	T. QUERO	BATII	Bellevue - Travaux de restructuration et extension du groupe scolaire Lucie Aubrac à Nantes – Lot 1 : Gros œuvre – Avenant n° 1 au marché 2021-80134 : Des adaptations et travaux supplémentaires en cours de chantier sont requises du fait de certains aléas rencontrés liés à l'existant. Sur demande du maître d'œuvre : modification des diamètres et linéaires des réseaux d'eau usée car le linéaire prévu par l'entreprise était inférieur à celui nécessaire par les points de collecte car basé uniquement sur le plan de principe architecte et non sur la représentation des appareils sanitaires implantés sur les plans. Sur demande du maître d'œuvre également, le chéneau au niveau de la maternelle doit être découpé entre existant et neuf pour permettre la gestion des eaux lors de la percutions de la charpente neuve sur façade existante. – Titulaire : PEDEAU BÂTIMENT – Montant : 46 804,10 € - Taux d'augmentation : 3,72 %.
12/12/2022	T. QUERO	BATII	Nantes ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – Lot 5 : Étanchéité – Avenant n° 1 au marché 2021-81110 : Modifications du bâtiment C – Ajout du cheminement technique en toiture du bâtiment E suivant demande du Bureau de contrôle (plus une moins-value au complexe de végétalisation) – Titulaire : BERGERET – Montant : 8 562,73 € - Taux d'augmentation : 3,88 %.
13/12/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Malakoff - Maison de Quartier des Haubans - Réhabilitation et extension – Lot 6 : Cloisons sèches – Plâtrerie – Plafonds – Avenant n° 1 au marché 2021-80552 : Travaux de cloisons sèches – Titulaire : MGP – Montant : 4 883,58 € - Taux d'augmentation : 4,58 %.

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
02/01/2023	T. QUERO	BATII	Doulon / Blotière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon - Gohards – Lot 14 : Electricité Courant fort - Courant Faible – Avenant n° 2 au marché 2020-72054: Suite à l'absence de raccordement définitif des ouvrages au réseau par ENEDIS et dans l'optique de réaliser les essais techniques nécessaires à l'achèvement des travaux, un raccordement électrique provisoire à l'installation de chantier est requis. D'autres travaux supplémentaires s'avèrent requis – Titulaire : EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES LOIRE OCEAN – Montant : 8 277,28 € - Taux d'augmentation : 2,37 %.
05/01/2023	T. QUERO	BATII	Doulon / Blotière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon - Gohards – Lot 12 : Faux-plafonds – Avenant n° 3 au marché 2020-72050 : Afin d'unifier les prestations, des travaux modificatifs sont requis. Il en résulte : suppression des plafonds démontables dans le local ménage (5m ²) et le local déchets de la cuisine (12,7m ²) ; dans les locaux vélos, remplacement de l'isolant visible par la de la laine déroulée et des dalles ORGANIC ; dans la chaufferie, suppression de l'isolant en PH qui s'avère superflu sur le plan thermique ; dans les sanitaires, remplacement du plafond métal par des dalles fibres ; dans le hall, profil de finition sur le placo en pied de garde-corps vitré ; dans la salle Mater RDC M2.1.1, l'isolation en PH est nécessaire sous le jardin d'hiver et la terrasse – Titulaire : APM – Montant : 425,44 € - Taux d'augmentation : 1,44 %.
05/01/2023	T. QUERO	BATII	Doulon / Blotière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon - Gohards – Lot 15 : – Avenant n° 2 au marché 2020-72056 : optimisation de l'exploitation et de l'entretien de l'équipement : suite à des échanges avec les services de la maîtrise d'ouvrage, les points concernés par la GTB sont modifiés ; dans la laverie, la machine à laver est allongée d'un module à la demande du pôle restauration de la Ville de Nantes. La hotte du lot CVC est allongée en conséquence. D'autre part, une plage au plafond en inox entre hotte et paroi carrelée est nécessaire pour assurer la maîtrise du flux de vapeur et l'hygiène alimentaire. Ces plages n'étaient pas prévus au marché : 4 180,25 € HT ; afin d'entretenir les toitures végétalisées, des travaux supplémentaires sont requis se traduisant par trois points d'eau supplémentaires – Titulaire : ROQUET – Montant : 9 921,90 € - Taux d'augmentation : 2,59 %.
05/01/2023	T. QUERO	BATII	Doulon / Blotière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon - Gohards – Lot 5 : – Avenant n° 3 au marché 2020-72036 : A la demande du maître d'œuvre, des travaux modificatifs sont requis : suppression de stores qui n'étaient pas nécessaires dans certains locaux non scolaires, et habillages de murs rideau supplémentaires pour bonne finition vis à vis de l'environnement lots séparés ; vitrophanie appliquée sur les vitrages donnant sur rue et murs rideaux : suite à la réalisation du prototype, le motif a été densifié et agrandi par la maîtrise d'œuvre pour une meilleure visibilité – Titulaire : SMCC – Montant : 1 918,56 € - Taux d'augmentation : 2,23 %.
17/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes divers quartiers - Groupes scolaires du 1er degré -Travaux de sécurisation et protection de 10 écoles – Programme 2022 – Lot 1 : Élémentaire et Maternelle Gaston Serpette, Élémentaire et maternelle Plessis Cellier - Primaire Ampère – Avenant n° 2 au marché 2022-82466 : Remplacement complet du SSI maternelle Gaston Serpette - Activation alarmes intrusion par lecteurs de badge – Titulaire : EL2D – Montant : 17 981,89 € - Taux d'augmentation : 10,07 %.

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
17/01/2023	T. QUERO	BATII	Doulon/Bottière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon – Gohards – Lot 9 : Revêtements de sols souples et coulés – Avenant n° 1 au marché 2020-72044 : Le présent avenant a pour objet la réalisation des travaux concernant le palier intérieur au R+1 du jardin d'hiver : le titulaire du lot étanchéité a omis de faire réaliser le décaissé dans la dalle par le gros œuvre pour réaliser le platelage bois prévu. En conséquence, le platelage bois décoratif est supprimé et remplace par le sol PVC prévu dans les circulations attenantes. – Titulaire : ATLANTIC SOLS CONFORT – Montant : 1 455,60 € - Taux d'augmentation : 0,77 %.
17/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Achat et installation de modulaires pour les besoins de la Ville de Nantes – Lot 9 : Carrelage-faïence – Avenant n° 2 au marché 2021-70574 : Suite au montage de l'escalier, une différence de hauteur d'arrivée de l'escalier de 3cm a été noté. La chape rapportée de 5cm prévue initialement à l'étage de la Partie Est a été supprimée afin de minimiser cet écart. – Titulaire : BATICERAM – Montant : 365,04 € - Taux de diminution : 2,38 %.
18/01/2023	T. QUERO	BATII	Doulon / Bottière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon – Gohards – Lot 7 : Menuiseries intérieures / aménagement – Avenant n°2 au marché 2020-72040 : évolution des prestations prévues au CCTP : mise à jour de la hauteur des meubles / suppression de la signalétique directionnelle et pédagogique / remplacement des tableaux dans les salles de classe / ajout de plinthes dans certains locaux. Titulaire : BRODU – Montant : 6 235,42 € - Taux d'augmentation : 1,48 %.
23/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes - Travaux de réhabilitation des bains-douches – Lot unique – Avenant n° 1 au marché 2019-357 : A la date de sa notification, soit le 4 décembre 2019, les prestations du présent marché étaient concernées et soumises à la réglementation thermique 2012. Cependant, cette réglementation technique particulière a été abrogée et remplacée, pour les ouvrages futurs, par la réglementation énergétique 2020. Dès lors, certains prix du bordereau des prix doivent être modifiés afin de prendre en compte ces nouvelles exigences réglementaires. Le nouveau B.P.U applicable est joint au présent avenant et entre en vigueur à compter de sa notification. Le présent avenant vient aussi mettre en adéquation le CCTP de l'accord-cadre en remplaçant l'ensemble des mentions et obligations afférentes à la RT 2012 par celles de la RE 2020. – Titulaire : COUGNAUD – Sans incidence financière.
24/01/23	T. QUERO	BATII	Beaujoire - Maison de quartier la Halvêque à Nantes - Construction d'un équipement de quartier – Lot 6 : Menuiseries intérieures bois – Avenant 1n°1 au marché 2021-72850 : Divers travaux non prévus au marché suite à la demande de la Maîtrise d'ouvrage – Titulaire : AMH – Montant : 44 085,11 € - Taux d'augmentation : 9,63 %.
24/01/23	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Travaux de réhabilitation des bains-douches – Lot 6 : Menuiseries extérieures bois – Avenant n° 3 au marché 2021-75568 : Nécessité de sciage des allèges existantes pour pose des menuiseries nouvelles, finition soignée par la mise en place de tablettes bois lasurées – Titulaire : MENUISERIES BOURNEUF – Montant : 765,60 € - Taux de diminution : 2,71 %.
24/01/23	T. QUERO	BATII	Doulon/Bottière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
			– Gohards – Lot 6 : Cloisons – plâtrerie – Avenant n° 4 au marché 2020-72038 : A la demande du bureau de contrôle durant la phase conception, une amenée d'air directe est prévue pour l'escalier B. – Titulaire : COIGNARD ATLANTIQUE – 2 040 € - Taux de diminution : 9,2 %.
25/01/2023	T. QUERO	BATII	Bellevue - Chantenay – Sainte-Anne - Travaux de restructuration et extension du groupe scolaire Alain Fournier à Nantes – Lot 1 : Terrassement - Gros œuvre - Installation de chantier – Avenant n° 3 au marché 2020-72980 : Dépose de parquet existant et reconstruction d'un mur en maçonnerie + enduit de mur, création d'un siphon de sol, dépose d'élément béton et de ventilation, réalisation d'une cloison coupe-feu provisoire, mise en place d'une façade provisoire, protection des circulations pour mise en service, désamiantage complémentaire au sous-sol de l'ancienne restauration et dans la maternelle, location de sanitaires provisoires pour assurer le fonctionnement de l'école – Titulaire : ETPO - Montant : 44 841,05 € - Taux d'augmentation : 11,44 %.
25/1/2023	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Travaux d'électricité dans le cadre de l'opération de réhabilitation des bains-douches quai Baco à Nantes – Lot 11 : Électricité – Avenant n° 3 au marché 2020-70578 : Des câbles alimentant des déclencheurs manuels dans la NEF cheminaient de manière impropre, il a été demandé à l'entreprise d'électricité présente sur site de mettre en œuvre une goulotte – Titulaire : SLTE - Montant : 684,70 € - Taux d'augmentation : 11,44 %.
26/01/23	T. QUERO	BATII	Centre ville GS 1er degré - Programme d'entretien durable 2022 - Réhabilitation des sanitaires GS Emile Péhant (Maternelle) – Lot 9 : Electricité – Avenant n° 1 au marché 2022-82620 : fourniture et pose d'un luminaire sur détecteur dans le SAS adulte #2+fourniture et pose d'un luminaire dans la chaufferie+pose et dépose des blocs autonomes du SSI provisoire – Titulaire : LA REGIONALE – Montant : 1 118,05 € - Taux d'augmentation : 9,04 %.
30/01/23	T. QUERO	BATII	Nantes ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – lot 7 : Menuiseries extérieures aluminium – Occultations – Avenant n° 3 au marché 2020-70538 : Remplacement de la porte bois 2 vantaux PE-D1-01, par une porte alu. Non compris reprise des doublages intérieurs et des tableaux extérieurs si besoin. Non compris l'imposte déjà dans la base marché, menuiserie assemblée avec l'imposte sur le chantier – Titulaire : SMCC – Montant : 6 399,60 € - Taux d'augmentation : 7,78 %.
31/01/2023	T. QUERO	BATII	Chantenay - Restauration de la grue Noire et de son portique - Quartier Chantenay à Nantes – Lot unique – Avenant n° 2 au marché 2021-81824 : Création d'une nouvelle cabine identique à l'existante, Colorimétrie des armoires électriques – Titulaire – Groupement LASSARAT/MANANG – Montant : 12 726 € - Taux d'augmentation : 3,77 %.
31/01/2023	T. QUERO	BATII	Malakoff St Donatien - Gymnase Gaston Turpin - Travaux d'isolation et de réfection de la toiture – Lot 10 : Electricité – Avenant n° 2 au marché 2020-70114 : Suite à des défauts de mise en œuvre, l'eau s'est infiltrée, il a été nécessaire de refaire le faux plafonds et la mise en peinture – Titulaire : BRUNET – Montant en moins-value : 752,40 € – Taux de diminution : 9,37 %.

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
31/01/2023	T. QUERO	BATII	Doulon/Bottière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon – Gohards – Lot 17 : Voirie réseaux divers - espaces verts – Avenant n° 2 au marché 2020-72060 : Suite à des aléas de chantiers extérieurs aux parties et à un transfert de tâches par la maîtrise d’ouvrage, des travaux supplémentaires sont requis. En l’absence de raccordement par le concessionnaire au réseau d’eaux usées, une intervention pour le traitement et le curage des réseaux à court terme et avant réception requis (5 599 € HT). Par ailleurs, le remplissage de la fosse à jeux, initialement à la charge de la maîtrise d’ouvrage, est transférée au titulaire (4 212 € HT). Par ailleurs, des optimisations de prestations non nécessaires pour compenser des tranchées et longrines béton support de portails, non attribuées au marché ainsi que la création d’un caniveau de collecte des eaux pluviales sont requises (4 806 € HT). – Titulaire : BUREAU TP – 17 540,40 € - Taux de diminution : 5,3 %.
31/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Travaux d’électricité dans le cadre de l’opération de réhabilitation des bains-douches quai Baco à Nantes – Lot peinture – Avenant n° 2 au marché 2021-70576 : Nécessité de réfection du plafond de la NEF non prévu initialement ; découpage tableaux pour pose des menuiseries neuves nécessitant reprises ; visibilité garde corps dans combles NEF à travers plafond verrier ; Fourniture et pose d’une toile de verre + mise en peinture du plafond de la Nef ; raccords de toile de verre sur tableaux menuiseries après enduit de rebouchage ; lasure garde corps dans les combles de la NEF afin que ces derniers se confondent visuellement avec les éléments de charpente – Titulaire : TIJOU – Montant : 7 941,90 € - Taux d’augmentation : 18,27 %.
01/02/2023	T. QUERO	BATII	Doulon Bottière - Restructuration et extension de l’école Urbain Le Verrier et de son accueil de loisirs à Nantes – Lot 17 : Aménagement des cours de récréation – Avenant n° 1 au marché 2022-82740 : Plus-value liée à l’implantation d’une cabane et la suppression les brumisateurs à la demande du maître d’ouvrage. – Titulaire : VALLOIS – Montant : 2 729,53 € - Taux d’augmentation : 2,29 %.
01/02/2023	T. QUERO	BATII	Doulon/Bottière - Marché de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon – Gohards – Lot 8 : Serrurerie – Avenant n° 1 au marché 2020-72042 : Ces travaux modificatifs visent à harmoniser les caractéristiques ou rationaliser des doublons de travaux entre lots. – Titulaire : OUEST INDUSTRIE – 23 785,68 € - Taux de diminution : 5,31 %.
31/01/2023	P. BOLO	BATII	Accord Cadre de missions de programmation et d’assistance à maîtrise d’ouvrage sur des opérations de bâtiments et /ou des opérations mixtes bâtiments infrastructures – Lot 2 : Projets sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Nantes et du CCAS – Avenant n° 4 au marché 2019-40230 : Modification de la répartition des seuils maximums de commande par lot – Titulaire : COS – Sans incidence financière.
31/01/2023	P. BOLO	BATII	Accord Cadre de missions de programmation et d’assistance à maîtrise d’ouvrage sur des opérations de bâtiments et /ou des opérations mixtes bâtiments infrastructures – Lot 2 : Projets sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Nantes et du CCAS – Avenant n° 4 au marché 2019-40230 : Modification de la répartition des seuils maximums de commande par lot – Titulaire : ELIX – Sans incidence financière.

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
02/02/2023	T. QUERO	BATII	Doulon/bottière - Restructuration et extension de l'école Urbain Le Verrier et de son accueil de loisirs à Nantes – Lot 10 : Carrelage – faïence – Avenant n° 4 au marché n° 2020-73200 : Reprise de faïence suite à du désamiantage Modification de prestation (dalle sur vide sanitaire non démolie) nécessitant une préparation de support plus importante. Plus-value liée à la crédence en faïence (pour un montant de 373,00 € HT) et la préparation de support sur sol existant (d'un montant de 306,90 € HT) – Titulaire : MALEINGE – Montant : 815,88 – Taux d'augmentation : 3,37 %.
02/02/2023	T. QUERO	BATII	Bottière - Remplacement du système d'ouverture des portes coulissantes des chambres froides à la cuisine centrale de Nantes – Lot unique – Avenant n° 1 au marché n° 2022-83164 : Remplacement des encadrants de portes qui n'étaient pas assez résistants pour maintenir une étanchéité au froid – Titulaire : BEA – Montant : 5 973,25 € - Taux d'augmentation : 8,34 %.
03/02/2023	P. BOLO	BATII	Accord Cadre de missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des opérations de bâtiments et /ou des opérations mixtes bâtiments infrastructures – Lot 2 : Projets sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Nantes et du CCAS – Avenant n° 4 au marché 2019-40230 : Modification de la répartition des seuils maximums de commande par lot – Titulaire : ACOBA – Sans incidence financière.
03/02/2023	P. BOLO	BATII	Accord Cadre de missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des opérations de bâtiments et /ou des opérations mixtes bâtiments infrastructures – Lot 2 : Projets sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Nantes et du CCAS – Avenant n° 4 au marché 2019-40230 : Modification de la répartition des seuils maximums de commande par lot – Titulaire : ASCISTE – Sans incidence financière.
03/02/2023	P. BOLO	BATII	Marché subséquent n°8 - prestations de nettoyage des bâtiments de la Ville de Nantes - secteur n°1 – Avenant n° 2 au marché 2022-82586_82587: Extension du périmètre des prestations de nettoyage des locaux du pôle Daniel Asseray – Titulaire : SAMSIC FACILITY – Sans incidence financière.
03/02/2023	T. QUERO	BATII	Beaujoire - Maison de quartier la Halvêque à Nantes - Construction d'un équipement de quartier – Lot 12 : Électricité – Avenant n° 1 au marché 2021-72862 : Divers travaux non prévu au marché suite à la demande de la Maîtrise d'ouvrage et de MOE – Titulaire : CEGELEC – Montant : 52 115,52 € - Taux d'augmentation : 11,49 %.
03/02/2023	T. QUERO	BATII	Nantes Malakoff - Maison de Quartier des Haubans - Réhabilitation et extension – Lot 3 : Menuiseries extérieures – Avenant n° 2 au marché 2021-80546 : Modification des trames menuiseries aluminium – Titulaire : JUIGNET – Montant : 28 474,32 € - Taux d'augmentation : 12,17 %.
06/02/2023	T. QUERO	BATII	Beaujoire - Maison de quartier la Halvêque à Nantes - Construction d'un équipement de quartier – Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium – Avenant n° 1 au marché 2021-72846 : Divers travaux non prévus au marché suite à la demande de la Maîtrise

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
			d'ouvrage et de la MOE – Titulaire : MIROITERIE 35 – Montant : 30 386,65 € - Taux d'augmentation : 5,52 %.
07/02/2023	T. QUERO	BATII	Centre ville - GS 1er degré - Programme d'entretien durable 2022 - Réhabilitation des sanitaires GS Emile Péhant (Maternelle) – Lot 3 : Menuiseries intérieures – Avenant n° 1 au marché 2022-82608 : ajout d'un sanitaire provisoire supplémentaire+habillage autour de la porte d'accès au sanitaire+réglage d'une porte existante – Titulaire : AMH – Montant : 1 559,88 € - Taux d'augmentation : 3,42 %.
07/02/2023	T. QUERO	BATII	Nantes ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – Lot 4b : serrurerie métallerie – Avenant n° 1 au marché 2020-80802 : Mise en œuvre d'un local transformateur public dans l'emprise du projet, occasionnant des modifications dans le bâtiment C à construire dont l'organisation spatiale a dû être revue par le MOE et validée par ENEDIS. – Titulaire : BM – Montant : 26 160 € - Taux d'augmentation : 8,99 %.
07/02/2023	T. QUERO	BATII	Beaujoire - Maison de quartier la Halvêque à Nantes - Construction d'un équipement de quartier – Lot 3 : Métallerie serrurerie – Avenant n° 1 au marché 2021-72844 : Divers travaux non prévus au marché suite à la demande de la MOE – Titulaire : LR METALLERIE – Montant : 2 065,26 € - Taux d'augmentation : 3,05 %.
07/02/2023	G. RODRIGUEZ	BATII	Doulon bottière - Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Urbain Le Verrier à Nantes – Lot 2 – Avenant n° 4 au marché n° 2019-80303 : Ajout des missions liées au suivi des travaux de désamiantage – Titulaire : MIMA – Sans conséquence financière.
87/02/2023	T. QUERO	BATII	Beaujoire - Maison de quartier la Halvêque à Nantes - Construction d'un équipement de quartier – Lot 13 : chauffage ventilation climatisation – Avenant n° 1 au marché 2021-72864 : Divers travaux - Suite à la demande de la MO et à la MOE divers travaux de finition – Titulaire : LUCATHERMY – Montant : 28 828,32 € - Taux d'augmentation : 4,86%.
09/02/2023	T. QUERO	BATII	Nantes Malakoff - Maison de Quartier des Haubans - Réhabilitation et extension – Lot 12 : Electricité CFO CFA – Avenant n° 2 au marché 2021-80564 : Fourniture et mise en place de perches équipées de prises informatiques dans le Cyber espace au lieu des prises en goulottes sur les murs - Cloisonnement de l'espace partagé au R+2 ce qui entraîne des modifications sur les différents câblages déjà réalisés - Mise en place d'une aide auditive dans la salle de diffusion - Fourniture et la pose de 2 Micros HF et d'un vidéo-projecteur dans la salle de diffusion.– Titulaire : EVOLIA – Montant : 26 071,44 € - Taux d'augmentation : 9,47 %.
09/02/2023	T. QUERO	BATII	Centre ville - GS 1er degré - Programme d'entretien durable 2022 - Réhabilitation des sanitaires GS Emile Péhant (Maternelle) – Lot 6 : Revêtements de sols - faïence – Avenant n° 2 au marché 2022-82614 : adaptation du réseau d'évacuation en phase chantier – Titulaire : ATLANTIC SOLS CONFORT – Montant : 597 € - Taux d'augmentation : 2,39 %.

MARCHES PASSES APRÈS PROCÉDURE ADAPTÉE VDN (inférieur à 215k€ HT) (*)

(*) les seuils des marchés publics ont été modifiés au 1er janvier 2022, le seuil des procédures formalisées en matière de fournitures et services étant désormais fixé à 215 000 € HT.

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
15/12/2022	I. LEFEBVRE-COURONNE	BATII	Perray - Acquisition d'une plaqueuse de chants pour le secteur menuiserie de la Direction Ateliers Exploitation Énergie Livraisons Evènementiel – Lot unique – Titulaire : BIESSE – Montant : 66 500 €.
28/12/2022	T. QUERO	BATII	Tous quartiers - Travaux de réparations ou de remplacements de sols amortissants de jeux extérieurs de cours d'école – Lot unique – Titulaire : RECRE'ACTION – Montant sans minimum avec un montant maximum : 170 000 €.
01/02/2023	T. QUERO	BATII	Nantes - Rénovation du sol sportif et équipements sportifs - Gymnase Urbain Le Verrier - Lot unique – Titulaire : SPORTINGSOLS – Montant : 112 200 €.
12/02/2023	T. QUERO	BATII	Bas Chantenay - AMO Suivi de mise en œuvre en conception lumière - Grue Noire quartier Chantenay – Lot unique – Marché n° 2023-84616 – Titulaire : STUDIO VICARINI – Montant : 36 540 €.

Vœu

Conseil municipal du 31 mars 2023

Vœu contre la réforme des retraites.

*M. ASSEH, Premier adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

A Nantes, comme partout en France depuis le 10 janvier, la mobilisation contre le projet de réforme des retraites est large et massive. Le projet, brutal et profondément injuste, est porté par le gouvernement, mais rejeté par une large majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens. En repoussant l'âge légal de deux ans, il s'attaque en particulier aux plus précaires, aux femmes et à toutes celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt et ont bien souvent des métiers pénibles.

A Nantes, comme partout en France, dans les cortèges des manifestations organisées par une large intersyndicale, qui ont battu des records de participation, les Nantaises et les Nantais expriment pacifiquement leur opposition à ce projet et leur exaspération face à un gouvernement qui reste sourd. Dans notre ville et notre métropole, les salariés des entreprises privées et agents public utilisent légitimement leur droit de grève pour manifester leur rejet du projet de réforme.

Malgré cette mobilisation massive et l'opposition de l'ensemble des syndicats, le gouvernement s'entête. Après avoir décidé de restreindre la durée des débats au Parlement en utilisant tous les moyens constitutionnels de contrôle de ce dernier, il a décidé, jeudi 16 mars, de recourir au 49,3, faute de majorité à l'Assemblée Nationale. Ce passage à marche forcée marque l'échec du Président de la République qui n'a trouvé ni légitimité populaire, ni légitimité parlementaire pour cette réforme.

Depuis, à Nantes, comme dans beaucoup de villes, nous observons une montée importante des tensions. Ces tensions se manifestent par des cas de casses urbaines, mais aussi par une évolution politique dans le maintien de l'ordre, qui conduit à multiplier les affrontements entre forces de police et une partie des manifestants, entraînant de nombreux blessés de part et d'autres. Cette tension se manifeste également par des atteintes au droit de grève, avec des réquisitions ou des déblocages parfois violents, comme ce fut le cas à Donges dans la nuit du 20 au 21 mars.

Dès lors nous, élues et élus de la Ville de Nantes, réunis en conseil municipal ce 31 mars 2023, exprimons, nous aussi, notre opposition au projet de réforme des retraites porté par le gouvernement.

Nous exprimons notre soutien et notre solidarité au mouvement social, aux salariés du privé, aux agents publics, aux organisations syndicales et à toutes les femmes et hommes mobilisés légitimement depuis des semaines contre ce projet. Nous apportons tout notre soutien aux commerçants, et à leurs salariés, dont les locaux ont été dégradés et également aux riverains qui ont pu subir ces débordements et dégradations.

Nous condamnons toute forme de violences, d'où qu'elle vienne, en marge des cortèges pacifiques. Nous condamnons les dégradations aux biens publics et privés dont celles, intolérables, contre le tribunal administratif de Nantes.

Nous dénonçons une situation de tension extrême, provoqué par l'entêtement du Président de la République. Alors qu'au quotidien l'immense majorité des forces de l'ordre agit au service de la population, le nouveau pilotage politique du maintien de l'ordre depuis une quinzaine de jours met en danger aussi bien les agents de police eux-mêmes que les manifestants. Nous voulons, à ce titre, accorder notre soutien à l'ensemble des blessés.

Nous voulons aussi rappeler avec force l'exigence d'exemplarité de la police républicaine. Toute violence est intolérable, *a fortiori* toute violence policière. Nous demandons ainsi que toute la lumière soit faite par la justice après les accusations, d'une extrême gravité, de faits d'agressions sexuelles, de la part d'étudiantes nantaises suite à une intervention de police le 14 mars dernier.

Face à la colère sociale qui s'installe dans le pays, le Président de la République ne doit plus rester sourd et doit sortir de l'impasse. Il a désormais un devoir d'apaisement.

Dès lors, nous, élues et élus de la Ville de Nantes, lui demandons solennellement de retirer immédiatement cette réforme des retraites et de renouer le dialogue avec les organisations syndicales pour sortir de cette crise sociale, politique et démocratique dans laquelle il a plongé notre pays.

A défaut, nous apporterons localement notre soutien au Référendum d'Initiative Partagée portée d'ores et déjà par de nombreux parlementaires, pour permettre aux Françaises et aux Français de se prononcer sur ce texte qui va bouleverser leur quotidien.

Le Conseil, après vote électronique, par 56 voix pour, approuve.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°3

Conseil municipal du 31 mars 2023

École élémentaire Jean Jaurès – Réhabilitation / extension - Opération de travaux globalisés - Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre – Approbation.

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Actuellement, l'école élémentaire Jean Jaurès dispose d'un seul accès depuis la rue du même nom. Or la sécurisation des abords de cet établissement tout comme sa protection contre les intrusions préoccupent la communauté éducative.

Parallèlement la Ville de Nantes a identifié des besoins de travaux prioritaires dans cette école, notamment la réfection du bâtiment dédié à la restauration scolaire suite au rapport de la Direction Départementale de la Protection des Populations - services vétérinaires, qui a réalisé une inspection sanitaire révélant notamment le sous-dimensionnement du réfectoire.

Un état des lieux de l'ensemble des écoles a été initié par la Ville de Nantes en mars 2021 à partir des demandes de travaux, des données d'entretien durable, et de l'intégration des nouvelles thématiques stratégiques (sûreté, nouvel organigramme de clés, lutte contre les fortes chaleurs, transition énergétique, écomobilité, cours d'école).

Au regard des critères d'analyse utilisés, l'école élémentaire Jean Jaures est ressortie comme l'une des premières écoles devant faire l'objet de travaux importants.

Des besoins fonctionnels en locaux et surfaces ont également été formulés par les utilisateurs de cette école : salle périscolaire, local reprographie, salle de réunion, agrandissement de la salle des maîtres et de la salle de pause, bureau à usage périscolaire, bureau responsable de site, vestiaires, douches et sanitaires, local déchets, local ménage pour l'activité restauration.

Dans ce contexte, une opération globale de travaux s'impose, en intégrant :

- les travaux d'entretien durable ;
- la mise en accessibilité – Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) ;
- les travaux d'amélioration du cadre de vie (besoins en locaux et surfaces) ;
- la mise en sécurité incendie du bâtiment ;
- la mise en sûreté de l'école (installation d'un visiophone, d'une alarme anti-intrusion, d'une alarme PPMS) ;
- le déploiement du nouvel organigramme de clés ;

- l'aménagement d'un abri vélos / trottinettes pour favoriser l'écomobilité ;
- l'amélioration du confort d'été et des performances énergétiques ;
- l'aménagement d'une cour répondant aux ambitions de la Ville.

Il a été fait appel à un programmiste au 1^{er} trimestre 2022 afin d'identifier différents scénarios. La concertation avec la communauté éducative a permis d'ajuster les besoins et les objectifs, lors de la programmation.

Après analyse et présentation des différents scénarios, il est proposé :

- la démolition du bâtiment restauration existant, et la reconstruction d'un bâtiment R+1 accueillant au rez-de-chaussée la loge du concierge, une restauration sans self (salle à manger / office de réchauffage) ainsi que les locaux logistiques de la restauration (vestiaires/douches/sanitaires/local ménage) et au R+1 une salle polyvalente pouvant être ouverte au quartier et une salle d'activités/périscolaire.
- La création d'un 2^{ème} accès sur le site avec parvis sécurisé à l'angle des rues Edmond Prieur et Léon Jamin, intégrant un local 2 roues / trottinettes, un escalier, un ascenseur pour l'accès des personnes handicapées (en lien avec le bâtiment restauration reconstruit).
- La démolition partielle du préau existant de 115 m² pour conserver uniquement 78 m² et la réaffectation du hall actuel de 52 m² en préau entre les 2 ailes du bâtiment principal.
- Le réaménagement du bâtiment principal, en limitant au maximum les travaux à réaliser (école dimensionnée pour 5 classes).

Au stade du programme, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 5 000 000 € HT, soit 6 000 000 € TTC. Les dépenses sont finançables dans notre montant actuel de Plan Pluriannuel d'Investissement, par redéploiement de crédits à partir des opérations suivantes :

- Mise en accessibilité (opé 622)
- Performances énergétiques (opé 624)
- Nouveau modèle de restauration (opé 2155).
- Travaux d'amélioration (opé 1155)
- Sécurité incendie – mise aux normes (opé 2194)

Ces crédits ont été déployés vers l'opération 2146 « Ecole élémentaire Jean Jaurès » dans le cadre de l'actualisation de notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe.

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-12 à R6121-20 du Code de la commande publique, il est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la désignation d'un maître d'œuvre et d'autoriser le versement d'une prime de 4 500 € TTC à chacun des concurrents ayant remis une offre.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le programme de l'opération de restructuration de l'école Jean Jaurès ;
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 6 000 000 € TTC ;
3. autorise le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la désignation d'un maître d'œuvre, et le versement d'une prime de 4 500 € TTC à chacun des concurrents ;

4. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la signature des marchés et dépôt des autorisations d'urbanisme.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

Délibération n°4

Conseil municipal du 31 mars 2023

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Convention – Avenants – Approbation.

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le projet éducatif de la Ville de Nantes, dans son affirmation de co-éducation et de ville éducatrice, a inscrit en son cœur la préoccupation de lutte contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui prennent en compte les enfants et les jeunes dans leur globalité, sur l'ensemble de leurs temps et tout au long de leur parcours.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs. Le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif qui concourent pleinement à la politique éducative.

Renouvelé en 2021, le projet éducatif se donne trois grands objectifs, visant la réduction des inégalités la protection et l'éducation aux transitions écologiques et numériques notamment :

- **réduire les inégalités sociales**

Cet objectif sous-tend l'ensemble de la politique éducative, il intègre la nécessité de lutter contre le non-recours aux dispositifs et de renforcer les actions pour les familles qui en ont le plus besoin. Cette ambition inclut l'ensemble des actions menées pour permettre une ouverture au monde, comme l'accès au numérique, dont l'importance s'est accrue avec la crise sanitaire, mais également l'éducation artistique et culturelle, le sport, l'accès aux loisirs, etc.

Dans ce cadre, il est important de citer la labellisation de la Cité éducative du Grand Bellevue entre 2020 et 2022, qui conduit à une dynamique et des expérimentations novatrices.

- **agir sur la santé et les conditions de vie des enfants**

Cet objectif est fortement renforcé dans ce projet éducatif renouvelé, au regard des inégalités de santé qui persistent, des situations de difficultés familiales amplifiées par la crise, mais également pour toujours davantage tenir compte des besoins des enfants et des jeunes dans la façon de construire les actions et animer les collectifs de professionnels, dans la façon de construire la ville, les lieux de vie, comme les cours d'écoles et de crèches, et dans la façon de favoriser le rapport à la nature. L'accès et l'éducation à l'alimentation y apparaissent également comme un enjeu essentiel.

- **développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain**

Former les générations futures à la ville et à la vie de demain, dans un monde en transitions est un enjeu devenu incontournable, qu'il s'agisse du numérique responsable, de l'éducation à l'environnement, du développement des coopérations et des solidarités... La citoyenneté des jeunes constitue également un axe fort de notre projet éducatif, qui s'incarne dans les dispositifs de

participation, dans les actions en faveur de l'égalité filles – garçons et du droit à la différence, dans le fait de développer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements notamment. Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à participer, de construire leur esprit critique mais également de développer leur pouvoir d'agir.

La Ville de Nantes, au titre de sa politique éducative, soutient par l'attribution de subventions, un certain nombre d'acteurs qui développent des actions sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement des structures concernées ou des projets spécifiques.

Ainsi, il vous est proposé de financer :

- le soutien aux actions éducatives sur temps périscolaire pour un montant de 186 587 € ;
- le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle pour un montant de 41 975 € ;
- le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité pour un montant de 13 000 € ;
- le soutien aux acteurs et associations proposant des accueils de loisirs pour un montant de 183 462 € ;
- le soutien aux acteurs et associations sur le temps libre pour un montant de 16 300 € ;
- le soutien aux projets relatifs à la citoyenneté et aux droits de l'enfant pour un montant de 1 000 € ;
- le soutien aux projets et actions d'accompagnement aux usages du numérique pour un montant de 2 500 € ;
- le soutien divers aux acteurs et associations pour un montant de 2 000 €

Le montant total des subventions proposées au titre de la présente délibération s'élève ainsi 186 587 €.

Enfin, la ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la ville et les associations, approuvée par le conseil municipal du 15 décembre 2017.

Pour chaque thématique, la répartition par bénéficiaire ainsi que les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe 1 conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 446 824€ (annexe 1) ;
2. approuve la convention avec :
 - l'association Atelier pour la paix (annexe 2-2)
3. approuve l'avenant avec :
 - l'association ALPAC (annexe 2-1)
 - l'association TREMPO (annexe 2-3)
 - l'association Loisirs Pluriel (annexe 4)
 - l'association corto Loisirs (annexe 5)
 - l'association Môm'Artre (annexe 6)
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°5

Conseil municipal du 31 mars 2023

Sports – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

*M. REBOUH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes, dans son programme en faveur des associations sportives, envisage de procéder à une 2ème répartition de subventions au titre de l'année 2023, pour un montant total de 133 050 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

1 Détail de la répartition des aides

La répartition de ces aides financières par dispositif sera effectuée de la manière suivante :

Dispositif	Somme totale
Investissement – Plan Aviron	27 500 €
Manifestations handisport sport adapté	1 200 €
Manifestations sportives	16 975 €
Subvention Sportive Commune	3 415 €
Fonctionnement	1 960 €
Fonction sociale et de solidarité du sport	82 000 €

La répartition détaillée et motivée de ces subventions figure dans les tableaux joints en annexe 1. Elles seront imputées en investissement au chapitre 204 pour un montant total de 27 500 € et en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonctions 326.13 et 30.10, pour un montant total de 105 550 €.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Cette 2^{ème} répartition concerne principalement l'attribution de subventions au titre de la « fonction sociale et de solidarité du sport » pour 21 associations qui œuvrent en faveur des jeunes et des familles dans les quartiers nantais. 19 d'entre elles ont présenté des projets dans le cadre de l'appel à projets « Contrat de

ville 2023 ». Ainsi, il est proposé d'attribuer un montant global de 82 000 € en faveur de 21 associations dont 70 500 € sont affectés à la mise en œuvre de projets « contrat de ville » dans les quartiers prioritaires politique de la ville ; le détail de la répartition par club et par projet est indiqué en annexe 1 (pages 3 à 7).

B) Conventions et avenants

Pour le vote de subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités publiques sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation découle de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ainsi, une convention à conclure pour l'année 2023, est proposée avec l'association :

CLOS TOREAU XIII	annexe 2
------------------	----------

et des avenants aux conventions existantes relatives à la saison sportive 2022-2023, sont proposés avec les associations suivantes :

RACING CLUB NANTAIS	annexe 3
HANDBALL CLUB NANTAIS	annexe 4
BELLEVUE ATHLÉTIQUE FORME	annexe 5
FÊTE LE MUR	annexe 6
ÉTOILE DU CENS	annexe 7
DOULON FUTSAL CLUB	annexe 8
C'WEST	annexe 9
AMICALE LAIQUE PORT COMMUNEAU MOULIN – ALPCM	annexe 10

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement en faveur d'associations sportives selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 133 050 € et, le cas échéant, la signature des convention et avenants correspondants (annexes 2 à 10) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°6

Conseil municipal du 31 mars 2023

Sports – Plan Cité Foot VI 2022/2026 – Convention d’objectifs – Approbation.

*M. REBOUH, Adjoint,
donne lecture de l’exposé suivant :*

Exposé

Sport le plus populaire en termes d’effectifs licenciés sur le territoire national (2 100 000 licencié(e)s) le football regroupe quelques 6 000 licencié(e)s (61 clubs de football) à Nantes.

Depuis l’origine, la démarche « Cité Foot » s’attache à développer la fonction éducative et sociale des clubs de football nantais en co-construisant avec eux des plans d’actions concrets. Ils ont pour objectifs d’améliorer l’accessibilité de la discipline à toutes et à tous, de qualifier l’offre des clubs sur tous les plans (structuration, formation technique, valeurs éducatives et citoyennes), et enfin de conforter le rôle de ces associations au sein des quartiers.

La Ville de Nantes apporte dans ce cadre des aides sous diverses formes : ingénierie, animation, subventions, soutien aux manifestations.

Aujourd’hui, considérant les nombreux effets positifs des précédents plans, la Ville de Nantes, l’Office Municipal du Sport, la Fédération Française de Football et les 16 clubs formateurs de football nantais signataires (qui maillent territorialement la ville) souhaitent vivement continuer cette démarche tournée vers un développement global et concerté du football nantais, à destination des jeunes et des quartiers.

L’état des lieux souligne l’importance du travail réalisé par les clubs en matière de lien social, d’offre sportive de proximité, d’accès à la pratique pour le plus grand nombre ou d’intégration sociale et culturelle.

Ce nouveau plan de développement joint en annexe, est le résultat d’un large travail de coopération mené avec les partenaires avec pour enjeux principaux la qualité de la formation, l’accessibilité aux diverses formes de pratique, l’amélioration des infrastructures, la structuration des clubs et enfin l’amélioration des conditions de sécurité. Le plan Cité Foot VI intègre 7 nouvelles orientations stratégiques et se décline en 17 actions concrètes :

- concevoir le club comme un vecteur de cohésion sociale et ainsi renforcer l’accès à la pratique du football pour tous et toutes ;
- poursuivre la démarche de restructuration associative et améliorer la cohésion inter-clubs ;
- accroître quantitativement et qualitativement les ressources bénévoles ;
- renforcer les compétences techniques des éducateurs et des arbitres ;
- informer et soutenir les clubs vis à vis de la sécurité ;

- accompagner le développement de la pratique avec des installations adaptées ;
- poursuivre la politique du développement du football par la rénovation et le suivi de l'entretien des installations.

L'implication de la Ville repose sur trois principes :

- un engagement financier de 116 800 € maximum pour l'ensemble des 16 clubs par saison sportive indexé selon l'atteinte des objectifs du plan ;
- la durabilité du partenariat qui engage les contractants sur la période 2022/2026 ;
- le pilotage, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Sur la base du plan présenté, la Ville sollicitera l'aide de l'État et des autres collectivités territoriales qui pourront intervenir dans le cadre de leur soutien habituel en faveur du développement du sport. Au-delà de ces participations classiques, des liens renforcés avec ces différents partenaires seront recherchés.

Concernant le confortement de conditions de pratique de qualités, la Ville de Nantes va poursuivre, dans le cadre du plan pluriannuel, le programme d'entretien des terrains de football nantais pour maintenir la qualité de ces équipements sportifs.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention d'objectifs entre la Ville de Nantes, la Fédération Française de Football, l'Office Municipal du Sport et les clubs nantais : ASC Saint-Médard de Doulon, ACS Dervallières, Saint-Joseph de Porterie Football, Don Bosco Sport Nantes, CCS Nantes Saint-Félix, Espérance Saint-Yves, Nantes Est football Club, Etoile du Cens, FC Toutes Aides, JSC Bellevue, Mellinet, Saint-Pierre, Métallo Sport Chantenay Nantes Football, Nantes Sud 98, RACC et Sporting Club de Nantes, relative aux saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 (annexe),
2. autorise Mme la Maire à effectuer toutes les demandes de subventions nécessaires à la réussite de ce partenariat,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°7

Conseil municipal du 31 mars 2023

Sports – Plan Nantes Parasport – Convention d’objectifs 2023-2026 - Approbation.

*M. REBOUH, Adjoint,
donne lecture de l’exposé suivant :*

Exposé

Renforcer l’égalité et les conditions d’accès et de pratique des activités sportives par les personnes en situation de handicap est une priorité de la politique sportive de la Ville de Nantes.

A ce titre, la Ville s’est engagée dans un processus de soutien aux associations qui interviennent dans le champ de l’accueil et de l’encadrement sportif des personnes porteuses d’un handicap, tout en y associant les fédérations sportives ainsi que l’Office Municipal du Sport dans un contrat cadre dénommé « Nantes Parasport » faisant suite au « Plan Handisport et Sport Adapté ».

Cette démarche s’est traduite par la mise en œuvre de programmes pluriannuels visant à :

- structurer l’offre sportive des associations sportives spécialisées ainsi que celle des sections sportives de clubs omnisports ;
- améliorer les conditions de prise en charge par les clubs des usagers sportifs en situation de handicap ;
- élargir l’éventail des disciplines et des possibilités de pratiques sportives sous toutes ses formes : loisirs, découverte dans le cadre éducatif, compétition et haut niveau.

Les résultats des 3 premières éditions de ce programme ont permis de confirmer l’intérêt d’un engagement pluriannuel des partenaires dans un travail de fond qui s’inscrit dans la durée. Chacun des programmes a été établi pour une période de 4 ans, de 2011 à 2014 pour le premier, de 2015 à 2018 pour le second et enfin de 2019 à 2022 pour la dernière version en date.

Au terme de ces 12 années, les réalisations suivantes peuvent être notamment citées :

- 26 clubs engagés, ce qui représente une augmentation de 17 clubs et/ou sections depuis le lancement de ce programme (9 nouveaux clubs sur la dernière période contrebalancé par 4 fermetures de section) ;
- 32 disciplines soit 16 supplémentaires ;
- Entre 2019 et 2022 : 3 948 usagers recensés dont 2 437 dans les clubs (705 licenciés en 2022) et 1 511 dans les établissements municipaux (centre nautique nantais et piscines).

Au regard de ces évolutions très positives, et suite à un séminaire de co-construction avec les associations signataires organisé le 24 novembre 2022, il est proposé de reconduire le partenariat, avec quelques modifications et approuver la convention d’objectifs, au titre des années 2023 à 2026 (cf. annexe 1), dont les axes de travail sont les suivants :

- conforter les conditions d’accueil et d’accompagnement des pratiquants sportifs handicapés,

par :

- la formation de l'encadrement,
- l'acquisition d'équipements sportifs spécifiques,

- promouvoir et faire connaître l'offre sportive nantaise auprès des populations intéressées,

par :

- l'édition d'une documentation d'information valorisant l'offre existante (acteurs, disciplines et lieux de pratiques) à destination du grand public,

- la publication d'articles dans Nantes Passion et sur le site web institutionnel

- développer l'organisation des compétitions pour les licenciés handisport et sport adapté par

- le soutien et l'accompagnement technique des services,

- l'aide au financement des manifestations.

Suite au séminaire de co-construction, les modifications par rapport au dernier Plan concernent :

- Le changement de nom en « Plan Nantes Parasport » afin de s'aligner sur le vocable en usage nationalement, mais également pour intégrer les sports inclusifs et mixtes ;
- Le retrait de l'axe spécifique sur le sport adapté : l'axe étant difficilement lisible et peu sollicité dans la précédente mouture, il a été décidé de reporter les financements dans l'axe de pérennisation de projet ;
- Le ré-échelonnage de l'axe manifestations : le niveau de subvention concernant les manifestations internationales n'étant jamais sollicité, il a été décidé de le supprimer et de créer un niveau intermédiaire plus à propos, le niveau départemental/régional ;
- Le pourcentage de participation et le plafond de subvention de l'axe formation ont été revus à la hausse.

Le soutien financier prévisionnel en faveur des projets sportifs des associations nantaises partenaires est proposé à hauteur de 50 000 € pour l'année 2023 (en dehors de la subvention sportive commune, attribuée pour le fonctionnement des associations affiliées à l'Office Municipal du Sport de Nantes soit 26 000 € pour 2023).

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la reconduction du Plan Handisport et Sport Adapté sous sa nouvelle forme « Nantes Parasport » ainsi que la convention d'objectifs au titre des années 2023 à 2026 (annexes 1 et 2),
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°8

Conseil municipal du 31 mars 2023

Sports - Convention Pluriannuelle d'objectifs Nantes Nautisme 2023-2024- Approbation

*M. REBOUH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le développement des activités nautiques est une des composantes de la politique sportive municipale et contribue au rayonnement sportif de la Ville de Nantes. A ce titre, la Ville s'est engagée dans un processus de soutien aux associations qui interviennent dans les secteurs de l'aviron, du canoë-kayak et de la voile.

Cette démarche s'est traduite par la mise en œuvre de programmes pluriannuels de développement qui engagent les fédérations nautiques, les clubs nantais, l'Office Municipal du Sport et la Ville dans une convention cadre qui définit pour chacun les objectifs en termes d'accès à la pratique, d'initiation des scolaires et de pratique de loisirs, ainsi qu'en termes de compétitions, d'organisation de manifestations mais aussi d'emplois et de formations.

Les résultats de ces programmes ont permis de confirmer l'intérêt d'un engagement pluriannuel des partenaires dans un travail de fond qui s'inscrit dans la durée. Après deux prorogations d'un an des derniers plans nautiques quadriennaux (2017-2020) du fait des impacts de la crise sanitaire sur les activités sportives, la nouvelle convention proposée est établie pour 2 années, jusqu'en 2024, année olympique.

Les Plans Nautiques ont notamment permis :

- le maintien à niveau des flottes des clubs ;
- la pérennisation des emplois ;
- la structuration des clubs et des activités.

Citons, entre autres réalisations :

- 2 clubs sur le podium de leur divisions : le Sport Nautique de l'Ouest (Champion de France des Dériveurs 2022), le CAN (Cercle Nantes Aviron - 3ème club français en 2022) ;
- 8 sportifs inscrits sur les listes ministérielles haut niveau (élite et seniors) représentant plus du tiers des sportifs de haut niveau soutenus par Nantes Métropole ;
- la voile et l'aviron se situent dans les 10 premières disciplines sportives nantaises (licenciés et pratiquants scolaires). Ainsi, ce sont un peu plus de 2 500 licenciés par an qui pratiquent dans l'un des 7 clubs nautiques et plus de 900 élèves du primaire qui ont pratiqué la voile en 2022 (clubs et centre nautique nantais) ;
- Le nombre croissant d'évènements nationaux et internationaux organisés par les clubs (« Nantes Youth Cup » par le Sport Nautique de l'Ouest, Championnat du Monde Jeune de « Match Racing » et « la Women's Cup » par l'Association Promotion Course Croisière et « les Régataïades » par l'Université Nantes Aviron, etc).

Indépendamment des chiffres qui expriment la mesure en terme de pratiques, les Plans Nautiques remplissent leurs objectifs par le renforcement des activités des clubs nantais et l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des pratiques.

C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé de reconduire ce partenariat et d'approuver une convention pluriannuelle d'objectif (CPO) jointe en annexe 1, élaborée en concertation avec les opérateurs locaux et les services de la Ville.

Les principes et engagements déclinés dans cette convention sont les suivants :

- un principe de développement des pratiques de la voile, de l'aviron et du canoë-kayak (ainsi que leurs disciplines associées) pour l'ensemble de la population nantaise intéressée, du plus jeune enfant scolarisé et débutant au plus haut niveau de pratique sportive ;
- une démarche contractuelle qui engage les Fédérations Françaises de voile, d'aviron et de canoë-kayak, 7 clubs nautiques nantais (Association Promotion Course Croisière, Sport Nautique de l'Ouest, Centre Voile Amitié Nature, Cercle de l'Aviron de Nantes, Centre Léo Lagrange Nantes Aviron, Université Nantes Aviron, Nantes Atlantique Canoë-Kayak), l'Office Municipal du Sport de Nantes et la Ville dans un contrat cadre qui décline pour chacune des différentes formes de pratiques nautiques, les moyens techniques, humains, immobiliers et financiers à mettre en œuvre ;
- un engagement pluriannuel dans une politique de développement qui s'inscrit de 2023 à 2024 ;
- un programme technique qui se développe selon les orientations suivantes :
 - les pratiques sportives éducatives des scolaires ;
 - les pratiques de compétition vers le haut niveau ;
 - l'emploi des cadres ;
 - les équipements nautiques ;
 - le développement de projets vers les politiques publiques cibles, par exemple :
 - sport-santé (proposition d'activités pour des adhérents atteints de pathologies pulmonaires en lien avec le CHU par le Cercle de l'Aviron de Nantes ; activités proposées par le Nantes Atlantique Canoë-Kayak à des femmes atteintes du cancer du sein, séances bien-être de paddle et yoga par le Centre Voile Amitié Nature) ;
 - transition écologique (actions de sensibilisation environnementale et de tri des déchets par le Centre Voile Amitié Nature) ;
 - publics précaires (séances gratuites pour les étudiants précaires par l'Université Nantes Aviron) ;
 - etc.

L'édition 2023-2024 des Plans Nautiques consiste à conforter la politique de développement des pratiques d'une part et à optimiser les moyens engagés par l'ensemble des acteurs partenaires : Ville et Clubs d'autre part.

Pour le programme de développement, les aides de la Ville seront allouées en fonction des niveaux de réalisation des contrats d'objectifs des clubs.

Le soutien financier prévisionnel global de la Ville, au titre de l'année 2023, est réparti comme suit :

1. en fonctionnement : 419 500 € ;
2. en investissement : 58 500 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la reconduction du Plan Nantes Nautisme pour les années 2023-2024,

2. approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec 7 clubs nautiques : Association Promotion Course Croisière, Sport Nautique de l'Ouest, Centre Voile Amitié Nature, Cercle de l'Aviron de Nantes, Centre Léo Lagrange Nantes Aviron, Université Nantes Aviron, Nantes Atlantique Canoë-Kayak (cf. annexe),
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°9

Conseil municipal du 31 mars 2023

Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé de conclure des conventions et avenants avec les associations et organismes suivants :

Politique de soutien à la création et à la diffusion

L'association «**STRADIVARIA**», spécialisée dans l'interprétation musicale sur instruments anciens des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, organise des concerts dans le domaine de la musique baroque. Il est proposé l'adoption d'une convention pluriannuelle permettant d'allouer à l'association une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 1). Son montant s'élève à 36 666 € pour l'année 2023. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

L'association « **TRACASS** » a pour objet premier la diffusion de spectacles et concerts de musiques actuelles mettant en lumière notamment la scène émergente et la scène indépendante. Elle porte également plusieurs projets pédagogiques et d'ateliers et développe l'accompagnement artistique et l'organisation d'événements culturels. Soucieuse d'expérimenter dans le secteur des nouvelles technologies, l'association développe également des projets innovants autour de la création vidéo. Il est proposé l'attribution, par convention pluriannuelle, d'une subvention de 36 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 2).

Politique de soutien aux événements et festivals

L'association «**META JUPE**» a conçu et initié le projet « Radio Harvey », événement théâtral marqué par une signature, celle de l'artiste Hervé Guilloteau, avec la volonté de proposer au public une nouvelle façon de découvrir le théâtre, mais aussi d'être un tremplin pour la jeunesse issue des formations aux métiers de l'art, implantées sur le territoire. Hervé Guilloteau souhaite ainsi redéployer la littérature dramatique indépendamment des logiques de programmation. Ce projet est envisagé en biennale avec une première édition en octobre 2023. La Ville entend soutenir ce festival et propose, par avenant à la convention en date du 31 mars 2022, l'attribution d'une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 3).

Ce projet nécessite notamment la mise en place d'outils de diffusion et de communication efficaces. Il faut imaginer un espace nocturne, au milieu duquel siège une immense table ronde équipée de micros, d'un travelling circulaire et d'une caméra en mouvement. Cette table ainsi que le dispositif sonore qui l'entoure évoquent précisément l'architecture et le fonctionnement d'un studio de radio, mais s'envisage aussi, par ces

dimensions comme une piste de théâtre, une table de débat. Afin de permettre à l'association « **META JUPE** » l'acquisition de ce matériel, il est proposé l'attribution, par convention, d'une subvention d'investissement d'un montant de 12 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 4).

Politique de soutien à la médiation

L'association « **LA LUNA** », implantée sur le quartier des Dervallières depuis 1992 a conçu et initié un projet artistique qui se construit comme un lieu d'échange et de compétences entre artistes et publics. Hors des lieux normés de la représentation de l'art contemporain, la pratique artistique de l'association se propose de travailler à la relation entre l'art et les enjeux de transformation sociale et de mutation urbaine. La Ville, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes, s'engage dans le cadre d'une convention pluriannuelle à soutenir les activités de l'association et prévoit de lui accorder une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour l'année 2023 (cf. annexe 5). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Politique de soutien aux lieux culturels

L'association **LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES**, qui bénéficie du label de « centre chorégraphique national », est un outil de la politique de développement de la création chorégraphique et de la diffusion artistique dans la Ville, en France et à l'échelle internationale. Il est proposé l'attribution, par avenant à la convention en date du 6 janvier 2023, d'une subvention complémentaire de 4 000 € au titre de l'année 2023, en soutien complémentaire au projet d'activité global afin de mieux accompagner le projet déployé dans le cadre du second mandat de sa directrice, Ambra Senatore (cf. annexe 6).

Politique de soutien à l'investissement

Dans le cadre du soutien aux activités développées à la Fabrique Île de Nantes, il est proposé d'attribuer, par convention, une subvention d'investissement à l'Association « **SONGO** » d'un montant de 106 000 €, au titre de l'année 2023, destinée à financer le renouvellement de certains équipements devenus vétustes et l'acquisition de matériels nécessaires aux activités d'accueil de spectacles. L'association qui a mis en place un plan pluriannuel d'investissement, présente au titre de l'année 2023, un projet détaillé en matière de vidéo et multimédia, sonorisation, lumière, machinerie/scène (cf. annexe 7).

L'association « **MIRE** » est une association de diffusion et d'aide à la création dans le domaine du cinéma expérimental, implantée à la Fabrique Ile de Nantes. Il est proposé d'autoriser l'attribution, par convention, d'une subvention d'investissement de 2 400 €, afin de contribuer le renouvellement de son parc informatique, nécessaire aux activités de l'association (cf. annexe 8).

Programme d'actions en faveur des associations culturelles

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets. Le montant global de ces subventions s'élève à 471 166 €, dont 138 400 € de subventions d'investissement (cf. annexe 9).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

STRADIVARIA.....	36 666 €
TRACASS.....	36 000 €
META JUPE.....	20 000 €
META JUPE (investissement).....	12 000 €

LA LUNA.....	25 000 €
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES.....	4 000 €
SONGO (investissement).....	106 000 €
MIRE (investissement).....	2 400 €

et autorise les versements proposés au titre de l'année 2023 ;

2. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2023, pour un montant global de 471 166 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 9 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°10

Conseil municipal du 31 mars 2023

Solidarité et proximité – pratiques artistiques amateurs – pratiques culturelles émergentes – Attribution de subventions – Conventions – Approbation.

*Mme BOURDON, Conseillère municipale,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé de conclure des conventions et avenants avec les associations et organismes suivants :

Programme « la culture à deux pas de chez vous »

L'association « **LOLAB** » se veut être non seulement un lieu de création et un outil au service des créateurs, mais également un acteur de premier plan dans la mise en œuvre de projets de proximité culturelle sur le quartier du Breil – Malville. Il est proposé l'attribution, par convention d'une subvention de 23 000 € au titre de l'année 2023, dont 5 000 € en soutien au fonctionnement de l'association, dans le cadre du Budget Primitif de la Ville, 14 000 € en soutien à l'organisation de l'évènement « M.I.A.M. ! », festival culturel et culinaire sur le quartier du Breil et 4 000 € en soutien au projet « Dedans, dehors », actions culturelles menées sur le quartier du Breil (dans et hors les murs) (cf. annexe 1).

Politique de soutien aux créations participatives et partagées

Dans le cadre du dispositif des « **Créations partagées** » :

L'Association « **AU POINT DU SOIR** » défend un théâtre d'art, qui suscite de la pensée poétique véhiculée par l'acteur, qui met en exergue l'écriture contemporaine et la recherche permanente des auteurs d'aujourd'hui. Il est proposé l'attribution, par convention, d'une subvention globale de 26 000 € au titre de l'année 2023 : 17 000 € en soutien à la création participative « Art et sport au féminin », 3 000 € en soutien à la création « Séréna », 6 000 € au titre de la reconduction de l'aide au développement (cf annexe 2).

Programme d'actions en faveur des associations culturelles

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets. Le montant global de ces subventions s'élève à 157 889 €, dont 21 289 € de subventions d'investissement (cf. annexe 3).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les conventions avec les organismes suivants (cf annexes 1 et 2) :

AU POINT DU SOIR.....	23 000 €
LOLAB.....	26 000 €

et autorise les versements proposés ;

2. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2023, pour un montant global de 157 889 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 3 ;

3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°11

Conseil municipal du 31 mars 2023

Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions diverses – Conventions et avenants – Approbation.

*M. COCOTIER, Conseiller municipal,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La politique d'accès à la lecture publique s'appuie sur le réseau de la Bibliothèque municipale et des bibliothèques associatives, mais aussi sur la mise en place d'événements ponctuels auxquels participent de nombreux acteurs, afin de permettre des accès innovants dans le domaine du livre et de la lecture. Le renforcement et l'adaptation du réseau de lecture publique aux nouveaux usages et attentes de la population, ainsi que le soutien à la création littéraire, sont des priorités.

Dans le cadre de cette politique de lecture publique, il est proposé d'approuver des conventions et avenants.

1. Convention de partenariat avec l'EBANSN

La Bibliothèque municipale de Nantes et l'École des Beaux-arts Nantes Saint-Nazaire (EBANSN) ont vocation à faire connaître et valoriser la littérature et les arts auprès de leurs publics respectifs. Les deux établissements souhaitent établir un partenariat ayant pour objectif de présenter au public les réalisations des étudiants et étudiantes de l'EBANSN et de valoriser les collections patrimoniales de la Bibliothèque dans la salle d'exposition de la médiathèque Jacques Demy de début juin à fin août 2023. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'approuver la convention fixant les modalités de ce partenariat (cf annexe 1).

2. Politique de soutien aux événements et festivals

L'association **IMPRESSIONS D'EUROPE** a pour objet de faire découvrir les cultures et littératures d'Europe auprès d'un public le plus large possible, par des journées de débats, rencontres, discussions avec des écrivains invités, conférences, lectures à voix haute, projections de films, musique, expositions. Elle organise pour cela un festival annuel et une rencontre littéraire de printemps. Il est proposé l'attribution, dans le cadre d'une convention triennale, d'une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 2).

3. Programme d'actions en faveur des associations culturelles

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets. Le montant global de ces subventions s'élève à 29 000 € (cf. annexe 3).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et l'École des Beaux arts de Nantes Saint-Nazaire relative à la mise en oeuvre d'une exposition des travaux d'élèves dans les locaux de la médiathèque Jacques Demy (cf annexe 1) ;
2. approuve la convention au titre de l'année 2023 avec l'association IMPRESSIONS D'EUROPE et autorise le versement proposé à hauteur de 25 000 € (cf annexe 2) ;
3. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2023, pour un montant global de 29 000 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 3 ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Oppelt et Mme Sotter

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°12

Conseil municipal du 31 mars 2023

Culture scientifique, technique et industrielle – Attribution de subventions – Approbation.

*Mme GOUEZ, Conseillère municipale,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une forte présence de compagnies, de collectifs associatifs, d'associations, de structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et aux établissements organisant des manifestations diverses.

La Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) s'inscrit naturellement dans les orientations culturelles de la Ville de Nantes, en réponse aux nouveaux défis sociétaux et de citoyenneté qui découlent des mutations et des transitions en cours. La Ville de Nantes souhaite encourager la circulation des connaissances et des savoirs auprès de toutes et tous, favoriser la création de ponts entre la société et les sciences, et permettre une meilleure compréhension des enjeux contemporains et de la méthode scientifiques. Pour ce faire, elle accompagne et soutient les événements, les créations entre les arts et les sciences, le renouvellement des modes de médiation et d'appropriation par le sensible et la pratique, à l'initiative du tissu d'acteurs et actrices de la CSTI.

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets. Le montant global de ces subventions s'élève à 16 500 € (cf. annexe 1) réparti de la manière exposée ci-dessous :

« L'ASSOCIATION LA TURBINE » a conçu un projet portant diverses créations et manifestations publiques dans le but de sensibiliser et d'informer un public large aux enjeux de transition écologique, de notre rapport au vivant et à la biodiversité. L'association sollicite un soutien de la Ville pour ses projets de recherche, de création :

- l'atelier « Des mots pour demain » ;
- l'activité éditoriale (podcasts sur la masculinité, Utopie:point zéro, sur le langage), et les sessions d'écoute publiques ;
- la création art-science « Labeau #2 », avec la danseuse Julie Nioche et la chercheuse Joanne Clavel, autour des imaginaires sur l'océan.

La Ville autorise le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'année 2023 (cf. annexe 1). Ce financement est prévu dans le cadre de l'aide aux projets 2023.

« NANTES UNIVERSITÉ » organise depuis 2017 la Nuit des Chercheurs, à Stereolux et à la Halle 6 Ouest, qui participe à créer un dialogue entre la société et les sciences, en ouvrant les portes de la recherche le

temps d'une nuit, avec une programmation aux formats variés (conférences, *sciences dating*, performances arts-sciences, etc), et renforce ainsi l'accessibilité de l'événement. Cette édition explorera le thème des « Vibrations ».

La Ville autorise le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'année 2023 (cf. annexe 1). Ce financement est prévu dans le cadre de l'aide aux projets 2023.

« **L'ASSOCIATION SILENCE PODCASTS** » réalise des podcasts sur les grands espaces naturels et la place qu'y occupent l'homme et ses activités. L'association organise des sessions d'écoutes publiques pour donner à chacun l'envie d'en échanger. En 2023, l'association emmène l'auditeur à la découverte du territoire nantais, autour de la Loire, de l'Erdre et du lac de Grandlieu, en faisant intervenir des scientifiques (géologue, historien, etc) pour mieux comprendre les caractéristiques de notre lieu de vie. Par cette approche auditive, l'association sensibilise le public aux enjeux de transition, de protection de l'environnement, de préservation des savoir-faire, autant de thématiques au cœur de la politique de CSTI portée par la Ville de Nantes.

La Ville autorise le versement d'une subvention d'un montant de 3 500 € pour l'année 2023 (cf. annexe 1). Ce financement est prévu dans le cadre de l'aide aux projets 2023.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2023, pour un montant global de 16 500 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 1 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°13

Conseil municipal du 31 mars 2023

Culture – Attribution de subventions diverses – Convention – Avenant – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé de conclure des conventions et avenants avec les associations et organismes suivants :

Politique de soutien à l'investissement :

Dans le cadre du soutien aux activités développées à la Fabrique Île de Nantes, l'Association « **TREMPO** » a formulé une demande d'investissement à hauteur de 56 407,12 €. Il est proposé de lui attribuer, par convention, une subvention d'investissement d'un montant de 56 407 €, au titre de l'année 2023, destinée à financer le renouvellement de matériels nécessaires aux activités de cet établissement culturel (cf. annexe 1).

La Ville a attribué à l'association une subvention d'investissement de 99 405 € pour l'année 2021 et aucune pour l'année 2022. Les crédits correspondants sont prévus en investissement au budget 2023 AP004 « Culture et Patrimoine, International et coop. décentralisée » Opération 904 « Culture - Subventions d'équipement.

Politique de soutien aux événements et festivals :

L'Association Culturelle de l'Eté – A.C.E. - poursuit la mise en œuvre de la troisième édition de Débord de Loire, qui se tiendra du 30 mai au 5 juin 2023, en impliquant l'ensemble des communes et acteurs de l'estuaire, associatifs, économiques, et culturels. A l'instar de l'édition de 2019 avec la présence de *l'Hermione*, le cœur de l'événement s'appuiera sur un rassemblement nautique d'exception, avec une parade de bateaux hétéroclites de Saint-Nazaire à Nantes. La thématique du transport à la voile sera mise à l'honneur en 2023. L'ACE adossera au volet nautique une programmation artistique et festive sur les quais de Nantes, sur le thème de la danse notamment, et orchestrera un programme varié de découverte du fleuve (expositions, visites, etc).

En animant une dynamique d'alliance des territoires à l'échelle de l'estuaire, en s'inscrivant dans les suites données au Grand débat Loire, et en participant à l'animation et la valorisation en continu des acteurs de la filière nautique, Débord de Loire concourt à la politique de développement culturel et patrimonial de la Ville de Nantes.

L'Association Culturelle de l'été a formulé une demande d'investissement à hauteur de 140 000 €. Il est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 140 000 € à l'A.C.E. pour préparer Débord de Loire 2023. Cette attribution fait l'objet d'un avenant n°2 (annexe 2) à la convention de partenariat conclue entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et l'Association concernant l'événement Débord de Loire. Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 65, programme n°43D libellé Coordination de la médiation des patrimoines.

La Ville a attribué à l'association une subvention de 50 000 € pour l'année 2021 et 50 000 € pour l'année 2022.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les conventions et avenants au titre de l'année 2023 avec des organismes suivants :

TREMPO.....	56 407 €
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE.....	140 000 €

et autorise les versements proposés

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°14

Conseil municipal du 31 mars 2023

Groupement d'Intérêt Public Cafés Culture – Contribution – Approbation.

*M. COCOTIER, Conseiller municipal,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le Groupement d'intérêt public « Cafés cultures », issu des travaux de la Plateforme des cafés cultures et de la démarche collective de l'État, de collectivités territoriales membres fondateurs (Conseil régional des Pays de la Loire, Villes de Nantes et de Montreuil) et d'organisations professionnelles, a été créé en 2015 afin d'assurer la gestion d'un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique dans les lieux de proximité que sont les cafés, bars et restaurants et considérés comme des maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires. 79 collectivités en sont aujourd'hui adhérentes.

Ce fonds d'aide est réservé aux cafés, bars et restaurants qui sont obligatoirement employeurs des artistes et techniciens dans le cadre de représentations ouvertes au public. Les bénéficiaires doivent remplir plusieurs critères : relever de la convention collective des CHR (hôtel, cafés, restaurants) ; être détenteur d'une licence de débit de boisson ou restaurant ; être un établissement recevant du public (ERP) de type N catégorie 5 (jauge inférieure à 200 places) ; à partir de 7 spectacles par an, être détenteur de la licence d'entrepreneurs de spectacles ; déclarer les salariés auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et respecter le minimum de 107,95 € bruts indiqué par la convention collective nationale du spectacle vivant privé en termes de rémunération.

La Ville de Nantes, en tant qu'adhérente au GIP Cafés Cultures, contribue chaque année au fonds d'aide à l'emploi pour les cafés cultures dits fonds HCR (hôtel, cafés, restaurants). En 2023, la contribution statutaire de la Ville de Nantes au GIP Cafés Cultures est de 50 000 €.

Le montant des contributions pour 2022 et 2021 s'est également porté à 50 000 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la contribution au GIP Cafés Culture de 50 000 € pour 2023 et autorise son versement ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Talledec

Le secrétaire de séance

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°15

Conseil municipal du 31 mars 2023

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Les orientations de la politique culturelle visent à positionner Nantes comme la Ville des énergies culturelles et créatives, une Ville pour toutes les complicités artistiques et culturelles.

Le plan d'actions culture, qui accompagne le projet politique, s'articule autour de grandes orientations consistant à :

- défendre une approche de la culture ouverte, décloisonnée et imaginative ;
- stimuler une relation vivante entre l'art, les lieux culturels et la population ;
- conforter une création foisonnante et plurielle ;
- entretenir et animer un réseau dynamique de lieux, de manifestations et d'initiatives culturelles ;
- cultiver l'ouverture au monde et les coopérations culturelles à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale.

La délibération présentée vient s'inscrire dans ce cadre.

- **Musée d'arts : acquisition de deux œuvres et d'un livre ancien**

Dans le cadre de l'enrichissement des collections d'art contemporain et du fonds de la bibliothèque du Musée, la Ville a l'opportunité d'acquérir les œuvres suivantes :

- deux œuvres réalisées par l'artiste David Ryan (Toulon, 1960 -), auprès de l'artiste pour la somme de 16 800€ :
 - « #1 Introduce » (2013), Fusain sur papier 120 g (H. 130 cm - L. 150 cm), 8 400€ ;
 - « #25 Welcome !!! » (2013), Fusain sur papier 120 g (H. 130 cm - L. 150 cm), 8 400€ ;

Le projet d'acquisition porté par le Musée d'arts de Nantes permet de faire entrer en collection publique des œuvres représentatives du travail que l'artiste David Ryan a développé depuis une quinzaine d'années, à travers le dessin d'une part et le récit du Chasseur de Trèfles d'autre part. Les dessins *#1 Introduce* et *#25 Welcome !!!* issus de la série « Eternal Refuge », datés de 2013, rejoignent les axes de la collection autour des questions sociales, politiques et géopolitiques. Ils complètent, également, les œuvres de l'artiste déjà présentes dans la collection du Musée d'arts. Ce projet d'acquisition est accompagné du don, par l'artiste, de deux dessins de la même série.

- un livre ancien intitulé *Une Semaine de Bonté ou les Sept Éléments Capitaux* (1934), (H. 27,9 ; l. 22,8 ; Pr. 4), livre en 5 volumes sous l'étui original de l'éditeur (Jeanne Bucher, Paris), comportant 182 phototypies de

collages, réalisé par l'artiste Max Ernst (1891-1976) auprès de Didier Deroeux (librairie Solstices) pour la somme de 4 500 € (annexe 2).

La proposition d'acquisition de ce livre permettra d'enrichir les collections du musée d'une œuvre emblématique du mouvement surréaliste, axe d'acquisition important et constant du musée.

Cette œuvre est issue de la technique du collage, très représentative des recherches surréalistes, mais non encore présente dans les collections. En outre, la forme de l'ouvrage, édité en cinq cahiers, permettra une exposition simultanée de plusieurs planches. L'exemplaire, complet et en bon état, est très rare en collection publique.

Il est proposé d'approuver ces acquisitions d'un montant de 21 300 €, d'autoriser la signature des conventions afférentes. Des subventions seront sollicitées auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM).

• **Muséum : convention d'acquisition d'objets de collections en histoire naturelle**

Dans le cadre de l'enrichissement des collections, la Ville a l'opportunité d'acquérir 20 spécimens de poissons naturalisés par M. Bourlès. D'une grande qualité muséographique et esthétique, ces poissons sont très représentatifs de la réalité biologique de ces espèces. M. Bourlès est un ichtyotaxidermiste de réputation nationale, présent dans de nombreux musées, y compris le muséum National. Le lot de poissons proposés complète la collection existante et permettra de renouveler l'exposition permanente avec de nouveaux spécimens.

Une subvention auprès du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) sera sollicitée. Il est proposé d'approuver la convention afférente (cf. annexe 3) à cet achat d'un montant de 9 195 €.

• **Conservatoire à Rayonnement Régional : tarifs année scolaire 2023/2024**

La grille tarifaire du Conservatoire ainsi que le mode de calcul des tarifs et le quotient familial appliqué ont été approuvés par délibération du conseil municipal du 1 avril 2011. Il vous est proposé de reconduire les principes de calcul des tarifs et du quotient familial du Conservatoire pour l'année scolaire 2023/2024 en prenant en compte l'objectif budgétaire fixé pour l'exercice 2023, soit une augmentation de 4 % (chiffre inférieur à l'inflation 2022). Il est également proposé de réévaluer les tranches du quotient familial de 1,4 %, conformément au coefficient d'actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu, prévu par la loi de finances 2022.

L'innovation de la grille tarifaire pour cette année scolaire est la mise en cohérence de certains tarifs appliqués à des cursus :

- clarification des appellations appliquées ;
- mise en cohérence des parcours (2^e cursus, cursus jazz 3^e cycle renforcé, cursus ou discipline complémentaire) ;
- intégration des parcours de pratiques amateurs (Jouons ensemble) ;
- gratuité des locations instrumentales pour les dispositifs CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique) primaires et l'orchestre cuivres Sophie Germain.

La nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2023/2024 est ainsi proposée comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Tranches de QF	Inférieur ou égal à 378 €	379 € à 542 €	543 € à 938 €	939 € à 1 732 €	1 733 € à 2 495 €	2 496 € à 2 856 € et +
Tarifs série A (par an)	77 €	77 € à 189 €	189 € à 250 €	250 € à 374 €	374 € à 499 €	499 € à 685 €
Tarifs série B (par an)	40 €	40 € à 94 €	94 € à 126 €	126 € à 188 €	188 € à 250 €	250 € à 343 €
Tarifs série C (par an)	19 €	19 € à 48 €	48 € à 62 €	62 € à 93 €	93 € à 126 €	126 € à 171 €

Tarif série D	39 € par an tarif carte blanche ou 78 € par an tarif plein
Tarif série E	5 € par jour tarif carte blanche ou 10 € par jour tarif plein

Les activités sont réparties en différentes séries, dont la répartition est présentée en annexe 4.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les acquisition de deux œuvres et d'un livre ancien par la Ville de Nantes pour son Musée d'art pour un montant de 21 300 €, approuve la signature de la convention afférente (cf. annexes 1 et 2) ;
2. approuve l'acquisition de spécimens de poissons par la Ville de Nantes pour son Muséum pour un montant de 9 195 €, approuve la signature de la convention afférente (annexe 3) ;
3. approuve la nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2023/2024 du conservatoire (annexe 4) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°16

Conseil municipal du 31 mars 2023

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

*M. CHATEAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

1. Aide aux associations œuvrant dans le domaine des patrimoines

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie culturelle et patrimoniale, la Ville de Nantes apporte une aide financière aux associations agissant dans les domaines liés aux patrimoines nantais, au moyen de subventions. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement de projets associatifs, de projets d'investissements ou encore de projets exceptionnels.

La diversité des associations patrimoniales nantaises est remarquable et témoigne d'engagements, parfois très anciens, des acteurs de la société civile.

A ce titre, il est proposé l'attribution de subventions selon la répartition jointe en annexes 1, 2 et 3.

- **vote du BP 2023 : fonctionnement récurrent des associations**

Dans le cadre du vote du budget 2023, 16 associations sont accompagnées dans leur fonctionnement récurrent leur permettant ainsi d'agir au quotidien sur leur thématique. Certaines associations œuvrent à la valorisation du patrimoine architectural et urbain (Nantes Renaissance), les savoirs-faire en matière de restauration ou de conservation du patrimoine (Union Compagnonnique), le patrimoine historique et archivistique (Centre d'Histoire du Travail, Centre généalogique de Loire-Atlantique, Société Académique de Nantes, Nantes Histoire), le patrimoine industriel (Maison des Hommes et des Techniques, Entreprise et Patrimoine industriel, Histoire de la construction navale), le patrimoine maritime, fluvial et technique (Pro Arte Graphica, Musée des sapeurs-pompiers, Cercle de la Belle Plaisance nantaise, Erdre Voiles Passion) ou encore le patrimoine immatériel (DASTUM 44, Anneaux de la Mémoire, Mémoire de l'Outre Mer).

Au titre de la politique publique du patrimoine dans le cadre du vote du budget 2023, le montant total des aides au fonctionnement s'élève à 379 873 €. Il est ainsi proposé l'attribution des subventions selon la répartition jointe en annexe 1.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 65, programme n°43D libellé Coordination de la médiation des patrimoines.

- **10 mai 2023 : programme culturel de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition**

Chaque année, à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition organisée le 10 mai, la Ville de Nantes s'attache à mobiliser les citoyens et les associations en faveur de la lutte pour les droits humains. L'objectif principal est de sensibiliser le grand public à cette histoire et ces mémoires communes ainsi qu'à la lutte contre toutes formes de discriminations et d'inégalités.

Dans ce cadre, la Ville de Nantes coordonne un programme culturel fédérateur, principalement composé de temps de rencontres, d'expositions, d'animations théâtrales, musicales et artistiques proposés par différents partenaires. Les projets ainsi enrichis ont ensuite été étudiés sous l'angle financier.

Le programme 2023 sera à nouveau placé sous le signe d'un travail pédagogique approfondi avec des élèves nantais d'écoles, collèges, lycées mais aussi de structures associatives d'insertion. De programmes culturels sont prévus dans les quartiers de Nantes Nord, Hauts-Pavés St-Félix, Doulon-Bottière, Dervallières Zola, Breil Barberie, Ile de Nantes et Centre Ville ; lectures, projections, expositions, visites guidées...

Suite à l'instruction des dossiers, il est ainsi proposé de soutenir 14 projets pour un montant total de 15 000 €, (cf. annexe 2), et d'approuver les avenants correspondants (annexes 4 et 5).

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 65, programme n°43D libellé Coordination de la médiation des patrimoines.

- **Patrimoines immatériels : aides aux projets**

L'**Institut d'histoire sociale CGT44** a pour mission de collecter et traiter des informations et des documents se rattachant à l'histoire sociale et plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme à Nantes. Partant du constat des malaises d'une société fracturée socialement sur fonds de montée des idées xénophobes et de la méconnaissance globale de l'histoire sociale et de l'histoire locale des luttes de la population et plus particulièrement de la jeunesse, l'IHS 44 travaille autour de l'héritage de trois événements historiques : 1943, première année du conseil national de la résistance, 1944, droit de vote pour les citoyennes françaises et 1945 : mise en œuvre du programme du Conseil National de la Résistance. L'IHS réalisera des collectes de témoignages, des expositions, des publications, des ateliers pédagogiques et programmera des spectacles et des conférences.

Il est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 1 700 € à l'association, (cf. annexe 3), pour mettre en œuvre ses actions en 2023.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 65, programme n°43D libellé Coordination de la médiation des patrimoines.

Le **Centre d'histoire du travail** gère le centre d'archives régionales sur l'histoire syndicale ouvrière et agricole. En partenariat avec l'historien Samuel Guicheteau, il mène un travail de recherches sur le travail des dockers du XVI^e au XX^e siècles. Pendant plusieurs siècles, le port de Nantes fut une grande place de la mondialisation. Si plusieurs acteurs de l'activité maritime sont aujourd'hui bien connus, certains le sont beaucoup moins, en particulier les dockers et leurs ancêtres porteurs de fardeaux, les portefaix. La recherche vise à combler cette lacune en présentant à la fois l'histoire d'un groupe, devenu une incarnation forte de la classe ouvrière au XX^e siècle, et les façons dont le travail s'organisait sur les quais dans la longue durée. Les travaux de recherches feront l'objet d'une publication intitulée « Dockers, une histoire nantaise – des portefaix aux dockers : travailler et lutter sur les quais (XVI^e-XX^e siècles) ».

Il est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 2 500 € à l'association (cf. annexe 3) pour lui permettre l'édition de l'ouvrage et d'approuver l'avenant 1 joint en annexe 6.

Les crédits correspondants pour ces subventions sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 65, programme n°43D libellé Coordination de la médiation des patrimoines.

- **Patrimoine industriel, fluvial, maritime et technique : aide à l'investissement**

La Ville soutient par des aides en fonctionnement les acteurs associatifs propriétaires de mobiliers liés aux patrimoines industriels, fluvial, maritime et technique.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les projets de restauration effectués en 2023 suivant :

- l'**avion Super Constellation**, propriété de l'**Amicale Super Constellation**, classé monument historique qui fêtera cette année ses 70 ans (restauration des strapontins de l'avion) ;

- une partie de la **flottille** de l'**association La Cale 2 l'île** labellisée « Bateaux d'intérêt patrimonial » ;

- le voilier « **Vezone** », classé monument historique, propriété de la Ville mais géré par l'association du **Cercle de la Belle Plaisance**.

- le chantier de restauration du **Belem** propriété de la **Fondation Belem**. Classé Monument Historique depuis 1984, le voilier, construit à Nantes en 1896, représente un véritable témoignage de la qualité du travail des chantiers navals nantais de la fin du 19^e siècle. Au fil des navigations, les tôles d'acier de la coque perdent de leur épaisseur de façon naturelle, corrodée par l'eau de mer. Ce phénomène est amplifié par le déversement des eaux usées dans la zone la plus basse du navire, située sous la cale des machines. En effet, de par sa construction qui remonte à 1896, le navire ne dispose pas de bac de récupération pour ces eaux. Cette partie de la coque, particulièrement dégradée par rapport au reste du navire, doit donc être entièrement remplacée par une structure neuve afin que la Fondation Belem puisse conserver la certification nécessaire à le faire naviguer. Ce très important chantier de restauration, contrôlé par la DRAC Pays de la Loire au titre des monuments historiques, va permettre au 3 mâts de poursuivre son programme de navigation et, en particulier, assurer sa présence à Nantes pour Débords de Loire (du 30 mai au 5 juin 2023) mais également de participer en 2024 aux jeux olympiques, puisque le bateau nantais transportera la flamme olympique d'Athènes à Marseille.

Il est ainsi proposé de soutenir ces quatre projets de restauration pour un montant total de 95 500 €, selon la répartition jointe en annexe 3 et d'approuver la convention jointe en annexe 7.

2. Aide à la restauration du patrimoine

La Ville soutient, au titre de la préservation et de l'amélioration du patrimoine urbain, les projets de restauration du patrimoine bâti ancien, notamment dans le site patrimonial remarquable de Nantes. Il est proposé d'attribuer une nouvelle série d'aides à hauteur de 176 040 €, dont bénéficieront les propriétaires et copropriétés, selon la répartition jointe en annexe 8. Les aides proposées concernent les trois axes du programme : diagnostics patrimoniaux, travaux et aides aux propriétaires occupants. Ces attributions de subvention font l'objet de conventions jointes en annexe 9.

Parmi les dossiers proposés, se distingue par son ampleur le diagnostic patrimonial proposé pour la cité des Hauts-Pavés. Cette architecture remarquable de la reconstruction nantaise a fêté ses 70 ans en 2022. L'étude subventionnée concerne en effet l'ensemble des 21 copropriétés regroupant 160 logements au sein de 11 immeubles, permettant ainsi une évaluation globale de l'état des bâtiments pour prôner l'homogénéité des propositions de travaux en lien avec les objectifs de transition écologique et énergétique. La cité des Hauts Pavés a été construite entre 1947 et 1949 par l'architecte de la Reconstruction Michel Roux-Spitz. Les différents bâtiments qui la composent sont protégés au patrimoine bâti au PLUm et la cité est labellisée « Architecture Contemporaine Remarquable » (label ACR attribué par le ministère de la Culture).

Il est également proposé d'annuler et remplacer une convention approuvée lors du conseil municipal du 25 juin 2021 pour la SCI « Phil-Steph ». La SCI ayant été dissoute, une nouvelle convention (annexe 10) a dû être rédigée afin de pouvoir verser les aides au demandeur (Stéphane Grippay). Les travaux ont été réalisés et réceptionnés par la DPARC.

3. Enrichissement des collections municipales

- **Archives de Nantes : information sur les acquisitions par vente aux enchères**

Par vente aux enchères du 18 janvier 2023 chez Conan-Belleville commissaires-priseurs à Lyon, les Archives de Nantes ont fait l'acquisition de 3 lots de documents . Cette acquisition s'élève à 1 560 €.

- **Archives de Nantes : convention d'acquisition de documents**

Les Archives de Nantes ont l'opportunité d'acquérir auprès de Frédéric Dufetelle 1, chemin de la rive 44640 Bouguenais, 2 affiches illustrant la Mi-carême 1912 et les Docks de l'Ouest. Cette acquisition s'élève à 1 350 €. Il est proposé d'approuver cette acquisition et d'autoriser la signature de la convention correspondante (annexe 11).

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°4100 libellée Equipements et patrimoine culturels – acquisition, restauration.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution d'aide au fonctionnement pour un montant total de 379 873 € conformément à l'annexe 1 ;
2. approuve l'attribution des subventions pour soutenir les projets associatifs pour la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition du 10 mai pour un montant total de 15 000 € conformément à l'annexe 2 et autorise la signature des avenants correspondants (annexes 4 et 5) ;
3. approuve l'attribution de subventions d'aide aux projets pour un montant total de 4 200 € conformément à l'annexe 3 et autorise la signature de l'avenant correspondant (annexes 6) ;
4. approuve l'attribution des subventions d'aide à l'investissement pour le patrimoine industriel, fluvial, maritime et technique pour un montant total de 95 500 € conformément à l'annexe 3 et autorise la signature de la convention correspondante (annexes 7) ;
5. approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétaires et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural pour un montant total de 176 040 € selon la répartition proposée en annexe 8 et autorise la signature des conventions correspondantes (annexes 9) ;
6. prend acte de la dissolution de la SCI « Phil-Steph », approuve l'attribution de la subvention d'aide aux travaux selon la répartition proposée en annexe 8 et autorise la signature de la convention correspondante (annexe 10) ;
7. prend acte de l'acquisition réalisée par vente aux enchères pour les Archives de Nantes pour un montant de 1 560 € ;
8. approuve l'acquisition proposée pour les Archives de Nantes pour un montant de 1 350 € et autorise la signature de la convention correspondante (annexe 11) ;
9. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°17

Conseil municipal du 31 mars 2023

Petite Enfance – Refonte du processus d’attribution des places en crèches – Approbation.

*Mme NAULIN, Adjointe,
donne lecture de l’exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes a adopté en 2018 la charte qualité pour l’accueil des tout-petits qui pose quatre principes : l’information aux familles, la qualité du dialogue entre familles et professionnels, la place et le rôle de chacun et le bien-être de l’enfant.

La Ville de Nantes a engagé une démarche de refonte du processus d’attribution des places en crèches à déployer d’ici 2026. Guidée par les principes de la Charte et l’observation de la demande d’offres d’accueil et les usages , cette démarche vise les objectifs suivants :

- renforcer la mixité dans les crèches en favorisant la représentation de toutes les familles ;
- améliorer la lisibilité et la transparence du système pour les familles.

Dans cette perspective, la Ville de Nantes a d’ores et déjà apporté des changements à travers notamment l’harmonisation des horaires des multi-accueils municipaux pour améliorer l’offre d’accueil et son appropriation par les familles, avec des horaires d’ouverture de 7H30 à 18H30 (à l’exception des petites structures plus contraintes). Le règlement de fonctionnement adopté par le conseil municipal de juin 2022 a aussi permis de défacturer le service aux familles lors des temps de réunion sans enfant (dites 2h mensuelles) à compter de septembre 2022.

La présente délibération vise à exposer une nouvelle étape de la démarche engagée pour la rentrée scolaire 2023, avec l’objectif d’appliquer les nouvelles modalités d’attribution des places en crèche dès les commissions d’admission d’avril 2023.

Cette démarche de refonte du processus d’attribution des places en crèches s’inscrit dans le contexte difficile de tension de recrutements, à Nantes comme partout en France, qui impactent fortement les capacités d’accueil. A ce titre, la Ville de Nantes mène des actions pour y remédier à son niveau en tant que gestionnaire d’établissements d’accueil du jeune enfant, mais aussi au niveau national notamment dans le cadre de France urbaine.

Les évolutions proposées pour 2023 portent sur le processus de demande et d’attribution de places en crèches. Il s’agit de :

- rendre visible l’ensemble des demandes d’accueil collectif des familles auprès de l’ensemble des gestionnaires municipaux et associatifs membres du Guichet unique nantais ;
- développer des contrats avec les établissements municipaux d’une durée plus ajustée aux besoins des familles, étayés par la transmission de justificatifs ;
- mixer les accueils à temps complets et partiels dans les unités des établissements municipaux, avec l’objectif de favoriser les continuités d’accueil et la vie de groupe des enfants.

Ainsi, concernant l'inscription :

A compter des commissions d'admission d'avril 2023, les familles recherchant un mode d'accueil collectif en raison de leur activité professionnelle, ou en recherche d'insertion professionnelle ou en recherche d'un temps de socialisation pour leur(s) enfant(s) pourront réaliser l'ensemble de leurs demandes d'accueil en établissement municipal et/ou associatif en ligne via le site nanteseservice.fr, ou via les relais accueil petite enfance ou par voie postale.

Il s'agira donc dorénavant de n'avoir qu'une procédure quelle que soit la demande.

Dans leur démarche de recherche de mode d'accueil collectif, comme individuel, les familles pourront continuer de trouver auprès des relais accueil petite enfance un appui pour affiner leur demande et pallier à d'éventuelles difficultés numériques.

Seule l'inscription pour une demande en accueil d'urgence municipale, elle, continuera à être enregistrée et instruite par les relais accueil petite enfance.

La ville de Nantes et ses partenaires, les crèches associatives, continueront à porter une attention particulière aux situations prioritaires (familles à faibles revenus, famille monoparentale, accueil spécifique orienté par le pôle médical(préventions, handicap).

Concernant le temps d'accueil de l'enfant en établissement d'accueil du jeune enfant municipal :

A l'issue de l'instruction de la demande et sous couvert de places d'accueil disponibles, le temps d'accueil proposé aux familles fera à compter de septembre 2023 l'objet d'un contrat renouvelable, décliné en deux formules :

- soit un contrat « temps complet / temps partiel d'activité », sur présentation de justificatifs d'activité au moment de la contractualisation et/ou du renouvellement de son contrat (cf. liste annexée à la présente délibération),
- soit un contrat « un jour + » ayant pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des parents et/ou la socialisation de l'enfant dans un collectif. A raison d'un jour ou 2 demies-journées proposées aux familles par semaine, ce temps « garanti » pourra être complété de « temps complémentaire », sous réserve de places disponibles.

Enfin, les unités d'accueil des établissements municipaux évoluent pour qu'en leur sein soient accueillis à la fois des enfants disposant de l'une ou l'autre des formules précitées et des enfants bénéficiant d'un accueil d'urgence. Cette évolution vise à favoriser, autant que possible, la continuité d'accueil de l'enfant dans un même lieu pour les familles dont les besoins de durée d'accueil, eux, peuvent évoluer dans le temps.

L'ensemble de ces évolutions et leurs modalités pratiques pour les familles seront détaillées dans le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant qui sera présenté au conseil municipal de juin 2023.

D'ici la fin du mandat, chaque rentrée scolaire sera l'occasion de modifier par étapes le système d'attribution des places en crèche et d'atteindre les objectifs visés par la démarche, en coopération avec les crèches associatives.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les évolutions précitées du traitement des demandes et de l'attribution des places en crèches, mises en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2023 ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°18

Conseil municipal du 31 Mars 2023

Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – « Les Pâtes au Beurre » - Subvention – Approbation.

*Mme NAULIN, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Depuis de nombreuses années, la Ville de Nantes subventionne les Lieux Accueil Enfants-Parents (LAEP) qui sont gérés par des associations à but non lucratif.

Les LAEP sont des espaces conviviaux qui accueillent, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ces structures, adaptées à l'accueil de jeunes enfants, constituent un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Ils sont ouverts sur des temps déterminés par des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Les LAEP :

- offrent un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants ;
- favorisent également les échanges entre adultes ;
- confortent la relation entre les enfants et les parents.

Ces structures, qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire, développent un certain nombre d'actions innovantes au service de la solidarité et du soutien à la parentalité.

La Ville de Nantes, de son côté, a défini une politique de réussite de l'enfant, afin de favoriser l'égalité des chances, au sein de laquelle la place des parents est un enjeu essentiel. Ainsi, la Ville entend aider les parents dans leur fonction parentale, et renforcer la relation entre professionnels de l'enfance et parents, en amorçant d'une véritable communauté éducative.

Pour cela, les LAEP associatifs, en complément des LAEP municipaux, jouent un rôle essentiel, que la Ville de Nantes souhaite valoriser et rendre visible, aussi bien pour les partenaires que pour les familles.

Dans le cadre de l'accompagnement des LAEP associatifs, la Ville de Nantes leur verse une subvention de fonctionnement dont les modalités permettent à la Ville de pouvoir accompagner un nombre croissant d'acteurs associatifs gestionnaires de LAEP, et de suivre le développement des LAEP actuels lorsqu'ils décident d'ouvrir des créneaux supplémentaires au bénéfice des familles nantaises.

L'association PPSP, Les Pâtes au beurre, située au 57 rue Charles Monselet à Nantes, gère un lieu d'accueil enfants parents, structure favorisant le soutien à la parentalité, en lien avec la politique de la Ville. Elle

sollicite une subvention de fonctionnement afin de lui permettre d'assurer un accueil de qualité des parents et des enfants en difficulté.

Conformément à la nouvelle convention, il est proposé de verser à l'association, pour 2023, une subvention de 15400€, calculée sur la base du nombre d'heures d'ouverture et de préparation du LAEP (616 heures).

Le montant total de ces subventions est inscrit au budget de la Direction de la Petite Enfance, Programme 36N, chapitre 65, fonction 4228.10, nature 65748.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 15 400 € au titre de l'année 2023 à l'association Les Pâtes au beurre ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°19

Conseil municipal du 31 Mars 2023

Dispositif d'aide financière à l'équipement de récupérateur d'eau de pluie pour les foyers nantais – Approbation.

*M. SALECROIX, Conseiller municipal,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Lors des Assises de l'eau en 2019, un premier objectif national de réduction des prélèvements d'eau a été adopté : -10 % d'ici 2025 et - 25 % d'ici 2035.

De plus, en avril 2018, le Comité de Bassin Loire-Bretagne a adopté son plan d'adaptation au changement climatique incitant les acteurs du cycle de l'eau à agir au travers de leviers et d'exemples d'actions avec un enjeu fort sur les consommations et les prélèvements d'eau.

Par ailleurs, sur le territoire de Nantes Métropole, il est constaté, à l'échelle du grand cycle de l'eau :

- des sécheresses de plus en plus marquées et plus longues. Depuis 2019, des arrêtés sécheresse intégrant des restrictions d'usages sur le réseau d'eau potable sont intervenus. En 2022 le territoire a été classé en « crise sécheresse » (niveau le plus élevé) pendant plusieurs mois ;
- des besoins croissants et une ressource (la Loire) qui peut montrer des limites en période d'étiage marqué (problématique du bouchon vaseux, ventes d'eau en gros vers la côte) ;
- un besoin de s'adapter au changement climatique en intégrant une baisse de la disponibilité de la ressource en eau.

En 2022, Nantes Métropole a engagé une démarche sur les économies d'eau en s'appuyant notamment sur un appel à projets de l'agence de l'eau dont elle est lauréate. Cette démarche vise les économies d'eau consommée au niveau des bâtiments publics des collectivités de la métropole.

Au-delà de cette démarche et des actions engagées sur les réseaux pluviaux (stockage, déconnexion de gouttières dans le réseau pluvial ou unitaire), la Maire de Nantes a souhaité, dans le cadre des mesures « Climat » le 6 septembre 2022, la mise en place d'un soutien financier pour les particuliers acquéreurs de systèmes de récupération des eaux de pluie de toiture, sous la forme d'une subvention forfaitaire plafonnée à 50 € par récupérateur, avec un maximum de 2 récupérateurs par foyer nantais

A noter que les crédits d'impôt pour l'installation de ce type d'équipement n'existent plus et que seules les collectivités volontaires accordent aujourd'hui des aides aux particuliers pour ce type d'équipement.

Les critères d'attribution de cette aide sont :

- être domicilié sur la commune de Nantes ;

- justifier d'une facture d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'une capacité minimum de 300 L, postérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- deux aides cumulables au maximum par foyer et par adresse pour toute la durée du dispositif.

Le montant de l'aide est plafonné à 50€ par équipement ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci devait être inférieure, soit maximum 100 € d'aide/foyer si celui-ci procède à l'achat de 2 récupérateurs.

Pour justifier de l'attribution de cette aide, le demandeur adressera à la ville de Nantes le formulaire dûment rempli et accompagné des pièces justificatives (attestation de domicile, facture et RIB). Un e-service sur le site internet de la ville de Nantes sera développé prochainement pour faciliter la démarche. L'aide calculée à partir de la facture d'achat de l'équipement sera versée, par virement bancaire, en 1 fois après instruction de la demande.

Une enveloppe prévisionnelle de 100 000 € sera dédiée à cette aide en 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution d'une aide financière de 50 € pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, dans les conditions décrites ci-dessus ;
2. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°20

Conseil municipal du 31 mars 2023

Budgets participatifs - Subventions - Bourses citoyennes - Avenants - Approbation.

*Mme BASSANI, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Les budgets participatifs s'inscrivent dans le nouveau cycle de notre politique de proximité :

- une ville qui s'appuie sur la force de proposition et d'initiative des habitants pour soutenir des projets d'amélioration du cadre de vie vers une transition écologique et solidaire,
- une ville qui promeut et accompagne l'engagement des habitants et leur capacité à agir ensemble pour mener des actions citoyennes dans les quartiers.

Ils constituent un dispositif de soutien aux initiatives citoyennes dans les 11 quartiers de notre ville qui vient progressivement amplifier l'action des bureaux des projets par la capacité nouvelle à financer des projets collectifs par de l'investissement.

Pour prendre en compte ces évolutions, le dispositif « Bureau des projets - Fonds de soutien à l'initiative citoyenne (FSIC) », instauré par la délibération du 18 décembre 2015 est remplacé par le dispositif global « Budgets participatifs - Subventions et bourses citoyennes » exposé ci-dessous.

Les budgets participatifs sont dotés de 1 000 000 € par an en investissement et de 300 000 € en fonctionnement.

La particularité principale :

- les citoyens sont impliqués à toutes les étapes du projet, et s'engagent à mener à bien ce projet dans une logique d'engagement réciproque avec la ville et de coopération dans sa mise en œuvre.
- tous les porteurs de projet présentent leur initiative au comité d'animation de leur quartier. Composé d'habitants, de représentants d'associations et d'un élu du quartier, il les accompagne et délibère collectivement de l'aide à leur apporter : humaine, matérielle et financière.
- la réception des projets se fait au fil de l'eau, les idées sont écoutées, accompagnées et soutenues tout au long de l'année, sans appel à projet avec une date butoir.

Le dispositif budgets participatifs permet d'engager :

- un soutien aux projets portés par des habitants hors cadre associatif dans une limite de 1 000€ sous la forme d'une bourse citoyenne,

- un soutien à la réalisation des projets dans une limite de 5 000 € sous la forme d'une subvention d'aide aux projets versée aux associations,
- les dépenses d'investissement pour des projets ayant un impact durable pour la collectivité comme la mise en valeur de l'espace public, ou la diversification de ses usages pour soutenir de nouvelles pratiques sociales, avec un seuil de l'ordre de 20 000 €, et une possibilité de majoration de 10 000 € pour les projets porteurs de coopérations et dynamiques inter-quartiers. La somme attribuée peut être dépensée directement par la ville au bénéfice du projet ou être versée à une association sous la forme d'une subvention spécifique.

Les subventions et bourses citoyennes proposées soutiennent des projets participatifs présentés, discutés et accompagnés au sein des comités d'animation des budgets participatifs, qui se sont renforcés avec de nouveaux habitants volontaires pour former un collectif et s'approprier progressivement les modalités nouvelles de soutien aux différentes initiatives.

Les comités d'animation des budgets participatifs qui se sont tenus d'avril 2021 à mars 2023, ont donné un avis favorable à 15 projets. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer des aides sous forme de subventions aux associations et de bourses citoyennes à des porteurs de projets pour 26 262 €, crédits inscrits au budget 2023 au chapitre 65 fonction 420.20 article 65748 libellé subventions de fonctionnement, et au chapitre 204 opération 512 libellé Budgets participatifs - Amélioration cadre de vie par les habitants - Subventions d'investissement. Des projets portés par des associations de quartier et collectifs présentés, à titre d'information, lors de précédents conseils municipaux, sont proposés dans cette délibération afin de permettre leur financement avec la nouvelle modalité de la bourse citoyenne.

Les éléments d'information relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil, sont communiqués conformément à la Charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

- **Les subventions de soutien aux projets proposées au titre des budgets participatifs portent sur un montant total de 21 297 € selon les thématiques suivantes :**

Initiatives culturelles, festives, parentales et sportives :

- « Le collectif de spectateurs », proposé par l'association Territoires InterStices, au centre-ville.
Montant demandé et proposé au vote : 3 610 € (subvention de fonctionnement).

Le collectif de spectateurs réunit un groupe d'habitants de tous les âges, invités à rencontrer des artistes en création, à visiter des ateliers de création ou résidences et à découvrir des métiers du spectacle ; avec la médiation de l'association Territoires InterStices. Ces moments de rencontres et sorties autour d'une offre plurielle, émancipatrice et accessible, donneront à voir de la richesse culturelle du territoire pour et par les habitants, sous la forme notamment de cartes postales sonores.

- « L'injustice de genre, et si on en parlait au cinéma ? », proposé par l'Association Sportive et Culturelle Bonne Garde (ASCBG), à Nantes Sud.
Montant demandé et proposé au vote : 2 000 € (subvention de fonctionnement).

Avec cette deuxième édition du Festival annuel "Notre Planète - Notre Cinéma" sur le thème du « Le vivre ensemble », l'Association Sportive et Culturelle Bonne Garde a souhaité organiser une journée axée sur différents aspects des relations humaines et notamment ceux du genre et de l'égalité femmes/hommes. Avec une riche programmation associant cinéma et spectacle vivant, autour notamment du théâtre du Cyclope et du collectif LadydeNantes, ce temps fort vise à soutenir la diffusion d'une culture de l'égalité femmes/hommes pour tous les publics. La subvention des budgets participatifs vient soutenir l'accès au festival des publics et/ou habitants plus éloignés par la médiation et la tarification. Ce projet est également soutenu à hauteur de 2000 € au titre de la politique d'égalité femmes/hommes.

- « Nantes Sud en action : raconte-moi, montre-moi... » proposé par l'Association Sportive et Culturelle Bonne Garde (ASCBG), à Nantes Sud.
Montant proposé par le comité d'animation : 1 000 € (subvention de fonctionnement).

« On connaît le monde mais pas le coin de sa rue » c'est à partir de cette idée que l'association Sportive et Culturelle Bonne Garde (ASCBG), l'association des commerçants de Saint-Jacques et le groupe « Mémoire de Nantes Sud » se sont associés. L'idée est de réaliser une exposition itinérante déployée dans différents lieux du quartier et de diffuser un opuscule illustrant la vie passée et actuelle des différents micro-quartiers avec les témoignages des habitants, permettant à chacun de (re) découvrir son quartier et de s'approprier davantage son environnement proche.

- « Soirée Ciné Débat - Collaboration interquartiers », proposé par l'association Café Prod, à Dervallières Zola.

Montant proposé par le comité d'animation : 1 000 € (subvention de fonctionnement).

Au mois de juin, l'association Café Prod a proposé d'organiser la projection de deux films réalisés avec des équipes de techniciens et de comédiens nantais, pour certains issus des quartiers populaires de notre ville : "La grande Nouvelle" et "Kuru l'esprit de la ville". Le comité d'animation des budgets participatifs a noté l'ambition de ce temps fort, soutenant des collaborations entre quartiers et valorisant des talents nantais, à partir d'une soirée de ciné-débat suivie d'un repas partagé à la maison de quartier.

- « Potager des lauriers », proposé par l'association Ouest Cœur d'Estuaire et Agglomération Nantaise, (OCEAN), à Chantenay - Bellevue - Sainte-Anne.

Montant proposé par le comité d'animation : 1 000 € (subvention de fonctionnement).

Avec ce nouveau projet, le collectif « Lauriers ensemble » participe à améliorer le cadre de vie des habitants et l'appropriation de l'espace public par la pratique collective du jardinage. Ce potager partagé doit ainsi permettre de renforcer le lien social autour d'une dynamique conviviale de soutien aux pratiques écologiques et durables à destination de tous les habitants du quartier. Au fil des saisons, un programme d'ateliers et d'animation intergénérationnels soutiendra la présence d'habitants sur le site et l'entretien en continu de la parcelle.

- « Livre de recettes », proposé par l'association Vivre Libre 44, à Breil Barberie.

Montant proposé par le comité d'animation : 980 € (subvention de fonctionnement).

L'association Vivre Libre 44 a proposé à des habitants du Breil bénéficiant de l'aide alimentaire, de réaliser un livre de recettes culinaires. Cette démarche associant de nombreux partenaires associatifs, institutionnels, culturels et d'accès aux droits, a permis de prolonger la proposition d'accompagnement dans le quartier en valorisant et transmettant les savoir-faire des participants. Ces derniers ont été étroitement associés à la réalisation de ce recueil par le partage des recettes, ateliers de cuisine, photographie professionnelle des plats réalisés, etc. Une séance de dédicace a été organisée pendant le festival « MIAM ».

- « Soirée théâtre - conférence - débat sur le changement climatique », proposé par l'association Sud Loire Animation (ASLA) à Nantes Sud.

Montant proposé par le comité d'animation : 540 € (subvention de fonctionnement).

L'association Sud Loire Animation (ASLA) a proposé une soirée accessible à tous, centrée sur la sensibilisation au changement climatique. Au programme, le spectacle "Sec et sans glace" (création théâtrale librement inspirée des "Glaciers Grondants" de David Lescot et de textes de Patrick Dubost) suivi d'une conférence-débat. De nombreuses questions ont été abordées : la compréhension des facteurs liés au changement climatique et sa modération, les actions d'atténuation et d'adaptation à engager en urgence, la qualité de vie (déplacements, isolations des logements, consommation, déchets, énergie, eau, urbanisme, végétalisation des espaces, désimperméabilisation des sols, etc.).

Initiatives pour la transition écologique :

- « Mauvaise graine », proposé par l'Association La Générale - Maison du projet de la caserne Mellinet, à Malakoff St Donatien

Montant total proposé par le comité d'animation : 9 452 € (subvention d'investissement).

Cet atelier d'auto-réparation de vélos sur le quartier de la caserne Mellinet a vu le jour lors d'une rencontre entre les habitants et l'atelier du Pignon, à l'occasion d'une journée offrant la possibilité de faire réviser son

vélo et de le réparer. Avec le succès de cette expérimentation et la sursollicitation des ateliers existants, l'idée est née de créer le premier espace d'auto-réparation de l'est de Nantes. Il s'agit donc de proposer un atelier en plein air avec des permanences régulières encadrées par des mécaniciens bénévoles, sur un terrain mis à disposition par Nantes Métropole Aménagement. Outre le fait de promouvoir l'usage du vélo, et de permettre à chacun de l'entretenir, l'objectif est aussi de créer de la cohésion au sein d'un quartier en mutation. De nombreux acteurs sont mobilisés pour ce projet : le Pignon, La Générale, la CLAVette -Collectif des ateliers d'auto-réparation nantais-, les habitants de la caserne Mellinet, Contes et Nerfs d'Acier.

- « Rénovation et nettoyage de chaussures », proposé par l'association Tout Share, à Breil-Barberie.
Montant demandé et proposé au vote : 1 200 € (subvention de fonctionnement).

Redonner une seconde vie à des chaussures usées, le projet de l'association « Tout Share », porté par des passionnés de sneakers (baskets) vise à transmettre au plus grand nombre leur savoir-faire dans la rénovation et l'entretien des chaussures dans une démarche écologique, résolument tournée contre le gaspillage ou la sur-consommation.

- « Boîte à livres à la Chauvinière », proposé par l'association Bénénova, à Nantes Nord.
Montant proposé par le comité d'animation : 515 € (subvention de fonctionnement).

Le projet de création d'une boîte à livres porté par l'association Bénénova s'inscrit dans une volonté d'initier une dynamique sur le quartier Nord autour du livre, qui pourrait également constituer un support d'animation et trouver des prolongements avec des associations partenaires, parmi lesquelles le Club de lecture à l'Escale, ou Cultive ton bio avec pourquoi pas une grainothèque.

- **Les bourses citoyennes proposées au titre des budgets participatifs, portent sur 5 projets (annexe 1) pour un montant total de 4 965 €.**

Initiatives culturelles, festives, parentales et sportives :

- « Végétalisation picturale du portail de l'école des Garennes », à Bellevue Chantenay Sainte-Anne.
Montant alloué par le comité d'animation : 1 000 €

Un collectif de riverains et de parents d'élèves a proposé de réaliser une fresque murale, sur le thème de la végétalisation. Elle sera réalisée avec une artiste sous une forme collaborative, associant des enfants, parents et habitants. Ce projet participe à l'embellissement du cadre de vie et à la transformation du quartier, invitant aussi à la promenade et la découverte de sa richesse.

- « Grande fête du partage », sur l'île de Nantes
Montant proposé par le comité d'animation : 1 000 €

Un collectif d'habitants a proposé d'organiser une grande fête solidaire pour les habitants du quartier et des environs, au centre socioculturel de Beaulieu le 13 mai 2023. À l'occasion de ce temps fort intergénérationnel, de nombreuses animations seront proposées pour soutenir le lien social et les convivialités : des ateliers (calligraphie, henné, maquillage, pêche à la ligne, etc.), un grand buffet participatif inspiré de traditions culinaires de plusieurs pays, de la pratique artistique (photos, théâtre, musique, etc.) et des temps d'échanges autour de thématiques (comprendre le féminisme et le sexisme, soutien à la parentalité).

Initiatives pour la transition écologique :

Un collectif d'habitants a eu l'idée d'installer une boîte à livres dans le parc du Plessis Tison. Ce parc est fréquenté par un public très divers : des familles, les enfants des écoles voisines, les collégiens et lycéens des établissements scolaires proches, et des personnes y déjeunant le midi aux beaux jours, ou encore par des habitants en retraite. Construite avec le savoir-faire d'un habitant ébéniste, la gestion de la boîte à livres, son maintien dans la durée, le suivi des ouvrages disponibles seront réalisés par les habitants du quartier, et dans un premier temps, par ceux qui participent au club de lecture de la rue Racapé.

- « Boîte à livres à la Barberie », à Breil Barberie.

Montant proposé par le comité d'animation : 965 €

Un collectif d'habitants a proposé d'installer une boîte à livres « La Barba-livres » en pignon d'un nouvel immeuble situé rue Pierre Yvernogeu, aux Collines du Cens. Cette initiative collective autour du partage de livres, contribuera également à réguler l'usage de cet espace public en l'animant positivement. Le comité d'animation a souligné l'intérêt d'adapter la hauteur de la boîte à livres pour les personnes à mobilité réduite. Sa gestion sera assurée par les habitants (entretien, rangement et alimentation en livres), les services techniques de Nantes Métropole prendront à leur charge la réalisation des semelles en béton pour la fixation de la boîte à livres (à hauteur de 400 €).

Solidarité :

- « Le 31 solidaire », à Dervallières-Zola.

Montant proposé par le comité d'animation : 1 000 €

Un collectif d'habitants a proposé à des personnes isolées ou dans la précarité de participer à une soirée conviviale et festive à l'occasion du 31 décembre 2022. Cette soirée organisée dans la salle de spectacle de la maison de quartier des Dervallières s'est appuyée sur une démarche d'entraide et de solidarité avec les habitants impliqués sur le quartier.

En lien avec ces différentes subventions, sont également proposés les avenants avec les associations suivantes :

- L'Association Sportive et Culturelle Bonne Garde - Avenant n°1 à la convention 2021/2023 - annexe 2
Le présent avenant porte sur les projets « L'injustice de genre, et si on en parlait au cinéma ? » et « Nantes Sud en action : raconte-moi, montre-moi... » d'un montant total de 3 000 €.
- L'Association Bénénova - Avenant n°4 à la convention en date du 4 décembre 2020 - annexe 3. Le présent avenant porte sur le projet « Boîte à livres à la Chauvinière » d'un montant total de 515 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le remplacement du dispositif « Bureau des projets - Fonds de soutien à l'initiative citoyenne » par le dispositif « Budgets participatifs - Subventions et bourses citoyennes » ;
2. approuve l'attribution de subventions telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 11 845 € en fonctionnement et 9 452 € en investissement ;
3. approuve l'attribution de bourses citoyennes en faveur de projets divers, selon la répartition proposée, pour un montant total de 4 965 € (Annexe 1) ;
4. approuve et autorise la signature des avenants avec :
 - l'Association Sportive et Culturelle Bonne Garde - Convention 2021/2023 (Annexe 2) ;
 - l'Association Bénénova - Convention en date du 4 décembre 2020 (Annexe 3) ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023



Direction générale Citoyennetés et Territoires Solidaires
Direction Vie Associative

Délibération n°21

Conseil municipal du 31 mars 2023

Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

*Mme BERTU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

A Nantes, la diversité des associations et des dynamiques associatives constituent une richesse remarquable qui contribue à faire vivre la Ville et ses quartiers et participent à son développement tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre-ensemble.

La Ville de Nantes entend ainsi poursuivre un soutien au plus proche des besoins et des initiatives associatives sur son territoire, et apporter des réponses adaptées aux nouveaux enjeux en reconnaissant pleinement les associations comme des acteurs de lien social, de la démocratie locale et de la citoyenneté.

En complément des subventions inscrites lors du vote du budget et en première répartition, la présente délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre de la politique publique vie associative : soutien au fonctionnement général des activités des associations, aux actions exceptionnelles, ainsi que divers dispositifs : animations estivales, projets émergents, emplois aidés, appel à projets du contrat de ville.

Les subventions sont proposées selon la répartition suivante (annexe 1) :

Récapitulatif Subventions Vie Associative		
Catégories subventions	Montants	Nombre de dossiers
Fonctionnement général des activités	143 203 €	16
Exceptionnelles (projets/actions ponctuelles)	74 714 €	8
Animations estivales	35 600 €	4
Projets émergents	17 000 €	4
Emplois aidés	41 155 €	9
Contrats de Ville	154 914 €	46
Total fonctionnement	466 586 €	87
Subvention d'investissement	7 000 €	1
Total investissement	7 000 €	1

Soutien au fonctionnement général des activités

Nombre de dossiers : 16 – Imputation 338.10/65748 sur le programme 52B2.

Des subventions de fonctionnement sont proposées pour un montant total de 143 203 €.

Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles

Nombre de dossiers : 8 - Imputation 338.10/65748.EXCP sur le programme 52B2.

Des subventions exceptionnelles portant sur 8 projets ponctuels sont proposées pour un montant total de 74 714 €.

Animations estivales

Nombre de dossiers : 4 – Imputation 338.10/65748.AE sur le programme 52B3

Depuis 2020, la Ville Nantes a décidé de qualifier et renforcer son dispositif « Animations Estivales » au regard du contexte social qui impacte significativement les Nantaises et Nantais, notamment les plus fragiles.

La mobilisation de la Ville, des associations, des acteurs culturels, des conseillers citoyens et des habitants a été décisive dans la réussite de ce projet.

Au cours de ces deux dernières années, de nombreux Nantais de tous âges ont bénéficié d'une programmation d'animations de qualité axée sur la convivialité, les festivités et la solidarité.

Une attention particulière a été portée aux habitants des quartiers de la politique de la Ville et les « zones grises » où se concentrent les personnes vulnérables (Joncours, Zola, Contrie, Agenêts, etc).

Ainsi, l'intervention renforcée et structurée de la Ville par ce dispositif a démontré :

- une utilité sociale et culturelle pour tous les Nantais ;
- un soutien nécessaire du projet associatif et des professionnels de la culture aussi impactés par la crise économique ;
- un vrai levier pour mieux agir contre les inégalités liées à l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture. Ainsi permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de s'évader ou de s'offrir un spectacle d'en bénéficier.

A ce jour, la proposition estivale 2023 se construit dans chaque quartier avec la mobilisation des associations de proximité. Elle s'annonce riche et variée en matière de culture, d'évasion, de sport et de loisirs.

En complément, la Ville de Nantes s'appuie sur des associations transverses qui proposent une offre structurante sur plusieurs quartiers. Ces professionnels de l'animation sociale et culturelle prennent en

charge le volet technique et la communication, et s'appuient sur de nombreuses associations locales ainsi que des intermittents du spectacle.

Pour ce faire, en complément des subventions déjà votées par le conseil municipal du 3 février dernier à Paq La Lune (61 360 €) et à la Sauce Ludique (6 000 €), il est proposé d'apporter un soutien à 4 associations à hauteur de 35 600 €, soit un montant total de 102 960 €, au titre de l'année 2023.

Projets Émergents

Nombre de dossiers : 4 – Imputation 338.10/65748.PE sur le programme 52B2

Le dispositif Fonds d'accompagnement aux projets émergents (FAE) a pour objectif de renouveler la vie associative en soutenant des projets innovants ou expérimentaux. Ces projets peuvent concerner tous les aspects de la vie associative : vie sociale, culturelle, développement durable, participation des habitants... L'innovation et l'expérimentation peuvent concerner le projet, l'action, la méthode, les bénéficiaires, les modes d'intervention. Le soutien financier est de 5 000 € maximum et un projet ne peut pas être subventionné plus de 2 fois dans le cadre du FAE.

Il est proposé de soutenir 4 projets qui répondent aux critères du fonds à l'émergence pour un montant total de 17 000 €.

Emplois aidés

Nombre de dossiers : 9 – Imputation 338.10/65748.EMPA sur le programme 52B2.

Au travers du dispositif de soutien financier aux « emplois aidés », la Ville apporte son soutien aux associations employeuses qui ont recours aux emplois aidés pour développer leurs activités et projets à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, et s'inscrit dans le cadre la politique de l'emploi de Nantes Métropole.

Premier type d'emploi aidé, le contrat « adulte-relais » assure des missions de médiation sociale et culturelle. Il est proposé à des personnes de plus de 30 ans n'ayant pas d'emploi ou sous contrat aidé, rencontrant des difficultés d'insertion. Ces demandeurs d'emploi doivent, en outre, résider dans des zones urbaines sensibles ou territoires prioritaires des politiques de la ville. Une vigilance particulière est apportée à l'encadrement et à la formation des bénéficiaires. Des actions de formation doivent être mises en place en concertation avec les services de l'Etat.

Un deuxième type de contrats aidés appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) a été mis en place en 2018 et se substitue aux Contrats Uniques d'Insertion – Contrats d'Accompagnement à l'Embauche (CUI-CAE). Dans ses principes de fonctionnement et dans sa nature juridique, le contrat de PEC est un CUI-CAE. Il repose donc sur la même logique : un contrat de travail conclu sous la forme d'un contrat CUI-CAE pour des publics en difficultés d'accès à l'emploi ; une aide financière de l'Etat calculée sur un pourcentage du SMIC dans la limite de 26h/semaine ; une obligation de formation pour l'employeur.

Il est proposé de soutenir 9 emplois aidés (deux postes identiques pour l'Atelier Bricolage des Dervallières) pour un montant de 41 155 € .

Contrats de ville

Nombre de dossiers : 46 – Imputation 338.10/65748.VIL sur le programme 52B2

Le contrat de ville est un appel à projet multi-partenarial permettant de soutenir des projets concourant à la réduction des inégalités et à la cohésion territoriale. Il offre un cadre commun à l'ensemble des partenaires investis sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : les collectivités, l'État, les bailleurs, les conseils citoyens et les associations. Ce dispositif permet de soutenir les associations qui développent des projets de cohésion sociale et de proximité dans les 12 quartiers prioritaires nantais.

Le soutien accordé par la Ville de Nantes s'inscrit particulièrement dans le cadre des priorités du plan d'actions 2022-2026 en faveur des quartiers populaires, dont les axes figurent sont les suivants :

- « cap sur l'émancipation » ;
- « un autre regard sur les quartiers » ;
- « égalité réelle et lutte contre les discriminations » ;

- « la santé pour tous » ;
- « la transition écologique et solidaire en actions » ;
- « mes droits j'y ai droit » ;
- « connectés et solidaires à la fois »
- « l'économie et l'emploi plus que jamais une priorité » ;
- « pas de quartier pour l'insécurité » ;
- « à nous les espaces publics » ;
- « vive les forces vives » (soutien au tissu associatif).

Pour cette 2ème répartition de subventions, il est proposé de soutenir 46 projets au titre des contrats de ville pour un montant total de 154 914 €.

Soutien à des travaux de rénovation – CASSE TA ROUTINE

Nombre de dossier : 1 – Imputation 2324 – opération 905 - Libellé opération : Associations – Subvention d'équipement – AP 003

CASSE TA ROUTINE, espace de vie sociale au cœur de Nantes Nord, propose un lieu d'accompagnement d'accueil, d'écoute et d'orientation pour des personnes en rupture sociale.

Pour mener à bien ce travail de proximité et de lien social, l'association dispose de nouveaux locaux qui nécessitent quelques rafraîchissements afin de favoriser l'accueil du public.

La Ville de Nantes propose de soutenir le projet de l'association par une subvention exceptionnelle d'investissement de 7 000 € versée en une seule fois en 2023.

Sont également proposés à l'approbation du Conseil municipal des conventions pour la période 2023/2025 ainsi que des avenants aux conventions en cours.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 466 586 € en fonctionnement et de 7 000 € en investissement (annexe n°1) ;
2. approuve les conventions ou avenants avec les associations suivantes :
 - RENCONTRES AMITIÉS PARTAGES INTERCULTURELLES (RAPI) – Convention ponctuelle (Annexe 2)
 - BÉNÉNOVA – Avenant 05 (Annexe 3)
 - CÉZAM – Convention 2023/2025 (Annexe 4)
 - CÉMÉA – Convention 2023/2025 (Annexe 5)
 - MAISON DES JEUX – Avenant 02 (Annexe 6)
 - REGART'S – Avenant 01 (Annexe 7)
 - A L'ABORD'AGE – CAFÉ DES ENFANTS – Avenant 03 (Annexe 8)
 - AMBITIONS JEUNESSE – Avenant 01 (Annexe 9)
 - LA SAUCE LUDIQUE – Avenant 05 (Annexe 10)
 - L'ACAVALE – Avenant 01 (Annexe 11)
 - LES GENS DE LA LUNE – Convention 2023/2025 (Annexe 12)
 - CASSE TA ROUTINE – Avenant n°1 (Annexe 13)
 - DES FEMMES EN FIL – Avenant 01 (Annexe 14)
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Direction générale Citoyennetés et Territoires Solidaires
Mission Jeunesses

Délibération n°22

Conseil municipal du 31 mars 2023

Politique Jeunesses – Appel à projets – Deuxième répartition de subventions aux associations et bourses individuelles – Conventions – Avenants – Approbation.

*Mme LANGLOIS, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans un contexte sociétal en forte mutation, les nouvelles générations développent de nouveaux rapports au monde, au temps et aux autres, façonnés par les crises qui s'accumulent.

La Ville de Nantes s'attache à soutenir ce "temps long de la jeunesse" qui doit permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans la société et de contribuer à dessiner un nouveau chemin pour nos sociétés en transition. Les jeunes nantais sont à la fois des éclaireurs des enjeux contemporains et des transitions à venir mais également une ressource pour les transformations à initier.

Elle soutient leur autonomie et leur émancipation, tout au long de leurs parcours, chaque parcours étant singulier dans ses étapes et le rythme de leur franchissement, en prenant pleinement en compte les fragilités et vulnérabilités propres à cette période de la vie.

Pour répondre à leurs besoins primaires, tout en les aidant à avoir plus confiance en eux, la Ville reconnaît leurs sensibilités et soutient des espaces de rencontre, de discussion, d'expérimentation et d'apprentissage dans lesquels ils peuvent partager des vécus, débattre, vivre des premières fois, essayer, se tromper, se connaître mieux soi et les autres.

Au regard des axes structurants de la politique jeunesse, il est proposé de conforter le soutien de la Ville aux associations et aux jeunes, sous forme de subventions et de bourses individuelles, dans le cadre d'une diversité de dispositifs et d'appels à projets.

1. Pépinières jeunesse - Appel à projets territoire Centre sud

La Ville de Nantes a redéfini une politique publique Jeunesse par laquelle elle entend soutenir l'émancipation des jeunes, garantir leur accès aux droits et se faire le porte voix de leurs préoccupations et de leurs modes de faire.

Pour ce faire, elle s'appuie sur la richesse du tissu associatif.

Ces dernières années, la Ville de Nantes a soutenu l'implantation de 3 pépinières d'initiatives jeunesse.

Dans ce cadre, une subvention de fonctionnement des Pépinières Eclectic (Nantes Nord) et Triptic (Nantes Est) est soumise à l'approbation du présent conseil au bénéfice de l'association Léo Lagrange Ouest. Ces pépinières sont des piliers de l'intention de la Ville en direction des jeunes, elles organisent leurs activités autour de 3 fonctions structurantes :

- Accueillir les jeunes, leur porter une attention, aller vers eux.
- Informer, orienter et outiller les jeunes.
- Accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets et initiatives.

Afin que l'ensemble des jeunes du territoire puissent bénéficier de ce type d'intervention, la Ville de Nantes lance un appel à projet auprès des associations jeunesse portant sur la création et la gestion de la pépinière du Territoire Centre Sud (Malakoff / Saint-Donatien / Ile de Nantes/ Clos tureau).

Le candidat retenu aura en charge la gestion de cette pépinière d'initiatives jeunesse qui visera à encourager, accompagner, soutenir et susciter les envies, les initiatives et projets de jeunes âgés de 16 à 25 ans.

A l'issue de la procédure de sélection des projets, une convention avec le porteur de projet retenu sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

2. Deuxième répartition de subventions

La Ville réaffirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

En complément des subventions inscrites lors du vote du budget et en première répartition, la présente délibération porte sur l'attribution de subventions à diverses associations et de bourses individuelles à des porteurs de projets au titre de la politique publique Jeunesse, qui sont imputées en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonction 338.11, pour un montant total de 749 487 € selon la répartition suivante :

Récapitulatif Subventions et bourses JEUNESSES		
Catégories subventions et bourses	Montants	Nbre de dossiers
Fonctionnement général des activités – Jeunesses	584 500 €	5
Exceptionnelles – Jeunesses	24 753 €	2
Contrats de Ville	97 000 €	36
CLAP Subventions aux associations	990 €	1
CLAP Bourses individuelles	9 915 €	9
SPOT Subventions aux associations	15 949 €	11
SPOT Bourses individuelles	15 680 €	24
Vie Etudiante Bourses Individuelles	700 €	2
Totaux	749 487 €	90

Toutes les subventions et bourses individuelles proposées sont détaillées dans l'annexe 1 de la présente délibération.

Soutien au fonctionnement général des associations

Nombre de dossiers : 5 – Imputation 338.11/65748.IP sur le programme 52C3

La Ville s'appuie sur la force de la proximité en développant un maillage de propositions, pour multiplier les "points de contact" avec les jeunes. Elle peut compter pour cela sur des relations de qualité avec les acteurs jeunesse qui s'engagent au quotidien auprès d'eux.

Plus éloignés, des offres, des aides, des institutions, les jeunes des quartiers populaires sont particulièrement touchés par les inégalités, ce qui constitue un véritable obstacle à leur émancipation et à leur insertion. Pour aller au plus proche d'eux, la Ville soutien une diversité d'acteurs agissant auprès de ceux-ci. Des subventions de fonctionnement sont proposées à 5 associations pour un montant total de 584 500 €, parmi lesquelles :

- CAFE PROD : qui développe via le projet « Studio Moka » l'accompagnement de projets audiovisuels des jeunes et l'éducation aux médias par l'image. Subvention de 15 000 €.
- INFOS JEUNES (ex-CRIJ) PAYS DE LA LOIRE qui assure une double mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes ainsi que l'animation et le développement d'un réseau régional composé de nombreuses structures professionnelles de proximité. Subvention de 204 000 € accompagnée d'une convention triennale pour la période 2023-2025 (annexe 3).

Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.11/65748.IP sur le programme 52C3

Des subventions exceptionnelles portant sur 2 projets sont proposées pour un montant total de 24 753 € portées par les associations suivantes :

- LÉO LAGRANGE OUEST : pour la mise en œuvre de Renc'art à l'Est – The Cont'Est. Cet évènement qui s'est déroulé le 28 janvier dernier, porté par un collectif d'acteurs jeunesse des quartiers Est, a pour objet de valoriser les jeunes talents de ce territoire - Subvention d'un montant de 4 753 €
- ABILIS - ex « Entreprises dans la Cité » : Chaque année le forum des métiers « Place ô gestes » réuni plus de 7 000 collégiens et leur offre la possibilité de travailler sur leur orientation via un format singulier mêlant le geste et la rencontre de jeunes en formation. Subvention d'un montant de 20 000 €.

Soutien aux projets Contrats de ville

Nombre de projets : 36 – Imputation 338.11/65748.VIL sur le programme 52C3

Le contrat de ville est un appel à projet multi-partenarial permettant de soutenir des projets concourant à la réduction des inégalités et à la cohésion territoriale. Il offre un cadre commun à l'ensemble des partenaires investis sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), dont la jeunesse est une des priorités transversales.

Cette année, le soutien aux projets en direction des jeunes a été renforcé, dans un contexte où la crise a eu, entre autres effets, d'exacerber les inégalités et le décrochage des quartiers prioritaires.

Les projets viennent favoriser l'accès à des pratiques culturelles et sportives, aux loisirs, à la mobilité, à la citoyenneté ; faciliter l'insertion sociale et professionnelle, soutenir l'expression des jeunes et leur créativité, renforcer leur sens critique, valoriser leurs talents...et ainsi soutenir leur émancipation et réduire les inégalités.

A ce titre, il est proposé de soutenir 36 projets permettant de susciter et de conforter des actions qui font sens sur les quartiers, pour un montant total de 97 000 €.

Aides aux projets au titre du dispositif CLAP

Nombre de projets : 10 donnant lieu à 1 subvention et 9 bourses individuelles – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

La politique jeunesse dédiée aux plus de 16 ans vise notamment à encourager l'engagement et la participation des jeunes par l'expérience, l'expression et la coopération. L'accompagnement des projets et des initiatives tout comme la promotion de la citoyenneté suppose reconnaissance et mise en valeur. Cette volonté a présidé à la création du Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes. Ainsi, le CLAP est un dispositif partenarial, associatif et institutionnel dans lequel la Ville se positionne comme un véritable interlocuteur pour accompagner et stimuler les initiatives des jeunes.

Ouvert aux jeunes nantais de 16 à 25 ans, ce dispositif permet de financer des projets émergents, ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est évaluée dans le cadre d'un jury.

Les jurys des CLAP qui se sont tenus le 6 janvier et 9 février 2023 ont donné un avis favorable à 10 projets présentés en annexe 1, dont il est proposé au conseil municipal d'attribuer des aides sous forme de subventions pour 990 € et de bourses individuelles pour 9 915 € crédits inscrits au budget 2023.

Festival Jeunesse SPOT : soutien aux porteurs de projets de la 12^e édition

Nombre de projets : 35 donnant lieu à 11 subventions et 24 bourses individuelles – Imputation 338.11/65748.EVE sur le programme 52C3

Depuis plus de 10 ans, SPOT est un événement jeunesse initié par la Ville de Nantes dont l'ambition est de valoriser l'engagement, les talents, la créativité et l'innovation en favorisant l'expression de jeunes nantais et nantaises âgés de 16 à 25 ans. Dans le cadre d'un appel à projets renouvelé chaque année, la Ville s'engage à soutenir les initiatives, qu'elles soient associatives, portées par un collectif de jeunes ou individuelles.

Cette démarche participative illustre l'un des fondements de la politique publique Jeunesse : faire avec et pour les jeunes.

La 12^{ème} édition du festival se tiendra du vendredi 23 juin au dimanche 25 juin sur le Cours Saint Pierre. Toutes les thématiques y sont représentées : danse, musique, arts visuels, arts de la rue, théâtre, cinéma, ateliers, ...

Outre l'espace de valorisation que la Ville offre aux jeunes Nantais et Nantaises par la mise en place du festival, SPOT est aussi une démarche d'accompagnement aux projets. Ainsi, durant plusieurs mois, l'équipe du festival SPOT et ses partenaires associatifs jeunesse vont accompagner les jeunes porteurs de projets pour qu'ils puissent se produire dans les meilleures conditions. Cet appui peut passer notamment par la mise en place de répétitions, de résidences scéniques, vocales ou chorégraphiques. Le soutien financier est

aussi un moyen d'accompagnement. En effet, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. Ainsi, si les porteurs et porteuses de projets engagent des frais spécifiques à leur participation, l'aide de la Ville peut être sollicitée. L'aide de la Ville n'a donc pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association ou des frais personnels pour les porteurs ou porteuses de projets individuels, mais bien des frais liés à une production concrète présentée lors du festival. L'aide financière accordée par le biais d'une subvention ou d'une bourse servira par exemple à l'achat de matériel pour la fabrication de décors ou encore de costumes, à l'impression de photographies en vue d'une exposition sur le festival, à l'achat de petites fournitures pour l'organisation d'ateliers participatifs, etc.

Ainsi pour cette 12^{ème} du festival, 35 projets seront présentés lors du festival avec un accompagnement et soutien financier pour la totalité d'entre eux.

Le soutien financier prend plusieurs formes :

- l'attribution d'une subvention ou d'une bourse ;
- la prise en charge des frais liés à la préparation du projet - location de salle de répétition, intervention d'un professionnel ;
- la prise en charge en direct par la Ville de Nantes sur facturation.

A ce présent conseil municipal, il est proposé le vote de 11 subventions aux projets pour un montant total de 15 949 €. Il est également proposé le vote de 24 bourses individuelles pour un montant total de 15 680 €. En plus de ces soutiens financiers accordés directement aux porteurs de projets, un total de 22 480 € sera payé en prestation pour compléter l'accompagnement des projets.

Soutien aux projets étudiants

Nombre de projets soutenus sous forme de bourse individuelle : 2 – Imputation 338.11/65131.VE sur le programme 52C3

- *Aide à la mobilité internationale des étudiants, lycéens et apprentis*

La Ville de Nantes souhaite soutenir 1 projet de stage étudiant à l'international présenté en annexe 1 et attribuer un montant de 200 € d'aide sous forme de bourse individuelle.

- *Dispositif d'aide à la 1ère mobilité internationale des jeunes en autonomie*

Initiée dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir dans le cadre d'une expérimentation, la Ville de Nantes pérennise cette aide à la mobilité internationale des jeunes qui vise à soutenir des projets (individuels ou collectifs) de mobilité internationale, en première autonomie et non organisés. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et résidant et vient compléter les dispositifs municipaux d'aides aux projets de jeunes déjà développés (notamment le CLAP et l'aide à la mobilité étudiante).

Les dossiers de demande d'aide à la mobilité internationale en autonomie sont examinés en commission technique et élus. La commission du 10 février 2023 a décidé de soutenir 1 projet présentés en annexe sous forme de bourses individuelles pour un montant total de 500 €.

3. Conventions et avenants

Il est proposé à l'approbation du conseil municipal l'adoption d'une convention pluriannuelle de fonctionnement 2023/2025 avec l'association LÉO LAGRANGE OUEST (annexe 2), partenaire jeunes de la Ville de Nantes, au titre des différentes actions et projets menés en tant qu'acteur de la jeunesse et la fonction de « tête de réseau » sur le territoire nantais : pépinières jeunes, contrats de ville, festival SPOT, CLAP.

Sont également proposés à l'approbation du conseil municipal le renouvellement de conventions pour la période 2023/2025 avec les partenaires associatifs ainsi que des avenants aux conventions en cours : Infos Jeunes Pays de la Loire (annexe 3), Ville Simplement (annexe 4) et DIPP (annexe 5).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le lancement d'un appel à projets pour la création d'une pépinière jeunes - territoire centre sud ;
2. approuve l'attribution de subventions et de bourses individuelles, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 749 487 € (annexe 01) ;
3. approuve les conventions ou avenants avec les associations suivantes :
 - LÉO LAGRANGE OUEST – Convention 2023/2025 (annexe 2) ;
 - INFOS JEUNES PAYS DE LA LOIRE - Convention 2023/2025 (annexe 3) ;
 - VILLE SIMPLEMENT – Convention 2023 (annexe 4) ;
 - DIPP – Avenant 01 (annexe 5) ;
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°23

Conseil municipal du 31 mars 2023

Accessibilité universelle – 1ère répartition de subventions – Approbation.

*Mme BENÂTRE, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité. Marqueur du mandat 2020-2026, l'égalité est au cœur de son action, pour n'exclure aucun public, aucun territoire.

La collectivité agit pour une ville égalitaire, incluante et émancipatrice. L'action publique doit contribuer à l'égalité des droits et de traitement, à l'amélioration des conditions de vie pour permettre à chacune et chacun un parcours de vie sans rupture, sans discrimination, digne, émancipé et citoyen.

Cela implique deux échelles d'action : transformer l'action publique locale par l'intégration des enjeux d'égalité dans toutes les politiques publiques et par le changement des regards et pratiques professionnels ; soutenir et mobiliser les actrices et acteurs du territoire pour contribuer à la transformation sociétale à opérer et à la cohésion sociale.

Concrètement, la Ville de Nantes est engagée de longue date pour faire face aux situations d'inégalités et de discriminations dont peuvent être victimes les Nantaises et les Nantais en situation de handicap, sur le plan de leurs droits et de leurs situations. L'accessibilité universelle ainsi irrigue l'ensemble des politiques publiques pour permettre à toutes et tous un égal accès à la vie de la Cité. Car ce qui s'avère nécessaire pour 10 % de la population est utile pour 40 % et s'avère confortable pour 100 % des usagers. L'action publique de la Ville de Nantes est par ailleurs menée historiquement en étroite concertation avec les associations et les usagers.

En complément de ses actions, la Ville de Nantes a toujours apporté son soutien aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap.

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, il est proposé de poursuivre ce soutien financier et de verser un montant de 41 800 € à 14 associations, selon la répartition jointe en annexe. Ces subventions ont pour objet de soutenir des actions sur le territoire pour tout type de handicap, aussi bien dans le domaine de l'accès à l'éducation, aux loisirs et à la culture ou encore de l'accompagnement dans le parcours de vie et l'organisation d'évènements pour sensibiliser et faire connaître au plus grand nombre des projets et des activités accessibles à toutes et tous. Autant d'actions, au quotidien, qui permettront aux personnes en situation de handicap d'être plus autonomes et incluses dans la société, dans tous les domaines de la vie et aussi de faire connaître les enjeux autour de l'accessibilité universelle.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil sont communiqués dans l'annexe, conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 11 H 428.10 65748.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine du handicap, pour un montant de 41 800 €, selon la répartition exposée en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°24

Conseil municipal du 31 mars 2023

Politique publique ville non-sexiste – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

*Mme BERTU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Depuis plusieurs années, la Ville de Nantes s'est engagée à mettre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de son action pour faire face aux inégalités et aux discriminations dont peuvent être victimes plus particulièrement les Nantaises et ce, tout au long de leur vie et dans tous les domaines.

Cette question constitue à la fois un droit fondamental, garant de la cohésion sociale sur le territoire, tout comme une composante de la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations développée par la Ville pour toutes les Nantaises et les Nantais.

Depuis 2020, l'ambition de la Ville de Nantes en faveur de l'égalité s'est amplifiée avec la volonté de faire de Nantes la première ville non-sexiste de France à l'horizon 2030. Ce changement de vision implique non plus de s'attaquer uniquement aux manifestations et aux conséquences des inégalités entre les femmes et les hommes mais de percuter leur fondement : le sexisme. Cette nouvelle dimension suppose de développer et soutenir un ensemble d'actions qui ont intégré en amont ces enjeux pour éviter de produire ou accentuer des inégalités et des violences de genre.

Au regard de cette nouvelle ambition, la ville non-sexiste de 2030 ne sera possible qu'à la condition que chacun et chacune, à son niveau, s'implique et change ses pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives. Pour avancer sur cet objectif, la Ville de Nantes souhaite donc renouveler son soutien aux acteurs associatifs du territoire qui se mobilisent avec dynamisme pour lutter contre le sexisme et l'ensemble de ses manifestations et conséquences.

En 2023, il est proposé de renouveler le soutien aux associations historiques et d'encourager l'émergence de nouveaux acteurs associatifs. Étant entendu que les logiques à l'œuvre dans le système de domination sexiste sont les mêmes que pour les discriminations et les violences envers les personnes LGBTQIA+, il est proposé d'inclure le soutien aux associations de défense des personnes LGBTQIA+ dans le budget ville non-sexiste, au premier rang desquelles l'association NOSIG tête de réseau et fédérative NOSIG.

Au titre de l'exercice 2023 et de la politique publique ville non-sexiste, il est donc proposé de verser un montant de subventions de 159 147€ à 26 associations et d'approuver les conventions avec les associations suivantes : NOSIG, Resonantes, ainsi que les avenants aux conventions conclues avec la Maison des hommes et des techniques, Casse ta routine , CIDFF, Style Alpaga.

Il est précisé que pour ces subventions versées par la Direction Egalité, les crédits sont prévus au budget 11 D 428.10 65748.

Au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants , il est proposé de verser à deux associations un montant de subventions de 15 836 € dont les crédits sont prévus au budget 11F 428.10 65748 et d'approuver la convention avec l'Ecole des parents.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil sont communiqués dans l'annexe, conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Il est rappelé que la ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Il est proposé par ailleurs que la Ville adhère à l'association ECVF (élus et élues contre les violences faites aux femmes). Ce réseau a pour objet d'informer et de soutenir les collectivités territoriales engagées dans l'action contre les violences faites aux femmes. Il permet de mutualiser, capitaliser et rendre visibles les différentes pratiques menées au sein de chaque collectivité et de proposer des ressources en formation et en sensibilisation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans les domaines de la lutte contre le sexisme et de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants pour un montant total de 174 983€ dont un montant de 15 010 € au titre de l'appel à projet contrat de ville, selon la répartition exposée dans le tableau en annexe 1;
2. approuve la convention avec l'association «NOSIG» (annexe 2) ;
3. approuve la convention avec l'association «Resonantes» (annexe 3) ;
4. approuve la convention avec l'association «L'Ecole des parents» (annexe 4) ;
5. approuve, au titre du contrat de ville, les avenants aux conventions, conclus avec les associations : Maison des hommes et des techniques, Casse ta routine, CIDFF, Style Alpaga, (annexes 5, 6, 7,8) ;
6. adhère à ECVF, réseau des élus et élues contre les violences faites aux femmes ;
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Gouez

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°25

Conseil municipal du 31 mars 2023

Politique publique lutte contre les discriminations – Première répartition de subventions – Approbation.

*Mme BERTU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité. Marqueur du mandat 2020-2026, l'égalité est au cœur de son action, pour n'exclure aucun public, aucun territoire.

La collectivité agit pour une ville égalitaire, incluante et émancipatrice. L'action publique doit contribuer à l'égalité des droits et de traitement, à l'amélioration des conditions de vie pour permettre à chacune et chacun un parcours de vie sans rupture, sans discrimination, digne, émancipé et citoyen.

Cela implique deux échelles d'action : transformer l'action publique locale par l'intégration des enjeux d'égalité dans toutes les politiques publiques et par le changement des regards et pratiques professionnels ; soutenir et mobiliser les actrices et acteurs du territoire pour contribuer à la transformation sociétale à opérer et à la cohésion sociale.

Concrètement, cette ambition implique de lutter contre les discriminations, qui contrarient chaque jour l'idéal républicain et minent la cohésion sociale. La Ville de Nantes mène de longue date une lutte active contre les discriminations vécues par certaines Nantaises et certains Nantais, qui peuvent ainsi être fragilisés et en rupture dans leur parcours de vie.

Tout en poursuivant son action de lutte contre les discriminations tant en interne que dans le cadre de ses politiques publiques et pour avancer concrètement sur ces sujets, la Ville s'appuie sur le dynamisme et l'engagement des actrices et des acteurs du territoire. Leurs actions contribuent à mieux connaître les mécanismes de discrimination, à les prévenir, à lutter contre ceux-ci et à assurer une meilleure prise en compte des victimes.

Ainsi, pour l'année 2023, il est proposé de soutenir des associations engagées sur des projets et des actions de sensibilisation en matière de prévention et de lutte contre les discriminations.

D'une part, au titre du programme de lutte contre les discriminations, la Ville de Nantes propose de soutenir 4 associations pour un montant de 116 000 € .

Et d'autre part, au titre de l'appel à projet du Contrat de Ville 2023, il est proposé de soutenir 3 initiatives pour un montant de 11 000 €.

Les éléments d'information relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués dans l'annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 11 E 428.10 65748 et 65748.VIL.

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre du programme de lutte contre les discriminations, pour un montant total de 116 000 € (cf. Annexe) ;
2. approuve le versement de subventions aux associations au titre de l'appel à projet du contrat de ville 2023, pour un montant total de 11 000 € (cf. Annexe) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°26

Conseil municipal du 31 mars 2023

Politique publique parcours linguistiques – Première répartition de subventions – Approbation.

*Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité. Marqueur du mandat 2020-2026, l'égalité est au cœur de son action, pour n'exclure aucun public, aucun territoire.

La collectivité agit pour une ville égalitaire, incluante et émancipatrice. L'action publique doit contribuer à l'égalité des droits et de traitement, à l'amélioration des conditions de vie pour permettre à chacune et chacun un parcours de vie sans rupture, sans discrimination, digne, émancipé et citoyen.

Cela implique deux échelles d'action : transformer l'action publique locale par l'intégration des enjeux d'égalité dans toutes les politiques publiques et par le changement des regards et pratiques professionnels ; soutenir et mobiliser les actrices et acteurs du territoire pour contribuer à la transformation sociétale à opérer et à la cohésion sociale.

Concrètement, la Ville de Nantes est engagée de longue date dans l'accueil des Nantaises et des Nantais étrangers et porte attention à l'apprentissage du français, condition essentielle à l'intégration.

Depuis 2017, aux côtés de l'État, elle a impulsé une coordination territoriale des parcours linguistiques pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire, notamment : l'accompagnement à la professionnalisation des associations, le développement de permanences d'évaluation linguistique et d'orientation au sein des maisons de l'emploi et des maisons de quartier ou encore le soutien financier aux associations qui oeuvrent en faveur de l'apprentissage du français.

Dans ce cadre, la Ville de Nantes soutient les associations qui mènent des projets en matière d'apprentissage du français à visée d'autonomie dans la vie quotidienne et les démarches administratives.

Au titre de l'exercice 2023, il est proposé de poursuivre le soutien financier à 6 associations et de verser un montant de 13 400 €, selon la répartition présentée dans le tableau annexé.

La collectivité affirme également son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre des parcours linguistiques pour un montant total de 13 400 € selon la répartition exposée dans le tableau joint en annexe,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°27

Conseil municipal du 31 mars 2023

Convention de partenariat pour favoriser l'accès au logement dans le parc locatif social de personnes présentant des troubles psychiques - Approbation

*Mme COLLINEAU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre du conseil local en santé mentale (CLSM), les professionnels de la santé, du logement et du social, ont identifié que le manque de logements accessibles financièrement, cumulé à la vulnérabilité des personnes malades psychiques chroniques sont des freins à l'accès et/ou au maintien en logement des personnes présentant des troubles psychiques.

Pour répondre à ce constat, la Ville a élaboré une convention avec les bailleurs sociaux et les secteurs de psychiatrie du CHU de Nantes – Hôpital Saint Jacques pour faciliter l'accès aux logements dans le parc social locatif, de personnes bénéficiant d'un suivi en psychiatrie au CHU de Nantes – Hôpital St Jacques.

Ce dispositif a permis à 30 personnes d'accéder à un logement social et de s'y maintenir dans de bonnes conditions. Le principe est l'engagement des signataires à accompagner au mieux l'accès au logement mais aussi le maintien par un travail collectif avec le futur locataire.

Ce partenariat a montré son intérêt pour la qualité de vie, l'appropriation du logement et l'intégration dans la ville des personnes accompagnées. Il a aussi renforcé la confiance et le développement des collaborations entre signataires de la convention par une prise en charge plus précoce des situations. Ce qui a permis des actions en amont contribuant à la réduction des hospitalisations.

Il est souhaité un renouvellement de la convention de partenariat. Cette convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023 renouvelée pour tacite reconduction à chaque 1^{er} janvier dans une limite de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention de partenariat entre le CHU de Nantes – Hôpital Saint Jacques, les bailleurs sociaux ; Nantes Métropole Habitat, Atlantique Habitations, La Nantaise d'Habitations, Harmonie Habitat, CDC Habitat, Habitat 44, Logi-Ouest, Le CIF, Aiguillon construction ; présents dans le conseil local de santé mentale et la Ville (cf. Annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°28

Conseil municipal du 31 Mars 2023

Associations œuvrant dans le domaine de la santé - Première répartition des subventions 2023 – Approbation.

*Mme COLLINEAU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville a pour objectif de favoriser l'autonomie des Nantais dans la construction de leur bien-être physique, psychique et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales-de santé.

A ce titre, il est proposé de verser un montant de 79 157 € à 26 associations, pour 28 actions qui contribuent à faciliter l'accès aux soins, prendre en compte l'environnement de vie, agir pour la réduction des risques, soutenir les acteurs du champ de la santé mentale, soutenir les malades et leurs familles, promouvoir les dons d'organes et du sang. La répartition figure dans la liste jointe en annexe 1.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du budget 2023 chapitre 65, sous-fonction 410.10 de la Direction Santé Publique, article 65748.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat local en santé, renouvelé en novembre 2019, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la préfecture des Pays de la Loire, Nantes Métropole et la Ville de Nantes coordonnent leurs actions sur le territoire nantais pour la promotion de la santé publique et cofinancent un appel à projets. Selon leur nature et leurs territoires d'intervention, les projets peuvent faire l'objet de financements croisés par les quatre financeurs. Les projets présentés dans ce cadre relèvent du champ de la promotion de la santé publique, autour des quatre thèmes prioritaires suivants :

- améliorer la santé des Nantais par le biais de la nutrition (alimentation et activité physique) ;
- contribuer à la prévention des conduites à risques ;
- favoriser l'accès aux droits, aux soins et aux dépistages des personnes vulnérables ;
- promouvoir la santé mentale.

Il est proposé de répartir un montant de 126 300 € entre 23 associations, pour 24 projets, selon la répartition jointe en annexe 2. Cette somme sera prélevée sur les crédits du budget 2023 chapitre 65, sous-fonction 410.10 de la Direction Santé Publique, article 65748.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de la santé, pour un montant de 79 157 €, selon la répartition jointe en annexe 1 ;
2. approuve le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, dans le cadre du CLSa (contrat local pour la santé), pour un montant total de 126 300 €, selon la répartition jointe en annexe 2 ;
3. autorise la signature des conventions avec les associations « Médecins du monde » (cf. Annexe 3), « Avenir Santé » (cf. Annexe 4), ainsi que de l'avenant à la convention du 7 juillet 2021 avec l'association « Ecos » (cf. Annexe 5) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°29

Conseil municipal du 31 mars 2023

Jardins et Nature en ville – Labellisation « Refuge LPO » du Jardin au naturel au parc du Grand Blottereau – Convention – Approbation.

Exposé

Au cœur d'une politique publique plus large sur la préservation de la biodiversité, un centre de la biodiversité urbaine et cultivée verra le jour en 2028 sur ce site du grand Blottereau.

Le château et le parc deviendront alors des lieux d'expositions, de médiation scientifique et de sensibilisation à la question de la préservation de la biodiversité.

Comme prémice de ce futur centre, une mise en valeur du jardin au naturel à travers une labellisation « Refuge Ligue pour Protection des Oiseaux (LPO) » a été souhaitée.

C'est dans le coté Est du parc du Grand Blottereau en bordure de la pépinière municipale que le jardin au naturel a vu le jour en 2008. Ce jardin de 1086 m² conçu et entretenu par la Ville de Nantes en partenariat avec les jeunes du lycée professionnel du EPLEFPA Nantes Terre Atlantique (site du Grand Blottereau) constitue un jardin exemplaire en termes d'aménagement et de gestion pour la préservation de la biodiversité. Il se révèle aussi être un excellent support d'animation pour le grand public et les groupes scolaires. C'est pour toutes ces raisons qu'il a été choisi pour être labellisé Refuge LPO.

2. Présentation du Label et de la structure LPO

La Ligue de Protection des Oiseaux anime un programme national de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé Refuges LPO. Ce label vise à mettre en valeur et en réseau, des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

La labellisation « Refuge LPO » engage à préserver et protéger la nature au sens large : la faune, la flore sauvage, le sol et l'environnement en créant des conditions propices à leur installation. C'est un lieu où la biodiversité est protégée selon les principes de la Charte des Refuges résumée en 15 gestes :

1. Je fais de mon terrain un espace sans chasse et sans pêche pour la biodiversité
2. Je n'utilise pas de produits chimiques nocifs pour la faune et la flore
3. Je favorise les gîtes naturels et aménage mon jardin pour accueillir la faune sauvage
4. Je laisse des zones naturelles d'herbes hautes et de fleurs sauvages
5. Je plante et préserve des variétés locales d'arbres et d'arbustes
6. Je favorise l'accès aux ressources alimentaires naturelles pour la faune sauvage
7. Je favorise la circulation de la faune sauvage
8. Je limite mon emprise sur le sol vivant
9. Je limite les pollutions lumineuses et sonores pour respecter la faune et la flore sauvage
10. Je cohabite avec la faune et la flore sauvage du bâti
11. Je récupère l'eau et dispose des points d'eau pour la faune
12. Je transforme mes déchets organiques en compost

13. Je neutralise les pièges potentiels pour la faune au jardin
14. Je contribue aux programmes de sciences participatives
15. Je deviens ambassadeur de la nature

3. Le jardin au naturel : un site exemplaire à labelliser

Fort d'une gestion exemplaire depuis sa création, le site se verrait donc attribué le label en juin 2023.

Une signalétique ayant pour objectif de présenter les 15 gestes et leur mise en application dans le jardin sera ainsi installée. Bien que clos, le jardin restera ouvert au public sur les heures d'ouverture du parc. En tant que support pédagogique adapté, l'accueil de groupe et les animations grand public y seront développés. Sa superficie de 1086m² permettra à chacun de s'approprier les gestes et ainsi disséminer les bonnes pratiques sur le territoire communal.

4. Conventonnement et conditions financières

La convention annexée définit le cadre et les modalités de l'attribution du label Refuge LPO.

Par son inscription volontaire à ce programme, la ville de Nantes s'engage pour une durée de 5 ans dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel et de sensibilisation de son public. Cet acte témoigne aussi de la participation de Nantes à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes.

L'inscription au réseau Refuges LPO représente un engagement actif à respecter la Charte des Refuges LPO, en collaboration avec la LPO et son réseau. A la signature de la convention, la ville de Nantes deviendra « Refuge LPO Collectivité ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la signature de la convention par la ville de Nantes avec les associations LPO 44 et LPO France de la Ville de Nantes pour la labellisation du jardin au naturel du Grand Blottereau en Refuge LPO (cf. Annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°30

Conseil municipal du 31 mars 2023

Échanges Internationaux – Cosmopolis - Subvention - Approbation.

M. MARAIS, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de la Politique publique « Soutien à l'engagement », la Ville de Nantes souhaite proposer aux Nantais un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale. Ce parcours se traduit par des dispositifs favorisant l'ouverture européenne et internationale des Nantais, notamment à travers le soutien financier aux déplacements des scolaires dans les Villes jumelles de Nantes et par le soutien financier aux projets portés par les associations du territoire contribuant au développement d'une citoyenneté européenne et internationale. Dans ce même cadre, l'Espace Cosmopolis favorise l'ouverture des Nantais sur le monde en accompagnant les associations dans la réalisation de projets culturels à vocation européenne et internationale.

Association Printemps coréen

La demande de subvention déposée par l'association Printemps coréen concerne le programme culturel prévu à l'espace Cosmopolis dans le cadre de la 10^{ème} édition du Festival Printemps coréen.

Deux expositions seront présentées :

- une exposition d'illustrations de livres jeunesse
- exposition de caricatures d'une dizaine de journalistes caricaturistes coréens.

Il y aura au programme des concerts, lectures bilingues et musicales, une cérémonie du thé, des rencontres avec les journalistes et artistes invités. Un salon traditionnel coréen sera également installé pour accueillir une partie du programme.

Ces propositions sont complémentaires des autres actions organisées par l'association à Stéréolux, aux Fabriques ainsi qu'à la salle Francine Vasse.

Le projet contribue à une meilleure connaissance des arts et de la culture coréenne en France, il favorise les rencontres artistiques entre Coréens et Nantais et participe au développement des relations culturelles de Nantes avec la Corée. Les activités de l'association touchent un public jeune très attiré par la culture coréenne à travers notamment la K-Pop, les dramas et le cinéma coréen.

L'exposition et le programme culturel sont programmés à l'espace Cosmopolis du 24 mai au 11 juin 2023.

Le montant demandé est de 5 000 €. Le montant versé en 2021 était de 3 600 € et aucune subvention n'a été versée pour 2022. Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 200 € à cette association au titre de 2023. La subvention sera imputée sur le budget 2023 au chapitre 65 (article 65748), fonction 048,10, Programme 35B.

La Maison de l'Afrique à Nantes

La demande de subvention déposée par l'association La Maison de l'Afrique à Nantes concerne l'organisation à l'espace Cosmopolis d'une exposition artistique autour de l'œuvre d'un grand maître teinturier béninois : Yves Apollinaire Pèdé.

Cette exposition intitulée « Le Bénin en majesté » rassemblera ses créations et celles d'autres artistes contemporains majeurs du Bénin, qui témoignent de la richesse artistique actuelle et historique de ce pays, en lien avec les traditions et la symbolique de la période précoloniale.

En complément de cette exposition, la Maison de l'Afrique à Nantes proposera, en collaboration avec des partenaires nantais tels que le groupe Bénin International Musical (BIM) et l'association des Béninois de Loire-Atlantique un programme culturel consacré à la culture béninoise : concert, conférences, ateliers, film, gastronomie. La manifestation est programmée à l'espace Cosmopolis du 15 juin au 15 juillet 2023.

Le montant demandé pour la programmation à l'espace Cosmopolis est de 5 000 €. Aucune subvention n'a été versée pour 2021 et 2022. Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à cette association au titre de 2023. La subvention sera imputée sur le budget 2023 au chapitre 65 (article 65748), fonction 048.10, programme 35B.

Association Amitié Vietnam Loire-Atlantique

La demande de subvention déposée par l'association Amitié Vietnam Loire-Atlantique concerne l'organisation, à l'espace Cosmopolis, de la deuxième édition du Festival « Au cœur du Vietnam » sur le thème des femmes et leur place dans la société vietnamienne.

L'exposition sera constituée de plusieurs reportages photographiques (de Thierry Beyne et Jean-Michel Nicolau) et de portraits journalistiques de femmes vietnamiennes (réalisés par Sabrina Rouillé). Au programme également des conférences et rencontres littéraires notamment avec la romancière Kim Thuy. Ce festival se déroulera à l'espace Cosmopolis du 11 au 21 mai 2023.

Le montant demandé pour l'organisation du Festival est de 2 500 €. Aucune subvention n'a été versée pour 2021 et 2022. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 800 € à cette association au titre de 2023. La subvention sera imputée sur le budget 2023 au chapitre 65 (article 65748), fonction 048,10, Programme 35B.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 3 200 € à l'Association Printemps Coréen ;
2. approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à la Maison de l'Afrique à Nantes ;
3. approuve le versement d'une subvention de 1 800 € à l'association Amitié Vietnam Loire-Atlantique ;
4. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°31

Conseil municipal du 31 mars 2023

Actions de coopération et de solidarité internationales – Subvention - Approbation.

*M. MARAIS, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

L'association Nantes lit dans la rue inscrit son action dans le cadre de la coopération Nantes-Recife, qui connaît actuellement de nombreux développements dans des domaines tels que l'aménagement urbain (porté par Nantes Métropole et la SAMOA), la culture ou encore la lutte contre les inégalités.

L'association apporte un appui essentiel à une bibliothèque communautaire de Recife, située dans un quartier particulièrement défavorisé. Ce soutien permet à la bibliothèque de fonctionner au quotidien, d'enrichir régulièrement son fond documentaire, d'animer des ateliers de lecture ou valorisant les pratiques artistiques et, plus largement d'offrir un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement à une jeunesse trop souvent abandonnée à la rue. Plus de 200 enfants et adolescents en grande précarité bénéficient ainsi des services de la bibliothèque soutenue par l'association Nantes lit dans la rue. A l'occasion d'une mission multi-acteurs conduite à Recife en novembre 2022, il a pu être constaté une réelle rigueur dans la gestion de la bibliothèque, une qualité indéniable des services offerts à la population du quartier et une reconnaissance très forte des équipes envers l'association Nantes lit dans la rue et la Ville de Nantes, sans lesquelles la bibliothèque ne pourrait pas poursuivre ses activités.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2022-2024 avec l'association Nantes lit dans la rue, il est proposé de poursuivre le soutien en 2023 et de lui attribuer une subvention de 4 500 € au titre de l'année 2023 pour son fonctionnement (chapitre 65748 , sous-fonction 048.10, programme 35C).

Les sommes versées étaient de 3 000 € en 2021 et de 4 500 € en 2022.

Le montant total de la subvention proposée est de 4 500 €, identique au montant demandé.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 4 500 € à l'association Nantes lit dans la rue ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°32

Conseil municipal du 31 mars 2023

Jumelages Européens – Subventions – Approbation.

*M. PASCOUUAU, Conseiller municipal,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de la Politique publique « Soutien à l'engagement », la Ville de Nantes souhaite proposer aux Nantais un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale. Ce parcours se traduit par des dispositifs favorisant l'ouverture européenne des Nantais, notamment à travers le soutien financier aux déplacements de scolaires dans les villes jumelles de Nantes, le soutien financier aux projets portés par les associations du territoire contribuant au développement d'une citoyenneté européenne et le soutien aux dispositifs de mobilité européenne.

1. Subvention à l'établissement Nantes Terre Atlantique – Lycée professionnel le Grand Blottereau

Le lycée professionnel du Grand Blottereau entretient des liens de longue date avec l'établissement technique ZBB de Sarrebruck, ville jumelle de Nantes. Un voyage scolaire aura lieu à Sarrebruck du 20 au 25 mars avec 15 élèves en classe de 1^{ère} professionnelle paysager, certains à besoins particuliers (handicap, troubles du comportement) et 3 enseignants. La majorité de ces élèves n'est jamais partie hors de France. Il est proposé une subvention de 2 000 € dans le cadre du soutien relatif à la mobilité des jeunes dans les villes jumelles.

Le montant demandé est de 2 000 €, aucune subvention versée en 2022, ni en 2021. Cette subvention de 2 000 € sera versée au titre des jumelages européens (programme 35E, chapitre 65).

2. Subvention au Collège Victor Hugo

Le collège Victor Hugo organise régulièrement des voyages scolaires au Pays de Galles et à Cardiff, ville jumelle de Nantes. Ce voyage scolaire, culturel et linguistique, qui se déroulera du 1^{er} au 7 avril 2023, est le premier organisé depuis la crise sanitaire. 48 élèves, garçons et filles, de classe de 4^{ème} y participeront, encadrés par 4 enseignants. Dans le cadre du soutien à la mobilité des jeunes dans les villes jumelles, il est proposé une subvention de 2 600 €.

Le montant demandé est de 2 600 €, aucune subvention versée en 2022, ni en 2021. Cette subvention de 2 600 € sera versée au titre des jumelages européens (programme 35E, chapitre 65).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'établissement Nantes Terre Atlantique – Lycée professionnel le Grand Blottereau ;
2. approuve le versement d'une subvention de 2 600 € au Collège Victor Hugo ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°33

Conseil municipal du 31 mars 2023

Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement et travaux – Approbation.

*M. QUERO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Afin de répondre aux besoins des services ou de réaliser des travaux, il est proposé le lancement des consultations détaillées ci-dessous (I). De nouvelles dispositions sont également proposées en matière de groupements de commandes auxquels la Ville de Nantes participe (II).

I - FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX

Missions de diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti des membres du groupement de commande conclu entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son C.C.A.S.

L'accord-cadre relatif aux diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti, conclu au profit d'un groupement de commandes composé autour de la Ville de Nantes (coordonnateur), son C.C.A.S. et Nantes Métropole, arrive à échéance le 15 octobre 2023.

Aussi, afin de procéder à son renouvellement et de répondre au besoin, il est proposé de lancer une consultation au profit de ce même groupement de commande.

Les prestations de diagnostics sanitaires s'inscrivent dans le cadre des prescriptions réglementaires en matière de santé mais aussi des obligations faites par les maîtres d'ouvrage avant toute opération de maintenance, réhabilitation, construction ou démolition. Les thématiques concernées sont l'amiante, le plomb et les états parasitaires des bâtiments.

En tant que gestionnaire de patrimoine bâti, chacun des membres du groupement doit en effet contribuer à créer des environnements favorables à la réduction des inégalités de santé, facteur de développement social et économique.

Le marché à conclure se présentera sous les traits d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande, d'une durée de 4 ans, dénué de tout minimum, mais assorti d'un montant maximum arrêté, pour la Ville de Nantes, et sur la durée contractuelle globale, à 2 000 000 € HT.

A titre indicatif, le montant des dépenses globales sur 4 ans est estimé pour la Ville de Nantes, à 1 000 000 € HT.

Eu égard à l'homogénéité de ses prestations, l'accord-cadre sera dépourvu de tout allotissement.

Conformément aux articles R2162-1 à R2161-5 du Code de la commande publique, il est proposé, en vue de conclure l'accord-cadre décrit ci-dessus, une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits des opérations concernés par les prestations.

II- GROUPEMENT DE COMMANDES

Groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son C.C.A.S., l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat – Avenant n°18 à la convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe 1)

Dans le cadre de la convention de groupement conclue entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son C.C.A.S., l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat, différentes familles d'achats sont intégrées. Pour chacune d'elles, un coordonnateur est désigné.

Il convient de prévoir une extension des familles d'achats relevant du périmètre du groupement de commandes. Cette extension concerne les achats suivants :

- Baromètre Qualité de Vie au Travail (QVT) – Coordonnateur Nantes Métropole
- Maintenance de bornes de recharge pour les véhicules électriques – Coordonnateur Ville de Nantes

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de missions de diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti du groupement de commande constitué entre la Ville de Nantes (coordonnateur), son C.C.A.S. et Nantes Métropole ;
2. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
3. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
4. autorise la signature de l'avenant n°18 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, son C.C.A.S., Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe 1 et 2) ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°34

Conseil municipal du 31 mars 2023

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I – ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents (annexe n°1).

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité technique et se déclinent comme suit :

- 74 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste d'attaché est créé à la direction des sports afin de compléter l'encadrement (secteur aquanautique : cent-vingt agents)
 - 1 poste d'ingénieur est créé à la direction nature et jardins dans le cadre de la réalisation du programme de végétalisation des cours d'école
Compte tenu de la spécificité de ces missions, il vous est proposé d'ouvrir les deux recrutements ci-dessus à la voie contractuelle.
 - 1 poste d'animateur paysage nourricier (cadre d'emplois des adjoints techniques) est créé à la direction nature et jardins, pour une durée de vingt mois.
 - 59 postes sont créés à la direction de l'éducation :
 - 1 poste d'assistant (cadre d'emplois des adjoints administratifs)
 - 1 poste de rédacteur à la mission projet éducatif
 - 1 poste de rédacteur chargé de gestion des dispositifs contractuels et subventions
 - 1 poste de rédacteur chargé de facturation et recettes
Compte tenu de la spécificité de ces missions et de la difficulté de recruter sur ces métiers en tension, il vous est proposé d'ouvrir les trois recrutements de rédacteur ci-dessus à la voie contractuelle.
 - 1 poste d'assistant socio-éducatif chargé du suivi des lieux d'accueil enfants parents transféré depuis le CCAS
 - 6 postes de responsables de site (cadre d'emplois des agent de maîtrise)

- 30 postes d'agents d'entretien et de restauration (cadre d'emplois des adjoints techniques)
- 9 postes de catégorie C en lien avec des ouvertures d'école : 1 agent de maîtrise, 6 adjoints techniques et 2 ATSEM
- 4 postes d'ATSEM suite ouverture de classes à la rentrée 2022-2023
- 1 poste de technicien au service du patrimoine scolaire. *Compte tenu de la spécificité de ces missions, il vous est proposé d'ouvrir ce recrutement à la voie contractuelle.*
- 4 postes d'adjoint technique pour le service municipal de restauration
- 6 postes d'agent d'accueil et de médiation (cadre d'emplois des adjoints administratifs) sont créés dans les maisons de quartier
- 6 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

Par ailleurs, à la direction de l'éducation :

- un poste d'attaché créé à l'origine pour une durée temporaire est prolongé de dix-huit mois
- un poste de rédacteur et un poste d'animateur créés à l'origine pour une durée temporaire sont prolongés de vingt-quatre mois
- quatre postes de rédacteur créés à l'origine pour une durée temporaire sont prolongés de dix-huit mois

➤ 1 suppression de poste :

- 1 poste en surnombre, devenu vacant, est supprimé

➤ 10 transformations de poste donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2023

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Compte tenu du changement de SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines) en 2023 et du calendrier des instances de la même année, il n'est pas possible de calculer les ratios promus-promouvables de manière précise et anticipée.

Aussi, à titre exceptionnel et transitoire pour l'année 2023, le ratio, qui agit comme un plafond et non comme un plancher, sera établi à 100% des agents promouvables en vertu des règles statutaires et remplissant les conditions de déroulement de carrière fixées par les lignes directrices de gestion votées en comité technique les 10 novembre 2020 et 31 mai 2022 et délibérées en conseil municipal les 4 décembre 2020 et 24 juin 2022.

III – AJUSTEMENTS DES RÈGLES RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS – JOUR FÉRIÉ DU 1ER MAI

Par délibération du 14 octobre 2022, un ajustement du règlement sur le temps de travail applicable à notre collectivité s'est imposé concernant la journée du 1^{er} mai, suite à une modification introduite en début d'année par le code général de la fonction publique (CGFP), tendant à payer double ceux qui travaillaient ce jour-là.

L'article 161 de la Loi de finances pour 2023 abroge cet article L.621-9 du CGFP, avec la motivation d'une erreur de codification alors que la transposition des lois et règlements antérieurs devait se faire à droit constant.

Aussi, ce jour férié du 1^{er} mai ne connaît plus de traitement particulier en matière de rémunération ou de récupération, et doit être considéré au même titre que les autres jours fériés pour les agents travaillant ce jour-là.

Cet ajustement a été présenté en comité social territorial le 6 mars 2023.

IV – ACTUALISATION DE LA DELIBERATION RIFSEEP

Par délibérations respectivement en dates des 29 et 30 juin 2022 (n°38) pour Nantes Métropole, du 24 juin 2022 (n°46) pour la Ville de Nantes et du 21 juin 2022 (n°6) pour son CCAS, l'architecture du régime indemnitaire pour mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été actualisée conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014.

Dans le cadre de la poursuite de la transposition du plan Ségur de la santé aux personnels médico-sociaux employés par les collectivités territoriales, le décret n°2022-717 du 27 avril 2022, modifié par le décret n° 2022-1498 du 30 novembre 2022, instaure une prime de revalorisation facultative pour les médecins coordonnateurs exerçant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public (EHPAD) et les médecins exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux et de certains services départementaux.

Cette prime a fait l'objet d'une présentation en comité social territorial le 6 mars 2023. Son montant mensuel correspond à 517 euros bruts.

La prime est versée mensuellement à terme échu. Son attribution n'est pas exclusive du versement des autres primes et indemnités liées aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel. Son montant est réduit, le cas échéant, dans les mêmes proportions que le traitement ou le salaire.

Il est noté que pour les agents qui exercent dans plusieurs établissements, services et structures, le montant de la prime est calculé au prorata du temps accompli dans les structures ouvrant droit à son versement. De plus, cette prime n'est pas cumulable avec le complément de traitement indemnitaire (CTI) ou l'indemnité équivalente au CTI (ITI) afférent au même mois.

Les dispositions du décret s'appliquent avec effet rétroactif aux rémunérations dues à compter du mois d'avril 2022.

Ainsi, l'annexe 3 relative aux « primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP » est complétée par l'instauration d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant en EHPAD et les médecins exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la collectivité mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (cf. annexe) ;
2. approuve les ratios d'avancement de grade établis pour l'année 2023 ;
3. approuve l'application, à compter du 1^{er} mai 2023, des modifications apportées au cadre réglementaire du temps de travail déjà adopté ;

4. approuve l'instauration d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public (EHPAD) et les médecins exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la collectivité mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
5. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°35

Conseil municipal du 31 mars 2023

Désignation du référent déontologue des élus – Modalités d'exercice de ses fonctions – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

L'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), issu de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, donne la possibilité pour tout élu local de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

L'article R. 1111-1 du CGCT (décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022), qui entre en vigueur le 1^{er} juin 2023, prévoit sa désignation par l'assemblée délibérante et précise ses modalités d'intervention.

Or, dans la *charte de déontologie des élus municipaux* adoptée à l'unanimité, en octobre 2020 par le Conseil municipal, la désignation d'un déontologue était déjà prévue. En 2021, Mme la Maire a procédé à sa désignation. Depuis octobre 2022, la fonction de déontologue de la Ville de Nantes est assurée par M. Cyrille EMERY.

Aux termes de la charte de déontologie, ses missions sont plus étendues que celles du référent déontologue des élus prévu par le CGCT.

En effet, outre les saisines des élus, il peut également être saisi :

- par les citoyens pour répondre à toute question relative à la déontologie des élus municipaux ;
- par la commission éthique et transparence de la Ville de Nantes pour donner un avis, des éclairages, un conseil en matière de déontologie, ou engager une réflexion éthique sur des sujets non réglementés ou normés en lien avec les missions de cette commission.

Il importe donc de prendre en compte les dispositions du CGCT tout en conservant les particularités de la charte de déontologie adoptée par le Conseil municipal.

1. Le référent déontologue des élus municipaux - dispositions du CGCT

Le référent déontologue peut être commun à plusieurs collectivités ou groupements de collectivités. Après concertation avec plusieurs communes membres de Nantes Métropole, il a été jugé pertinent d'utiliser cette possibilité prévue par le CGCT. Les missions de référent déontologue des élus peuvent être assurées par plusieurs personnes.

C'est pourquoi le Conseil municipal, ainsi que le Conseil métropolitain et les Conseils municipaux des communes membres de Nantes Métropole intéressées, sont invités à délibérer de manière concordante sur la désignation d'un même référent déontologue et sur les modalités d'exercice de ses fonctions.

Désignation, rémunération

Nantes Métropole et la ville de Nantes ont institué une fonction de déontologue en application de leurs chartes de déontologie des élus depuis le début du mandat. Cette fonction est actuellement assurée par M. Cyrille EMERY. En raison de l'extension de la fonction de déontologue aux communes de la Métropole, le nombre d'élus susceptibles de le saisir est beaucoup plus important. Aussi, il conviendrait de relancer un processus de recrutement d'un second déontologue en lien avec la commission éthique et transparence de Nantes Métropole composée d'élus et de citoyens, conformément à la charte de déontologie des élus.

Dans cette attente, il est proposé de désigner M. Cyrille EMERY pour exercer cette mission. En effet, il est directeur des affaires juridiques et de l'administration générale dans une commune d'une autre région, ex avocat en droit public au barreau de Versailles, et a également été, pendant plus de cinq ans, rédacteur en chef adjoint du *Moniteur des travaux publics* et rédacteur en chef de la revue mensuelle *Contrats Publics – Le Moniteur*. Enseignant en droit public pendant 12 ans à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheur associé en droit public à l'Institut de recherche juridique de La Sorbonne, il est l'auteur d'un ouvrage sur les marchés publics (éd. Dalloz) et de plus de 400 articles juridiques.

Il bénéficiera d'une indemnité de vacation de 80 € par dossier conformément à l'arrêté ministériel du 2 décembre pris en application du décret du 6 décembre 2022. Cette indemnité sera versée par la commune.

Saisine et avis

M. Cyrille EMERY pourra être saisi par mail (deontologue@mairie-nantes.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : « Déontologue auprès des élus », 2 rue de l'Hôtel de Ville, 44094 Nantes cedex 1. Les plis adressés au déontologue devront être cachetés et porter la mention « confidentiel ».

Chaque saisine fera l'objet du traitement suivant :

- toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de réponse ;
- le référent déontologue examinera des éléments transmis par l'élu, pourra échanger par téléphone ou visio-conférence avec lui et, le cas échéant le recevoir physiquement. Il recueillera ses observations orales ou écrites et pourra demander des pièces complémentaires ;
- M. Cyrille EMERY communiquera son conseil à l'auteur de la saisine dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Sauf refus de l'élu qui l'aura saisi, l'avis rendu par le déontologue sera publié, une fois anonymisé, sur la page internet dédiée à la déontologie du site institutionnel de la Ville de Nantes. Cette publication a une vocation pédagogique.

Moyens matériels mis à disposition

Le déontologue disposera d'un ordinateur portable et d'un téléphone fournis par Nantes Métropole.

2. Le déontologue de la Ville de Nantes - charte de déontologie des élus municipaux

Par lettre d'engagement du 11 octobre 2022, Mme la Maire a confié les missions de déontologue de la Ville de Nantes à M. Cyrille EMERY.

Il est proposé de confirmer M. Cyrille EMERY dans le rôle dévolu au déontologue prévu par la charte de déontologie des élus municipaux, afin de répondre aux sollicitations des citoyens et de la commission Ethique et Transparence ou d'intervenir lors des réunions de cette commission.

Les modalités de saisine par les citoyens et de réponses à apporter à ces derniers sont identiques à celles fixées pour les élus.

Les membres de la commission Ethique et Transparence de la Ville de Nantes pourront saisir le déontologue directement comme les citoyens et les élus, soit par l'intermédiaire de la direction du secrétariat général en charge du suivi des activités de cette commission et interlocuteur interne du déontologue.

Sauf refus de l'auteur de la saisine, les avis rendus par le déontologue seront publiés une fois anonymisés sur la page internet dédiée à la déontologie sur le site institutionnel de la Ville de Nantes.

Prestations attendues

Le déontologue produira chaque année un bilan anonymisé de son activité qui fera l'objet d'une présentation en Conseil municipal. Ce bilan sera également adressé à la commission Ethique et Transparence.

Rémunération

En application de la délibération n°41 du 25 juin 2021, le déontologue est rémunéré sous forme de vacations de la manière suivante pour les prestations mentionnées ci dessus :

Production d'avis formalisés sur des questions d'éthique	80,00 €
Intervention orale auprès de la Commission Éthique et Transparence	80,00 €
Note à la commission Ethique et Transparence	120,00 €
Production d'un rapport annuel d'activité	500,00 €

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. désigne Monsieur Cyrille EMERY, référent déontologue des élus de la Ville de Nantes en application des articles L. et R.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et approuve les modalités d'exercice de ces missions définies dans ce cadre et exposées ci-dessus ;
2. confirme les missions confiées à Cyrille EMERY en tant que déontologue de la Ville de Nantes, au titre de la charte de déontologie des élus municipaux ainsi que les modalités de sa saisine et de sa rémunération ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°36

Conseil municipal du 31 mars 2023

Désignations diverses – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1. Désignation d'un représentant de la Ville de Nantes au sein de divers organismes

Suite à la démission de Madame Sandra JEN, remplacée au sein du conseil municipal par M. François BROCHARD, il est proposé de remplacer cette dernière au sein de divers organismes :

- Conseil d'école de l'école élémentaire Port Boyer ;
- Conseil d'administration du Collège Libertaire Rutigliano – Suppléant ;
- Organisme de gestion l'École primaire Notre-Dame des Batignolles (établissement d'enseignement privé sous contrat d'association) ;
- Commission d'examen des demandes de dérogation au périmètre scolaire ;
- Commission consultative des Services Publics Locaux ;

Par ailleurs, il convient de désigner M. BROCHARD au sein des commissions municipales.

2. Désignation d'un représentant de la Ville de Nantes au sein de l'Association Elu/es Contre Les Violences Faites Aux Femmes

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Mahaut BERTU en tant que représentante de la ville de Nantes au sein du collège des collectivités territoriales de l'Association des Elu/es Contre Les Violences Faites Aux Femmes.

Le Conseil délibère et,

1. décide à l'unanimité de ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;
2. désigne, en remplacement de Madame Sandra JEN, le représentant de la ville de Nantes au sein des organismes suivants :

- Commission d'examen des demandes de dérogation au périmètre scolaire	M. François BROCHARD
- Commission consultative des Services Publics Locaux	M. François BROCHARD
- École élémentaire Port Boyer – Conseil d'école	M. François BROCHARD
- Collège Libertaire Rutigliano – Conseil d'administration - Suppléant	M. François BROCHARD
- École primaire Notre-Dame des Batignolles – Organisme de gestion	M. François BROCHARD

3. Désigne M. François BROCHARD au sein de la commission municipale suivante : vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen ;
4. désigne Mme Mahaut BERTU en tant que représentante du collège des collectivités territoriales de l'Association des Elu/es Contre les Violences Faites Aux Femmes ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

ransmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°37

Conseil municipal du 31 mars 2023

Gestion et exploitation du stationnement payant sur voirie : marché de prestations de service – Lancement de la consultation – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le stationnement est un levier majeur de l'orientation des pratiques de déplacements. Ainsi, les mesures prises en matière de stationnement accompagnent les mutations urbaines et environnementales des centralités. Elles répondent aux enjeux d'apaisement du cœur de ville, à l'émergence des projets urbains d'envergure et aux enjeux de transition écologique de notre territoire.

Le nouveau périmètre de stationnement payant, la nouvelle grille tarifaire solidaire et l'ensemble des tarifs et des dispositifs tarifaires (résidents, professionnels) adoptés par délibération lors des conseils municipaux du 17 décembre 2021 et du 14 octobre 2022 s'inscrivent en pleine cohérence avec les orientations édictées par le Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole en matière de stationnement public et de mobilité (mise en œuvre d'un plan modes actifs ambitieux, offres tarifaires pour les usagers des transports collectifs, tarification solidaire mobilités).

Or, le nouveau périmètre de stationnement payant adopté lors du conseil municipal du 17 décembre 2021, comprend environ 24 000 places (soit 12 000 places supplémentaires) nécessite des moyens et des outils adaptés pour en assurer sa gestion, et garantir l'efficacité et la performance de cette mesure.

La qualité et la régularité du contrôle du stationnement payant constitue un des socles pour rendre la politique du stationnement plus efficace et crédible et ainsi assurer un équilibre entre l'organisation de l'offre de stationnement et sa centralité urbaine attractive. Le contrôle automatisé du stationnement payant via le système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) permet de veiller plus efficacement au respect de la réglementation et au meilleur partage de l'espace public. De plus, ce dispositif constitue un outil d'aide aux missions des agents en charge du contrôle. C'est la raison pour laquelle, la Ville de Nantes souhaite faire évoluer le mode de contrôle.

Dans ce contexte, il est proposé de confier l'activité de contrôle du stationnement payant sur voirie à la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), qui est déjà l'opérateur gestionnaire de certains espaces publics dans le cœur de ville Nantais (aires piétonnes, parcs en enclos, maintenance et gestion des horodateurs). Au regard de l'ampleur de l'extension du stationnement payant sur voirie, le contrôle sera réalisé avec la technologie LAPI, système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Ce dispositif est conforme au cadre réglementaire et aux recommandations de la CNIL. Par ailleurs, il respecte, conformément à la Charte Métropolitaine de la Donnée, en tant qu'outil d'aide à la décision, les engagements de non-recours à des processus d'automatisation, puisqu'une validation par agent assermenté est requise.

A cet effet, conformément à l'article L. 2511-1 du code de la commande publique, il est proposé de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence auprès de la SPL NMGS, concernant la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie.

Le marché de prestations de service non allotit sera conclu pour une durée de 5 ans dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 18 millions 750 mille euros HT soit 22,5 millions d'euros TTC sur la durée totale du marché.

Les crédits correspondants seront prévus en fonctionnement au budget 2024 chapitre 011, programme 24B5 Stationnement.

Le Conseil délibère et,

1. autorise le lancement d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec la SPL NMGS en vue de lui confier un marché de service portant sur la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie ;
2. autorise Mme la Maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le marché.

(6 voix contre et 9 abstentions)

Non participation au vote de Mme Weiss et Mme Blin

Nantes, le 31 mars 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Marie-Annick BENATRE

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°38

Conseil municipal du 31 mars 2023

Société d'Économie Mixte NGE – Projet de réaménagement et de développement de Nantes Camping situé boulevard du Petit Port à Nantes – Emprunt auprès du Crédit Agricole – Garantie d'emprunt partielle de la Ville – Convention – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La SEM NGE sollicite l'intervention de la Ville pour l'octroi d'une garantie à 50 % d'un emprunt de 1 876 000 € contracté auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux de relocalisation et de développement de Nantes Camping.

La SEM NGE exploite Nantes Camping, situé boulevard du Petit Port à Nantes, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif de 25 ans depuis le 1er septembre 2010.

Totalement réhabilité durant l'hiver 2010-2011, le camping classé 5 étoiles a connu depuis lors un développement soutenu. Afin de conserver son classement et de développer ses infrastructures pour s'adapter à la demande des usagers, un projet de transformation du camping est conduit. Les principaux travaux concernent la réfection de l'accueil et la création d'un atelier (760 000 €), l'ajout d'une piscine aqualudique et l'aménagement du parking (670 000 €), la réhabilitation et la réorganisation du restaurant (347 000 €), ainsi que la mise en place d'une plaine de jeux et d'un espace bien être (100 000 €).

Ce projet de réaménagement et de développement est estimé à 1 876 000 € TTC et sera financé exclusivement par emprunt bancaire auprès du Crédit Agricole, réalisé aux conditions suivantes, au vu de l'offre de prêt reçue (annexe 1) :

Montant : 1 876 000 €

Taux fixe : 3,05 %

Durée : 10 ans

Echéances : trimestrielles constantes

Frais de dossier : 1 950 €

Garantie de la Ville de Nantes à 50 %

Après examen de ce dossier, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande de garantie d'emprunt de la Ville, sous la forme d'un engagement de caution et sous réserve du respect des conditions suivantes par la société NGE :

- Affectation exclusive des fonds empruntés à la réalisation de l'opération de réaménagement et de développement de Nantes Camping situé boulevard du Petit Port à Nantes ;
- Signature par la société de la convention de garantie d'emprunt, jointe en annexe 2, fixant ses obligations en contrepartie de l'engagement de la Ville ;

La garantie signifie qu'au cas où la société NGE, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Nantes s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme bancaire, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir exiger que l'organisme prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. accorde la garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % pour l'emprunt de 1 876 000 €, que la société NGE souhaite contracter auprès du Crédit Agricole pour une durée de 10 ans, au taux fixe de 3,05%, pour le financement de l'opération de réaménagement et de développement de Nantes Camping, situé boulevard du Petit Port à Nantes, dans les conditions indiquées ci-dessus (cf. Annexe 1) ;
2. s'engage au cas où la société NGE pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme bancaire, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir exiger que l'organisme prêteur discute au préalable avec la société NGE ;
3. autorise Mme la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et la société NGE pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe 2 et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie ;
4. autorise, d'une manière générale Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Weiss et Mme Blin

Nantes, le 31 mars 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Marie-Annick BENATRE

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Délibération n°39

Conseil municipal du 31 mars 2023

Subvention à l'AURAN dans le cadre d'un projet de renaturation de la Ville – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le Conseil municipal du 17 décembre 2021 a voté une convention de partenariat avec l'AURAN (Agence d'études Urbaines et Rurales de la Région Nantaise) afin de développer de nouvelles méthodologies et solutions de renaturation de la ville en intégrant une approche spécifique sur les équipements publics communaux, notamment des écoles et des crèches.

A ce titre, il est proposé de verser 60 000 € à l'AURAN pour cette année 2023.

Le montant versé en 2022 était de 30 000 € (0 € en 2021) et le montant demandé de 60 000€. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65748, sous-fonction 213.10, programme 34D2.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 60 000 € à l'AURAN au titre de l'année 2023 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Piau et Mme Gouez.

La secrétaire de séance

Marie-Annick BENATRE

Nantes, le 31 mars 2023,

Le premier adjoint

Bassem ASSEH

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Stratégie et Territoires

Délibération n°40

Conseil municipal du 31 mars 2023

Transactions foncières – Approbation

M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1 – Allée Marie-Louise Chevrel-Bodin : acquisition auprès de la SAMOA d'une emprise foncière cadastrée section DX n°s 324p, 450 et 466

Dans sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC Île de Nantes, quartier République, dont la concession a été confiée par Nantes Métropole à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA).

Le 3 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la consultation de travaux pour ce groupe scolaire d'une capacité d'accueil de 5 classes maternelles et 9 classes élémentaires. À cela s'ajoute une unité d'enseignement externalisée (UEE) de l'ADAPEI actuellement localisée à l'école Gustave Roch, et un accueil de loisirs mutualisé d'une capacité de 48 places pour les enfants scolarisés en maternelle et 60 places pour les enfants scolarisés en élémentaire. Ce groupe scolaire développera une surface plancher d'environ 3 792 m² et sera réalisé par la Ville de Nantes sur les parcelles cadastrées section DX n°s 324p, 450 et 466 pour environ 6 233 m².

Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2023 pour une ouverture à la rentrée 2025. Le groupe scolaire aura vocation à répondre aux besoins présents compte tenu de l'évolution démographique du quartier et à terme, bien entendu, à l'accueil des nouveaux habitants de la ZAC.

Conformément à la référence de prix pratiquée pour la charge foncière des équipements publics en ZAC, le prix de vente convenu entre les parties est fixé à 150 €/m² de surface de plancher, soit un prix net vendeur de 568 800 € HT, soit 682 560 € TTC.

La Direction de l'Immobilier de l'État a émis un avis favorable en date du 2 février 2023.

Il est proposé d'approuver l'acquisition auprès de la SAMOA, d'une emprise foncière cadastrée section DX n°s 324p, 450 et 466 pour environ 6 233 m² au prix de 682 560 € TTC. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de la Ville.

2 – Place des Lauriers : acquisition auprès de Nantes Métropole Habitat d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section KP n°287p

La parcelle cadastrée section KP n°287, située Place des Lauriers à Nantes et au cœur de la ZAC Grand Bellevue, appartient à Nantes Métropole Habitat. La partie de la parcelle laissée libre par la démolition de la barre du Doubs, devait être cédée à LOMA, aménageur de la ZAC Grand Bellevue, créée par délibération du Conseil Métropolitain du 16 février 2018. Or, cette emprise n'a plus vocation à accueillir une opération mixte d'habitat/bureaux.

Ladite parcelle cadastrée section KP n°287p a désormais vocation à accueillir un projet de construction d'une halle d'environ 500 m² de surface plancher dénommé « Plan B tiers lieu des transitions » pour diverses associations et activités sur le quartier et, à plus long terme, voir se réaliser un projet d'équipement public à destination des habitants.

Par conséquent, une acquisition par la Ville de Nantes à 20 €/m² soit environ 38 920 € TTC a été actée, conformément aux arbitrages rendus lors de l'élaboration de la maquette financière du projet de renouvellement urbain (ANRU).

La consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'est pas requise au regard du montant.

Il est donc proposé d'approuver l'acquisition auprès de Nantes Métropole Habitat de la parcelle de terrain cadastrée section KP n°287p située Place des Lauriers à Nantes au prix de 20 €/m² soit environ 38 920 € TTC net vendeur pour environ 1946 m². La régularisation interviendra par acte administratif aux frais de la Ville.

3 – Rue Marie-Thérèse Eyquem : cession, à titre gratuit, au profit de Nantes Métropole d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section MX n° 565p

Dans le cadre du schéma directeur des écoles de la Ville de Nantes, un projet d'extension/réhabilitation a été approuvé par le conseil municipal du 28 juin 2018, notamment sur les écoles maternelle et élémentaire des Plantes.

En accompagnement de la restructuration globale de cet équipement, le bureau métropolitain a validé le 21 janvier 2022 un programme de requalification d'espace public, dont la vocation est de mieux sécuriser les déplacements de familles et des enfants, et modifier certaines limites de l'unité foncière actuelle de l'école.

Le démarrage des travaux est envisagé à l'été 2023 ; ils portent sur :

- l'aménagement d'une liaison piétonne entre le rue des Plantes (à l'emplacement de la parcelle cadastrée section MX n° 393 acquise par Nantes Métropole) et la rue Marie-Thérèse Eyquem, qui donnera ainsi l'accès à la future entrée de l'école.
- le réaménagement des rues des Plantes et Marie-Thérèse Eyquem avec un élargissement de trottoir.

La Direction Académique des services de l'Éducation a émis un avis favorable pour une désaffectation partielle du périmètre scolaire d'environ 426 m².

La Direction de l'Immobilier de l'État a été régulièrement consultée en date du 16 décembre 2022.

Il est donc proposé d'approuver la cession, à titre gratuit, à Nantes Métropole de la parcelle cadastrée section MX n°565 pour partie pour une emprise approximative de 426 m² (à confirmer par document d'arpentage) ; les frais de géomètre et d'acte administratif seront à la charge de l'acquéreur.

4 – Boulevard Pierre de Coubertin : cession, à titre gratuit, au profit de Nantes Métropole Habitat des parcelles de terrain non bâties, cadastrées section LZ n° 196 et section LZ n°s 248, 251 et 253 pour partie

Nantes Métropole Habitat a lancé en 2021 un projet d'aménagement des espaces extérieurs sur le secteur « Peigne Coubertin » dans le quartier du Breil, qui s'inscrit dans la démarche de projet de gestion de site. Ce travail de concertation mené auprès des résidents et des acteurs du secteur a ainsi conduit à entreprendre

des travaux à court terme, qui s'inscriront dans la continuité de la requalification des espaces publics portée par Nantes Métropole en 2020.

Cet objectif d'amélioration de qualité de vie des résidents du secteur porte à la fois sur les terrains de Nantes Métropole Habitat et ceux de la Ville de Nantes, à savoir :

- une sécurisation des accès/cheminements piétons des résidents avec la création d'allées principales et secondaires ;
- un embellissement des espaces extérieurs et l'amélioration de l'offre auprès des usagers : création d'espaces partagés entre résidents (renouvellement de l'aire de jeux, mobilier urbain, etc), augmentation des espaces végétalisés (fleurissement, arbres, îlots de fraîcheur, etc), meilleure gestion des encombrants.

Dans ce cadre, Nantes Métropole Habitat a sollicité la Ville de Nantes en mars 2022 pour l'acquisition des parcelles de terrain non bâties cadastrées section LZ n° 196 et LZ n°s 248, 251 et 253 pour partie, d'une surface totale d'environ 3 700 m², et ce à titre gratuit, dans la mesure où l'entretien de ces emprises est pris en charge par Nantes Métropole Habitat depuis plusieurs années.

Il est à noter que ces parcelles ont fait l'objet d'un acte de cession à titre gratuit par Nantes Métropole Habitat au profit de la Ville de Nantes dans les années 1990.

La Direction de l'Immobilier de l'État a émis un avis favorable en date du 14 décembre 2022 pour une cession gratuite de ces terrains.

Il est donc proposé d'approuver la cession à titre gratuit des parcelles de terrain cadastrées section LZ 196 et LZ n°s 248, 251 et 253 pour partie, au titre d'un transfert de charge au profit de Nantes Métropole Habitat. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole Habitat.

5 – Rue Georges de la Tour : cession, à titre gratuit, au profit de Nantes Métropole Habitat des parcelles de terrain non bâties, cadastrées section LP n°s 288 pour partie, 295, 296, 297, 299 pour partie, 301 pour partie, 308, 373 pour partie, 374 et 385 pour partie

Dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs des résidences Lorrain/La Tour, quartier des Dervallières à Nantes, Nantes Métropole Habitat a conduit un projet de gestion du site visant à améliorer la qualité du cadre de vie sur les périmètres des résidences.

Un projet d'aménagement des pieds d'immeuble de la résidence, de mise à distance de ces bâtiments et à terme de résidentialisation a été développé par Nantes Métropole Habitat. Or, ces interventions se heurtent à des questions de domanialité puisque différents échanges de propriété, à titre gratuit, ont eu lieu entre Nantes Métropole Habitat et la Ville de Nantes en 1992. Nantes Métropole Habitat a donc sollicité la Ville de Nantes pour l'acquisition à titre gratuit des parcelles de terrain cadastrées section LP n°s 288 pour partie, 295, 296, 297, 299 pour partie, 301 pour partie, 308, 373 pour partie, 374 et 385 pour partie, pour environ 309 m², qui lui appartenaient avant les différents échanges.

Ce projet d'aménagement contribue à l'amélioration de la vie du quartier, la cession à titre gratuit a été actée conformément aux arbitrages rendus lors de l'élaboration de la maquette financière du projet de renouvellement urbain (ANRU), en revanche les frais de géomètre seront à la charge de Nantes Métropole Habitat.

La Direction de l'Immobilier de l'État a été régulièrement consultée en date du 31 janvier 2023. A titre d'information la valeur vénale de ces parcelles est estimée à 23€/m² soit environ 7 107€.

Il est donc proposé d'approuver la cession à titre gratuit des parcelles de terrain cadastrées section LP n°s 288 pour partie, 295, 296, 297, 299 pour partie, 301 pour partie, 308, 373 pour partie, 374 et 385 pour partie, pour environ 309 m² au profit de Nantes Métropole Habitat. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole Habitat en sus des frais de géomètre.

6 – ZAC du Grand Bellevue : désaffectation et déclassement puis vente à la Société Loire Océan Métropole Aménagement (L.O.M.A) de diverses parcelles de terrain non bâties

La Ville de Nantes possède des parcelles de terrain non bâties, affectées à des espaces verts, dans le périmètre de la ZAC du Grand Bellevue cadastrées :

14 rue de la Saône	KP 308	3 869 m ²
Rue de la Drôme	KP 534	796 m ²
1 place des Lauriers	KP 412p	environ 2 754 m ²
Rue Francis Portais	KR 124p	environ 2 229 m ²
2 rue Jean Olivesi	KR 161p	environ 378 m ²
21 boulevard Emile Romanet	KS 699p	environ 5 803 m ²
21 boulevard Emile Romanet	KS 701	784 m ²

La désaffectation de ces parcelles a été engagée en février 2023. En conséquence, il est proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées sus-visées.

La Société Loire Océan Métropole Aménagement a été mandatée, en tant qu'aménageur de la ZAC du Grand Bellevue, pour conduire les projets urbains, lesquels portent en partie sur les parcelles suivantes appartenant à la Ville de Nantes :

Soit une superficie totale de 16 613 m² (à confirmer par document modificatif du parcellaire cadastral)

Une vente au prix net vendeur de 332 260 € a été retenue compte tenu de la surface des terrains cédés d'environ 16 613 m² soit 20 €/m² et conformément aux arbitrages rendus lors de l'élaboration de la maquette financière du projet de renouvellement urbain (ANRU). Une indication sera portée à l'acte de vente précisant les conditions de fixation de ce prix liées à l'ANRU et inférieur aux valeurs de marché.

La Direction de l'Immobilier de l'État a été régulièrement consultée sur ces conditions en date du 31 janvier 2023.

Il est proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section KP 308, KP 534, KP 412p, KR 124p, KR 161p, KS 699p et KS 701 puis d'approuver la vente à la société Loire Océan Métropole Aménagement desdites parcelles pour 16 613 m², au prix net vendeur de 332 260 €. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de l'acquéreur en sus des frais de géomètre.

7 – Transfert de propriété à titre gratuit à Nantes Métropole, au titre de ses compétences, de diverses parcelles

Dans le cadre de l'exercice par la Métropole de ses compétences, diverses parcelles doivent lui être transférées pour mise en conformité de la propriété et de l'affectation, et pour classement dans le domaine public de voirie, le cas échéant.

Sont concernées les parcelles suivantes :

- parcelles cadastrées section DP n°158, 284, 286, 290 et 291, en nature d'accessoire de voirie pour 5 851 m²

Il est proposé d'approuver le transfert de propriété à titre gratuit, à Nantes Métropole, au titre de ses compétences, desdites parcelles. La régularisation interviendra par acte administratif, dans le cadre des procédures mises en place en matière de transfert de propriété entre Nantes Métropole et les communes membres, aux frais de Nantes Métropole.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'acquisition, auprès de la SAMOA, d'une emprise foncière située Allée Marie-Louise Chevrel-Bodin à Nantes, cadastrée section DX n°s 324p, 450 et 466 pour environ 6 233 m² au prix de 682 560 € TTC. La régularisation se fera par acte notarié aux frais de la Ville ;
2. approuve l'acquisition, auprès de Nantes Métropole Habitat, de la parcelle de terrain située Place des Lauriers à Nantes, cadastrée section KP n°287p pour environ 1 946 m² au prix de 20 €/m² soit environ 38 920 € net vendeur. La régularisation se fera par acte administratif aux frais de la Ville ;
3. approuve la cession, à titre gratuit, au profit de Nantes Métropole, d'une parcelle de terrain située Rue Marie-Thérèse Eyquem à Nantes, cadastrée section MX n°565 pour partie, pour une surface d'environ 426 m² (à confirmer par document d'arpentage). La régularisation se fera par acte administratif. Les frais de géomètre et d'acte administratif seront à la charge de Nantes Métropole ;
4. approuve la cession, à titre gratuit, au profit de Nantes Métropole Habitat des parcelles situées Boulevard Pierre de Coubertin, Rue du Breil à Nantes, cadastrées section LZ 196 et LZ n°s 248, 251 et 253 pour partie, d'une surface d'environ 3 700 m². La régularisation se fera par acte notarié aux frais de Nantes Métropole Habitat ;
5. approuve la cession, à titre gratuit, au profit de Nantes Métropole Habitat, de diverses parcelles de terrain situées Rue Georges de la Tour, cadastrées section LP n°s 288 pour partie, 295, 296, 297, 299 pour partie, 301 pour partie, 308, 373 pour partie, 374 et 385 pour partie, pour environ 309 m². La régularisation se fera par acte notarié aux frais de Nantes Métropole Habitat en sus des frais de géomètre ;
6. constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public des parcelles suivantes :

14 rue de la Saône	KP 308	3 869 m ²
Rue de la Drôme	KP 534	796 m ²
1 place des Lauriers	KP 412p	environ 2 754 m ²
Rue Francis Portais	KR 124p	environ 2 229 m ²
2 rue Jean Olivesi	KR 161p	environ 378 m ²
21 boulevard Emile Romanet	KS 699p	environ 5 803 m ²
21 boulevard Emile Romanet	KS 701	784 m ²

7. approuve la vente à la Société Loire Océan Métropole Aménagement des parcelles non bâties suivantes, situées sur la Commune de Nantes :

14 rue de la Saône	KP 308	3 869 m ²
Rue de la Drôme	KP 534	796 m ²
1 place des Lauriers	KP 412p	environ 2 754 m ²
Rue Francis Portais	KR 124p	environ 2 229 m ²
2 rue Jean Olivesi	KR 161p	environ 378 m ²
21 boulevard Emile Romanet	KS 699p	environ 5 803 m ²
21 boulevard Emile Romanet	KS 701	784 m ²

Soit une superficie totale de 16 613 m² (à confirmer par document modificatif du parcellaire cadastral) au prix de 332 260 €. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de l'acquéreur en sus des frais de géomètre.

8. approuve le transfert de propriété, à titre gratuit, à Nantes Métropole, au titre de ses compétences, des parcelles cadastrées section DP n°s 158, 284, 286, 290 et 291 situées à Nantes, 38 et 40 rue Saint-Jacques. La régularisation interviendra par acte administratif aux frais de Nantes Métropole.
9. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

Non participation au vote de Mme Piau

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Délibération n°41

Conseil municipal du 31 mars 2023

Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de deux canalisations souterraines et accessoires dans la parcelle cadastrée KS 699 – Approbation

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau public de distribution d'électricité, ENEDIS a sollicité la constitution d'une servitude dans la parcelle communale cadastrée KS 699 située 10 Rue de La Dordogne / 21 Boulevard Emile Romanet à Nantes.

Cette servitude est consentie pour le passage de canalisations souterraines et leurs accessoires, dans une bande de 3 mètres de large, pour 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 358 mètres et une profondeur de 0,80 mètre. Cette servitude étant de droit, elle est consentie sans indemnité.

La régularisation interviendra par passation de la convention de servitude afférente, sans frais.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de deux canalisations souterraines et accessoires dans la parcelle KS 699 située 10 Rue de La Dordogne / 21 Boulevard Emile Romanet ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Simon CITEAU

Nantes, le 31 mars 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Direction générale des services
Direction du secrétariat général

Délibération n°42

Conseil municipal du 31 mars 2023

Dispositions diverses à caractère financier – Approbation

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Il est proposé au conseil municipal d'approuver des subventions (I) une disposition tarifaire (II), diverses dispositions à caractère financier (III) et enfin des remises gracieuses (IV).

I – Subventions

- **Reversement d'une subvention DAAC à l'école Alphonse Braud pour son projet Slam**

L'école Alphonse Braud a obtenu une subvention de 240 € de l'Etat dans le cadre d'un projet Slam du Parcours Educatif Artistique et Culturel (PEAC). La ville a perçu cette subvention et il convient donc de la reverser à l'école (cf. annexe 2).

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65748, sous-fonction 213.10, programme 34D2.

- **Subventions au titre de la politique publique migration - intégration**

Il est proposé de verser des subventions à 8 associations au titre de la politique publique migration - intégration :

- ASAMLA – Association Santé Migrants Loire Atlantique ;
- GASPROM – Groupement Accueil Service Promotion du travailleur Immigré ;
- CEECS - Collectif Enfants Étrangers Citoyens Solidaires ;
- MRAP – Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre Les Peuples ;
- ANAFE - Association Nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers
- Berekty – Association interprétariat social ;
- La Cimade ;
- Ligue des Droits de l'Homme - Section du pays nantais.

La répartition des subventions est présentée en annexe 1.

- **Subventions au titre de la politique publique accessibilité universelle**

Il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 13 000€ à l'APF France Handicap 44 en soutien aux activités de l'association (cf. annexe 1).

- **Augmentation du barème socle du versement des subventions aux crèches associatives**

Le versement des subventions de fonctionnement aux crèches associatives s'effectue au prorata des heures facturées correspondant au temps d'accueil des enfants déclaré chaque trimestre par les associations, en trois fois, avec une régularisation de l'année n-1 sur l'un des acomptes de l'année N.

Le montant des subventions allouées aux crèches associatives est estimé au Budget Primitif 2023 pour un montant de 5 858 440€, sur la base des heures prévisionnelles facturées de 2022.

Il est proposé d'augmenter le montant socle horaire de 1,02% par rapport à 2022, soit 0,02€ par heure facturée. Un tableau prévisionnel des versements à chaque crèche associative est joint à titre informatif (cf. annexe n°3).

- **Report de subventions à l'association « Le Petit Lieu »**

Dans le cadre de la politique publique petite enfance, la ville s'est engagée à soutenir et accompagner les associations qui œuvrent dans ce domaine. Il a été approuvé dans la délibération 26 du conseil municipal du 17 décembre 2021, le versement de 3 000€ à l'association « Le Petit Lieu ». Cette dernière n'ayant pu être versée, il est proposé d'en régulariser le paiement en 2023.

- **Petite enfance – Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) associatifs – modification - approbation**

Par délibération du 3 février 2023, le conseil municipal a adopté le versement d'une subvention de 5250€ aux CEMEA pour le LAEP « Le 104 », basé sur un nombre d'heures d'ouverture déclarées pour 2022 de 210 heures. Or, sur la base de son déclaratif à la CAF, l'association a indiqué que le nombre d'heures d'ouverture pour 2022 était finalement de 342 heures. Le montant de la subvention s'élève à 8550 euros.

La convention ci-jointe (annexe 4) remplace la convention précédente. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 8550 € aux CEMEA pour le LAEP « le 104 ».

- **Avenant à la Convention de subvention de l'association Habitat et Humanisme – Les Berlingots et approbation du versement 2022**

Par délibération du 9 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec l'association Habitat et Humanisme- Les Berlingots. Des erreurs dans la date de prise d'effet, dans les modalités de calcul de la subvention ont été constatées, ainsi qu'une modification suite à une demande de changement dans la présentation de l'association par la responsable de l'association. Il est donc proposé au conseil municipal un avenant n°2 à cette convention (cf. annexe 5).

Par ailleurs, il convient d'approuver le versement de la subvention annuelle à cette association de 6 000€ , en exécution de la convention de partenariat échue au 31 décembre 2022. La dépense correspondante est prélevée sur les crédits du budget 2022 de la Direction Petite Enfance, au 36N, article 6574, sous-fonction 60.10 pour un montant de 6 000 €.

- **Modification de la subvention aux Crèches associatives - Association A l'Abord'âge**

Par délibération du 3 février 2023, le conseil municipal a adopté le versement d'une subvention de 25 800 € pour le Lieu d'Accueil Parents-Enfants à l'Abord'âge pour 2023. Le nombre d'heures déclaré d'ouverture et de préparation de 1032 heures pour 2022 par l'association étant erroné, il est proposé de procéder au retrait de cette subvention et d'approuver le versement d'une subvention de 25 275 € au titre de l'année 2022, basé sur un nombre d'heure d'ouverture et de préparation de 1011 heures.

- **Petite enfance - Crèches associatives - modification**

Par délibération du 9 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°6 entre la Ville et la Toupie Magique, cet avenant précisait par erreur que l'établissement allait ouvrir 47 places supplémentaires au 2 janvier 2023. Or, c'est l'établissement La Toupie Magique de l'île qui ouvre 47 places et non l'établissement La Toupie Magique. Un avenant n°7 corrige cette inversion (cf. annexe 6)

- **Subvention aux associations œuvrant à la transition écologique - Agenda 2030**

Dans le cadre de sa politique Agenda 2030, la Ville a pour objectif de soutenir la participation citoyenne en matière de transition écologique.

Il est ainsi proposé de répartir un montant de 6 500 € entre 5 associations (cf. tableau en annexe 1) dans le cadre de l'appel à projet 2023 du Contrat de ville de l'agglomération nantaise, porté conjointement par la Préfecture des Pays de la Loire, la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Les projets présentés, dans ce cadre, relèvent du champ de l'animation de la transition écologique autour des thèmes suivants : animations et revalorisation créative d'objets dans les quartiers politiques de la ville (Plan B – 1 500 €), réutilisation ou partage d'objets et services en proximité et sensibilisation à la végétalisation des habitants (associations Mom'Arte – 1 000 €), consommation éco-responsable de proximité et accessibilité alimentaire (association Projets Solidaires dans la Cité - 2000 €, association Smile is The Life - 1 000 €, association Marché Alternatif de Bellevue - 1 000 €).

A noter qu'il est nécessaire de signer un avenant n°4 à la convention conclue avec l'association Mom'Arte pour permettre le versement de cette nouvelle subvention de 1 000 € (cf. annexe 7).

Il est également proposé une subvention d'un montant de 3 500 € à l'association Galerie Zéro déchets (cf. tableau en annexe 1) pour soutenir le fonctionnement de son éco-lieu. L'association se donne comme objectif de promouvoir un mode de vie durable en sensibilisant les habitants par le biais d'ateliers (fresques, cuisine, etc), l'animation d'un appartement témoin, et l'accueil de rencontres de structures de l'éco-système. C'est également un lieu d'expérimentation et de promotion des initiatives locales sur l'ensemble des thématiques de la transition écologique (déchets, biodiversité, alimentation, sobriété).

- **Subventions aux organisations syndicales**

A la suite des élections professionnelles de 2022, 6 organisations sont considérées représentatives (CGT, CFDT, UNSA, CGT-FO, CFTC et SUD). Sur la base réglementaire complétée par les règles négociées en interne et les engagements de l'autorité territoriale, les conditions d'exercice sont en cours de redéfinition. Parmi les modalités prévues, une subvention est proposée pour chaque organisation représentative, selon la répartition suivante :

Organisations syndicales	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
CFDT	5 969,26 €	5 969,26 €	4 794,80 €
CFTC	1 655,51 €	1 655,51 €	1 496,13 €
CGT	9 883,50 €	9 883,50 €	8 764,79 €
CGT FO	3 130,55 €	3 130,55 €	2 013,71 €
UNSA	3 383,98 €	3 383,98 €	5 885,15 €
SUD	591,35 €	591,35 €	322,96 €
TOTAL	24 614,15 €	24 614,15 €	23 277,54 €

Il est propos d'approuver le versement, pour chacune de ces organisation syndicales, d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

II- Dispositions tarifaires

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs 2023 de facturation des matériels perdus, volés ou détériorés dans le cadre des prêts et locations du service Fêtes, Manifestations et Logistique de la Ville de Nantes (cf. annexe n°8).

III – Autres dispositions financières

- **Association Souris-Verte – Trop-perçu - Conventions**

Dans le cadre de conventions conclues sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022, la Ville de Nantes apporte son soutien financier à l'association Une Souris Verte pour l'accueil des enfants nantais (entrés par le guichet unique) dans les 4 établissements qu'elle gère sur le territoire de la Ville de Nantes. Conformément à ces conventions, les subventions octroyées sont calculées sur la base des heures prévisionnelles et font ensuite l'objet d'une régularisation en fonction des heures facturées aux familles.

Au regard des heures déclarées par l'association au titre des années 2021 et 2022, il est constaté un trop versé par la Ville d'un montant de 85 644, 21 €. Il est donc proposé d'approuver l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 85 644, 21€.

Par ailleurs, fin 2021, l'association Une Souris Verte a conclu une convention de prestations de services techniques, administratives et financières avec la Société Les Petits Chaperons Rouge (LPCR) Groupe et depuis le 18 juillet 2022, cette société LPCR Groupe assure la présidence de l'association Une Souris Verte.

Ce nouveau mode de gouvernance et de fonctionnement de l'association Une Souris Verte ne présente plus les conditions partenariales souhaitées par la Ville de Nantes avec les gestionnaires de crèches associatives dans le cadre de son action de soutien à l'accueil collectif des familles nantaises dans le cadre du guichet unique nantais. Ainsi, il a été décidé de ne pas renouveler ce partenariat pluriannuel.

Toutefois, dans l'intérêt des familles fréquentant ces 4 établissements (Sainte Anne, Souris Verte ; Chantenay, Souris Verte ; Le Lieu Unique ; et enfin Souris Verte 4 – Le bateau Crèche), il est proposé de continuer à financer les places des enfants nantais, entrés par le guichet unique, par une convention de partenariat pour la seule période du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2023. En contrepartie, l'association s'engage à tout mettre en œuvre pour trouver une solution d'accueil pour les familles dont les enfants n'entreraient pas à l'école en septembre 2023 en lien avec ses propres obligations contractuelles.

Il est donc proposé les 4 conventions à conclure avec l'association Une Souris Verte pour ses 4 établissements nantais (cf. annexes 9). Le montant total est estimé à 318 775, 80€ et sera connu définitivement à l'issue de la convention, en fonction des heures d'accueil réellement facturées aux familles.

La dépense correspondante est prélevée sur les crédits du budget 2023 de la Direction Petite Enfance, au 36M1, article 65, sous-fonction 4222.13, Nature 65 748

- **Remboursement de l'accès internet pour l'ADAPEI- PAPILLONS BLANCS à Gustave Roch**

Dans le cadre de la convention mise en place avec l'ADAPEI en 2019, la ville met à disposition de l'Institut Médico-Educatif des locaux à titre exclusif à l'école Gustave Roch. Cette convention prévoit également que la Ville prenne en charge le même niveau d'équipement de base que pour une classe en milieu ordinaire (art 3.3).

Les locaux n'étant pas reliés au réseau et à la fibre de l'école à proximité, le choix temporaire d'une box a été fait. L'ADAPEI a fait l'avance des frais d'installation et d'abonnement internet, il convient donc de verser à l'ADAPEI un montant de 288 € correspondant aux factures de juillet 2022 à décembre 2022.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 011, article 62878, sous-fonction 288.10, programme 34F.

- **Prise en charge de la médaille de l'enfance et des familles**

Le décret du 17 février 2022 relatif à la médaille de l'enfance et des familles prévoit un examen de la complétude du dossier administratif des candidats à la médaille par le maire ou son représentant assorti de son avis. Le dossier est ensuite transmis à l'UDAF, association chargée par délégation de l'Etat de la mise en œuvre du dispositif.

Chaque année, en tant que partenaire de ce dispositif, la ville de Nantes au travers de sa politique « familles et parentalité » participe à hauteur de 50 % à l'achat des médailles remises aux familles par l'UDAF. L'association UDAF achète les médailles et transmet la facture de la participation due par la Ville.

- **Premier versement des aides facultatives pour les OGEC des écoles privées**

La participation à l'accueil périscolaire est le solde entre le montant global de la participation et les subventions versées au titre du forfait communal et de l'aide sociale à la restauration. Les montants sont arrondis au millième.

Elle est versée à chaque école privée au prorata des effectifs scolaires de janvier, avec un doublement pour les écoles à aider. Cette aide est versée en deux fois, avec un 1er versement de 50 % du montant global prévu et le solde en fin d'année.

Pour 2023, le montant global prévu pour la participation à l'accueil périscolaire est de 290 600€. L'acompte à verser est de 145 308€. Il convient de répartir cette somme pour chaque OGEC des écoles privées en fonction des effectifs de janvier 2023 (cf. annexe 10). Elle est financée au chapitre 65, sous fonction 213.12-article 65748-code service 34A04.

- **Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) formés contre les Forfaits Post-Stationnement (FPS) - Année 2022**

Depuis le 1er janvier 2018, le stationnement payant sur voirie est dépenalisé et décentralisé modifiant ainsi son statut juridique (Loi dite « MAPTAM », de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014).

L'amende pénale de 17€ relative aux infractions au stationnement payant en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement a été supprimée, et remplacée par une redevance d'occupation du domaine public, le forfait de post-stationnement (FPS). De nouvelles modalités de contestation ont été mises en place, relevant de la procédure administrative précontentieuse.

Dans le délai d'un mois suivant la délivrance de l'avis de paiement, si le redevable du FPS entend contester cet avis, il doit exercer un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) auprès de la collectivité dont relève l'agent ayant constaté l'absence ou l'insuffisance de paiement immédiat.

Si la contestation est rejetée, le requérant dispose alors d'un mois pour saisir la juridiction administrative spécialisée (CCSP).

Dans le cadre du suivi de la mise en place du RAPO, l'article L.2333-87 du CGCT prévoit que l'autorité compétente doit établir un rapport annuel (présenté en annexe 12), dans le but de rendre transparentes et publiques, les décisions relatives aux RAPO, et de permettre à l'organe délibérant de la collectivité de contrôler l'exercice de cette mission.

L'autorité qui a en charge l'examen des RAPO doit établir chaque année un rapport d'exploitation qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité ayant institué la redevance. Ce rapport contient un tableau de suivi statistique des contestations et précise les motifs des recours. Ce rapport doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante de la collectivité ayant institué la redevance.

Pour l'année 2022, 4209 RAPO ont été traités, 1469 ont fait l'objet d'un rejet (35%), 2735 ont été acceptés (65%). Le taux de contestation pour l'année 2022 représente 4,4%. Les principaux motifs de refus et d'acceptation des RAPO sont déclinés dans le tableau statistique joint en annexe 11.

- **Fonds de solidarité pour le logement (FSL) – Participation 2023 de la Ville de Nantes**

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), instauré par la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement pour les ménages les plus démunis, est l'un des outils majeurs du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Il vise à soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés à accéder ou à se maintenir dans leur logement, et intervient sous deux formes :

le versement d'aides financières directes pour l'accès et le maintien dans un logement (impayés d'eau, d'électricité et de gaz, de téléphone, participation au frais d'accès et au loyer) : 1 741 000 € en 2022 ;

le financement d'associations pour leur action en matière d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et de sous-location : 2 038 000 € en 2022.

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le département de Loire-Atlantique a transféré au 1^{er} janvier 2017 à Nantes Métropole la gestion du FSL pour son territoire géographique. Les communes de la

métropole apportent une contribution financière volontaire au fonds, ainsi que la CAF, la MSA et certains fournisseurs d'énergie. Les bailleurs contribuent de manière indirecte au travers de remises de dettes.

4 399 ménages ont reçu une ou plusieurs aides financières du FSL en 2022 sur le territoire métropolitain, dont 3 306 sur Nantes. 836 ménages ont été suivis sur Nantes Métropole par l'une des associations mandatées pour l'accompagnement social, dont 432 à Nantes.

Pour 2023, il est proposé de renouveler la participation de la ville de Nantes au FSL à l'identique des années précédentes, ce montant s'élève à 615 000 €. Ces crédits sont prévus au chapitre 65 - 420.10 - 657351 – 14A.

La concession temporaire N° 88 869 arrivait à échéance le 28 février 2022. Le 03 juin 2021, elle fût reprise à tort suite à son inscription par erreur dans l'ordre de service N° 43. Le monument funéraire a été détruit et les restes des défunts ont été exhumés et déposés à l'ossuaire du cimetière.

La collectivité a conclu un accord d'indemnisation avec les personnes victimes du préjudice moral et matériel. Elle a fait intervenir à cette fin son assureur. Pour finaliser cet accord, il convient aujourd'hui d'octroyer un renouvellement à titre gracieux de la concession pour une durée de 30 ans à compter de la date d'échéance au bénéfice de tous les ayants droit.

IV – Remises gracieuses et annulations de titres

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les remise gracieuse de frais d'enlèvement de fourrière automobile suivante (à imputer au chapitre 65, sous-fonction 11-10) :

Nom et Prénom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser	Motif
SAID Mammar	2022 10 0739	134,11 €	134,11 €	Difficultés financières
LE JALLE Patrice	2023 01 0473	140,58 €	140,58 €	PV classé sans suite
		274,69 €	274,69 €	

Le Conseil délibère et,

1. approuve le reversement de la subvention à l'école Alphonse Braud à hauteur de 240€ (cf. annexe 2) ;
2. approuve le versement de 8 subventions au titre de la politique publique Migration-Intégration, telles que précisées ci-dessus (cf. annexe 1) ;
3. approuve le versement d'une subvention de 13 000 € à l'association APF France Handicap 44 ;
4. approuve l'augmentation du barème socle du versement des subventions aux crèches associatives tel que précisé ci-dessus (cf. annexe 3) ;
5. approuve la convention (annexe 4) avec l'association Les CEMEA et approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 8550 € à cette association pour le LAEP « le 104 » ;
6. approuve l'avenant 2 à la Convention de subvention de l'association Habitat et Humanisme – Les Berlingots (cf. annexe 5), ainsi que le versement d'une subvention de 6000 € au titre de l'année 2022.

7. approuve le retrait de la subvention de 25 800 € à l'association à l'Abord'âge attribuée lors du conseil du 3 février 2023, et approuve le versement, en lieu et place, d'une subvention de 25 275 € à cette association ;
8. approuve l'avenant n°7 à la convention avec l'association La Toupie Magique de l'Île (cf. annexe 6) ;
9. approuve le versement d'une subvention à 6 associations œuvrant à la transition écologique, ainsi que l'avenant n°4 à la convention avec Mom'Arte (cf. annexe 1 et 7) ;
10. approuve le versement de subventions aux organisations syndicales, telles que précisées ci-dessus, pour un montant global de 23 277,54 € ;
11. approuve les tarifs 2023 de facturation des matériels perdus, volés ou détériorés dans le cadre des prêts et locations du service Fêtes, Manifestations et Logistique de la Ville de Nantes (cf. annexe 8).
12. approuve le remboursement de frais, tels que précisé ci-dessus, à l'ADAPEI à hauteur de 288€ ;
13. approuve l'émission d'un titre de recette 85 644, 21 € à l'encontre de l'association Une Souris Verte au titre des années 2021 et 2022 ;
14. approuve le versement de la subvention 2023 pour la période allant du 1er janvier au 1er septembre 2023 d'un montant estimatif de 318 775,80 € à l'association Une Souris Verte ;
15. approuve les conventions 2023 entre la Ville de Nantes et l'association Une Souris Verte (cf. annexe 9) ;
16. approuve le principe de la participation de la Ville à l'achat des médailles de l'enfance et des familles remises aux familles ;
17. approuve le premier versement des aides facultatives versées aux OGEC des écoles privées (annexe 10).
18. prend acte de la présentation du Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) formés contre les Forfaits Post-Stationnement (FPS) au titre de l'année 2022 (annexe 11) ;
19. approuve la participation de la Ville de Nantes au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) au titre de l'année de 2023, pour un montant de 615 000 € ;
20. approuve le renouvellement à titre gracieux de la concession funéraire N° 88 869 dont les ayants-droits sont Mme CHIFFOLEAU Blandine (épouse MOUNIER), M. BLANDIN Gildas, Mme BLANDIN Nathalie, Mme BLANDIN Laurence, M. BLANDIN Pierric et Mme CHIFFOLEAU Guylaine ;
21. se prononce favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile présentées ci-dessus ;
22. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 voix contre)

Nantes, le 31 mars 2023,

Le secrétaire de séance

La Maire

Simon CITEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 14 avril 2023

IV Débats

La séance est ouverte à 9 heures 07.

M. ASSEH, Adjoint, procède à l'appel.

Mme la MAIRE – Très bien, bonjour à chacune et à chacun. Permettez-moi pour commencer de saluer en notre nom collectif François Brochard, qui intègre donc notre Conseil municipal suite à la démission de Sandra Jen, que je veux évidemment saluer, et à laquelle j'adresse dans ce début de Conseil mes amicales pensées.

Nous avons naturellement, pour démarrer, à désigner un secrétaire de séance. Je propose Simon Cîteau. Vous le savez : conformément à la nouvelle réglementation, nous devons proposer une première suppléante du secrétaire de séance. Je vous propose Marie-Annick Benâtre. Merci. Et nous devons aussi désigner un second suppléant en cas d'empêchement de la première suppléante. Je propose Cécile Bir. Merci.

Nous accueillons dans notre assemblée ce matin, dans le public, une association, Les Engagés. Je dis un petit mot pour les saluer parce que je crois que c'est toujours une bonne nouvelle pour notre démocratie et notamment pour notre démocratie locale, quand des jeunes s'intéressent à la vie de la cité. Et je le dis volontairement avec un peu d'insistance en ce début de conseil parce que je ne doute pas que chaque élu, quelle que soit sa sensibilité, aura donc à cœur d'offrir le meilleur visage des débats démocratiques. Je crois que c'est ce que nous devons à la jeunesse présente dans cette salle.

Je vous propose donc de commencer, dans cet état d'esprit.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 3 février 2023 – Approbation

Mme la MAIRE – Je vais vous inviter à approuver le procès-verbal de notre dernière séance. S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous avons ensuite à prendre acte du compte rendu des décisions prises sur délégation du Conseil municipal. Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Bonjour Madame la Maire, bonjour chers collègues. J'ai une question à vous poser de manière assez classique sur les cinq décisions qui concernent des policiers municipaux agressés. Comme d'habitude – tristement d'habitude d'ailleurs –, nous leur apportons tout notre soutien, comme d'ailleurs nous apportons notre soutien aux forces de l'ordre dans cette période compliquée.

La question, Madame la Maire, pour qu'on essaye d'avancer quand même sur ce thème qui revient à chaque conseil municipal : je vous propose de revenir à vos promesses de campagne puisqu'on est à mi-mandat, la promesse 82. Je voudrais savoir où est-ce que vous en êtes. Vous avez proposé d'instaurer une séance annuelle de travail sur la sécurité, au conseil municipal, avec invitation du préfet à venir présenter la situation nantaise en matière de sécurité, les moyens déployés et les actions mises en œuvre par l'État, première question.

Deuxième promesse sur laquelle nous aimerions savoir où vous en êtes, c'est de désigner un élu référent sécurité dans chaque quartier pour suivre au plus près du terrain les questions de sécurité, et j'en profite pour faire acte de candidature, bien sûr. Chaque membre de Mieux vivre à Nantes est prêt à vous épauler dans ces quartiers sur ce sujet. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Peut-être juste deux éléments, on pourra y revenir par la suite sur les différentes délibérations du conseil.

D'abord, vous dire que oui, cette question de la venue de M. le Préfet dans cette assemblée est toujours naturellement pour nous, pour moi, d'actualité. Vous vous souvenez que nous avons organisé pour commencer un débat dans le cadre de ce qu'on appelle les débats thématiques du conseil, conformément à notre règlement intérieur. Vous savez que le nouveau préfet a pris ses fonctions de manière encore relativement récente. Je le salue, lui et l'ensemble des équipes qui l'accompagnent.

Nous avons eu l'occasion, avec notamment Denis Tallédec, je le dis même si c'est à l'échelle métropolitaine – mais les choses se tiennent –, d'installer avec M. le Préfet la séance plénière du CISP, comme vous le savez, dans le cadre là aussi des différents engagements que nous avons pris. Donc oui, nous calerons, en tout cas j'en ferai la proposition au préfet, la séance que vous évoquez, qui fait partie de nos engagements. Je pense que c'est tout à fait important parce que sur ces sujets, ce qu'on appelle le continuum de sécurité a besoin d'être activé, chacun dans son rôle, chacun dans ses responsabilités, au service de la sécurité du quotidien des Nantaises et des Nantais. Donc la réponse de principe est tout à fait favorable.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

Vœu contre la réforme des retraites

Mme la MAIRE – Je vous propose donc, chers collègues, de continuer, et je donne donc la parole à Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Vœu contre la réforme des retraites.

À Nantes comme partout en France, depuis le 10 janvier, la mobilisation contre le projet de réforme des retraites est large et massive. Le projet, brutal et profondément injuste, est porté par le Gouvernement, mais rejeté par une large majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens. En repoussant l'âge légal de deux ans, il s'attaque en particulier aux plus précaires, aux femmes, et à toutes celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt et ont bien souvent des métiers pénibles.

À Nantes comme partout en France, dans les cortèges des manifestations organisées par une large intersyndicale, cortèges qui ont battu des records de participation, les Nantaises et les Nantais expriment pacifiquement leur opposition à ce projet et leur exaspération face à un Gouvernement qui reste sourd. Dans notre ville et dans notre métropole, les salariés des entreprises privées et agents publics utilisent légitimement leur droit de grève pour manifester leur rejet du projet de réforme.

Malgré cette mobilisation massive et l'opposition de l'ensemble des syndicats, le Gouvernement s'entête. Après avoir décidé de restreindre la durée des débats au Parlement en utilisant tous les moyens constitutionnels de contrôle de ce dernier, il a décidé le jeudi 16 mars de recourir à l'article 49 alinéa 3, faute de majorité à l'Assemblée nationale. Ce passage à marche forcée marque l'échec du président de la République qui n'a trouvé ni légitimité populaire, ni légitimité parlementaire pour cette réforme.

Depuis, à Nantes comme dans beaucoup de villes, nous observons une montée importante des tensions. Ces tensions se manifestent par des cas de casse urbaine, mais aussi par une évolution politique dans le maintien de l'ordre qui conduit à multiplier les affrontements entre forces de police et une partie des manifestants, entraînant de nombreux blessés de part et d'autre. Ces tensions se manifestent également par des atteintes au droit de grève avec des réquisitions ou des déblocages parfois violents, comme ce fut le cas à Donges dans la nuit du 20 au 21 mars.

Dès lors, nous élus de la Ville de Nantes réunis en conseil municipal ce 31 mars 2023, exprimons nous aussi notre opposition au projet de réforme des retraites porté par le Gouvernement. Nous exprimons notre soutien et notre solidarité au mouvement social, aux salariés du privé, aux agents publics, aux organisations syndicales et à toutes les femmes et hommes mobilisés légitimement depuis des semaines contre ce projet. Nous apportons tout notre soutien aux commerçants et à leurs salariés, dont les locaux ont été dégradés, et également aux riverains qui ont pu subir ces débordements et dégradations.

Nous condamnons toute forme de violence d'où qu'elle vienne, en marge des cortèges pacifiques. Nous condamnons les dégradations des biens publics et privés dont celle, intolérable, contre le tribunal administratif de Nantes.

Nous dénonçons une situation de tension extrême provoquée par l'entêtement du président de la République. Alors qu'au quotidien, l'immense majorité des forces de l'ordre agit au service de la population, le nouveau pilotage politique du maintien de l'ordre depuis une quinzaine de jours met en danger aussi bien les agents de police eux-mêmes que les manifestants. Nous voulons à ce titre accorder notre soutien à l'ensemble des blessés.

Nous voulons aussi rappeler avec force l'exigence d'exemplarité de la police républicaine. Toute violence est intolérable, a fortiori toute violence policière. Nous demandons ainsi que toute la lumière soit faite par la justice, après les accusations d'une extrême gravité de faits d'agressions sexuelles de la part d'étudiantes nantaises suite à une intervention de police le 14 mars dernier. Face à la colère sociale qui s'installe dans le pays, le président de la République ne doit plus rester sourd et doit sortir de l'impasse. Il a désormais un devoir d'apaisement.

Dès lors, nous, élus de la Ville de Nantes, lui demandons solennellement de retirer immédiatement cette réforme des retraites et de renouer le dialogue avec les organisations syndicales pour sortir de cette crise sociale, politique et démocratique dans laquelle il a plongé notre pays. À défaut, nous apporterons localement notre soutien au référendum d'initiatives partagées porté d'ores et déjà par de nombreux parlementaires pour permettre aux Françaises et aux Français de se prononcer sur ce texte qui va bouleverser leur quotidien.

Mme la MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci Madame la Maire. Chers collègues, bonjour à tous. Article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales : « Le maire est titulaire de pouvoirs propres. Il exerce des pouvoirs de police administrative, c'est-à-dire qu'il est chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Cela inclut entre autres la commodité du passage dans les rues et le nettoyage. » Madame la Maire, je viens de lire la fiche de poste de votre mandat municipal.

Votre droit le plus absolu, Madame la Maire, en tant que militante du Parti socialiste, c'est de vous opposer à cette réforme des retraites, et personne ne vous le conteste. Votre devoir le plus absolu en tant que maire de la ville de Nantes, c'est de procéder au nettoyage de la ville et au ramassage des déchets.

En tant que parlementaire, vous le savez, j'ai voté ce texte, je l'assume pleinement. Je ne m'en cache pas et je pense que nous ne sommes pas ici pour en débattre. Nous sommes au conseil municipal de Nantes et nous sommes les uns et les autres au service des Nantais. Les Nantais âgés, les Nantais en situation de handicap, les Nantais jeunes parents qui ont des jeunes enfants, qui circulent avec des poussettes dans notre belle ville de Nantes, manifestement, Madame la Maire, ça n'est pas votre problème.

L'annulation de la braderie, l'annulation du carnaval de Nantes, l'annulation du Big-bang pour l'emploi, tous ces événements dont vous privez les Nantais, en particulier les jeunes et les plus modestes, ça n'est pas votre problème.

Les kilos d'ordures qui jonchent la ville, vous l'avez certainement les uns et les autres vu en venant ce matin, les sacs-poubelle qui obligent les vélos, les automobilistes, les piétons à contourner leur passage, toutes ces tonnes d'ordures qui se déversent dans nos rivières, dans la Loire, et qui finiront dans l'océan, manifestement ça n'est pas votre problème.

Les commerçants, les bars, les restaurateurs qui courageusement au cours de ces dernières semaines ont dressé leurs tables et leurs chaises, leur terrasse derrière des monceaux de sacs-poubelle bleus et jaunes, manifestement ça n'est pas votre problème. Et nous vous demandons, Madame la Maire, de faire suite à la proposition que nous avons faite de pouvoir les soutenir au cours d'opérations dans les prochaines semaines, pour leur permettre de récupérer le chiffre d'achat qu'ils ont perdu au cours de ces derniers jours.

Eh bien, les Nantais, les commerçants, l'écologie, ça n'est pas votre problème, Madame la Maire. Avec mes collègues du groupe Mieux vivre à Nantes, c'est le nôtre. Vous avez choisi ce matin de faire du militantisme en présentant ce vœu contre la réforme des retraites. Vous avez évidemment rejeté le nôtre qui n'aura pas l'heur de passer, d'être examiné par notre Conseil municipal puisqu'il condamnerait

les violences et les débordements que subissent les Nantais depuis plusieurs semaines. Vous souhaitez faire du militantisme avec vos nouveaux amis d'extrême gauche. Nous allons vous laisser faire du militantisme et nous ne participerons pas au vote de ce vœu.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. Ce qui est bien, c'est qu'il n'y a aucune surprise dans cette intervention. Juste deux mots. Juste deux mots, quand même, pour celles et ceux qui suivent nos débats, pour les jeunes qui sont dans la salle et qui nous écoutent.

D'abord, je voudrais corriger une erreur factuelle – je n'utiliserai pas plus, pour qu'on essaie de garder un peu de modération dans nos propos. Je vous invite à relire le vœu qui a été déposé, Madame Garnier, puisqu'il est écrit en toutes lettres : « Nous condamnons les violences, nous condamnons les dégradations. » Nous avons nommément cité la dégradation du tribunal administratif donc c'est faux, pour ne pas dire malhonnête, quand vous osez dire dans une assemblée comme la nôtre que ce vœu ne condamne pas les violences et les dégradations. Vous l'avez dit mot pour mot, Madame Garnier, donc je vous invite à vous référer au vœu.

(Réaction hors micro de Mme Garnier)

Mme la MAIRE – Ben justement, justement Madame Garnier, c'est le premier élément.

Deuxième élément : oui, je me bats, avec beaucoup d'autres, contre une réforme des retraites brutale et injuste. Je le dis ici et je l'affirme, mais je crois surtout qu'au-delà des positions des uns et des autres, et je vous reconnais, Madame Garnier, volontairement une forme de cohérence sur ce sujet, cette réforme est une réforme de droite, qui fait payer les plus modestes. Vous l'avez votée, il y a là une logique que je ne conteste pas.

En revanche, je crois qu'on pourrait, les uns et les autres, se retrouver, et j'ai vu ici ou là des voix s'élever en ce sens, pour dire qu'au moment de complexité dans lequel on est, au moment de crise dans lequel on est, quand notamment une intersyndicale tend la main, propose l'apaisement, propose la médiation, il y a urgence à saisir cette main tendue.

Ensuite, dans ma responsabilité d'employeur, Madame Garnier, j'ai une ligne claire et simple depuis le début : un, le respect du droit de grève. Ne vous en déplaise, dans notre démocratie, le droit de grève est un bien commun.

Le deuxième élément de la ligne qui est la nôtre, c'est : sur les situations d'urgence en termes de salubrité, en termes de sécurité, nous agissons. Vous le savez, nous l'avons déjà dit. Je donne quelques exemples concrets. Et d'ailleurs, M. le Préfet a pu vous le confirmer puisque vous avez demandé au préfet une réquisition, qu'il vous a répondu clairement je crois pourquoi il ne la demanderait pas, parce que oui, la Ville prend ses responsabilités, prend ses responsabilités quand il y a sécurité et salubrité.

Je donne trois exemples concrets. Sur la question des marchés, nous avons agi. Sur le parcours des manifestations, nous agissons. À la sortie des EHPAD, nous agissons. Dans l'environnement des CHU et des cliniques, nous agissons.

Enfin, et je terminerai par là : pour la bonne compréhension du débat, j'ai comme l'impression, pardonnez-moi de vous le dire, que vous avez 48 heures de retard, Madame Garnier. Parce qu'il ne vous aura pas échappé qu'une bonne partie des agents de l'OPC, Aïcha Bassal pourra y revenir si vous le souhaitez, sont justement en train de faire le choix de reprendre le travail. Je ne sais pas si vous avez lu *Ouest-France*, c'est en première page. Je vous invite à le faire, un quotidien de qualité. Je ne sais pas si vous avez regardé le fait que oui, dans un certain nombre de quartiers, depuis hier, les choses reprennent. Et je peux vous le dire, j'étais en cellule de crise à 8 heures à nouveau ce matin, je vous confirme que les discussions sont organisées, donc oui, nous nous préoccupons des Nantais.

Je ne vous laisserai pas dire – et je terminerai par là, Madame Garnier – par exemple qu'il n'y a pas de travail avec les commerçants, parce que quand vous faites ça, vous dites à Gildas Salaün ici présent, lui qui matin, midi, soir et nuit et aux côtés des commerçants, avec eux, en réunion avec le préfet pour chercher des solutions, pour chercher des résultats, pour chercher de l'efficacité plutôt que de faire de la petite tribune politicienne, que son travail n'existe pas. C'est inexact, ce n'est pas la réalité. Il y a les sujets de fond. Cette réforme injuste est brutale et nos responsabilités d'employeur et de protecteur des Nantaises et des Nantais, nous les prenons.

Nous continuons le débat. Qui a demandé la parole ? Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci Madame la Maire. Chers collègues, malgré les outrances habituelles de la droite, la réalité est qu'il n'y aura pas d'issue par des déblocages à une problématique qui est profondément politique : celle du rejet massif de cette réforme mortifère des retraites qui verrait repoussé l'âge de départ de deux ans.

La réalité est que la droite ne se prononce que sur les enjeux des conséquences de cette grève comme ceux du maintien de l'ordre tant ils sont mal à l'aise à aborder le fond même de cette réforme et leur positionnement qui est lui-même d'ailleurs très variable comme nous l'avons constaté lors des débats à l'Assemblée nationale, notamment lors du recours au 49-3.

Tout a été dit, Madame la Maire, chers collègues, de cette contre-réforme, tant sur sa nécessité toute relative que sur sa dimension idéologique. Tant sur le rejet très majoritaire qu'elle a immédiatement suscité que sur l'unité d'un front syndical plus déterminé que jamais. Tout a été dit du déni de démocratie que le Gouvernement nous a infligé, jouant de toutes les ficelles de la Constitution pour s'imposer contre le Parlement. 47-1, 44-2, 44-3, et enfin le fameux 49-3, qui va devenir la marque de la Macronie.

Cet entêtement coupable s'est manifesté à de nombreuses reprises, d'abord en refusant de prendre en compte les recommandations des organisations syndicales, ensuite en bridant les débats parlementaires par tous les moyens, enfin en cherchant à discréditer l'immense mouvement social qui s'est levé et qui démontre chaque semaine qui passe une détermination populaire toujours plus forte. Notre groupe se joint évidemment au texte de ce vœu qu'il a initié pour demander au président de la République de retirer immédiatement sa réforme brutale, et ainsi ramener le calme dans le pays, aujourd'hui placé sous tension extrême par la volonté d'un seul homme.

Nous le redisons ici et pour conclure, le président doit enfin écouter et entendre. Celui-ci ne peut gouverner à l'infini contre son propre pays, contre les Français eux-mêmes. Il doit enfin retirer cette réforme ou la soumettre à référendum. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – « À Nantes comme dans beaucoup de villes », l'expression revient souvent dans ce vœu qui sonne comme un aveu. L'aveu d'une opération de communication partisane qui inscrit, qui s'inscrit dans une logique partisane, celle de la NUPES, sans réellement tenir compte de la réalité vécue par les Nantaises et les Nantais.

Parce que nous savons tous ici, lorsqu'il s'agit de violences urbaines, j'allais dire de violence tout court : malheureusement Nantes n'est pas réellement comme les autres villes. Nous savons tous qu'à Nantes, plus que dans d'autres villes, on déplore une concentration d'activistes violents, groupuscules qui saisissent depuis des années beaucoup de manifestations pour vandaliser biens publics et privés et attaquer les forces de l'ordre – mobilisation contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, manifestations contre la loi El Khomri, réforme Touraine, gilets jaunes, et j'en passe. La liste est longue de ces mobilisations politiques, associatives ou syndicales qui systématiquement donnent lieu aux débordements et au déchaînement de ces activistes.

Ne pas tenir compte de cette réalité propre à Nantes, c'est nier la réalité vécue par les Nantaises et les Nantais. Quand la maire de Nantes – vous, Madame Rolland – demandiez au préfet et aux organisations syndicales, je cite, de « ne pas organiser de manifestation dans le centre-ville en cas de risque de violences avérées » en 2016, vous teniez compte de cette réalité. Abandonner cette demande aujourd'hui, c'est faire primer une logique partisane sur la réalité du risque.

Quand des ordures susceptibles de servir de combustible, des bouteilles susceptibles de servir de projectiles jonchent nos rues sans que la mairie use de son pouvoir de réquisition pour rétablir la salubrité publique, vous faites primer une logique partisane sur la réalité du risque. Malheureusement, il n'y a rien de surprenant à cela. C'est même le fruit d'une dérive qui porte un nom : la NUPES. Parce que Madame le Maire, après avoir soutenu la réforme Touraine qui instaurait les 43 années pour aujourd'hui défilier derrière des bannières qui réclament le retour à la retraite à 60 ans, c'est évidemment faire primer une logique partisane sur la réalité tout court.

Relisez ce vœu, votre vœu. Hormis l'allusion à une affaire qui donne lieu à une enquête passée sous l'autorité du procureur et sur laquelle le principe de séparation des pouvoirs devrait nous inciter à demeurer prudents et à respecter autant le principe d'écoute des plaignantes que celui de la présomption d'innocence, ce vœu aurait pu être écrit dans n'importe quelle autre ville. Remplacez Nantes par Bordeaux, Rennes ou Paris, vous et vos amis politiques de ces villes n'y changerez pas un mot.

Or nous sommes à Nantes, au conseil municipal de Nantes, et c'est de Nantes que nous devrions parler. Du climat spécifique de violence qui règne ici, pas seulement lors des manifestations, de l'inertie qui est la vôtre pour garantir la salubrité publique en amont de ce débordement, des groupuscules qui s'y sont installés, j'allais dire même incrustés, parfois avec la bénédiction de certaines composantes de votre majorité, souvent avec la mansuétude de la mairie, ce vœu ne parle pas de cela. Ce vœu ne parle pas de Nantes. Et c'est pourquoi bien évidemment nous ne nous y associerons pas. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci.

(Réactions dans la salle)

Mme la MAIRE – On pourra au moins reconnaître à Sarah El Haïry qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour faire du bruit pour Mounir Belhamiti.

Deux choses. D'abord, quand on est maire de la ville de Nantes, on agit pour toutes les Nantaises et pour tous les Nantais, quelles que soient leurs opinions, quelles que soient leurs convictions, quelle que soit leur sensibilité. C'est évidemment ce qui nous anime. C'est ce qui m'anime chaque jour depuis le début de cette crise quand chaque jour je suis en lien constant avec les autorités locales de l'État, pour prévenir au mieux la situation, pour gérer au mieux la situation, pour contribuer en effet y compris aux discussions sur le parcours des manifestations.

Parce que pendant que vous vous agitez sur votre chaise, Monsieur le Député, il y a des gens qui chaque jour, dans un dialogue responsable entre les organisations syndicales, parce que moi je crois aux corps intermédiaires, et les autorités locales de l'État, oui, discutent des parcours. Oui, ça existe, sans esbroufe, sans trompettes ni tambours, mais au service des Nantaises et des Nantais.

Et puis je vais vous dire une bonne chose, Monsieur Belhamiti, et une bonne fois pour toutes. Si être partisan c'est avoir des convictions, et bien je vais vous dire un truc : les convictions ça a du bon. Éviter de changer de crèmerie au gré du vent et de son opportunisme individuel, ça a du bon.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Être fidèle à ses convictions, croire à des choses profondes, se battre pour les plus modestes sans changer de version tous les quatre jours, ça a du bon.

Quand je vous ai entendu, Monsieur Belhamiti, quand je vous ai entendu, sincèrement, cher Mounir, à TéléNantes oser défendre cette retraite il y a quelques semaines en prenant pour argument – et cette vidéo, elle est restée – les 1 200 euros, c'était votre argument parce que vous savez bien, vous, de votre histoire, de votre parcours, que quand on vient, vous vous êtes battu à un moment à nos côtés soi-disant pour celles et ceux qui sont les plus fragiles, vous avez défendu cette réforme il y a quelques semaines au nom des 1 200 euros, grâce au travail notamment de Jérôme Guedj, je le cite ici, ce mensonge éhonté du Gouvernement a été débusqué.

Alors oui, nos convictions, mes convictions moi j'en suis fière. Je vais continuer à les porter. Je ne compte pas les brader. Les convictions, ça a du bon. Ça donne de la clarté, de la solidité, un cap et dans la durée.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci Madame la Maire. Depuis la mi-janvier, les Françaises et les Français se mobilisent chaque semaine contre la réforme des retraites dans notre pays. Ils et elles sont des milliers à Nantes, des jeunes qui s'engagent pour la première fois dans la vie démocratique mais aussi des familles des salariés du privé comme des agents du service public. Et ils et elles disent non à une réforme brutale et injuste qui va d'abord pénaliser les salariés qui ont les métiers les plus pénibles et les femmes qui ont les carrières les plus hachées. De la pénibilité en plus, du temps de retraite en moins.

Ils et elles disent non à une réforme imposée par la force, au mépris des partenaires sociaux et du débat démocratique.

Nous entendons évidemment les contraintes que ce mouvement social fait reposer sur les usagers et les usagères et donc sur les Nantaises et les Nantais. Nous entendons évidemment l'expression des habitantes et des habitants du centre-ville et des commerçants. Mais nous voulons réaffirmer avec force notre soutien à l'intersyndicale qui appelle chaque semaine à se mobiliser pacifiquement contre cette réforme des retraites et à nos agentes et agents du service public municipal et métropolitain dans l'expression de leur droit de grève.

Car oui, Madame Garnier, le respect de nos agents, ce n'est pas votre problème. Car oui, Madame Garnier, le droit constitutionnel, ce n'est pas votre problème. Car oui, Madame Garnier, le respect du droit de grève de nos agents et de nos agentes, ce n'est pas votre problème.

(Applaudissements)

Mme BASSAL, Adjointe – Nous condamnons toute forme de violence, et je le répète, toute forme de violence de la part des manifestants les plus radicaux comme de la part de certains policiers dont l'image rejailit malheureusement sur leurs collègues, et nous apportons sans ambiguïté notre soutien à tous les blessés, qu'ils ou qu'elles soient des forces de l'ordre ou des manifestants.

Nous condamnons bien évidemment les attaques à l'encontre des commerces du centre-ville notamment, ou du tribunal administratif de Nantes, inacceptables, qui ne font qu'alimenter la stratégie de pourrissement poursuivie par l'exécutif.

À la précarisation sociale s'ajoute désormais une gestion brutale et inefficace des questions de sécurité. Nous avons toutes et tous ici des témoignages glaçants de manifestantes et manifestants pacifiques, cibles de tirs de gaz lacrymogènes, des responsables départementaux de syndicats dits « réformistes » présents en tête de cortège, des collègues nantais présents dans cet hémicycle. On ne parle pas de *black blocs* ici, Monsieur Belhamiti. Ça pourrait être chacun et chacune d'entre nous.

Les policiers et les gendarmes agents du service public ne sauraient être les otages de logiques politiciennes. Nous appelons au respect inconditionnel de la liberté de manifester et réaffirmons notre attachement aux stratégies préventives et d'évitement de la violence. Nous demandons également que toute la lumière soit faite suite aux accusations d'agression sexuelle sur des étudiantes nantaises survenue à Nantes à la mi-mars. Une affaire évidemment qui heurte, qui choque, qui bouleverse des milliers de Nantaises et de Nantais.

Le président de la République a un devoir d'apaisement. C'est de sa responsabilité. Ça ne peut plus continuer ainsi inlassablement. Et c'est bien cela le sens de notre vœu et de notre adresse : pour retirer immédiatement cette réforme des retraites, renouer le dialogue avec l'intersyndicale, retrouver les chemins d'une vie démocratique sereine et apaisée. C'est crucial, il est plus qu'urgent d'agir. Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Conseillère municipale – Madame la Maire, chers collègues, peut-être quelques mots en introduction pour répondre à Madame Garnier : nous sommes en conseil municipal et donc dans un lieu de débat démocratique. C'est donc l'endroit idéal finalement pour discuter de sujets aussi importants que celui de notre ordre du jour aujourd'hui, puisqu'il va impacter la vie des Français et des Françaises et donc des Nantais et des Nantaises dans leur quotidien.

Par ailleurs, nous sommes toutes et tous des personnes engagées dans la vie publique et donc nous assumons d'avoir des avis sur les sujets nationaux. Et enfin, c'est aussi notre rôle d'élus locaux de se faire le relais des dizaines de milliers de personnes qui manifestent chaque semaine pacifiquement à Nantes – puisque c'est là où nous en sommes aujourd'hui, à presque trois mois et 10 journées de mobilisation sans précédent dans toute la France. Ce mardi encore, nous étions 60 000 dans les rues de Nantes à manifester notre opposition au projet de réforme et, Monsieur Belhamiti, vous parlez de logiques partisans mais aujourd'hui, c'est de votre idéologie partisane et de votre mépris de l'opinion publique dont on souffre.

Le président, son Gouvernement et les députés de votre groupe sont les seuls responsables de cette situation. Cette réforme, huit Français sur 10 n'en veulent pas. Elle a provoqué la mobilisation de concert de toutes les organisations syndicales, des organisations de jeunesse, de nombreuses associations et organisations politiques. Et pour cause : ce texte ne propose que le recul des acquis sociaux. Il pénalise les salariés aux carrières longues, il aggrave la situation des métiers pénibles et également celle des femmes dont les carrières sont bien souvent hachées et avec des salaires inférieurs.

Nous pensons que le progrès et le sens de l'histoire, ce n'est pas de travailler plus. Au contraire, notre objectif collectif doit être la diminution du temps de travail contraint au bénéfice de temps sociaux. Confisquer deux années à tous les Français et Françaises, c'est enlever autant de bénévoles dans les associations, de citoyens et de citoyennes actifs dans la société, ce dont nous avons fort besoin.

Toutes les voix qui se sont élevées ces derniers mois, le Gouvernement refuse de les entendre. Il utilise tous les leviers à sa disposition pour éviter le débat démocratique. Ils ont été cités : le détournement de l'article 47-1, la procédure accélérée, la limitation des débats parlementaires, une commission mixte paritaire à huis clos, et puis finalement, incapable de réunir une majorité, il déploie une fois de plus le 49-3. Donc, faute de stopper l'escalade et d'entendre la colère légitime des Françaises et des Français, le Gouvernement continue de jeter de l'huile sur le feu en témoignant son mépris des citoyens et des citoyennes de ce pays.

Nous traversons là une grave crise démocratique. Nous condamnons toutes les violences qui ont eu lieu dans notre ville ces dernières semaines. Je pense notamment au saccage du tribunal administratif.

Nous souhaitons également tirer la sonnette d'alarme sur les violences policières. Après la répression du mouvement contre la loi travail en 2016, contre les gilets jaunes entre 2018 et 2019, nous assistons à une énième surenchère de radicalisation des pratiques policières. Comment entendre aujourd'hui que la chaîne de commandement des forces de l'ordre cherche l'apaisement et à garantir la sécurité de la population, quand la police arrose des manifestants et des manifestantes pacifiques de gaz lacrymogènes, quand des grenades de désencerclement sont jetées sur des représentants syndicaux à la terrasse des cafés, ou quand un contrôle de police se transforme en agression sexuelle sur des étudiantes ? Est-il normal, dans un état démocratique, de devoir s'équiper de masque et de lunettes de protection pour pouvoir manifester à une manifestation ?

Nous nous inquiétons du niveau qui est mis en œuvre pour pouvoir décourager les mobilisations populaires. Aussi, nous demandons une fois de plus et de concert avec nos collègues de la majorité au Gouvernement de retirer sa réforme, seule voie d'apaisement possible aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Conseiller municipal – Oui, je vois que les débats sont vifs donc il est de ma responsabilité d'amener un peu de poésie. « On dit d'un fleuve emportant tout qu'il est violent mais on ne dit jamais rien de la violence des rives qui l'enserrent. », disait Bertolt Brecht. Il serait bien je pense, dans le camp de la majorité, pour ce qu'il en reste – je parle de la majorité de ce pays – d'entendre et de constater qu'il ne reste qu'un seul pyromane en France : le président Macron.

Je peux ajouter à la liste des témoignages de ma collègue Marie Vitoux, ceux d'Aïcha Bassal, de Robin Salecroix en a parlé, un témoignage simple : celui de mon épouse, asthmatique, menacée à Nantes, essayant de quitter le cortège avec trois adolescentes et qui a réussi à le faire après que le policier bien malheureux ici même s'est excusé pour la conduite de la manifestation.

Nous avons bien vu la bonne gestion des premières manifestations par le nouveau préfet. Moi, je n'ai rien contre qu'on puisse empêcher de nuire celles et ceux qui dégradent notre centre-ville, s'en prennent aux commerçants, aux habitants, aux biens publics et aux manifestants. Parce que ça aussi, c'est du vécu. Ça, c'est inconditionnel, on peut en parler.

Mais en revanche, quand on va déloger celles et ceux qui occupent leur outil de travail honteusement en pleine nuit, eh bien il y a autre chose. Il y a là affaire de la République tout entière. Alors je veux bien que vous soyez obsédés par quelques fantasmes sur la NUPES qui débat, qui a bien des désaccords, etc., mais regardez autour de vous. Il reste si peu d'amis politiques au président qu'il est obligé de passer en 49-3 et d'indiquer aux forces de police de monter d'un degré dans la répression du mouvement syndical.

Mais on ne gouverne pas un pays contre lui-même, contre l'opinion publique extrêmement majoritaire, contre toutes les organisations syndicales, contre toutes les forces politiques, puisqu'il ne s'est pas trouvé de majorité, y compris chez vos amis Les Républicains qui s'étaient ralliés à la hâte à cette réforme au nom des intérêts de classe. Oui, je sais, c'est un gros mot, mais les mots ont un sens. Eh bien, voilà le résultat.

Il est encore temps, donc, de reculer, mais moi, ce que je veux vous faire remarquer aujourd'hui, c'est que la défense de la République, du droit constitutionnel qu'est la grève, eh bien elle n'est pas chez Les Républicains. Elle n'est pas chez le camp présidentiel. Elle est à gauche en ce moment, et c'est heureux.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, merci Madame le Maire. Mes chers collègues, je crois que personne ici ne remet en cause le droit de grève. Évidemment, chacun a le droit... le droit de grève est constitutionnel, chacun a le droit de manifester. Ce que nous avec mes collègues du groupe Mieux vivre à Nantes nous vous reprochons, c'est de ne pas faire cesser dans votre rôle de maire de Nantes des actes illégaux. Le blocage de site, quel qu'il soit, est illégal. C'est tellement illégal qu'à une époque pas si lointaine que ça Madame le Maire, vous aviez demandé à la justice de faire cesser le blocage de sites de stockage de déchets. Lorsque vous aviez engagé une réforme des modalités de collecte, la fin du fini parti, que les agents municipaux s'étaient élevés contre cette réforme et qu'ils avaient pendant de longues semaines exercé leur droit de grève et de manière illégale le blocage, vous aviez demandé à faire cesser.

Pourquoi aujourd'hui changez-vous d'avis ? Parce que vous êtes en désaccord avec le Gouvernement ? Je ne crois pas que le rôle de la maire de la sixième ville de France, quels que soient ses engagements nationaux, quelles que soient ses positions sur ce sujet de fond, soit de valider, d'encourager des actes illégaux.

Et enfin, Monsieur Seassau nous demandait, nous disait à l'instant qu'il fallait regarder autour de nous. Mais oui, regardons autour de nous. Regardez autour de vous. Qu'avez-vous fait de la ville de Nantes depuis un mandat et demi ? Lorsque vous avez été élue maire de Nantes, la ville trustait l'ensemble des classements nationaux. Nantes était la ville où il faisait bon vivre. Nantes était la ville où il faisait bon entreprendre. Nantes était la ville où il faisait bon étudier. Nantes était la ville dans laquelle il fallait s'installer. C'était une des locomotives de notre territoire.

À peine un mandat et demi après, nous décrochons dans l'ensemble des classements. Le visage... Je ne sais pas si vous êtes arrivée avec votre chauffeur, Madame, ce matin. Moi, j'ai eu des difficultés à accéder en bus à la ville de Nantes. J'ai vu des déchets voler aux quatre coins de la rue. J'ai vu des déchets joncher le sol. J'ai vu des familles en allant déposer mes enfants ce matin qui étaient obligées d'aller sur la route avec leurs poussettes, avec leurs enfants pour pouvoir accéder aux écoles de la République française.

Est-ce que vous trouvez ça normal, Madame le Maire, que notre ville se dégrade à ce point en seulement un mandat et demi ? Posez-vous des questions. Vous devriez avoir beaucoup moins d'arrogance, mes chers collègues. Vous devriez avoir beaucoup moins de conviction dans ce que vous avez fait parce que malheureusement, vos actions montrent, démontrent chaque jour que vous êtes en train de dégrader notre ville de Nantes, et très franchement ça me fait une peine infinie.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. Mahel Coppey.

Mme COPPEY, Conseillère municipale – Oui, merci Madame la Maire. Écoutez, je pense qu'il faut rappeler qu'en tant qu'élus locaux, depuis quatre semaines, ici à Nantes, mais aussi dans d'autres villes en France, nous sommes fortement mobilisés, attentifs à l'évolution de la situation, parce que oui, c'est le quotidien des habitantes et des habitants dont il s'agit.

Alors ici à Nantes, nous prenons les mesures qui sont à notre disposition, avec cette double précaution, préoccupation qui est la nôtre : oui, le respect du droit de grève, mais aussi de prendre en main les enjeux de salubrité et de sécurité pour cette ville. C'est ce qu'a rappelé Mme la Maire : grâce à cette action collective de l'équipe municipale aujourd'hui, nous avons réussi à maintenir les marchés alimentaires avec l'exemple de la Petite Hollande bien sûr, avec le travail de Gildas Salaün, nous avons tenu le lien avec les commerçants mais aussi les riverains du centre-ville pour assurer le nettoyage et notamment en amont et post-manifestations.

Nous avons également maintenu avec Aïcha Bassal, au quotidien, le dialogue social avec l'ensemble des organisations syndicales et ce depuis le début de la grève et encore aujourd'hui, ce matin particulièrement. Je salue la mobilisation de l'ensemble des adjointes et des adjoints de quartier qui se sont mobilisés pour répondre aux questions des habitants et des habitantes. Et je remercie au passage, Madame la Maire, en votre nom et en notre nom à tous, les habitantes et les habitants de cette ville pour leur compréhension. Oui, le service est perturbé. Oui, les nuisances sont nombreuses, mais le service reprend. Le service sera rendu, certes en décalage, mais il sera rendu. La collecte des déchets à Nantes et dans la métropole reprend et reste, et restera perturbée encore pour quelque temps.

Alors, si vous nous interpellez aujourd'hui sur la gestion de cette crise, prenons deux minutes pour aborder les causes de cette mobilisation. Un ripeur, un éboueur ou une éboueuse collecte à chaque tournée entre 4 et 5 tonnes de déchets. Il déplace ainsi des centaines de bacs roulants. Il monte et descend des milliers de fois du marchepied à l'arrière d'un camion, et tout ça au milieu de la circulation automobile, par toutes les météo possibles.

Les premiers concernés l'ont dit et répété : allonger le travail de deux ans, ce n'est tout simplement pas possible. Alors, je me permets de vous le dire avec un peu de passion : n'hésitez pas à les écouter. Dans cette période où la parole leur est donnée un peu, par quelques médias, écoutez-les vous décrire la réalité de leur travail, écoutez-les décrire l'impact de leur travail sur leur corps.

En mars 2020, vous, moi, nous, à 20 heures nous sortions sur les balcons applaudir ces travailleurs de première ligne, applaudir ces travailleuses invisibles, ces travailleurs essentiels, et aujourd'hui certains élus, avec ce Gouvernement, font le choix de les mépriser, de leur demander un effort supplémentaire. Ce n'est pas ma position, ce n'est pas notre position. Alors, il est un peu indécent de venir nous interpeller sur la gestion des conséquences de cette grève, dans cette crise qui est imputable à 100 % à l'entêtement du Gouvernement et à ses alliés de droite.

Les grands écarts entre la vie parisienne et les gesticulations de communication nantaises ne trompent personne. Vous prétendez porter la parole des Nantaises et des Nantais, défendre leurs intérêts, mais la population soutient cette mobilisation. Les droites ici présentes dans cette assemblée, de toute urgence, réveillez-vous et intéressez-vous aux réalités de ceux et de celles qui travaillent et de ceux et de celles qui font vivre cette ville.

Alors, pour finir, après la poésie de mon collègue adjoint à la culture, je vais vous faire un petit trait d'humour à l'attention notamment des membres du Gouvernement. Si vous avez la bonne idée, Mesdames, Messieurs, surtout Madame, de mettre cette réforme à la poubelle, soyez convaincus que le nécessaire sera fait pour l'incinérer ou la composter au plus vite.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Oui, je voulais juste prendre la parole, vu que Madame la Maire vous avez avec passion et fougue répondu à mon intervention, et je voudrais en fait m'adresser aux Nantaises et aux Nantais qui nous regardent, et aussi aux jeunes qui sont là, et leur dire pourquoi, pourquoi précisément je suis attaché à notre système de retraite par répartition. Et pourquoi par rapport à ce que vous avez dit – je ne reviendrai pas sur la nature de vos propos, vous faites de la politique, vous avez bien raison et si vous aviez gagné les élections présidentielles peut-être que nous aurions fait la même chose que vous, dans cette assemblée en tout cas.

Justement, quand on n'a rien, quand on est mal né, quand on n'a pas la chance d'avoir une résidence secondaire sur la côte atlantique – et c'est très bien d'en avoir une –, quand on n'a pas capitalisé par des mutuelles, on n'a que le système de retraite par répartition. On a uniquement la solidarité nationale de l'État pour espérer vivre dignement à la retraite, et c'est évidemment pour ça que j'ai soutenu le minimum contributif à 1 200 euros.

Et pourquoi je suis en colère contre vos amis de la NUPES, Madame le Maire ? Parce que précisément ils nous ont empêchés d'amender la copie du Gouvernement dans l'hémicycle. Et, oui, vous avez quelques collègues socialistes encore responsables qui n'ont pas été associés à cette vaste fumisterie qu'est la NUPES, qui eux aussi avaient souhaité aller dans le bon sens sur ce minimum contributif, et vos collègues et vos amis, vos nouveaux amis, nous en ont empêchés.

Le Sénat évidemment a amendé le texte dans le sens qui est le sien. On se retrouve aujourd'hui avec une copie du Gouvernement qui est adoptée, comme vous l'avez dit, sans vote de motion de censure et au 49-3, mais avec quand même une hausse, je le note, de 650 euros en moyenne par an pour tous les retraités, pour la moyenne des retraités. Mais moi j'aurais été plus loin évidemment. J'aurais été plus loin pour les raisons que je viens de vous expliquer.

Après, Madame Coppey, je découvre votre lien et votre amitié pour nos ripeurs et nos éboueurs et nos éboueuses. Peut-être depuis que vous êtes VP aux déchets ça vous a frappée. Moi je suis désolé mais enfin, 55 ans, 56 ans, 60, 62 ans, c'est à cet âge-là que c'est anormal d'être derrière une benne, en fait. Vous devriez vous étonner que jusqu'à 62 ans on puisse être derrière une benne. C'est ça qui devrait vous préoccuper. C'est le cheminement des carrières de nos fonctionnaires qui devrait vous interroger. Pourquoi vous trouvez normal qu'on soit derrière une benne à 62 ans et pas normal qu'on soit derrière une benne à 64 ans ? Enfin, pardonnez-moi, je cherche le sens de vos convictions et vraiment je ne le trouve pas. J'aimerais vraiment que vous en reveniez à la raison et à la cohérence.

Ce n'est pas le sujet, en fait. Le sujet c'est quel travail pour nos fonctionnaires, quel travail pour nos agents ? Et précisément jusqu'à 50, 55 ans on ne doit pas rester derrière une benne. Il doit y avoir d'autres évolutions de carrière et c'est ça le sujet doit nous préoccuper. Ce n'est pas les postures partisans et les postures pour faire un peu de buzz sur les sujets nationaux.

Mme la MAIRE – Je dirai juste une chose. Il y a un fait incontestable : l'ensemble des enquêtes le démontrent, l'ensemble des débats à l'Assemblée et au Sénat l'ont démontré. Celles et ceux qui vont être les premières victimes de cette réforme, ça a été démontré, redémontré, sont les plus fragiles. Tout le monde le sait. Pourquoi le nier, en plus avec une telle maladresse ? Tout le monde le sait.

Les premières victimes de cette réforme seront les femmes parce que les congés maternité, les congés parentaux et les carrières hachées, les premières victimes de cette réforme, Mahel Coppey a raison, sont celles et ceux qu'on a applaudis ensemble lors du COVID, les premières lignes, les deuxième lignes. Vous pénalisez les caissières, vous pénalisez les aides à domicile et, oui, vous pénalisez les éboueurs. Quelle tristesse ! Sincèrement. Quelle tristesse d'entendre ce type de propos. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Oui, merci Madame la Maire. On vit un moment, je pense, assez grave de déstabilisation de la société française. Il y a plusieurs déstabilisations. La première, ça vient d'être dit et j'aurais repris à peu près les mêmes arguments, c'est quand même l'effondrement de la qualité du débat public.

Mounir, cette retraite, elle est faite en faveur de ceux qui ont une résidence secondaire sur la côte atlantique. C'est extrêmement clair. C'est contre les carrières longues. Ça va avec la remise en cause de tout ce qui avait été négocié sur la pénibilité depuis des années. C'est évident. C'est démontré. C'est démontré par tous ceux qui ont travaillé sur cette réforme. On ne peut pas avoir un débat aussi faible sur les aspects factuels. Ça déstabilise la société française. Et ça, c'est notre responsabilité à tous.

Et moi je veux bien qu'on ait des éléments de langage. On voit bien le moment où on est. La droite, dans sa diversité, se dit : « On est dans le moment du pourrissement donc on va mettre des pièces sur le pourrissement. », donc il faut faire évoluer le débat. Le débat n'est plus les retraites. Le débat est l'espace public, les sauvages. Ça devient le débat parce qu'effectivement vous n'assumez pas le fond de ce que sont les propositions sur la retraite. Et après ? Vous allez mettre des pièces tant qu'il faudra pour que le pourrissement crée suffisamment d'aigreur dans la société française que seules les offres politiques extrêmes soient les gagnantes ? C'est ça votre stratégie ? Vous serez balayés. Vous serez politiquement balayés. Ça n'a aucun sens.

Jamais quasiment on n'a eu aussi clairement une société française dans toutes les études d'opinion qui dit : « Nous n'en voulons pas. » La démocratie sociale, ça existe. La société française du XX^e siècle ou même de la fin du XIX^e siècle s'est créée sur cette démocratie sociale. Vous la piétez. Vous la piétez. On ne peut pas continuer comme ça. Moi, je pense qu'il faut à un moment se ressaisir. Je crois qu'il y a eu des propositions des syndicats réformistes pour dire : « On renégocie. », on ne dit pas juste : « On retire. », mais : « On renégocie. »

Vous ne saisissez pas la main tendue. Vous cherchez effectivement à jouer le pourrissement, à jouer effectivement le fait que l'inconfort pour les Nantais, qui est réel, devienne finalement l'élément politique principal et non pas le sentiment de scandale social qui est largement partagé. Ça ne vous mène nulle part. Ça ne mène nulle part la société française. C'est notre responsabilité dans le moment. Donc ressaisissez-vous sur le débat et saisissez la main tendue de ceux qui veulent remettre à plat, parce que la société va sortir fracturée et vous serez les premiers à en payer le prix politique.

Mme la MAIRE – Merci. Sarah El Haïry.

Mme EL HAÏRY, Conseillère municipale – Merci beaucoup Madame le Maire. Je crois que le débat que nous avons aujourd'hui, alors même qu'il est diffusé et qu'il y a des jeunes dans la pièce, est finalement extrêmement éclairant. Qu'est-ce qu'on entend depuis tout à l'heure ? Des accusations contre les uns, contre les autres, mais surtout le piétinement en règle, en règle, des institutions, du processus démocratique. Qu'est-ce qu'on entend ? « Passage en force, outrances ». Tous les articles qui ont été cités sont des outils de la Constitution. Tous les articles qui ont été cités, le fait de dire que c'est un manque de démocratie, un déni de démocratie, ne font dans le fond qu'alimenter les extrêmes bien sûr, et la fracture entre les citoyens et nos institutions.

Rappelons les choses dans l'ordre. Aujourd'hui, nous payons les retraites, nous payons aujourd'hui les retraites à crédit. Une partie des retraites est payée à crédit sur nos enfants, sur les enfants. 30 milliards aujourd'hui sont financés à crédit sur le dos des enfants. Est-ce que demain il faudra... avec brutalité peut-être, si on ne fait pas cette réforme courageuse, nécessaire et pas populaire, bien sûr parce qu'elle demande un effort, elle n'est pas populaire, mais en responsabilité il faut en débattre. Il faudra baisser la pension, baisser les pensions des retraités, ou encore augmenter les impôts. L'augmentation des impôts dans un pays où on est au maximum, moi j'assume, on est au maximum des impôts sur nos entreprises et sur les particuliers.

Donc ce n'est pas le choix de notre majorité, ni en réalité des hommes et des femmes de bonne volonté qui veulent sortir des outrages ou des caricatures. Baisser les pensions, ça fragilisera qui ? Ceux qui n'ont pas – finalement oui, Mounir – de maison secondaire ou de revenus annexes. C'est eux qui prendront en pleine figure, en réalité, une baisse brutale et des pays européens l'ont fait, des voisins européens.

Aujourd'hui vos amis socialistes espagnols voisins ont rallongé la durée du temps de travail. Aujourd'hui, Madame, aujourd'hui Madame le Maire, le débat, le débat attend d'une certaine manière l'éclairage du Conseil constitutionnel. Alors, le 14 avril, le 14 avril le Conseil constitutionnel s'exprimera sur la forme du vote. Mais dire que cette réforme n'est pas constitutionnelle, qu'elle est violente, qu'elle remet en question la démocratie, c'est fragiliser nos institutions.

Alors vous pouvez, Madame le Maire, laisser évidemment ce flou s'installer dans notre conseil municipal mais il serait bien malheureux, il serait bien malheureux quand vous dites que le plus important c'est aller chercher les jeunes, qu'ils puissent se dire pleinement acteurs de notre citoyenneté locale... Alors tenons nos propos. Je crois qu'il y a des divergences de fond sur le financement de notre système de retraite, c'est plutôt sain. Sinon nous serions tous dans les mêmes groupes. Ce n'est pas le cas.

Mais fondamentalement, Madame le Maire, soyez la garante des propos des uns et des autres pour ne pas laisser d'une certaine manière les postures partisans ou politiques peut-être affaiblir plus en profondeur nos institutions et les mots qui engagent.

Alors démocratie sociale et démocratie représentative, bien sûr elles se complètent. La démocratie représentative n'a pas vocation à être affaiblie. La main tendue par les organisations syndicales a été saisie. Ils seront reçus par la Première ministre. Mon groupe politique, mon groupe politique a eu plus d'une fois l'occasion de s'exprimer, d'apporter du bon, et Madame le Maire, tout à l'heure vous avez fait un réquisitoire en règle contre Mounir Belhamiti et ses origines. Vous ne pourrez pas demain faire un réquisitoire...

Mme la MAIRE – Non, contre son appartenance politique, pardon. Contre ses appartenances politiques.

Mme EL HAÏRY, Conseillère municipale – Madame le Maire.

Mme la MAIRE – Monsieur Mounir Belhamiti a siégé dans mon équipe, je faisais évidemment référence à son parcours politique. Je vous laisse poursuivre.

Mme EL HAÏRY, Conseillère municipale – Madame le Maire, le moindre des respects, et vous avez cette majorité dans cette instance, c'est de ne pas couper une personne quand elle parle. Je ne me suis jamais permis – en plus je n'aurais pas eu les moyens puisque je n'ai pas le micro, je ne pourrais pas le faire –, mais Madame le Maire, jamais je n'ai haussé le ton, je n'ai jamais coupé aucun des collègues. Vous me coupez en plein milieu d'une intervention, c'est discourtois. Mais ce n'est pas grave.

Je voulais simplement vous rappeler, Madame le Maire, que vous ne pourrez pas nous faire le procès de ne pas entendre les organisations syndicales. J'en faisais partie jusqu'à mon mandat de députée, les discussions continuent. Nous souhaitons non pas souffler sur les braises mais apporter de l'apaisement et des comptes publics sains et stables, permettre des avancées. Et je sais que ces avancées, elles se construiront avec les personnes qui ne veulent pas faire, excusez-moi, de la partisanerie, mais surtout l'intérêt des Nantais avant, et l'intérêt des Français évidemment.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Mounir Belhamiti évoquait la pénibilité... Présent, c'est bien. Mounir Belhamiti évoquait la pénibilité et moi je voulais rappeler une phrase qui date de mars 2017. Elle n'est pas de Mounir Belhamiti, je vous rassure : en 2017, il n'aurait pas dit ça. « Je n'aime pas le terme de pénibilité donc je le supprimerai. » Mars 2017, Emmanuel Macron. Il arrive et il supprime le compte pénibilité qui avait été instauré par la loi Touraine que vous citez tout à l'heure, Monsieur Belhamiti. Cette notion de pénibilité qu'il a supprimée durant son premier mandat, il arrive aujourd'hui comme par hasard pour nous dire : « On va la rajouter dans la nouvelle réforme de la retraite. »

Il fait des petites choses, mais il est fondamentalement contre le fait de prendre en compte la pénibilité dans le cadre du calcul des modalités de pension de retraite. Puisque plusieurs l'ont prouvé, en particulier l'économiste Michael Zemmour qui a été quand même... qui a été quand même celui qui vous a compliqué la vie depuis le mois de janvier puisqu'il a montré, il a prouvé par les chiffres, par les nombres, que votre réforme était vraiment la plus injuste possible pour les personnes qui ont des carrières hachées, les femmes en particulier, et pour toutes celles et ceux qui ont des carrières longues, par exemple ceux qui commencent à l'âge de 17 ans, et il y en a encore un certain nombre dans ce pays.

Et c'était tellement évident qu'un certain nombre de députés Les Républicains, un certain nombre de députés Les Républicains, je pense en particulier au député Pradié, l'ont compris et ont vu l'impact que ça, ça peut avoir sur leurs propres électeurs, sur les gens qu'ils croisent tous les dimanches quand ils rentrent en circonscription.

Et je suis sûr, cher Mounir, que si vous en parlez dans votre entourage, lorsque vous rentrez en circonscription, demain peut-être, probablement chaque week-end depuis que vous rentrez depuis le 10 janvier, eh bien les gens vont vous en parler, et que ces carrières longues, ces carrières hachées, eh bien en fait ils vont retenir que les députés macronistes et certains parlementaires de droite comme ici Madame Garnier ont voté pour. Les carrières longues et les carrières hachées, c'est-à-dire des personnes probablement les plus vulnérables dans notre économie telle qu'elle est construite.

Et non seulement vous allez dans ce sens mais en plus – et là c'est pour Madame El Haïry – vous évoquiez la démocratie sociale et votre appartenance à des syndicats, à des organisations syndicales : la démocratie sociale, ça a quelques règles et quelques modalités importantes, et on sait que la République dans la définition dont on donne... qui en est donnée dans la Constitution, la République est sociale. La République est sociale. La République est sociale, laïque, indivisible, tout à fait. On a quelques points d'accord là-dessus. Néanmoins, la démocratie sociale, ça signifie qu'on écoute et qu'on entend ce que disent les syndicats, et là, vous avez formé un front contre vous, uni pour la première fois depuis très longtemps. Je ne sais pas si les plus jeunes d'entre nous se rappellent d'un front aussi uni de tous les syndicats contre vous.

Comment vous avez fait ? Comment vous avez fait pour vous mettre à dos y compris ceux qui sont le plus à même à discuter, à négocier, à trouver des compromis, c'est-à-dire la CFDT pour ne pas les citer ? Et quand on voit le mépris avec lequel sont considérés les syndicats puisque vous les invitez... Votre Gouvernement les invite à venir discuter mais à condition de ne pas parler de la réforme des retraites. Vous voulez parler de tout : du travail, de la pénibilité, la même que Monsieur Macron a supprimée en 2017, vous voulez parler de tout sauf de la réforme des retraites.

Pardon, mais la démocratie sociale c'est un dialogue. Le dialogue social, c'est un dialogue entre des personnes qui sont matures et adultes et qui définissent ensemble certains sujets qu'ils veulent aborder. Donc de grâce passez-leur le mot. Moi je ne les connais pas, vous vous les croisez régulièrement. Dites-lui, à Madame Borne, dites-lui que ça ne sert à rien d'être aussi entêtée et de chercher à limiter le dialogue social à ce point et de casser quelque chose qui aurait pu fonctionner dans ce pays. Ce n'est pas souvent que les syndicats sont rassemblés et sont prêts à discuter, à faire des propositions, et il y en a eu beaucoup, contrairement à ce que Monsieur Macron a dit.

Et puis enfin, je vais finir par un point. Sondage de l'IFOP paru dimanche dernier : 70 % des Françaises et des Français sont opposés à cette réforme. Faites-en quelque chose. Vous n'avez pas la majorité à l'Assemblée nationale, raison pour laquelle vous êtes passés par le 49-3. Vous n'avez aucune capacité à faire du compromis social, donc ni la démocratie représentative ni la démocratie sociale, et en plus l'opinion est contre vous. Pourquoi cet entêtement ? Faites quelque chose. De grâce, vous êtes ministre, vous les voyez tous les jours, passez-leur le mot. Les Nantaises et les Nantais eux aussi sont concernés par la retraite, et c'est pour ça qu'on en parle dans ce Conseil municipal, eux aussi sont concernés par cette extension et ce rallongement de l'âge légal du départ à la retraite. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Coussinet.

Mme COUSSINET, Conseillère municipale – Bonjour à toutes et à tous. Madame la Maire, mes chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites donc je ne vais pas revenir sur l'ampleur des manifestations à Nantes, en Bretagne, comme partout en France.

Simplement, on a ici une... enfin, on discute d'une réforme qui selon Madame El Haïry ne serait pas ni injuste ni inutile ni brutale. Mais elle l'est, puisqu'elle va toucher les plus fragiles de notre société. Elle est par ailleurs portée par un dogmatisme technocrate qui ne vit que pour la sainte rigueur budgétaire et la confiance des marchés. Donc cette réforme n'a aucun sens, ni politique ni économique.

Pour preuve : en 2023, la France va emprunter 270 milliards sur les marchés financiers. Pourquoi pas 15 milliards de plus pour financer nos retraites ? Pourquoi ne pas aller chercher l'argent là où il est, chez les superprofiteurs par exemple ? Nous pourrions, en plus des retraites, financer un hôpital au bord de la rupture ou une éducation à genoux. Mais non, ce serait – toujours selon Madame El Haïry – du matraquage fiscal. Et surtout, ne regardons pas nos voisins européens à ce sujet.

Nous le savons pourtant : le financement de notre système de retraite ne peut se faire de façon autre que d'imposer... peut se faire plutôt de façon autre que d'imposer à la population de travailler deux ans de plus, mais pour cela il faudrait abandonner cette idéologie

libérale rétrograde qui creuse les inégalités et brûle notre planète. Pour imposer sa posture idéologique, le Gouvernement a dégainé tout l'arsenal réglementaire de la Constitution, rognant au passage le fondement même de notre société : la démocratie.

Après un simulacre de négociation avec les syndicats, l'exécutif impose un temps d'échange réduit de la réforme à l'Assemblée et décide d'un vote bloqué au Sénat. Enfin, le 49-3 du 16 mars dernier est la cerise sur le gâteau d'un débat parlementaire quasiment inexistant.

Alors que la situation du pays est brûlante, mise à mal par le COVID puis l'inflation, alors que la colère sociale est là et que la défaite parlementaire est actée, alors que 70 % des Français et 90 % des actifs sont opposés à cette réforme et que le Gouvernement a créé l'exploit de reformer l'union intersyndicale contre lui, le président persiste et signe. Plutôt que de chercher l'apaisement et la négociation, la réponse est brutale, avec une matraque, mais aussi des gaz lacrymogènes, des LBD et des gardes à vue abusives – réflexe jacobin et autoritaire d'une V^e République à bout de souffle et de son président isolé dans sa tour d'ivoire.

Alors oui, les poubelles traînent dans la rue. Oui, les routes sont bloquées et oui, il manque de l'essence dans les stations, mais c'est le prix que l'exécutif nous impose par sa surdité, sa déconnexion et sa violence policière et politique. Nous, élus UDB, soutenons les grèves et participons aux manifestations pacifiques contre cette réforme des retraites, contre ce mépris du débat démocratique et contre les dérives autoritaires du président et de son Gouvernement. Nous soutenons ce vœu et on ne lâchera rien. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci Madame la Maire. J'ai été quand même relativement effarée d'entendre Madame El Haïry parler d'outrage, d'outrance. Ce n'est pas, Madame, parce qu'on dit les choses dans un calme olympien que ce ne sont pas pour autant des inepties et de la violence démocratique. Cette réforme, c'est de la violence sociale pure, donc on peut le dire avec du calme ou avec de la passion, c'est une mauvaise réforme. Votre Gouvernement contre 70 % des Français qui s'expriment contre. Et, Madame, la démocratie ça ne s'arrête pas une fois seulement après qu'on ait mis le bulletin dans l'urne, mais c'est bien aussi le reste du temps par ses parlementaires mais aussi par son droit de manifestation, de mobilisation et de grève qu'on peut s'exprimer, donc le Gouvernement n'entend pas 70 % des Français, c'est quand même un fait de surdité démocratique extrêmement grave dans ce pays.

La crise dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui, et ce que réprouve Madame Garnier avec les conséquences sur la ville et des déchets qui jonchent le sol, il y a une solution toute simple, très simple, c'est le retrait de la réforme. Et Madame Garnier, à ce titre, à propos des déchets, j'espère que vous vous offusquez tout le reste de l'année quand des familles ou des personnes en situation de handicap ne peuvent pas pratiquer un trottoir parce qu'une bagnole, un vélo, un scooter, un panneau de commerce ou un autre encombrant est là. Je vous entends vous offusquer sur une crise et un fait extraordinaire, et un peu moins sur l'ordinaire et qui peut arriver et qui n'est pas de la responsabilité du collectif, mais par rapport à des responsabilités aussi individuelles. Donc un peu de sérieux, un peu d'honnêteté intellectuelle s'il vous plaît.

Autrement dit aussi, Madame El Haïry, le SNU aussi, vous avez su écouter la jeunesse et vous avez su retirer ce SNU. Faites de même avec la réforme. Soyez à l'écoute. Ça ne peut pas être autrement que de gouverner un pays sans être à l'écoute de ses concitoyens.

Et vous parlez de ce que vous allez laisser aux jeunes, mais pardon : quand le Gouvernement et l'État a été condamné à plusieurs reprises pour inaction climatique, qu'est-ce que vous allez laisser aux jeunes ? Ce sera bien beau de regarder des pensions à 2 euros 6 sous, parce que, non, Monsieur Mounir Belhamiti, ça ne sera pas 1 200 euros et tout le monde le sait, il y a un moment, un peu d'honnêteté intellectuelle, un peu de sérieux, un peu de franchise. Et les outrances, je pense qu'elles ne sont pas tant du côté de ceux qui sont contre la réforme et qui subissent cette violence sociale et de surcroît les plus fragiles, mais je pense que la violence sociale, elle est du côté de ce Gouvernement avec cette réforme.

Je le dis à la fois avec du calme, mais aussi avec beaucoup de passion et avec des convictions, parce que les convictions c'est bon, sinon aucun et aucune d'entre nous ne serait dans cette assemblée aujourd'hui, dans ce conseil municipal. Donc un peu de sérieux, arrêtons de dire qu'il faut faire de la bonne gestion financière et pas de la politique avec des convictions.

Et en ce qui concerne la santé financière de ce pays, ce sont des choix budgétaires qui sont faits. Je vous rappelle qu'il y a encore des possibilités de taxer les plus riches et les superprofits. Il y a des solutions pour pouvoir soutenir, pour pouvoir soutenir des politiques publiques au niveau national, donc franchement, un peu de sérieux. Personne ne croit... C'est une duperie monumentale, et plonger un pays dans une crise de cette nature simplement pour défendre un entêtement complètement irrationnel, il y a un moment, là franchement, stop, ça suffit.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. J'ai deux dernières inscriptions : Sarah El Haïry à nouveau puis Mahaut Bertu et ensuite... alors une troisième, et je vous propose qu'on s'en arrête là. Sarah El Haïry, Mahaut Bertu, Richard Thiriet, et ensuite je mettrai aux voix le vœu. Sarah El Haïry.

Mme EL HAÏRY, Conseillère municipale – Merci beaucoup Madame le Maire. Moi, j'avais déjà eu une expression sur le vœu en tant que tel et les différentes interventions, sauf qu'il vient d'être invité à nos débats un autre projet, un projet qui me tient à cœur, qui s'appelle le service national universel.

Alors depuis le début... Ah, ça fait réagir notre Conseil ! Exactement. Moi je n'ai jamais ramené dans le débat de notre territoire des projets que je porte au niveau national, dans ma casquette en tout cas actuelle de membre du Gouvernement. Mais comme depuis le début de ce conseil municipal on m'interpelle plus en tant que ministre que comme conseillère municipale d'opposition, alors je répondrai avec cette casquette-là évidemment.

Madame le Maire, il se trouve que ça va créer un certain nombre de déceptions peut-être dans le Conseil mais non, les projets du service national universel ne sont pas abandonnés puisqu'aujourd'hui, et ce serait étonnant d'entendre des critiques a posteriori mais nous sommes encore en train de consulter, de débattre, d'améliorer le projet.

Nous avons rajouté par exemple le module sur la santé mentale, pour réagir en urgence. Nous avons rajouté dans différents modules plus de démocratie, de démocratie active, la présence et l'intervention de l'éducation populaire, la présence aussi de nos réservistes, parce que oui, nous avons avec beaucoup de fierté fait le choix de présenter aux jeunes l'ensemble des formes d'engagement sans juger.

Nous présentons les jeunes sapeurs-pompiers, les cadets de la gendarmerie, les cadets de la police, la SPA, les Restos du cœur, les missions d'intérêt général. Et d'ailleurs, Madame le Maire, j'en profite pour vous inviter à créer des missions d'intérêt général permettant, eh bien, aux jeunes Nantais et aux jeunes de la métropole de découvrir à quoi ressemble notre vie en collectivité, et en particulier au sein du conseil municipal, puisque vous en avez le pouvoir, Madame le Maire. Un certain nombre de maires, de couleurs politiques différentes d'ailleurs, accueillent des jeunes engagés entre 15 et 17 ans sans aucun dogmatisme, simplement pour leur faire vivre la démocratie de l'intérieur.

Mais parce que le débat porte énormément depuis tout à l'heure non plus sur l'opposition qu'on peut avoir sur le fond de la réforme mais sur l'opinion, le sondage du nombre de Français qui ne seraient pas favorables, vous savez Madame le Maire, on ne gouverne pas avec les sondages puisque si je devais utiliser cet argument-là, je pourrais vous dire que le service national universel, lui, a embarqué... Dernièrement il y a un sondage qui disait que 75 % des Français sont favorables au caractère obligatoire du service national universel.

Et pour autant, Madame le Maire, au contraire, nous continuons à construire avec les parlementaires et les associations, mais aussi les enseignants, ce projet pour qu'il soit une chance pour l'ensemble des Français, pour l'ensemble des jeunes, et que demain, quelle que soit son origine sociale ou territoriale, on puisse vivre un temps de mixité fort, social, en dehors de son département, qu'on puisse vivre la mobilité sans que personne ne juge le fait qu'on lève un drapeau, qu'on chante une *Marseillaise*.

Parce que oui, aujourd'hui ce qui agace énormément, ce sont aussi nos symboles républicains, et c'est bien dommage, puisque je crois que l'unité de notre pays se fait aussi sur une base qui est celle du respect aussi de nos symboles.

Voilà, Madame le Maire, le complément apporté suite à l'intervention de notre collègue.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Madame BERTU, Adjointe – Oui, bonjour à toutes et à tous. Je suis un peu désolée parce qu'aussi je voulais m'adresser à Sarah El Haïry. Vous comparez ce qui se passe en France et chez nos voisins européens. Alors je veux bien le faire, merci. Vous comparez donc ce qui se passe en France et chez nos voisins européens, donc moi je propose qu'on compare ce qui est comparable.

Est-ce qu'on parle d'âge de départ à la retraite, d'âge de départ à la retraite à taux plein, de durée de cotisation exigée, ou bien est-ce qu'on parle de salaire ? Puisque si on prend l'exemple par exemple des enseignants, les enseignants français font partie des moins bien payés d'Europe, ils sont trois fois moins rémunérés qu'en Allemagne, et évidemment ça aussi ça compte quand on parle de la retraite par la suite.

Alors, si vous tenez à ce qu'on compare ce qu'on fait en France à ce que font nos voisins, moi je vous invite à le systématiser, à ne pas le faire juste quand ça vous arrange. Vous qui êtes engagée dans ce Gouvernement, je vous invite à vous pencher sur un autre sujet qui par ailleurs vous concerne, puisque la jeunesse est tout à fait concernée par ce sujet.

On a une grande cause du quinquennat sur les violences faites aux femmes depuis un quinquennat et demi maintenant. Moi je vous invite à faire comme en Espagne, à en faire une vraie priorité, à mettre 1 milliard sur la table pour allier enfin les actes et les paroles, et que votre Gouvernement commence enfin à entendre les Françaises et les Français. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Richard Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais juste intervenir peut-être sur la question de notre organisation. On parle ici, j'ai entendu des mots et je les partage parfois, d'effondrement de la qualité du débat public. On parle d'idées démocratiques. Vous faites référence à un syndicat qui apporte des idées et qui n'est pas entendu, des idées qui ne peuvent pas être mises au débat. On entend parler d'arsenal pour pouvoir... d'arsenal réglementaire, de fonctionnement du 49-3, et on se dit qu'on ne peut pas faire grand-chose nous ici. OK, dont acte.

Par contre il y a des choses qu'on peut faire au niveau de notre conseil municipal. Il y a une commission des vœux qui a le droit – et c'est la règle – de refuser des vœux. Nous apportons régulièrement des vœux qui pour la plupart d'entre eux sont refusés et qui ne sont donc jamais apportés aux débats ici. Moi, ce que je propose, c'est qu'à titre d'exemple, nous avons la possibilité de changer cette règle. Changeons cette règle, et ainsi l'ensemble des vœux qui sera proposé par l'ensemble des groupes sera présenté au débat à ce Conseil municipal. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci Madame la Maire. Chers collègues, j'avais un petit doute sur le SNU qui allait venir, mais je ne voulais pas prendre cette casquette-là, un peu comme Madame El Haïry. Mais je vais tâcher d'être brève, même si le sujet qui nous anime est quand même essentiel. Nous avons déjà longuement parlé de fond donc je voudrais parler ici de la jeunesse, en tant qu'adjointe à la jeunesse, et revenir sur la mobilisation et notamment celle des jeunes.

Depuis janvier, des milliers de jeunes se mobilisent y compris dans les secteurs habituellement peu impliqués. Je pense notamment à l'école d'architecture ou à l'école de design, dont les étudiants et les étudiantes sont fortement mobilisés. Il y a, parmi ces jeunes qui se mobilisent, beaucoup de solidarité avec leurs aînés, qui seront directement touchés par la réforme.

Mais il y a aussi autre chose : l'expression d'une forme de déconsidération, d'un ras-le-bol de décisions étatiques si éloignées de leurs préoccupations. Alors ils parlent du climat, ils parlent de solidarité, de genre, d'égalité. Le Gouvernement parle de risques financiers et de crainte des marchés. Une telle déconnexion a de lourdes conséquences pour notre démocratie.

Alors je dis au Gouvernement : vous ne pouvez pas justifier votre service national universel dont la généralisation semble pour l'heure abandonnée (mais en fait non) par la nécessité de susciter l'engagement des jeunes, et en même temps apporter comme seule réponse aux jeunes qui s'engagent le mépris, le passage en force. Ce n'est pas sérieux et ce n'est pas digne de notre République.

Aussi à la Ville de Nantes, nous accompagnons les jeunes par les projets – sur tout ce qui est culturel et ville – associatifs, le CLAP où nous avons encore de nombreux sujets, dont je salue le festival écologique queer qui leur laisse toutes leurs expressions, qui a eu lieu la semaine dernière, ou encore le football salle de Doulon Bottière qui a eu lieu il y a quelques semaines.

Nous avons eu aussi des chantiers d'insertion jeunes où on parle d'alimentation, de climat et aussi d'insertion, et par exemple encore cette semaine nous avons reçu des jeunes pour le dispositif À quoi j'ai droit ? dans notre municipalité, et je suis en permanence sur le terrain à l'écoute de la jeunesse et je ne laisserai pas dire qu'à la mairie de Nantes nous ne nous occupons pas... Ah, je vais y arriver, ça m'a tellement énervée, je suis désolée ! Nous ne nous occupons pas des jeunes mais on les écoute, on les accueille profondément dans notre hémicycle. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Quelques mots avant de mettre aux voix.

D'abord, on le voit bien, le vif débat que nous venons d'avoir dans cette assemblée démontre je crois deux choses. D'abord que les sujets dont nous avons débattu et échangé sont fondamentaux. La retraite, la sécurité, le service public, le droit de grève, le droit de manifester. Et ensuite que notre pays a besoin d'apaisement. De retrouver de la sérénité. Et qu'il en a besoin maintenant vite, très vite, je le crois profondément.

Oui, les sujets que nous avons abordés sont fondamentaux. Nos débats montrent que nous avons des divergences de vues sur ces sujets. C'est normal, c'est logique. C'est même sain en démocratie. Oui, il y a une vraie différence entre la droite et la gauche, et manifestement, le « en même temps » ne résiste pas quand les choix de société profonds sont à faire.

Deux choses pour finir sur ces considérations générales. Je crois qu'il y a besoin de gestes d'apaisement. Vraiment. Pas dans trois semaines, pas en jouant la montre, pas en jouant le temps. Parce que les risques, ils sont de deux ordres. Le premier, c'est là maintenant tout de suite, je ne les détaille pas, chacun le voit. Le deuxième, c'est demain et après-demain. On le sait tous. Qui est tapi dans l'ombre ? Qui se frotte les mains ? Qui n'a rien d'autre à faire que d'observer ce spectacle délétère ? L'extrême droite.

Je ne peux pas croire, je refuse de croire que cette dimension politique et démocratique n'inquiète pas profondément toutes celles et tous ceux qui sont attachés aux valeurs de la République. Et je vais vous dire sincèrement : quand j'ai entendu les échanges interposés entre Emmanuel Macron et Laurent Berger, sincèrement j'ai cru que c'était Laurent Berger le président de la République. Mais franchement, celui qui fait des propositions, celui qui cherche l'apaisement, celui qui ne cherche pas à imposer son point de vue, celui qu'on propose son chemin en disant : « médiation », en disant : « on met sur pause », en disant : « on se met autour de la table », c'est un des leaders d'un front intersyndical uni comme on n'en a pas vu pendant des années.

C'est aux responsables politiques de proposer un chemin. C'est au président de la République de proposer une voie d'apaisement. C'est lui qui a aujourd'hui cette dimension précieuse. Et dans une telle situation, telle qu'on la connaît aujourd'hui, je crois que le péché d'orgueil, je crois que l'ego, je crois que l'isolement ne peut pas avoir de mise. Notre pays a besoin d'apaisement.

Alors oui nous en parlons ici, oui Madame Garnier nous parlons de ce sujet ici parce que combien de Nantaises et de Nantais concernés par ces deux ans de vie qui vont être volés ? Combien de Nantaises et de Nantais, combien de femmes, combien de caissières, combien d'aides à domicile, combien d'habitantes et d'habitants de notre ville vont se retrouver demain à faire les frais de cette réforme aussi brutale qu'injuste ?

Je veux dire aux Nantaises et aux Nantais : nous allons continuer à défendre nos convictions. Nous allons continuer à les défendre, nous allons aussi continuer à assumer nos responsabilités, et je veux saluer tout le travail de dialogue social qui est mené en ce moment même. Je veux saluer le travail mené par Aïcha Bassal et toutes les autres équipes. Je veux saluer le travail mené par Mahel Coppey et toutes les équipes, je le dis au moment où on parle, puisque la question, je vais revenir beaucoup plus terre à terre et prosaïque mais ça compte aussi, des poubelles a été évoquée.

Oui, les trois sites Étier, Grande-Bretagne, Janvraie, pour les citer, sur ces trois sites qui sont les trois sites qui existent, les équipes sont parties au travail ce matin. Je vais vous le dire : est-ce qu'ils sont partis le cœur léger ? Est-ce qu'ils sont partis le cœur léger, Madame Garnier ? Non. Pourquoi ces hommes et ces femmes arrêtent la grève ? Ils arrêtent la grève parce que leur pouvoir d'achat s'apaise, parce que le quotidien est compliqué. Arrêter un mouvement, se remettre à travailler quand il y a un tel refus de dialogue du côté des responsabilités nationales, oui c'est difficile.

Alors moi je veux saluer ce dialogue social. Je veux dire aux Nantaises et aux Nantais que nous, nous faisons le pari du dialogue social pour pouvoir effectivement respecter le droit de grève parce que c'est un droit précieux, mais se soucier du bien-être de l'environnement et de la qualité de notre ville.

Je voudrais inviter Julien Bainvel à lire *Le Figaro*.

(Rires)

Mme la MAIRE – Puisque *Le Figaro*... puisque vous aimez les classements. Perso, les classements, j'en prends, j'en laisse. Mais puisque, puisque, puisque vous les aimez, puisque vous les aimez je vous invite donc à lire *Le Figaro*. Vous y verrez les derniers classements nantais. Je me suis dit que si je vous invitais à lire *Le Nouvel Obs* ou *L'Humanité* tout de suite vous alliez douter, donc je préfère vous inviter à lire *Le Figaro* où Nantes est classée parmi... la troisième ville la moins stressante du pays.

Ce que je veux dire par là, c'est quoi ? Je crois que vous avez tort, profondément, quand vous dénigrez Nantes. Je crois que vous avez tort, je crois que vous avez tort quand vous ne dites pas que nous avons une des villes avec le plus faible taux de chômage. Je crois que vous avez tort quand vous passez sous silence les labels de Ville nature que nous venons d'obtenir. Je crois que vous avez tort quand vous ne dites pas que nous avons fait partie des très rares villes en France à avoir obtenu cet appel à projets européen sur les villes climatiquement neutres. Je crois que vous avez tort quand vous ne sentez pas que les Nantaises et les Nantais continuent d'aimer leur ville, continuent d'être fiers de leur ville. Je crois que vous avez tort quand vous minimisez le fait que des entrepreneurs font le choix d'investir ici. Je crois que vous avez tort quand vous ne savez pas, quand vous refusez de dire que nous avons...

(Réactions dans la salle)

Mme la MAIRE – Monsieur Foulques Chombart de Lauwe, s'il vous plaît.

Je crois que vous avez tort quand vous ne dites pas qu'on a un taux de vacance des commerces parmi les plus faibles de France. Je crois que vous avez tort quand vous ne dites pas que nous avons plus de 200 commerces qui ont ouvert sur les 18 derniers mois. Je crois que vous avez tort enfin quand vous ne vous réjouissez pas avec nous que nous allons avoir à Nantes une très belle, une très grande année culturelle – parce que ça fait aussi partie de la fierté nantaise.

Alors puisque l'adjoint à la culture nous a invités à un peu de poésie, je terminerai là-dessus. Ça fait partie de nos capacités de rayonnement. Ça fait partie de la qualité de vie nantaise à laquelle nous sommes attachés. Nantes est pleine de talents, pleine d'atouts, pleine de charme, et nous entendons bien continuer les cultiver.

Je mets au aux voix le vœu tel qu'il vous a été présenté et je vais vous inviter à voter avec les boîtiers.

Le Conseil approuve (56 voix pour et 13 non participations au vote).

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n°3, intitulé :

École élémentaire Jean Jaurès – Réhabilitation / extension – Opération de travaux globalisés – Programme et Enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 3, je donne la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci Madame la Maire. Chers collègues, deux délibérations qui concernent la politique éducative sur ce conseil. Une politique éducative qui vise à l'émancipation, qui vise à promouvoir la santé, qui vise à éveiller les consciences citoyennes, bien loin effectivement peut-être des intentions du SNU dont on a parlé tout à l'heure. Quand on parle effectivement d'engagement volontaire qui devient obligatoire, je crois qu'on perd un peu, on vide un peu les mots de leur sens et là aussi, je pense que c'est un danger pour nos enfants et pour leur conscience citoyenne.

Délibération... donc concernant... première délibération concernant l'école élémentaire Jean-Jaurès. Vous le savez, habituellement j'ai l'habitude de vous présenter les délibérations qui concernent des travaux dans le cadre du schéma directeur des écoles – pour rappel, 260 millions d'investissements entre 2017 et 2025. Cette délibération n'est pas dans le cadre du schéma directeur des écoles, donc ça mérite d'être noté.

Chaque année, nous consacrons 5 millions d'euros pour l'entretien durable de nos bâtiments. Sur l'école Jean-Jaurès, en plus de l'entretien durable on va dire habituel, qui peut être de l'ordre de refaire les menuiseries, ou mettre aux normes, travailler sur les réseaux ou améliorer les locaux, nous avons une problématique à la fois d'accès sur... puisque cette école avait un seul accès sur la rue Jean-Jaurès, et une problématique également de dimensionnement et de mise aux normes en fait du réfectoire. Donc un état des lieux a été fait aussi avec les usagers sur l'ensemble des besoins, sur l'ensemble des besoins d'usage puisque c'est une école qui date du début du XX^e siècle donc les usages et... les usages dans les écoles ont évolué depuis.

Et donc l'ensemble des besoins, y compris la prise en compte de nos enjeux de mandat sur la transition énergétique, sur également l'accessibilité des locaux des écoles, l'accessibilité universelle, etc., les cours d'école, ont du coup été pris en compte, et un programmiste a travaillé pour élaborer différents scénarios. C'est donc le scénario qui a été retenu que je vous souhaitais vous présenter ce matin et vous demander d'approuver le programme.

Le scénario va consister à démolir en fait le restaurant qui se situe le long de la rue Léon-Jamin. Il y a un fort dénivelé d'ailleurs du côté de cette rue-là. Il va être reconstruit en rez-de-chaussée, enfin en rez-de-cour, on va dire, avec un étage sur lequel va venir s'installer une salle polyvalente et une salle pour le périscolaire. Une salle polyvalente ouverte sur le quartier, on vient aussi renforcer l'offre en salles de proximité sur ce quartier, et puis un ascenseur va être installé également pour créer une entrée à l'angle de la rue Léon-Jamin dans le coin en bas, là, ce qui va permettre également d'assurer l'accessibilité en termes d'écomobilité puisqu'un local également vélos, trottinettes, etc., va être installé. On profite de ces travaux effectivement pour venir également réaménager l'ensemble du bâtiment principal et créer l'ensemble des locaux qui demandent, voilà, à être créés pour la qualité d'accueil dans nos écoles au XXI^e siècle, et puis pour travailler également sur la cour d'école. La concertation a d'ailleurs démarré avec la communauté éducative.

Je vous demande donc d'approuver le programme de cette opération de restructuration de l'école Jean-Jaurès, d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle, à 6 millions d'euros toutes taxes, et puis d'autoriser la procédure qui va permettre de désigner un maître d'œuvre et le versement d'une prime à chacun des concurrents.

Mme la MAIRE – Merci. Oui, Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci Madame le Maire. Donc les travaux présentés dans cette délibération concernant l'école Jean-Jaurès vont évidemment dans le bon sens pour le confort et la mise en sécurité des enfants et du personnel.

Par contre, nous ne voyons rien dans la liste des travaux pour ce qui concerne la cour de l'école. On l'a vu : les arbres sont classés mais il s'agit de goudron finalement. Donc ce ne sont pas quatre arbres qui font un îlot de fraîcheur. Or, dans votre mandat, enfin lorsque vous vous êtes engagés sur cette mandature, vous vous êtes engagés auprès des Nantais à créer un îlot de fraîcheur entre autres dans chaque école. Il nous semble que là, l'occasion serait belle.

Vous vous êtes également engagés dans une cantine zéro plastique, or le plastique est loin d'avoir disparu de la cantine centrale. Quid de cet engagement ?

Enfin, comme indiqué dans la délibération, depuis 2021 vous réalisez un état des lieux de l'ensemble des écoles. Nous imaginons donc que cela vous permet d'établir un plan global d'investissement pour les écoles, et ce qui nous semblerait intéressant, c'est de le voir présenté soit en commission soit lors d'un prochain conseil. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. François Brochard.

M. BROCHARD, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, je rejoins aujourd'hui ce Conseil municipal donc de Nantes, en remplacement de Sandra Jen. Je suis donc fier de porter avec Ghislaine Rodriguez, adjointe à l'éducation au sein de la majorité, une politique éducative ambitieuse, prioritaire même, qui se voit consacrer 40 % de l'enveloppe des investissements, soit plus de 260 millions d'euros sur ce mandat. Une ampleur inégalée pour que les enfants puissent apprendre, grandir et s'épanouir dans les meilleures conditions.

Car un enfant épanoui, c'est un enfant écouté. C'est un enfant qui trouve pleinement sa place dans le dialogue citoyen. C'est un enfant dont on entend les préoccupations pour son école, sa cour, sa mobilité à pied, à trottinette ou à vélo. Un enfant épanoui, c'est un acteur d'aujourd'hui et pas seulement de demain. Un enfant épanoui, c'est une famille épanouie. Et enfin, un enfant épanoui c'est une clé majeure de la prospérité d'une société, comme en atteste la conférence de haut niveau intitulée « Investir dans les enfants, la clé de la prospérité », organisée hier à Reykjavik par le ministère de l'Éducation et des Enfants d'Islande et le Conseil de l'Europe.

Donc les investissements qui sont proposés ici pour cette école Jean-Jaurès servent cette ambition. Au-delà des travaux indispensables au bon fonctionnement d'une école et à l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage, ils offrent aux enfants un environnement à l'image de la ville que nous souhaitons à Nantes : plus sobre en énergie, plus apaisée grâce aux aménagements favorisant l'écomobilité, plus fraîche avec la végétalisation des espaces partagés, plus inclusive avec la concertation autour de l'aménagement de leurs cours d'école. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, vers la fin du dernier mandat, j'ai une fois remplacé au conseil d'école notre collègue de l'époque Fabienne Padovani. Si elle nous entend, je pense que cette information qui est annoncée aujourd'hui par Ghislaine Rodriguez l'intéressera et lui fera plaisir. Dans le conseil d'école, régulièrement des demandes avaient été formulées par les parents d'élèves, par les enseignants, par la communauté éducative de cette école Jean-Jaurès. Je pense en particulier à la question de l'entrée et à la création d'une deuxième entrée, et donc désormais c'est quelque chose de fait puisque les travaux concernent à la fois la restauration scolaire, la salle polyvalente, cette fameuse seconde entrée, l'accessibilité de l'école en général notamment pour faciliter l'accès aux personnes qui ont une accessibilité réduite, et puis des abris de vélo sont rajoutés et la performance énergétique de ces bâtiments sont rajoutés.

Je suis donc ravi de pouvoir répondre trois ou quatre ans plus tard à cette demande qui avait été faite par le Conseil d'école, par les parents et par la communauté éducative de l'école Jean-Jaurès de manière à prendre en compte à la fois les questions de sécurité pour l'accès des enfants – et pour ça les travaux étaient vraiment importants –, ainsi que tout le reste de ce qui a été annoncé et souligné par les collègues. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Conseiller municipal – Oui, Madame Guerra, juste deux mots sur le plastique, mais je crois que ce n'est pas la première fois qu'on s'en dit un mot dans ce conseil. Donc le passage à la sortie intégrale du plastique est en cours. Donc on a un premier volume de 56 % des bacs plastique qui servent à la réchauffe dans les restaurants scolaires qui est en cours de déploiement et donc d'ici la fin de l'année, on aura l'intégralité en tout cas des bacs de réchauffe qui seront déployés dans l'ensemble des 89 restaurants.

Et puis on travaille par ailleurs sur la mise en place d'une ligne de production qui intégrera les bacs inox à la cuisine centrale du Perray, mais qui nécessite des travaux d'aménagement nécessaires pour une deuxième ligne de production – et on ne peut pas arrêter la chaîne de production. Je rappelle qu'on fait quand même 16 000 à 17 000 repas quotidiens et donc on ne peut pas arrêter cette chaîne pour la remplacer par une autre. Donc ça nécessite des travaux pendant les vacances et donc qui va nécessiter un aménagement dédié, donc ça c'est en cours.

On est bien dans la ligne de mire de la loi Égalim pour qu'on puisse atteindre au 1^{er} janvier 2025 en fait la sortie intégrale du plastique. Et quand je regarde les autres Villes françaises avec lesquelles nous discutons en étroite relation sur cette question de la sortie du plastique, et la collaboration que nous avons – nous avons parlé tout à l'heure sur la réforme des retraites de la discussion avec les parents –, on a un comité des partenaires avec lesquels on entretient une relation étroite justement sur les enjeux de cette sortie du plastique en toute transparence ; donc de ce point de vue là je crois qu'on est plutôt exemplaires.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme Rodriguez, Adjointe – Oui, merci. Merci chers collègues, merci Nicolas pour la précision sur la sortie du plastique.

Madame Guerra, alors si vous aviez écouté un petit peu mon propos introductif, peut-être auriez-vous entendu que j'avais énoncé le fait que la concertation sur la cour d'école était bien commencée sur cette école, donc ça fait bien partie de l'ensemble des travaux.

Pour ce qui concerne l'entretien durable de cette opération, c'est une opération effectivement un petit peu exceptionnelle. Il y a deux autres opérations de ce type-là qui ont été réalisées, qui sont en phase de finition à l'école Ledru-Rollin-Sarah-Bernhardt et puis à l'école Sully. Il y en a une également qui est prévue à l'école Batignolles suite à l'incendie, je ne sais pas si vous vous souvenez, du restaurant scolaire qui a eu lieu il y a plus d'un an maintenant. Et sinon, le reste de l'entretien durable, comme je l'ai dit également dans mon propos introductif, se réalise chaque été – entre 40 et 50 écoles sont concernées chaque été – pour un montant de 5 millions et c'est dans la plupart des cas dans ce cadre-là qu'est réalisé l'entretien durable des bâtiments selon un planning et une priorité qui est fixée avec des éléments techniques très précis fournis par nos différents services. Et donc c'est bien comme ça qu'on avance sur l'entretien durable des bâtiments, de manière générale.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Convention – Avenants – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 4 : je vais inviter plusieurs élus à sortir de la salle, conformément aux règles en vigueur. Donc je demande à Bassem Asseh, Julien Bainvel, Cécile Bir, Laurence Brosseau, Michel Cocotier, Alassane Guissé, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh, Pascale Robert, Aymeric Seassau et Émilie Bourdon de sortir de la salle, et je redonne la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme Rodriguez, Adjointe – Bon, ben il ne reste plus grand monde. Alors, traditionnelle délibération pour approuver des subventions au titre des actions éducatives et des actions sur le temps libre.

Je vous le disais tout à l'heure : notre ambition pour les enfants à Nantes, c'est de travailler à leur émancipation, à leur santé, à éveiller des consciences citoyennes, et bien sûr à prendre soin de chacun dans nos écoles.

Cette délibération donc vous propose un montant de subvention total de 446 824 euros. Je détaille un petit peu puisque ce montant est quand même important.

Pour 186 587 euros, cela concerne les 63 associations qui interviennent sur le temps périscolaire en complément de Léo Lagrange, donc ce sont des associations qui interviennent sur du basket, sur du théâtre, sur de la relaxation, ou encore pour apprendre aux enfants des éléments de parkour ou des éléments de clown ou de jardin, enfin vraiment des compétences très diversifiées au service de nos enfants.

Des subventions pour un montant de 41 975 euros au titre de l'éducation artistique et culturelle. Et je voulais attirer votre attention sur les 14 écoles qui ont été retenues dans le cadre du projet Page blanche. Vous savez, ce projet qui sont des projets de lecture/écriture et qui sont menés en partenariat avec le centre ressource ville qui est un service de la direction de l'éducation, très apprécié des enseignants.

13 000 euros au titre de l'accompagnement à la scolarité, 183 426 euros au titre des accueils de loisirs donc Loisirs pluriels, Regart's, Corto loisirs ou Môm'Artre, qui sont des acteurs associatifs complémentaires de l'accord sur l'offre des centres de loisirs.

16 300 euros également pour les associations temps libre, et je pense qu'il faut le noter, les vacances pour tous, c'est important de soutenir aussi les terrains d'aventure, autant de lieux d'émancipation et d'évasion possibles pour nos enfants et nos jeunes.

Également 1 000 euros au titre du soutien à la citoyenneté et 2 500 euros pour l'usage du numérique et 2 000 euros pour la musique pour tous.

Je vous demande donc d'approuver l'ensemble de ces subventions et d'approuver également la convention avec l'association Atelier pour la paix et l'avenant avec les associations ALPAC, Trampo, Loisirs pluriels, Corto loisirs et Môm'Artre.

Mme la MAIRE – Merci. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Accompagnement des projets et réseaux artistiques – attribution de subventions – conventions et avenants – Approbation

Mme la MAIRE – Chers collègues, nous allons passer non pas aux délibérations 5, 6, 7, 8 qui seront les délibérations présentées par Ali Rebouh, puisque Ali Rebouh doit être en réunion à la préfecture pour préparer en bonne intelligence Ville et État les événements Jeux olympiques annoncés, nous allons donc demander aux élus qui sont sortis de revenir puisque je dois donner la parole à Aymeric Seassau pour la délibération numéro 9. Merci.

Je précise que doivent sortir de la salle pour la délibération numéro 9 Pauline Langlois et Michel Cocotier. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci Madame la Maire. Je suis très heureux de vous présenter cette délibération toujours au cœur d'une saison culturelle qui bat son plein avec une très belle réussite de la Folle journée qui aura 30 ans l'année prochaine, avec bientôt la grande exposition « Hyper sensible » au Musée d'art qui fait déjà du bruit après le très beau résultat du Voyage en train qui a comblé les spectateurs qui sont venus en masse.

Il y aura bientôt également une exposition d'art numérique au Lieu unique, Débord de Loire en juin, et le Voyage à Nantes évidemment, et vous le savez désormais, le retour de Royal de luxe en septembre.

Concernant la délibération elle-même, dont vous aurez noté qu'elle s'appelle désormais « accompagnement des projets et réseaux artistiques », eh bien il s'agit là de la répartition de notre budget que nous avons voté précédemment avec une politique de soutien à la création toujours diverse puisque nous avons là notre ensemble baroque Stradivaria, mais aussi l'association Tracass qui est l'association du ferrailleur autour des musiques actuelles et de la scène rock.

Je voulais aussi signaler l'attribution de la subvention pour lancer le beau projet d'Hervé Guilloteau qui s'appelle Radio Hervé, qui sera un tremplin pour la jeune scène théâtrale et qui fera la part belle au texte. On retrouve également La Luna, très présente aux Dervallières, notre centre chorégraphique national, Songo, l'association qui gère Stereolux, l'association Mire pour le cinéma expérimental ainsi qu'une répartition de subventions que vous trouverez en annexe pour un montant de 471 000 euros conformément au budget que nous avons voté.

Voilà, je suis disponible pour répondre aux questions s'il y en a.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je vous remercie. Je voudrais juste profiter de cette délibération culturelle pour féliciter le Voyage à Nantes pour l'exposition qui a été donnée à la HAB Galerie sur les frères suisses – excusez-moi, je n'ai plus leur nom – : j'ai trouvé ça absolument magnifique. C'est une envergure, ce n'est pas une question de mon goût que je veux partager, mais c'est partagé par beaucoup de Nantais, et la chose extraordinaire c'est que les gens souriaient et sortaient avec une énergie fabuleuse de cette exposition et ça fait longtemps que ça ne m'était pas arrivé, donc je voulais le partager avec vous. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Vous voyez que Nantes est belle et pleine de ressources.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Elle peut l'être. C'était un peu facile, mais elle peut l'être.

Mme la MAIRE – Patrice Boutin.

M. BOUTIN, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, je tiens à remercier Aymeric pour la présentation de cette délibération, et je suis fier que notre assemblée puisse l'adopter aujourd'hui. Fier tout d'abord car les structures et institutions soutenues sont nombreuses et diverses. Cette diversité est le symbole de la richesse du tissu culturel local et du dynamisme des acteurs et des actrices qui portent au quotidien la ville culturelle nantaise.

Dans un contexte où le Conseil régional cherche indirectement à réduire le nombre des compagnies en limitant les aides, ces dernières font une nouvelle fois preuve de combativité et continuent de proposer une programmation ambitieuse à la hauteur des attentes des Nantaises et des Nantais.

Fier également car nous maintenons un haut niveau d'aide à la création. Ces aides à la création sont centrales et nécessaires car elles permettent aux compagnies de proposer de nouvelles œuvres et de maintenir leur emploi. Sur cet aspect, et je ne me laisserai pas de le dire, car nous parlons bien ici de la survie du secteur culturel et créatif local : le Conseil régional n'est pas au rendez-vous en décidant de supprimer les aides à la création.

Fier enfin car nous assumons ainsi le rôle que la Ville doit jouer pour accompagner les initiatives culturelles sur notre territoire. Nous maintenons le dialogue avec les actrices et acteurs culturels, contrairement une nouvelle fois au conseil régional qui adopte des mesures unilatérales et annule sa participation le matin même aux BIS 2023.

Je me pose donc les questions suivantes. Le Conseil régional s'attend-il à ce que les autres collectivités prennent le relais sur ses propres compétences ? Souhaite-t-il conserver le spectacle vivant sur le territoire ? Vous l'avez compris : je suis fier que la Ville soutienne toutes les structures mentionnées dans la délibération, pour qui l'avenir est malgré tout soudainement plus incertain suite aux mesures annoncées récemment par le Conseil régional. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Pas d'autre demande d'intervention ? Je redonne la parole à Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Oui, eh bien simplement pour remercier mes collègues. Je partage bien entendu l'intervention de Patrice Boutin sur l'ensemble des aspects abordés mais je me réjouis surtout de le voir se réjouir aux côtés de Foulques Chombart de Lauwe, ce qui est moins souvent le cas. C'est une démonstration je crois de ce que les arts et la culture contribuent à une émancipation individuelle, même celle de Foulques Chombart de Lauwe donc, et plus généralement à faire société commune, et c'est heureux. Voilà, je n'ai pas grand-chose à rajouter : on continue le travail aux côtés des acteurs culturels et je remercie mes deux collègues de la minorité comme de la majorité de leur soutien.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BOURDON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Solidarité et proximité – pratiques artistiques amateurs – pratiques culturelles émergentes – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme la MAIRE – Nous allons passer, chers collègues, à la délibération numéro 10, et je vais donner la parole à Émilie Bourdon.

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci Madame la Maire. Également, un nouveau libellé pour cette délibération puisqu'elle s'intitule désormais « Solidarité et proximité – pratiques artistiques amateurs – pratiques culturelles émergentes », et donc dans le cadre de cette délibération il vous est proposé de pouvoir accompagner plusieurs programmes et dispositifs allant dans ce sens.

Déjà dans le cadre du programme La culture à deux pas de chez vous, vous retrouverez l'association LOLAB, qui est donc un lieu de création central dans le quartier Breil Malville autour de la création et un outil au service des créateurs, mais plus globalement un vrai outil de proximité culturelle pour les habitants, une subvention qui serait donc à hauteur de 23 000 euros pour l'année 2023, avec à l'intérieur le soutien au fonctionnement de l'association, une aide au soutien à l'organisation de l'événement M.I.A.M. !, donc le festival alliant art et cuisine, et également à une aide de 4 000 euros en soutien du projet Dedans, dehors, également encore sur le quartier du Breil. On retrouve bien évidemment d'autres programmes dans le cadre de cette Culture à deux pas de chez vous : l'Atelier de l'oiseau bègue, Two Points également avec son Pavillon.

Également dans le cadre des soutiens aux créations participatives et partagées et notamment le programme Créations partagées, vous retrouvez l'association Au point du soir qui va défendre un projet de théâtre d'art très très intéressant que nous souhaitons accompagner puisqu'il notamment allie les questions centrales d'art et de pratique du sport au féminin. Donc dans ce cadre-là, une aide de 17 000 euros dans le cadre de cette création participative et une aide également de 3 000 euros dans le cadre de soutien à une création qui s'appellera Séréna. Tout le but de ce travail, c'est bien de pouvoir récupérer des témoignages de sportives de notre territoire et d'en monter une pièce de théâtre pour pouvoir parler de leurs défis et de leurs enjeux. Également une aide de 6 000 euros pour l'aide à la reconduction de l'aide au développement.

Plus globalement, il est proposé un montant global de subventions à hauteur de 157 889 euros qui va comprendre à l'intérieur forcément l'aide au soutien à des fonds d'accompagnement à l'émergence, huit projets qui vont aller d'un festival Folk'N'Trees de territoire imaginaire à un projet de Handi'ArtMix, une exposition itinérante avec des personnes en situation de handicap, donc là encore une pluralité de projets accompagnés, également de l'aide au soutien aux pratiques amateurs, on peut aussi citer les festivals de théâtre amateur LaRéplique et La Tribouille, qui sont donc proposés dans le tableau, également des aides à la médiation et à l'inclusion avec l'atelier d'initiative pour le projet Prenez place, et puis vous retrouvez bien sûr dans cette enveloppe globale les subventions d'investissement qui sont assez classiques puisqu'ils traitent de la question d'achat d'instruments de musique ou de l'achat d'outils professionnels, notamment pour les aides à la communication.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions diverses – Conventions et avenants – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération numéro 11, Michel Cocotier, et je dois demander à Aïcha Bassal, Olivier Chateau, Sarah El Haïry, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Anne-Sophie Guerra, Pauline Langlois, Élisabeth Lefranc, Valérie Oppelt, Ghislaine Rodriguez, Aymeric Seassau et Jeanne Sotter de sortir.

M. Cocotier, Conseiller municipal – Désolé de devoir faire le vide. Ouais, je fais le vide autour de moi. Merci Madame la Maire, donc cette délibération vous est soumise dans le cadre de la politique de lecture publique qui s'appuie sur le réseau des bibliothèques municipales et des bibliothèques associatives, notamment dans l'organisation d'événements ponctuels qui impliquent de nombreux acteurs. C'est un réseau aujourd'hui renforcé et adapté, donc ouvert de manière à ce que la population dans son entièreté puisse être intéressée par ce qu'il lui propose.

Cette délibération se fait sous trois volets : un premier c'est le conventionnement de partenariat avec l'École des beaux-arts Nantes Saint-Nazaire, donc un partenariat qui permettra de présenter au public des réalisations des étudiants et des étudiantes de l'ESBANSN, valoriser les collections patrimoniales de la bibliothèque dans la salle d'exposition de la médiathèque Jacques Demy du début juin à la fin août 2023, donc c'est une convention qui nous permettra d'autoriser ce partenariat.

Le deuxième volet, c'est la politique de soutien aux événements et festivals. L'association Impressions d'Europe est concernée donc par ce deuxième volet, association qui fait découvrir les cultures et les littératures d'Europe auprès d'un public le plus large possible par des journées donc de débats, de rencontres, de discussions avec des écrivains invités, des conférences, des lectures à voix haute, projection de films, musique, expositions. Cette association propose deux événements dans l'année : un festival annuel et une rencontre littéraire de printemps. Il est proposé l'attribution dans le cadre de cette convention triennale d'une subvention de 25 000 euros au titre de l'année 2022.

Enfin, le troisième volet concerne le programme d'action en faveur des associations culturelles et c'est un volet qui permet la répartition d'un crédit destiné à l'aide des activités et des projets, donc à hauteur d'une subvention de 29 000 euros qui comprend d'ailleurs les deux précédents volets, puisque je vous le rappelle : il y a 25 000 euros qui est proposé pour Impressions d'Europe, à ça s'ajoutent donc 3 000 euros pour l'association Académie littéraire de Bretagne Pays de la Loire et 1 000 euros pour l'association Nantes livres jeunes.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Oppelt et Mme Sotter

Mme GOUEZ, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Culture scientifique, technique et industrielle – Attribution de subventions – Approbation

Mme la MAIRE – Je vais donner la parole à Aziliz Gouez. Le temps qu'elle revienne, j'indique l'ensemble des élus qui à leur tour, conformément aux règles en vigueur, doivent sortir de la salle. Il s'agit de Valérie Coussinet, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Pierre-Emmanuel Marais, Nicolas Martin, Richard Thiriet, Franckie Trichet et Sophie Van Goethem.

Je ne sais pas si cette salle aura déjà été aussi suspendue à une délibération sur la culture scientifique, technique et industrielle. Je m'en réjouis puisque c'est un élément majeur de la grande histoire nantaise. Aziliz Gouez, délibération 12.

Mme GOUEZ, Conseillère municipale – Michel a été plus vite que ce que je pensais. Alors donc, cette délibération numéro 12 concerne l'attribution de subventions à trois acteurs nantais de ce que l'on appelle effectivement la CSTI, c'est-à-dire la culture scientifique, technique et industrielle. Et je me permets de saisir cette occasion, Madame la Maire et chers collègues, pour souligner à quel point cette culture scientifique, technique et industrielle, à laquelle nous ne réfléchissons pas souvent ou pas assez souvent, est à la jonction des grands enjeux de transition, mais aussi et peut-être surtout de démocratie auxquels nous faisons aujourd'hui face.

La culture scientifique d'abord, nous l'avons éprouvée avec une acuité particulière au moment de la pandémie de COVID-19. Cette culture scientifique, elle nous renvoie en tant que citoyens à notre capacité à discerner entre ce qui relève de la science, c'est-à-dire du savoir acquis, indiscutable, qui est une forme de commun indispensable dans toute société, de ce qui relève du probable, de l'hypothèse de recherche, et de ce qui est tout simplement de l'ordre de la supercherie, voire de nos jours du registre complotiste.

Cette culture scientifique, elle est également cruciale à l'heure du changement climatique, et il en va de la capacité des écoliers nantais mais aussi de chacun et chacune d'entre nous ici à se situer dans le temps long de l'histoire de notre planète, à maîtriser les grands jalons de l'évolution de la vie sur terre et à comprendre aussi par exemple ce que l'on entend lorsqu'on parle d'une entrée dans l'ère de l'anthropocène.

La culture technique et la culture industrielle, donc, ce sont deux cultures qui renvoient à des savoir-faire qui sont au fondement de ce qu'on peut appeler « la prospérité des nations » pour faire vite, mais la culture technique, on voit bien aussi comment aujourd'hui, alors qu'on est dans un monde dans lequel les objets technologiques sont omniprésents dans nos vies quotidiennes, elles posent aussi, elles, des questions qui ont trait à notre démocratie, à des enjeux de pouvoir, aux questions de la surveillance et de la place de la technologie dans nos vies quotidiennes.

La culture industrielle enfin, je voudrais souligner qu'il y a là une spécificité nantaise puisqu'un certain nombre de collectivités portent une politique de CST (sans le I d'« industriel ») et nous, à Nantes, on a vraiment à cœur à la fois de convoquer une histoire, un imaginaire de l'industrie parce que c'est la mémoire de notre ville, mais aussi parce que c'est son présent et que l'on pense que

demain, à l'heure où nous parlons beaucoup de réindustrialisation, à l'heure aussi où on voit bien que les transitions devront faire avec l'innovation industrielle, la recherche scientifique, cette culture industrielle nous voulons la porter haut.

Et donc, pour toutes ces raisons, nous sommes en train d'élaborer une feuille de route de la CSTI nantaise qui sera finalisée d'ici la fin de cette année 2023, et portée à l'échelle métropolitaine en nous appuyant sur les équipements très précieux pour la diffusion de la CSTI que sont le Muséum d'histoire naturelle, le Planétarium, le musée Jules-Verne, le Chronographe, la Maison des hommes et des techniques et aussi ce haut lieu de la mémoire ouvrière qu'est le Centre d'histoire du travail.

Et nous mobiliserons au-delà de ces institutions, nous mobiliserons aussi et nous mobilisons déjà le tissu associatif et culturel, mais aussi les réseaux d'éducation populaire qui forment l'écosystème nantais en matière de CSTI. Et donc ce faisant, nous avons à cœur aussi de renouveler les formes de médiation qui permettent la diffusion de cette culture scientifique, technique et industrielle, en privilégiant notamment les rencontres entre artistes et chercheurs, et il y a là une vraie spécificité nantaise, en portant aussi attention au développement des facultés humaines fondamentales que sont l'observation, l'écoute, la contemplation, et en encourageant enfin la présence des chercheurs hors les murs de leur laboratoire pour aller à la rencontre des habitants de la ville.

Et donc, les trois acteurs de la CSTI qui font l'objet de notre délibération aujourd'hui illustrent bien cette diversité nantaise. Donc nous avons d'abord l'association La Turbine qui porte des projets à la fois de création, de rencontres arts/sciences, donc là nous avons un projet qui est à la croisée entre une danseuse, une chercheuse autour des imaginaires de l'océan, et une association aussi qui travaille sur les mots pour demain, c'est-à-dire une nouvelle grammaire de la transition.

Le deuxième acteur évidemment, c'est un pilier de la CSTI puisqu'il s'agit de Nantes université et donc là, il nous est demandé de verser une subvention à la Nuit des chercheurs qui est l'un des événements qui vraiment portent les fruits de la recherche scientifique hors les murs et avec une édition cette année sur le thème des vibrations. L'année passée, c'était l'imprévu. Vous avez peut-être, certains d'entre vous, assisté à cette Nuit des chercheurs.

Et enfin, la troisième subvention concerne l'association Silence podcast. Donc le podcast c'est vraiment un médium qui aujourd'hui a beaucoup de succès, et donc cette association réalise des podcasts sur les grands espaces naturels et la place qu'occupent l'homme et ses activités.

Et donc il vous est demandé, chers collègues, d'autoriser le versement de trois subventions pour un montant global de 16 500 euros, donc 8 000 euros à l'association La Turbine, 5 000 euros à Nantes université pour l'organisation de la Nuit des chercheurs, et enfin 3 500 euros à l'association Silence podcast. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pas de demande d'intervention ? Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Culture – Attribution de subventions diverses – Convention – Avenant – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 13 : avant de donner la parole à Bassem Asseh, je dois indiquer qu'Aymeric Seassau, Émilie Bourdon, Patrice Boutin, Olivier Chateau et Michel Cocotier ne prennent pas part au débat ni au vote.

M. Bassem ASSEH, Adjoint – Merci Madame la Maire. Il s'agit de la délibération qui porte sur le soutien à l'investissement dans le cadre du soutien aux activités développées à la Fabrique Île de Nantes, l'association TREMPO a formulé une demande d'investissement à hauteur de 56 407 euros. Il est donc proposé de lui attribuer par convention cette subvention de ce montant, 56 407 euros au titre de l'année 2023, destinée à financer le renouvellement de matériel nécessaire aux activités de cet établissement culturel. Voilà, pour cette première partie de délibération.

Et la deuxième partie concerne un soutien aux événements et festivals, cette fois-ci s'agissant de l'Association culturelle de l'été qui poursuit la mise en œuvre de la troisième édition de Débord de Loire qui se tiendra cette année du 30 mai au 5 juin en impliquant l'ensemble des communes et acteurs de l'estuaire, qu'ils soient associatifs, économiques ou culturels. Et donc ce rassemblement nautique d'exception sera l'occasion d'une parade de bateaux hétéroclites, de Saint-Nazaire à Nantes. La thématique du transport à la voile sera mise à l'honneur en 2023 et l'Association culturelle de l'été a formulé la demande qui est acceptée par cette délibération d'une subvention à hauteur de 140 000 euros. Voilà pour cette délibération numéro 13.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Groupement d'Intérêt Public Cafés Culture – Contribution – Approbation

Mme la MAIRE – Chers collègues, nous allons pouvoir passer à la délibération 14. Je vais donner la parole à Michel Cocotier et indiquer que ni Aymeric Seassau, ni Denis Tallédec ne peuvent participer aux débats et au vote. Michel Cocotier.

M. Michel COCOTIER, Conseiller municipal – Merci Madame la Maire. Donc cette délibération concerne le groupe d'intérêt public Cafés cultures créé en 2015 afin d'assurer la gestion d'un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique dans les lieux de proximité que sont les cafés, bars, restaurants, et considérés comme des maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires.

Ce fonds d'aide est réservé aux cafés, bars et restaurants qui sont obligatoirement employeurs des artistes et techniciens dans le cadre de représentations ouvertes au public. La Ville de Nantes en tant qu'adhérente au GIP Cafés cultures contribue chaque année au fonds

d'aide à l'emploi dans les Cafés cultures dit « fonds HCR » (hôtels, cafés, restaurants), et il vous est proposé de reconduire pour 2023 une contribution qui était déjà en 2021 et 2022 de 50 000 euros.

Mme la MAIRE – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÜN, Adjoint – Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, avec votre permission j'aimerais souligner l'importance de cette délibération et en féliciter son rapporteur notre collègue Michel Cocotier.

J'aimerais souligner en particulier deux mots qui apparaissent dans cette délibération : tout d'abord le terme de proximité parce que oui, les Cafés cultures participent pleinement à l'offre culturelle de proximité, une offre culturelle qui est extrêmement importante aussi pour notre projet de ville des proximités, et je pense notamment à la ville du quart d'heure et je salue l'engagement et le travail de notre collègue Thibault Guiné sur ce sujet. Oui, les Cafés cultures participent à cette offre de proximité, participent à offrir des temps d'échange, des temps conviviaux près de chez soi, et ça c'est éminemment important pour créer du lien social. Et j'insisterai sur ce point : si la crise sanitaire récente nous a montré quelque chose, ou nous a rappelé quelque chose, c'est bien que nous sommes des animaux sociaux, que nous avons besoin de nous retrouver, qu'on a besoin de créer des événements festifs et conviviaux.

Le deuxième terme que j'aimerais mettre en avant, c'est celui de l'emploi. Parce qu'effectivement, les Cafés cultures participent pleinement à l'emploi culturel, mais il n'y a pas seulement que les emplois directs. Il y a aussi quantité d'emplois indirects derrière l'activité proposée par les Cafés cultures. Je rappellerai d'ailleurs à ce titre que les études récentes sur les questions de dynamique et d'attractivité commerciale, notamment du centre-ville, rappellent que c'est désormais la première raison pour laquelle on vient découvrir et profiter de notre centre-ville : c'est bien pour profiter de moments conviviaux entre amis ou en famille.

Il y a donc là vraiment aussi des générateurs d'emplois indirects, et j'ajouterais également que justement l'offre des Cafés cultures répartie sur l'ensemble de la ville permet également d'éviter que tous ces moments conviviaux soient simplement créés ou développés dans l'hypercentre ou le Hangar à bananes. Oui, il faut aussi une offre festive de proximité, ne serait-ce que pour éviter l'engorgement ou ce que l'on appelle également pudiquement les « conflits d'usage ». C'est important effectivement de pouvoir répartir l'offre sur l'ensemble de la ville.

Et puis je terminerai avec un terme qui n'apparaît pas en tant que tel dans cette délibération mais qui transparaît partout, c'est celui de l'émergence. N'oublions pas que les Cafés cultures permettent souvent à des artistes émergents de se faire connaître, de se produire, et également, enfin, d'insister sur l'importance de ces Cafés cultures en tant que lieu de découverte artistique. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci Madame la Maire. Vous nous avez dit tout à l'heure que Monsieur Salaün, que je salue, était aux côtés des commerçants. Ça m'intéresserait qu'il puisse nous dire ce que les commerçants lui racontent actuellement. Je ne reviendrai pas sur les causes de ce qui se passe actuellement, ce n'est pas l'objet. On a eu largement le débat tout à l'heure.

On a fait une proposition, on vous la soumet, elle n'est pas polémique : c'est d'essayer d'organiser dans les semaines qui viennent des journées pour inciter les Nantais à aller acheter nantais. Pourquoi ? Parce que les commerçants qu'on a été rencontrer, moi je voudrais en témoigner, ils sont à bout de nerfs. Ils sont à bout de nerfs pour plein de raisons, et l'idée n'est pas de pointer forcément les responsabilités. Encore une fois, on a eu cet échange. Les faits sont là.

On est à quelques jours de Pâques. Je vais prendre l'exemple des confiseurs chocolatiers : ils font 40 % de leur chiffre à Pâques. Là aujourd'hui, demain, une semaine avant les festivités pascales, c'est le moment où ils font le plein. Or, les conditions ne sont pas réunies pour ça, vous le savez. Donc Pâques va être ratée pour eux cette année, de la même manière que le printemps va être difficile.

Comment est-ce qu'au printemps, là, ce printemps, cet été on pourrait imaginer une sorte de solidarité officielle, que vous lanceriez pour soutenir nos commerçants suite à cette période difficile ? Ça peut être des banquets républicains dans les rues où on invite les gens à aller acheter les produits des commerçants et où vous, Madame le Maire, vous seriez présente parce qu'en fait ils ne vous voient pas souvent. Voilà, c'est une réalité, ils nous le disent. Ils aimeraient vous voir, ils ont besoin de vous voir là-dessus.

Donc je vous interpelle solennellement en leur nom parce qu'ils me l'ont demandé. Il y en avait qui étaient au bord des larmes parce qu'ils sont sur le point de mettre la clé sous la porte et vraiment, je me fais l'écho de leurs souffrances et j'aimerais savoir si là-dessus on pourrait avoir peut-être un front commun républicain pour les aider.

Mme la MAIRE – Merci. Juste une seule chose et puis je laisse Gildas Salaün vous répondre. Je veux dire ici à celles et ceux qui nous écoutent notre attention évidemment la plus sérieuse à la situation des commerçantes et des commerçants. Je les ai vus moi-même il y a une dizaine de jours, nous avons fait un point. Gildas Salaün était présent.

Je crois que là aussi, si on veut être efficaces au service de Nantes, au service des Nantaises et des Nantais, Gildas Salaün le dira très certainement, quand nous avons fait ce point à la fois avec le président de Plein centre Teddy Robert, je veux le saluer, avec le représentant des commerçants pour la CCI Hugues Frioux, je veux le saluer aussi, et l'ensemble de celles et ceux qui étaient présents, je ne vais pas citer tout le monde, il y a trois choses qui venaient dans les discussions.

Les actualités que nous avons évoquées là, évidemment. Ça va de soi. Mais les commerçantes et les commerçants évoquent aussi les enjeux de pouvoir d'achat. Ils évoquent aussi, dans les échanges que nous avons, comment ils voient la différence entre des gens qui viennent flâner et des gens qui du point de vue de leur porte-monnaie peuvent se permettre de consommer telle ou telle dimension.

Enfin, je crois que sur ces sujets on a besoin d'agir à la fois en proximité, en quotidienneté avec toute l'attention qui est la mienne, toute l'attention qui est la nôtre, mais aussi d'avoir un cap, aussi d'avoir un chemin.

Je propose donc peut-être pas aujourd'hui mais qu'à l'occasion Gildas Salaün puisse rappeler quelle est la stratégie commerciale qui est la nôtre pour le centre-ville, parce que là aussi il y a des choix stratégiques, y compris de développement du centre-ville, développement des centres commerciaux de périphérie, y compris la question des linéaires commerciaux, il y a un certain nombre de partis pris que nous avons pris puisqu'on sait par exemple qu'on a besoin d'étoffer la continuité des promenades dans notre ville, parce que ça concilie à la fois la qualité de vie à laquelle on est profondément attachés, et la capacité pour les commerçants d'être dans la

meilleure situation possible. Donc à la fois l'urgence maintenant tout de suite, mais aussi un cap, un chemin, une vision parce que c'est bien notre responsabilité.

Gildas Salaün.

M. SALAÜN, Adjoint – Merci Madame la Maire. En effet, j'aurai l'occasion si vous le souhaitez de vous rappeler les 40 points, à d'autres occasions, les 40 points de notre plan d'action pour le commerce. J'insiste sur ce point, c'est que tout ce plan d'action a été élaboré non pas simplement par la Ville mais bien par l'ensemble des partenaires puisque nous avons eu des réunions de travail avec les chambres consulaires, les syndicats professionnels et les associations de commerçants.

Je suis très heureux, Monsieur Chombart de Lauwe, que vous me tendiez cette perche. Qu'est-ce que me disent les commerçants ? Alors en ce moment ou même il y a quelques semaines, ils me disent par exemple combien c'est important de faire attention à l'image de notre ville et l'image de son centre-ville en particulier. Et ce qu'ils me disent notamment, c'est qu'ils regrettent certaines instrumentalisation politiques de certains faits divers. Je dis cela parce que...

(Intervention hors micro)

M. SALAÜN, Adjoint – Je dis cela parce que nous avons mené, nous menons depuis longtemps un gros travail en termes justement d'animations commerciales, créer des occasions festives de venir profiter du centre-ville, créer des événements qui permettent d'avoir une communication aussi bien régionale, locale, que nationale et internationale. C'est tout cela qu'il faut soutenir. Ils me disent l'importance de gérer les flux, de créer des flux.

Nous avons aussi mis en place tout récemment avec eux notamment un observatoire qui nous permet d'avoir une vision extrêmement fine justement des flux de notre cœur de ville. Nous savons au jour le jour dans chaque secteur où il y a plus ou moins de fréquentation afin justement de concentrer nos efforts, à la fois en termes d'animation et de communication.

Alors j'ai envie de vous dire, Monsieur Chombart de Lauwe, je suis vraiment très heureux que vous proposiez ce front commun parce qu'en termes d'image et d'animation de notre cœur de ville il est urgent effectivement que nous fassions front commun.

J'ajouterai aussi que votre proposition est somme toute intéressante, et je serais très heureux de pouvoir en échanger plus précisément, plus dans le détail avec vous. Je dois aussi à la vérité de rappeler qu'on ne vous a pas attendu pour faire ce genre de proposition, et que plutôt que de se contenter d'une ou deux journées dans l'année, je vous rappelle que c'est un travail quotidien tout au long de l'année que nous menons en concertation avec les associations.

Par exemple lors du dernier conseil municipal, je vous ai proposé, présenté une délibération dans laquelle étaient proposées des subventions aux associations – Plein centre, UNACOD – avec un volet extrêmement important, et nous avons même renforcé ce budget dédié aux animations commerciales.

Parce que faire venir du public, ça passe aussi par créer des événements. Pourquoi j'ai parlé à l'instant de l'importance des Cafés cultures ? C'est aussi pour cela. Je vous l'ai dit : c'est la première raison pour laquelle par exemple le public se rend dans notre cœur de ville, se rend aussi sur les polarités secondaires, les places de marché que j'aime appeler comme cela, les places de village qui font l'identité de nos quartiers.

Donc Monsieur Chombart de Lauwe, je suis très heureux de ce front commun et je vous dis : « Chiche ! » Justement, montrez-moi comment nous participerons tous ensemble collectivement à cette animation et à ne pas porter préjudice à l'image de notre ville.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Oui, merci Madame la Maire. Juste un mot, parce que je trouve l'intervention de Monsieur Salaün qui est tout à fait sympathique par ailleurs, assez révélatrice. Parce qu'il nous explique que le problème de la ville, ce n'est pas tout ce qui s'y passe, ce ne sont pas les manifestations violentes, ce ne sont pas les poubelles qui jonchent nos trottoirs et nos rues, ce ne sont pas les *blacks blocs* qui pourrissent chacune des manifestations auxquelles on a assisté ; non, le problème c'est que nous en parlons. Le simple fait que nous en parlons, qu'il appelle « instrumentalisation ».

Et je fais juste un arrêt là-dessus parce que c'est une petite musique que nous entendons régulièrement : quand on parle des commerçants, quand on parle de l'insécurité c'est pareil. En fait, il faudrait qu'on n'en parle pas pour ne pas ternir l'image de la ville. Ça, ce serait formidable.

Donc je voudrais simplement dire à Monsieur Salaün et rappeler à l'ensemble des conseillers municipaux qui sont présents qu'on continuera à en parler, qu'on continuera à dire ce qui ne va pas dans cette ville de Nantes que, je crois, nous aimons tous passionnément, sinon nous ne serions pas là, et nous continuerons à en parler d'autant plus que c'est précisément ce qui vous fait bouger pour les commerçants.

Et tant mieux si vous pouvez donner suite à la proposition que nous faisons ce matin de les accompagner dans les semaines à venir, pour l'insécurité avec un certain nombre de propositions que nous portons depuis longtemps, qui étaient encore impossibles il y a quelques mois. Je pense par exemple à l'extension de la vidéoprotection sur laquelle Monsieur Bolo nous disait : « Mais Madame Garnier, vous voulez en mettre encore combien, des caméras ? », et qui aujourd'hui, et tant mieux, annonce le rajout de 80, plus de 80 caméras pour assurer la sécurité des Nantais.

Donc nous continuerons à parler de tout ce qui ne va pas pour faire avancer notre belle ville de Nantes et pour continuer à protéger les Nantais.

(Applaudissements)

Mme la Maire – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÜN, Adjoint – Écoutez, parlez aussi de ce qui s'y passe de bien, c'est ça que j'ai envie de vous dire. Parce qu'il s'y passe énormément de choses bien et on vous entend beaucoup moins sur ce sujet, vous y consacrez beaucoup moins d'énergie.

Je répète simplement ce que j'ai dit il y a quelques instants. Si vous voulez faire front commun sur cette question, moi je suis très heureux de travailler avec vous. C'est aussi simple que cela. Au-delà, loin, plutôt, de polémiques, je n'ai pas du tout envie de répondre

ou de rentrer là-dedans. Travaillons ensemble, on en a tous besoin. Parce que je partage votre diagnostic sur un point : les commerçants sont aujourd'hui exsangues. Leur situation est particulièrement difficile. C'est aussi pour cela qu'avec leurs représentants je les ai accompagnés chez le préfet pour faire entendre leur voix. Il y a urgence.

Faisons attention à nos commerçants, faisons attention à notre cœur de ville, faisons aussi attention à ces habitants qui sont au-dessus des commerces, et je crois, ou plutôt je sais que par exemple dans les rues piétonnes où l'activité fonctionne bien, ça fonctionne d'autant mieux lorsqu'il y a une belle cohérence entre les commerçants au rez-de-chaussée et les habitants aux étages. C'est ça aussi sur lequel nous devons travailler. C'est là-dessus effectivement qu'il ne faut pas d'instrumentalisation ou de polémique.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Talledec.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n°15, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Conventions – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 15, je vais donc donner la parole à Aymeric Seassau dans un instant. Délibération 15.

M. SEASSAU, Adjoint – Alors pour la délibération 15, nous devrions avoir un support visuel puisqu'il s'agit des nouvelles acquisitions de la Ville. Donc vous voyez ici des dessins de l'artiste David Ryan sur papier, de toute beauté. Je ne vous cite pas les sommes parce que comme vous le savez, la culture n'a pas de prix.

Nous aurons après, si on a la diapo suivante, un livre ancien illustré de Max Ernst qui nous permettra à nouveau de compléter nos collections surréalistes qui commencent à devenir parmi les plus conséquentes et les plus volumineuses de France, et c'est heureux.

Et nous passons ensuite aux acquisitions du Muséum avec une collection de poissons naturalisés là aussi très jolie, comme vous pouvez le constater à votre écran.

La suite de la délibération : il s'agit de voter les tarifs du conservatoire. Merci de votre attention et merci aux services de nous faire profiter et de faire profiter le Conseil municipal et les Nantaises et les Nantais qui nous regardent de nos belles acquisitions que nous retrouverons bientôt dans nos musées.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de parole ? Je mets donc aux voix. Des abstentions ? Oui ? Oui, Madame Garnier ?

(Mme Garnier s'interroge sur la délibération en cours d'examen)

M. ASSEH, Adjoint – La 15. La 16 n'est pas encore passée. C'est sur la 15. Allez-y Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci Monsieur le premier adjoint. Non, je voulais juste dire un mot sur l'apprentissage de la musique à Nantes. Alors c'est vrai que c'est... on a observé l'art visuel à l'écran mais on n'a pas parlé musique, donc c'est bien dans la délibération.

Juste parce que beaucoup de familles nantaises et beaucoup de jeunes enfants nantais aimeraient bien pouvoir apprendre la musique à Nantes et ne peuvent pas parce que les listes d'attente sont trop importantes, que ce soit au conservatoire ou dans les écoles associatives.

Les écoles associatives nous font part de plusieurs centaines d'enfants qui sont sur liste d'attente ; et au conservatoire, je crois que le choix a été fait de procéder à des tirages au sort, ce que je voudrais regretter publiquement ici parce que le tirage au sort fait complètement fi de la motivation des jeunes enfants, voire de leurs aptitudes et de leur talent, ce qui ne nous semble pas être un gros mot.

Et donc on voulait avoir quelques informations de votre part sur la façon dont vous pensez pouvoir accompagner cet apprentissage de la musique qui est souvent perçu comme plus élitiste, et c'est dommage parce que nous pensons qu'au-delà des plans dont on parlera tout à l'heure (Cité foot, Cité hand et tout ce que vous voulez), on doit pouvoir aussi offrir à tous les enfants de tous les quartiers, y compris des quartiers plus fragiles, la possibilité d'accéder à l'apprentissage de la musique.

Mme la Maire – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Oui, je confirme à Madame Garnier que ça fait bien partie de la délibération numéro 15, que j'ai évoqué effectivement les tarifs du conservatoire. Vous avez peut-être manqué d'attention, ce qui nous arrive à tous et ce que je vous pardonne bien volontiers.

Pour revenir à la question que vous posez, d'abord nous partageons l'ambition que l'apprentissage et la pratique artistique soient à disposition du plus grand nombre dans la ville.

Pour ce qui concerne le conservatoire que vous avez cité, il faut rappeler tout de même que le tirage au sort n'est pas un tirage au sort général. C'est un tirage au sort parmi celles et ceux qui ont le niveau pour une entrée en début de cycle. C'est donc ce qui nous apparaît comme la moins mauvaise des solutions, bien qu'on peut reconnaître ensemble que c'est une solution insatisfaisante.

Si vous voulez avec moi mener le combat pour que les collectivités soient mieux financées par le pouvoir central, et que le budget de la culture soit en forte augmentation, vous êtes évidemment, Madame Garnier, la bienvenue à mes côtés.

Et je voulais aussi attirer votre attention sur l'arrivée d'un nouveau directeur, Mathieu Gauffre, qui rayonne beaucoup, sans mauvais jeu de mots, sur le conservatoire à rayonnement régional, mais qui œuvre beaucoup autour du projet d'établissement pour élargir les coopérations qui permettraient d'augmenter la surface du conservatoire.

Au-delà de ça, vous l'avez dit d'ailleurs, il y a d'autres écoles associatives privées avec lesquelles nous travaillons, que nous soutenons, et peut-être vous faire remarquer qu'il y avait une partie de vos revendications dans la délibération qui vient d'être passée par Ghislaine Rodriguez avec les financements que nous accordons à Musique pour tous. Donc vous voyez que tout au long de la vie l'apprentissage de la musique, l'apprentissage d'un instrument – et pas que parce que d'ailleurs le conservatoire, ce n'est pas que la musique, c'est toutes les formes artistiques, c'est aussi le théâtre, le chant, la danse, etc. –, eh bien c'est une ambition que nous partageons et que nous aurons beaucoup de plaisir à continuer de développer.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

M. CHÂTEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation

Mme la MAIRE – Nous allons passer à la délibération 16, et avant de passer la parole à Olivier Chateau, je dois inviter Michel Cocotier et Aziliz Gouez à sortir. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci Madame la Maire. Une délibération donc consacrée au patrimoine avec d'abord l'approbation, la répartition dans le cadre du soutien aux associations qui œuvrent pour le soutien au patrimoine et la sauvegarde de notre patrimoine nantais. C'est suite au budget une enveloppe de 379 000 euros qui a été répartie, vous avez la répartition dans les tableaux annexes qui vous ont été transmis.

Ça me permet de souligner la qualité et l'engagement de ces 16 associations qui sont accompagnées dans leur fonctionnement. Je cite notamment Nantes renaissance, l'Union compagnonique, le Centre d'histoire du travail, le Centre généalogique de Loire-Atlantique que nous avons eu l'occasion de rencontrer il n'y a pas longtemps Madame la Maire, la Maison des hommes et des techniques, vous avez la liste des associations accompagnées et soutenues. Je cite Pro Arte Graphica pour le Musée de l'imprimerie et la qualité des expositions et des propositions culturelles qui sont faites.

Un deuxième volet dans cette délibération, c'est la répartition des aides pour le soutien aux programmes culturels de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions qui est organisée le 10 mai, tous les 10 mai. Pour le 10 mai prochain, un programme à nouveau très diversifié sur les différentes propositions de médiation, les différentes formes, un axe particulier qui est mis sur la mobilisation des jeunes avec notamment des projets qui sont menés avec des établissements scolaires pour les faire participer, reconnaissance de toutes les mémoires, une programmation qui a été établie avec les acteurs associatifs, et je les remercie vraiment du travail qui a été fait.

Je remercie mes collègues Mahaut Bertu et Alassane Guissé aussi pour le travail de sélection des projets. Nous y avons travaillé collectivement. Et souligner la dimension aussi quartiers. C'est vraiment une vraie inflexion qui va se voir d'autant plus cette année avec les participations d'un certain nombre d'acteurs et d'événements qui seront organisés à Nantes nord, Hauts Pavés Saint-Félix, à Doulon Bottière, aux Dervallières, Zola, Breil Barberie, dans le centre-ville et sur l'île de Nantes.

Donc on voit que l'événement ne se cantonne plus au seul centre-ville mais finalement se déploie sur l'ensemble de nos quartiers en permettant au plus grand nombre d'y participer. Donc c'est vraiment aussi l'objectif que l'on a avec cette organisation, cette journée du 10 mai, avec un programme qui s'étend sur plusieurs jours. L'enveloppe est d'un montant de 15 000 euros. Vous avez la répartition sur les 14 projets dans le tableau qui est joint.

Je vous signale également que sur ce 10 mai, notre grand témoin sera l'artiste camerounais Barthélémy Togo qui va venir exposer au château des ducs de Bretagne, au Musée d'histoire et qui va être, qui a accepté d'être en plus notre invité, notre grand témoin pendant cette programmation et cette journée du 10 mai. Donc on est ravis qu'il puisse être présent à Nantes avec nous.

Le point suivant concerne l'Institut d'histoire sociale CGT 44, l'IHS 44 qui travaille autour des héritages et de l'histoire du syndicalisme à Nantes, qui font un travail remarquable. Et là, il y a une proposition qui est faite autour de trois événements historiques : 1943 première année du Conseil national de la résistance, 1944 le droit de vote pour les citoyennes françaises, et 1945 la mise en œuvre du programme du Conseil national de la résistance. Autour de ces trois événements, l'IHS propose de réaliser des expositions, des publications, il y a des collectes de témoignages qui sont réalisées, et nous les accompagnons à hauteur de 1 700 euros dans leur projet. Vraiment un très beau projet que nous avons hâte de découvrir.

Un autre projet porté par le Centre d'histoire du travail en partenariat avec l'historien Samuel Guicheteau, sur un projet autour de la mémoire des dockers, avec notamment la publication à venir d'un livre intitulé *Dockers, une histoire nantaise, travailler et lutter sur les quais*, sur l'histoire des dockers du XVI^e au XX^e siècle. C'est un remarquable travail qui est en cours de recherche et qui sera ensuite présenté aux Nantaises et aux Nantais, et qui se traduira sous forme de publication. On accompagnera le projet à hauteur de 2 500 euros.

Sur le patrimoine industriel fluvial et maritime, nous avons plusieurs soutiens. Le soutien à l'amicale Super Constellation pour l'entretien et la valorisation de l'avion Super Constellation qui fêtera ses 70 ans cette année, le soutien à l'association La Cale 2 l'île, au Cercle de la belle plaisance pour le voilier Vezon, et puis un élément particulier sur le soutien à la fondation Belem pour un chantier. Voilà, vous en avez quelques images, c'est vraiment un chantier historique, un travail sur la coque puisque des parties importantes de la coque ont dû être changées avec l'usure naturelle, la coque perd en épaisseur et donc il devenait nécessaire d'intervenir. Le chantier a été réalisé à Saint-Nazaire.

Et la Ville accompagne à hauteur de 75 000 euros ce magnifique chantier particulièrement impressionnant. Ça va permettre au Belem d'être à nouveau certifié, de pouvoir reprendre sa navigation et puis de participer à des événements comme Débord de Loire au mois de fin mai début juin à Nantes, et puis de participer, je vous l'avais annoncé lors du dernier Conseil, aux Jeux olympiques avec le transport de la flamme olympique d'Athènes à Marseille. On sera fiers que le Belem, symbole de Nantes, puisse participer à ces Jeux.

Un point également sur la préservation et l'amélioration du patrimoine bâti avec notamment une enveloppe importante de 176 000 euros, avec une partie sur l'architecture remarquable de la cité des Hauts Pavés. C'est près de 21 copropriétés, 160 logements et 11 immeubles qui vont être accompagnés dans ce diagnostic qui va permettre à la fois de revenir sur la qualité de l'architecture de la reconstruction. C'est l'architecte Michel Roux-Spitz qui a travaillé, qui a conçu cette cité des Hauts Pavés, donc il y a un vrai travail qui est fait autour de cette cité, d'accompagnement, pour pouvoir envisager justement ce travail de restauration et d'amélioration de ce patrimoine urbain.

Les points suivants concernent l'enrichissement des collections des archives de Nantes avec l'acquisition de trois documents pour un montant de 1 500 euros, et puis l'acquisition de deux affiches : voilà, vous les avez à l'écran, une affiche illustrant la mi-carême en 1912 et une affiche sur les docks de l'Ouest, deux affiches pour un montant de 1 350 euros qui vont venir, voilà, à nouveau enrichir les collections de nos archives nantaises. Voilà, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Aurélien Boulé.

M. BOULÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, mes chers collègues, cette belle délibération portée par notre collègue Olivier Chateau le montre avec force : une ville est une matière vivante et complexe, constituée de multiples interstices mémoriels et de forces tectoniques qui la meuvent, qui forgent son identité et façonnent son avenir. La place de la mémoire ouvrière et de l'histoire sociale sont absolument centrales à Nantes. Elles sont intimement mêlées à sa singularité de grand port breton de fond d'estuaire, où les intérêts divergents de classes ont creusé de profondes inégalités, et où les luttes ont été nécessaires pour sortir des milliers de familles de la misère, à travers les siècles.

Le Centre d'histoire du travail, situé dans les ateliers et chantiers de Nantes, a depuis 1981 un rôle très important dans la nécessaire conservation et dans l'animation de ce patrimoine immatériel. La structure recueille et met en valeur les archives du monde du travail ouvrier et du monde paysan de Loire-Atlantique, et propose au public une bibliothèque spécialisée en histoire sociale. Alors je ne vais pas faire la liste ici, elle est très longue, mais on peut parler de féminisme, lutte des femmes ; organisations, institutions et mouvements internationaux ; conditions de vie et travail, réflexions sur les relations sociales dans l'entreprise ; sociologie... Les thématiques couvertes par le Centre sont donc très nombreuses.

Comme le disait notre collègue Olivier Chateau, dans cette délibération, il nous est proposé d'accorder une subvention à l'association pour lui permettre l'édition d'un ouvrage intitulé *Dockers, une histoire nantaise – des portefaix aux dockers : travailler et lutter sur les quais (XVI^e-XX^e siècles)*. Durant une longue période, je ne vais pas vous l'apprendre, mais avec Anvers ou Liverpool, par exemple, le port de Nantes fut une grande place de la mondialisation, en Europe. Comme le précisent l'auteur et les auteurs, Samuel Guicheteau, Manuella Royer et Christophe Patillon, « si plusieurs acteurs de l'activité maritime sont aujourd'hui bien connus, certains le sont beaucoup moins, en particulier les dockers. »

Mettre la lumière sur les dockers nantais, c'est ainsi l'occasion de dépeindre un univers passionnant, une organisation humaine où les us et coutumes ont perduré à travers les siècles, mais aussi un travail où la rudesse et la pénibilité n'avaient d'égale que la solidarité qui animait l'auto-organisation des dockers.

C'est aussi donner – à la lumière des luttes d'aujourd'hui – l'opportunité de mieux comprendre celles d'hier : la grève de 1907, par exemple, qui a vu les dockers s'unir aux charbonniers pour exiger la dignité, face à des contremaîtres brutaux et une précarité extrême ; ou encore la grève de 1929, qui a vu les 650 dockers à la journée nantais rejoints, pour la première fois, par la plupart des dockers au mois, pour obtenir une hausse de leur salaire, porté à 37 francs.

Alors pour finir, oui, dans cette période contemporaine, où l'on pensait il y a peu que la résignation avait balayé tout potentiel mouvement contestataire de masse, la relecture de notre histoire sociale nantaise nous rappelle – s'il en était besoin – que les luttes peuvent être victorieuses, que la colère sociale exprimée à travers la mobilisation syndicale peut balayer le mépris et la violence des puissants.

La sortie de cet ouvrage fin 2023 sera ainsi, je l'espère, une nouvelle pierre importante dans l'édification de notre mémoire populaire, commune, au service d'une meilleure compréhension des dynamiques sociales d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Tristan Riom.

M. RIOM, Adjoint – Alors je vais être sur du plus concret. Je voulais déjà saluer cette très belle intervention de mon collègue, moi je vais vous parler rénovation thermique parce que sur la cité des Hauts Pavés, on a quelque chose d'intéressant qui se passe. En fait, on a quand même un enjeu important et compliqué de croiser rénovation thermique et enjeux patrimoniaux. On ne peut pas isoler par l'extérieur avec des bottes de paille tous les bâtiments de Nantes, sinon j'aurais un petit problème avec Olivier Chateau et les services du patrimoine, donc il faut trouver des solutions.

Et ce que là on va faire avec un diagnostic patrimonial, ça va nous permettre de trouver des solutions et potentiellement d'avancer sur ce patrimoine nantais pour quand même aller vers de la rénovation thermique – puisqu'il ne faudrait pas qu'on ait des bâtiments qui soient beaux mais invivables.

Et donc, ce qu'on est en train de faire sur la cité des Hauts Pavés va je l'espère préfigurer un ensemble de bâtiments qu'on va arriver à rénover tout en conservant la qualité architecturale. Et aussi ça préfigure, je l'espère, à des dynamiques habitantes qui vont se multiplier dans le quartier et dans la ville puisqu'on a un collectif sur la cité des Hauts Pavés qui est très dynamique, et qui du coup profite de cette dynamique joyeuse pour aller vers des sujets ardu comme la rénovation thermique.

Donc voilà, il se passe des choses intéressantes, et multiplions ce genre de choses. Je vais vraiment remercier les équipes des services du patrimoine qui ont une attention particulière dans l'accompagnement, dans la vulgarisation de ces enjeux très compliqués, donc j'espère qu'on arrivera à faire de grandes choses sur la cité des Hauts Pavés. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Oui, je voudrais remercier Tristan Riom parce qu'effectivement, il faut engager ce genre de réflexions qui vont être nécessaires pour contrer les centaines de pneus qui brûlent dans la ville et les sacs-poubelle qu'on voit flotter dans la Loire. Et sur ces éléments, je ne vous ai pas entendu tout à l'heure donc je suis ravi de vous entendre enfin maintenant.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Sports – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme la MAIRE – Ali Rebouh, pour la délibération 5.

M. REBOUH, Adjoint – Alors, délibération 5. Avant peut-être, une petite introduction parce que j'aurai quatre délibérations à vous proposer qui vont permettre donc de vous montrer que le sport à Nantes a une place extrêmement importante et que l'objectif, c'est d'encourager la pratique sportive quel que soit, comme j'ai coutume de le dire, son âge, son lieu d'habitation, son statut social, son genre, son handicap, et à toute heure de la semaine bien évidemment.

Donc la première délibération concerne celle qu'on a traditionnellement l'habitude de vous présenter, c'est la deuxième répartition des subventions aux associations qui est décrite dans les tableaux qui vous sont proposés, avec des subventions d'investissement pour le Plan aviron, on y reviendra tout à l'heure, sur des manifestations handisport et sport adapté pour le Racing club nantais, des subventions pour des manifestations sportives, entre autres le We Ball 44 qui organise un tournoi de basket 5x5 sur les Machines de l'île, les Runners de la digue qui organisent un trial entre Nantes et Montaigu, des subventions liées à la fonction sociale du sport en lien avec les contrats de ville.

Donc on sait bien que le sport joue un rôle extrêmement prépondérant dans les quartiers politique de la ville, avec quelques exemples qui sont illustrés. Ça peut être du parkour avec l'association Art du déplacement Academy Nantes, ça peut être aussi du football avec le Sporting Club de Nantes qui organise et développe des activités autour du football, ça peut être aussi le cas de l'association Tous en mer qui propose des sorties en mer pour des jeunes publics des quartiers politique de la ville, ou le Clos Toreau qui propose lui aussi du Rugby à XIII, ou éventuellement Faites le mur.

Vous voyez, il y a une diversité d'actions sur l'ensemble des quartiers politique de la ville. On ne peut que s'en réjouir bien évidemment parce qu'on sait bien que le sport joue un rôle, comme je disais, bien plus large que parfois on pourrait l'entendre.

L'ensemble de cette délibération porte sur un montant de plus de 130 000 euros.

Mme la MAIRE – Merci. Pas de demande d'intervention ?

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Sports – Plan Cité Foot VI 2022/2026 – Convention d'objectifs – Approbation

Mme la MAIRE – Ali Rebouh, pour la délibération 6.

M. REBOUH, Adjoint – Délibération 6, il s'agit d'un des trois plans que j'aurai l'occasion de vous présenter aujourd'hui. Il s'agit du Plan cité foot, sans doute le plan le plus populaire, j'avais presque envie de dire, des trois plans que j'aurai l'occasion de vous proposer.

Pourquoi ? Parce qu'on sait que le foot à Nantes est une affaire particulière. On sait que le foot est le sport, la discipline la plus fédératrice, qui est en capacité d'accueillir tous types de publics, quel que soit son quartier comme je l'ai dit tout à l'heure, quelle que soit sa classe sociale, et c'est le sport qui attire le plus de licenciés à Nantes. On en dénombre quasiment 6 000 sur Nantes, donc, qui est le fruit aussi à la fois de ces disciplines, qui est atypique, mais aussi le fruit des clubs, des 16 clubs signataires de ce plan qui œuvrent au quotidien. Et le mot « œuvrer » n'est pas faible.

Il faut voir, lorsqu'on a pu se déplacer avec Madame le Maire il y a 15 jours, rendre visite au club de la Saint-Yves, tout l'engouement qu'il pouvait y avoir autour du club, autour des éducateurs, autour des dirigeants, autour des enfants, autour des familles, et je tiens vraiment par le biais de cette délibération à rendre hommage à ces 16 clubs qui couvrent l'intégralité de cette ville et qui permettent à plus de 6 000 licenciés de pouvoir pratiquer ce sport dans des conditions pratiques qui se sont largement améliorées. On allait il y a 15 jours inaugurer un terrain synthétique dernière génération qui permet donc de pouvoir répondre aux qualités de pratique.

Alors, ce plan est construit aussi avec le monde du football, les instances du football, que ce soit la Ligue du football ou le District de football. Ce plan a pour vocation de structurer les clubs. On a vu que ces clubs se sont structurés au fil des années avec des éducateurs qui sont formés, avec des bénévoles aussi qui sont formés, avec aussi de l'accueil de différents publics, je pense surtout au public féminin. J'avais eu l'occasion de vous présenter une délibération où on votait un terrain nantais sur la Marrière pour la pratique féminine exclusivement, et aussi des actions concrètes, concevoir le club comme un vecteur de cohésion sociale et ainsi renforcer l'accès à la pratique du foot pour toutes et tous – le mot « toutes » est important –, et poursuivre cette démarche de structuration associative et améliorer la cohésion interclub.

Ce plan aussi permet aux clubs de pouvoir travailler ensemble, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant. Moi-même j'avais été président de club et je peux vous dire que parfois, entre clubs voisins on avait parfois (alors je ne dis pas moi parce que moi j'invitais tout le monde), parfois l'habitude de ne pas inviter le club voisin. Donc on voit bien que ce plan aussi permet de renforcer les collaborations et surtout les ententes, mais aussi de soutenir les clubs sur des sujets qu'il nous faut prendre en compte. Je pense aux incivilités qu'il peut y avoir autour du terrain, parfois liées hélas par le biais de certains parents qui sont parfois un peu trop passionnés, donc on travaille avec les services de l'État.

Donc vous voyez : ce plan a vocation à définir des actions très concrètes et pouvoir se décliner sur nos terrains de jeu. Donc voilà Madame le Maire, je suis extrêmement heureux et fier de pouvoir présenter ce plan. Il y a un engagement financier de 116 000 euros.

Mme la MAIRE – Merci. Thibault Guiné.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, le foot occupe une place singulière dans notre ville. Le FC Nantes n'y est bien sûr pas étranger. Il fait partie de ces grands clubs français qui réunissent à chaque match des stades comblés de supporters et de supportrices nourris par une passion commune. Son parcours en Coupe de France l'année dernière – espérons que ça se reproduise cette année –, de même que son épopée européenne et la réception de la Juventus, ont une nouvelle fois montré la ferveur des Nantaises et des Nantais.

Mais à côté de ces professionnels et des grandes scènes de liesse, à côté de ce rôle de supporters qu'incarnent de très nombreux Nantaises et Nantais, nous ne devons pas oublier que notre ville compte surtout des milliers de pratiquantes et pratiquants. C'est bien le sens de ce Plan cité foot : accompagner ces milliers de licenciés, jeunes comme moins jeunes, qui pratiquent ce sport sur notre commune notamment dans les quartiers populaires. Ce plan permet à notre Ville de bénéficier d'un maillage important de clubs qui participent à structurer la vie de notre cité.

En particulier je voudrais insister sur le premier volet de ce plan : le club comme vecteur de cohésion sociale. En effet, pour beaucoup d'habitantes et d'habitants et notamment les plus jeunes, le club de foot représente un premier engagement citoyen. S'impliquer dans un club, dans les relations sociales qu'il implique, dans une identité collective, est une manière de construire ensemble, et pour beaucoup de jeunes de faire un premier pas vers l'autonomie et l'émancipation. Enfin, avec ce plan comme avec les plans Nantes parasport et Nantes nautisme qui vont être présentés dans un instant, c'est bien l'accès au sport pour toutes et tous que nous facilitons.

Enjeu de cohésion sociale, de citoyenneté, de solidarité ou encore de santé et de loisirs, le sport est au cœur de l'action de la ville de Nantes. Nous nous en réjouissons. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjoint – Oui, merci Madame le Maire. Juste quelques mots sur cette délibération que vient de présenter Ali Rebouh avec beaucoup de passion et beaucoup d'engagement, parce que la question évidemment de la proximité, d'être au plus près des personnes, est essentielle pour nous, et en particulier le vecteur sport est un bon moyen aussi de pouvoir faciliter l'accès à la citoyenneté, et évidemment l'épanouissement d'un grand nombre de nos enfants et nos jeunes sur les territoires.

Je rappelle que ce sixième plan, qui est bienvenu aujourd'hui, était une bonne nouvelle pour la ville et en particulier pour nos quartiers populaires. C'est un plan qui, comme les précédents, évidemment, va porter, va accompagner l'ensemble des bénévoles qui interviennent sur nos territoires.

Et ne l'oublions pas : le foot reste dans nos quartiers un enjeu extrêmement fort, et qu'un licencié sur deux en fait pratique le foot dans nos quartiers, dans nos quartiers populaires.

L'accès au sport pour tous et pour toutes est évidemment primordial, et au-delà des difficultés que nous pouvons connaître aujourd'hui, il y a une véritable énergie associative forte des habitants et des habitantes qui s'engagent, ça a été rappelé à l'instant, des jeunes motivés, mais aussi des moins jeunes, qui accompagnent nos enfants et nos jeunes sur ces clubs, et il me semble important pour la Ville de Nantes de continuer à les soutenir et les accompagner dans leur démarche de développement, de formation et de féminisation.

Parce que ça, c'est aussi un enjeu important, le fait que la pratique du foot féminin se développe de manière extrêmement importante, puisque c'est une augmentation de plus de 35 % depuis 2018, et il faut que l'on accentue cet aspect-là évidemment de la pratique sportive et du foot en particulier. Et en tous les cas, cela prouve que nos efforts payent.

Ce Plan cité foot me donne également l'occasion, en tant qu'adjointe de quartier, de féliciter à nouveau la JSCB Bellevue qui pour la première fois de son histoire s'est hissée jusqu'au huitième tour de la Coupe de France en novembre dernier. Et ce faisant, même, permettant à ce club de faire rayonner le foot des quartiers populaires. Vous voyez : il se passe aussi de très très belles choses sur nos quartiers et qui méritent d'être valorisées.

Et puis Ali m'a un peu volé mon petit point sur l'Espérance Saint-Yves et l'inauguration que Madame le Maire a réalisée le 18 mars dernier. Je pense que c'est une étape importante à la fois pour le club mais à la fois pour les quartiers et à la fois pour l'engagement que l'on a dans le domaine sportif, puisque c'est un club qui entretient à la fois la mixité des publics, qui est ouvert au public les plus éloignés du sport, et que l'inauguration de ce nouveau terrain nouvelle génération et des nouvelles infrastructures, Madame le Maire, en tous les cas a permis de voir combien c'était attendu et combien les personnes vont pouvoir l'utiliser le plus quotidiennement possible, et qu'à cette occasion d'ailleurs, la coupe de France, Ali s'était beaucoup battu pour que la coupe de France puisse être présente également à ce club, à cette inauguration. Et quand on voyait la joie de ces gamins à se passer la coupe et à pouvoir au moins être émerveillés et pouvoir se projeter, en tous les cas ça donnait du baume au cœur.

Et puis à quelques jours évidemment du prochain match de la Coupe de France là, jeudi je crois, mercredi, oui, mercredi, Nantes / FC Lyon, j'espère en tous les cas que Nantes se hissera pour la deuxième année consécutive pour cette finale de la Coupe de France. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Juste quelques mots avant de mettre au point cette... pardon, Madame Garnier. Allez-y, je vous en prie.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Oui, merci Madame la Maire. Abbassia, Nantes/Lyon mercredi 21 heures 10, match au sommet sans doute, que vous suivrez, je n'en doute pas, ainsi qu'un certain nombre d'entre nous ici.

Non, juste un mot parce qu'on vous a alertés il y a déjà de longue date pour ceux qui siégeaient sous le précédent mandat, sur la question des terrains synthétiques – vous vous en rappelez sans doute, je salue Ali Rebouh, on ne s'est pas encore croisés – qui génèrent un certain nombre de questions de brûlures sur les jambes des enfants et aussi qui semble-t-il exhalent des vapeurs plus ou moins toxiques.

La réglementation européenne, me semble-t-il, va interdire la construction de nouveaux terrains synthétiques en pneus broyés à partir de 2025 et leur utilisation à partir de 2030. Alors la Ville... comme disait Gildas Salaün, il y a aussi beaucoup de choses intéressantes qui se font à Nantes, et des choses qui vont bien. La Ville a investi très tôt et de fait se retrouve concernée par cette problématique, ce

qui est différent de celles qui ont attendu et qui sont passées directement à la deuxième génération noyaux d'olive et autres lièges, plus *safe* pour la santé des petits Nantais.

Donc c'était simplement pour savoir comment, combien de terrains sont concernés et comment vous envisagez d'investir pour remplacer au fur et à mesure ces terrains en pneus broyés.

Mme la MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Je vais répondre aisément, puis j'aurai une pensée bien chaleureuse avec ma collègue Catherine Bassani : c'est vrai que c'est des échanges qu'on a pu avoir tout le long du précédent mandat. On a réussi à trouver, en effet, je ne peux pas dire un terrain d'accord parce qu'ensuite il faut aussi que chacun puisse écouter, prendre en considération des problématiques, mais en tous les cas depuis 2020 toutes les nouvelles créations utilisent ce qu'on appelle du remplissage naturel, soit par exemple du liège comme ç'a été le cas à l'Éraudière ou au stade de la Roche, ou soit du noix d'olive, ça c'est le cas de la Saint-Yves.

Et ceux qui vont être réhabilités, par exemple on en a trois ou quatre qui vont être réhabilités cet été je pense, Basses-Landes, Saint-Médard-de-Doulon qui va être refait suite à des problématiques qu'on a eues sur ce terrain-là, il y aura aussi la Saint-Pierre qui va réhabiliter son terrain aussi, et j'en ai oublié un quatrième qui est la Marrière bien évidemment, le stade qui sera dédié aux filles, tous ces terrains-là utiliseront le nouveau procédé.

Et ensuite, dans notre programmation pluriannuelle d'investissement, on a en effet programmé tout le changement des autres terrains. Il y en a 16 sur Nantes, l'été prochain il y en aura six déjà qui seront sur une nouvelle typologie. Et d'ici 2030 les 12 autres seront changés. Voilà ce que je pouvais dire, Madame Garnier, si ça peut vous rassurer bien évidemment.

Mme la MAIRE – Merci. Juste quelques mots avant de mettre aux voix cette délibération parce que je crois que cette délibération, comme globalement les délibérations sport d'aujourd'hui, illustre assez bien l'alliance que nous cherchons entre les grands projets qui font rêver, qui font vibrer, qui font rayonner, et les projets du quotidien qui changent la vie des habitantes et des habitants.

Derrière les grands projets, je mets à la fois les grands événements qui rassemblent, c'est vrai pour le sport avec demain la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques, c'est vrai en matière de culture par exemple avec Royal de luxe en septembre dont nous nous réjouissons collectivement, ça c'est la part grands événements.

Les grands projets, et je m'en réjouis, ne manquent pas à Nantes. Je rappelle qu'on a par exemple le plus grand projet de santé du pays aujourd'hui avec le CHU et le quartier hospitalo-universitaire, qu'on aura un des plus grands projets culturels avec la Cité des imaginaires et le musée Jules Verne au moment du bicentenaire de la naissance de Jules Verne. Ce n'est pas rien, dans ce que ça dit et ce que ça raconte.

Mais pour moi, ça a autant d'importance, autant de sens et autant de valeur de porter ces grands projets que de porter les projets du quotidien. Et je le dis parce qu'Ali Rebouh comme Abbassia Hakem ont fait référence à cette inauguration que nous avons partagée ensemble. Elle comme de nombreuses autres montre à quel point le choix qui est le nôtre avec mon équipe de revendiquer ces projets du quotidien, de revendiquer ces actions de proximité, de revendiquer peut-être ce qui clique moins, ce qui est moins exubérant mais ce qui est déterminant dans la vie de chacune et de chacun, ça compte.

Je voudrais ici partager le témoignage d'une maman, d'une mère de famille qui était là samedi, qui élève seule ses trois garçons, elle se reconnaîtra peut-être, et qui me disait pour elle à quel point l'action menée par le club de foot, les échanges qu'elle a eus avec les éducateurs y compris à certains moments pas simples de sa vie, ont été totalement déterminants.

À travers ce témoignage, je veux dire aux acteurs sportifs que je sais que nous savons, au-delà du rôle sportif, le rôle éducatif qu'ils jouent. Parce que nos enfants, quand ils vont sur un terrain, sur un bassin, peu importe que ce soit du foot, du hand, du basket, du volley ou quoi que ce soit, non seulement ils apprennent du sport évidemment, mais ils apprennent à respecter les autres, ils apprennent à respecter l'arbitre, ils apprennent à prendre des initiatives, ils apprennent à faire preuve de solidarité, et à travers ce plan c'est aussi la reconnaissance de la dimension citoyenne éducative qui est ici reconnue.

Et je veux le dire parce qu'il faut imaginer ce que ça demande d'engagement, y compris après le COVID. Ne croyez pas que tout a été effacé. Ne croyez pas que les clubs ne sont pas confrontés à des problématiques en termes de bénévolat. Je crois qu'on n'a pas tiré toutes les leçons de la société post-COVID. Donc je veux à travers cette délibération dire à celles et ceux qui s'engagent bénévolement la reconnaissance de la Ville, et que c'est pour ça que ça a du sens pour nous de s'engager sur des délibérations de cette nature.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Sports – Plan Nantes Parasport – Convention d'objectifs 2023-2026 – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 7, on parlait de sens, on est là totalement dedans. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – On est là totalement dedans. J'aurai l'honneur de présenter cette délibération avec ma collègue Émilie Bourdon qui porte ce plan vraiment avec beaucoup de conviction et d'engagement. On parle de sens, on peut aussi parler de fierté parce que c'est vrai qu'il y a des plans sur lesquels on peut être extrêmement fiers.

Lorsqu'on parle du sport pour tous, on veut que ça ne soit pas que des mots parce que souvent on est dans des grands discours, mais parfois il faut aussi traduire ces discours en actes. Et là, on est vraiment sur des actes qui sont extrêmement concrets.

Émilie vous présentera un peu les résultats mais quand je vois qu'aujourd'hui on a plus de 26 clubs qui sont engagés, ce qui représente une augmentation de 17 clubs par rapport au début de ce plan, lorsque je vois qu'on a 32 disciplines, on a multiplié par deux ce nombre de disciplines, et je vois qu'entre 2019 et 2022 c'est quasiment 4 000 usagers recensés à la fois dans les dons, à la fois dans les

associations sportives mais aussi dans nos équipements, je pense particulièrement aux piscines et au centre nautique nantais, on voit bien que là, on n'est pas que dans des mots.

Et pour ceci, il a fallu avoir une volonté politique très forte, mais aussi mettre des moyens, parce que c'est vrai que quand vous allez dans un gymnase qui n'était pas accessible, qu'il faut le rendre accessible, je peux vous dire que c'est des moyens qui sont colossaux, mais sur lesquels on assume pleinement le fait de les avoir mis. Et donc voilà.

Moi je suis extrêmement fier, et lorsque je vais sur ce genre de manifestations qui sont organisées, j'ai toujours un peu d'émotion parce qu'on voit que pour des personnes, ça leur permet de les sortir de leur quotidien et ça leur permet aussi de vivre des émotions que seul le sport peut donner. Donc Émilie, je te laisse la parole.

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci Madame la Maire. Merci Ali Rebouh pour cette introduction encore une fois pleine de passion et qui rappelle les ambitions de la Ville de Nantes.

Donc j'ai le plaisir de pouvoir aller un petit peu plus loin dans la présentation de ce plan Nantes parasport et donc de son objectif corollaire qui court de 2023 à 2026. Ce plan, c'est bien un véritable outil volontariste pour renforcer l'égalité des conditions d'accès et de pratique des activités sportives en situation de handicap. Mais bien sûr, ce plan il se fait bien en complément, finalement en double ambition avec la programmation tout aussi ambitieuse de mise en accessibilité des équipements sportifs, Ali en a dit un mot.

C'est bien aussi cet engagement de pouvoir permettre forcément aux clubs et aux sections handisport et sport adapté de pouvoir pratiquer sur notre territoire, mais bien aussi de pouvoir permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder aussi à des propositions sportives et de pouvoir aussi être tout autant pratiquant que public.

Ce Plan parasport, il est bien sûr cosigné par beaucoup d'acteurs. Il le sera avec les différentes associations partenaires, avec bien sûr les fédérations sportives à tout échelon, qu'elles soient régionales, départementales et locales, et bien sûr de notre partenaire central qui est l'Office municipal des sports, qui œuvre avec nous pour rendre toujours la pratique sportive la plus inclusive possible.

Le plan, il change de nom. Anciennement, on était sur un Plan handisport et sport adapté, maintenant nous sommes sur un plan dénommé Nantes parasport. Le choix de pouvoir choisir ce nouveau terme, il vient déjà de changement on va dire de pratiques dans les différentes instances sportives de reconnaître la dimension parasport, et puis ça permet aussi d'inclure d'autres disciplines sportives parce que bien sûr les disciplines handisport et sport adapté sont évidemment centrales, mais il y a évidemment d'autres disciplines qui émergent.

Je pense notamment au baskIN, c'est une discipline qu'on dit désormais inclusive, des disciplines mixtes qui permettent à des hommes, des femmes, des personnes qui sont en situation de handicap, des personnes qui ne sont pas en situation de handicap, de tout âge, de tout niveau de pratique, de pouvoir jouer ensemble. Et je me permets cette anecdote et cette mention de cette discipline sportive parce que je l'ai appris il y a peu : le baskIN, au niveau de la France, est né à Nantes. Donc on a cette double responsabilité, cette double fierté aussi de permettre à ces disciplines de pouvoir émerger et pratiquer dans des bonnes conditions.

La démarche de ce plan, elle est tout aussi claire : de pouvoir pérenniser l'offre sportive des associations sportives spécialisées et des sections sportives de clubs omnisports, de pouvoir améliorer les conditions de prise en charge par les clubs des usagers sportifs en situation de handicap, et bien sûr d'élargir les pratiques, les disciplines qui y sont représentées, faire en sorte que toutes et tous puissent y trouver son compte sur le territoire.

Ali a pu représenter les différents chiffres-clés. Ils sont importants parce qu'au-delà de cette question de 26 clubs engagés dont neuf nouveaux, de ces 39 disciplines et de ces presque 4 000 usagers recensés, il s'agit bien sûr des Nantaises et des Nantais qui trouvent une finalité derrière, trouvent des espaces pour pratiquer, et puis bien sûr de trouver ces mêmes engagements que le sport apporte à toutes et tous, ces mêmes vecteurs que sont les accès citoyenneté renforcés, forcément les accès de convivialité, des accès de sport santé parfois aussi.

Pour faire évoluer toujours ce plan et le rendre toujours de plus en plus efficient avec nos acteurs associatifs sportifs, un séminaire de coconstruction a pu être mené pour aussi faire état de bilans et de perspectives justement d'évolution de notre plan, et ce plan, il est toujours aussi actif sur plusieurs grands axes, notamment la question de la formation, d'accompagner les clubs pour pouvoir financer les formations auprès de leurs encadrants, que ce soit au niveau de l'accueil ou bien sûr de l'encadrement sportif, et d'avoir les qualifications nécessaires en termes de handisport et sport adapté.

Donc là-dessus une augmentation de l'aide à l'accès aux formations, une aide pécuniaire pour pouvoir former les encadrants, bien sûr une question d'investissement qui est centrale, pouvoir faciliter l'acquisition de matériel sportif adapté et notamment avec des matériaux qui peuvent être parfois très lourds en cours quand on a des fauteuils pour certaines pratiques sportives qui sont très très onéreuses, on a besoin de permettre aux clubs de pouvoir les acheter, surtout quand des pièces doivent être renouvelées très fréquemment.

Également une pérennisation, je le disais, des projets sportifs avec une aide allant de 1 500 euros pour les activités sportives – qu'elles soient handisport, sport adapté et bien sûr discipline inclusive –, avec notamment aussi des aides plus spécifiques quand il y a des interventions spécifiques avec des publics scolaires et des publics venant d'établissements médico-sociaux.

Et puis des aides bien sûr renouvelées autour des manifestations puisqu'il y a besoin aussi d'organiser des tournois, il y a besoin d'organiser des temps de rencontre aussi à plusieurs échelles et notamment à Nantes. Alors bien sûr il y a les échelons locaux, les échelons départementaux et régionaux qui ont été accentués pour faire en sorte qu'il y ait un accompagnement financier pour permettre d'avoir ces tournois départementaux et régionaux, et des aides bien sûr au national pour donner parfois des ambitions avec des échelons un peu plus importants à certains événements de promotion des sports, handisport et sport adapté et parasport plus généralement.

Et puis bien sûr, ce plan il nous engage à pouvoir poursuivre des axes de promotion et de communication, donc à la suite de ce plan un nouvel outil de communication pour présenter les différents clubs partenaires doit être mis en place pour pouvoir irriguer aussi nos différents partenaires et nos différents services de la ville pour toujours promouvoir davantage les disciplines par rapport au sport sur notre territoire.

Et puis je finirai quand même par l'aspect financier. Ce plan, il est à la hauteur de 50 000 euros qui est versé pour chaque année de ce plan. Donc 50 000 euros pour l'année 2023 qui sont bien sûr en dehors des subventions sportives donc qui sont attribuées dans le cadre de l'Office municipal du sport.

Et je me permettrai juste une dernière parenthèse parce que ce travail, il est évidemment mené de concert alors bien évidemment avec Ali Rebouh que je remercie pour son engagement en parallèle, mais aussi avec des services qui se sont extrêmement engagés justement sur ces travaux de construction et d'aller chercher justement ces clubs qu'on n'avait pas forcément identifiés en étant signataires du plan et de pouvoir les faire entrer parce que c'était un long travail d'identification et de présentation des enjeux du plan.

Je voudrais tout particulièrement remercier un agent qui est Emmanuel Lelore, qui ne travaille plus au service des sports désormais, je crois qu'il a rejoint les services de Ghislaine au niveau de l'éducation. Tant mieux pour toi finalement Ghislaine, tu récupères un élément très très important, mais je voudrais saluer cet engagement-là parce qu'il a, il m'a épaulée dans ce travail de construction, et puis celui de Frédéric Guillo et d'Éric Bouquin à la direction des sports puisque ce travail, il est bien fait évidemment de concert avec des services qui sont évidemment très très impliqués et évidemment tout aussi ambitieux que les politiques que nous menons.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix. Pardon, Mahaut Bertu.

Mme Bertu, Adjointe – Merci. À Nantes, on pense la ville à travers le prisme de l'égalité. C'est essentiel pour chaque membre de notre équipe, que chaque Nantaise et chaque Nantais puisse avoir accès aux mêmes droits, aux mêmes opportunités, à la même qualité de vie, et c'est dans cette logique à 360 degrés qu'on a l'ambition de permettre un égal accès à toutes et tous à la pratique sportive. C'est une de nos priorités pour Nantes, c'est un des axes forts de la politique sportive qu'Ali Rebouh et Émilie Bourdon viennent de présenter.

Mes collègues l'ont dit avec force dans cette délibération comme dans la délibération précédente qui était en direction plus précisément des habitants et des habitants des quartiers populaires, et je le redis avec la même force, et la même conviction. Le Plan cité foot et le Plan parasport, c'est deux angles différents mais une ambition commune : être aux côtés des clubs en faveur du sport pour toutes et tous, avec notamment comme axe le renforcement de la pratique féminine et une action en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Avec ici, pour ce qui concerne cette délibération, l'accès au sport des personnes en situation de handicap, nous aurons demain un éventail encore plus fort de disciplines et des possibilités encore plus grandes de pratiques sportives adaptées à toutes les formes de handicap et avec des pratiques mixtes, comme vient de le préciser Émilie Bourdon, avec l'état d'esprit qui nous caractérise, chère Marie-Annick, dans notre engagement en faveur de l'accessibilité universelle. C'est une très belle délibération pour le sport et pour l'égalité que je suis ravie, aux côtés de mes collègues NCSE, de défendre et de voter. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Sports – Convention Pluriannuelle d'objectifs Nantes Nautisme 2023-2024 – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 8, Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Donc il s'agit de vous présenter les troisièmes plans, les Plans nautiques, c'est pour information, c'est le premier plan qui avait été signé à Nantes donc c'est les Plans nautiques qui avaient bénéficié de cette structuration.

Alors peut-être un petit bilan. Ce que ça a permis, c'est le maintien à niveau des flottes des clubs puisqu'on voit bien que ces flottes ont un coût extrêmement élevé, la pérennisation des emplois, la structuration des clubs et de leur activité bien évidemment, et aussi des résultats extrêmement forts à l'échelle nationale. On avait quand même deux clubs qui sont régulièrement sur le podium des championnats de France. Je pense particulièrement au Sport nautique de l'Ouest qui se situe sur Carquefou et aussi sur Nantes, et c'est un club de voile ; le CAN qui est le Cercle d'aviron nantais qui a été pendant 10 ans champion de France et qui est toujours sur le podium. Des sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, on en a huit actuellement, la voile et l'aviron se situent aussi dans les 10 premières disciplines sportives nantaises, et le nombre croissant d'événements nationaux et internationaux organisés par ces clubs sur les bords de l'Erdre.

Le nouveau plan a vocation à bien évidemment poursuivre les différentes actions qui ont été faites durant les précédents plans, mais aussi avec des orientations nouvelles. Je pense par exemple au développement du sport santé. On voit bien que le sport santé est un sujet extrêmement d'actualité et extrêmement fort, de la transition aussi écologique, travailler sur la question des tris des déchets entre autres avec eux, mais aussi sur des publics un peu plus précaires puisqu'on voit bien que la voile n'est pas le sport le plus populaire comme le football par exemple, donc c'est aller chercher aussi d'autres publics plus précaires mais aussi de travailler avec les scolaires comme ils ont d'ailleurs l'habitude de le faire.

Donc voilà, ce plan se traduit par un montant financier assez fort, avec plus de 480 000 euros de subventions, 420 000 euros en fonctionnement et 60 000 euros en investissement. Voilà, Madame, le dernier plan.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n°17, intitulé :

Petite enfance – Refonte du processus d'attribution des places en crèches – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 17, Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci Madame la Maire. La délibération qui vous est présentée donne à voir la nouvelle étape dans laquelle nous nous inscrivons dans la refonte du process d'attribution des places en crèche à la ville de Nantes. Ce programme, ce projet de refonte, il a été guidé très largement par les recommandations et les principes inscrits dans la Charte de qualité d'accueil du jeune enfant à Nantes, adoptée en 2018 par la Ville de Nantes, et puis un projet aussi de refonte et des actions qui sont aussi guidées par l'observation de l'offre de places en crèche, de la demande, et aussi des usages des familles nantaises.

Déjà l'année dernière, une première étape avait été passée avec notamment l'harmonisation des horaires de nos crèches municipales pour faciliter pour les familles finalement le choix entre différentes options de crèches au moment de la demande, pour ne pas être impactées par des horaires différenciés.

Cette année, c'est une nouvelle étape avec trois volets qui vous sont présentés dans la délibération.

Un premier volet où nous allons passer en 2023 à une procédure de demande unique. Il y avait jusque-là et il y a toujours le guichet unique par lequel les familles peuvent faire leur demande, des demandes qui sont visibles pour les crèches associatives et les crèches municipales, ensuite pour faire l'instruction des demandes de places en crèche ; mais jusque-là, les demandes qui étaient, qui passaient par ce guichet unique concernaient les demandes d'accueil qu'on dit « régulier », c'est-à-dire entre trois et cinq jours fixes par semaine.

Et là, en 2023, l'objectif c'est de pouvoir aussi faire remonter dans cette unique procédure et ce guichet unique les demandes pour des temps d'accueil plus réduits et plus occasionnels, qui jusque-là étaient instruits par un outil par ailleurs.

Et donc l'idée, c'est de pouvoir homogénéiser, faciliter la vie des familles et qu'il n'y ait qu'une porte d'entrée, le guichet unique, qui je le rappelle prends plusieurs formes : un e-service pour faire les demandes en ligne ; mais aussi des personnes en chair et en os à travers les animatrices de nos relais accueil petite enfance que je tiens à saluer particulièrement également pour leur travail, cinq relais à l'échelle de la ville qui peuvent accompagner les familles et donc recevoir leurs demandes ; et puis toujours par voie postale.

C'est un enjeu d'accompagner les familles, y compris celles qui sont bien sûr en fracture numérique. Donc maintenant une seule procédure et des demandes qui seront visibles pour l'ensemble des crèches municipales et partenaires du guichet unique.

Un deuxième volet aussi, toujours avec l'enjeu de renforcer la lisibilité, la qualité de l'information aux familles, la mise en place pour nos crèches municipales de modalités de contrats plus lisibles qu'elles ne pouvaient l'être auparavant.

Et donc deux modalités de contrats différents : un qu'on appelle le contrat temps complet ou partiel d'activité, et qui est donc étayé sur la transmission de justificatifs d'activité par les familles, c'est un contrat qui couvrira l'ensemble de l'année scolaire ; et puis par ailleurs un contrat qu'on a appelé le contrat Jour +, qui est un contrat qui permet à des familles en démarche d'insertion professionnelle ou des familles qui cherchent un temps de socialisation en accueil collectif pour leur enfant de pouvoir bénéficier d'un jour ou de deux demi-journées par semaine avec des temps complémentaires qui pourront être proposés sous réserve de places disponibles, complémentaires des places disponibles qui se libèrent.

Les temps complémentaires, c'est par exemple vous avez un enfant qui part avec sa famille en vacances pendant une semaine, eh bien précisément ces jours-là pourront être attribués en temps complémentaire à des familles qui fréquentent déjà la crèche et qui auraient besoin, voilà, de temps supplémentaire à partager finalement entre les familles de ces fameux contrats Jour +.

Un troisième volet aussi puisque jusque-là nos crèches municipales étaient organisées avec des unités de 20 enfants, des unités qui d'un côté relevaient de l'accueil dit fameux « temps complet partiel » que je viens d'évoquer – pour le dire comme ça, l'accueil régulier –, puis d'autres unités avec du temps plus occasionnel, et encore d'autres unités avec de l'accueil d'urgence.

L'objectif là, c'est de faire dans ces unités, de pouvoir accueillir les enfants qui relèvent de toutes les modalités d'accueil et de tous les temps d'accueil avec un double objectif : eh bien favoriser la mixité au sein des unités directement de nos crèches, et puis bien sûr aussi permettre et faciliter la continuité d'accueil lorsqu'un enfant, sa famille change, sa situation évolue. Par exemple une famille qui retrouve une activité professionnelle, eh bien que voilà, sous couvert toujours bien sûr des places disponibles, nous puissions lui proposer d'augmenter le temps d'accueil directement dans l'unité et permettre ainsi à l'enfant de ne pas changer de groupe et de rester finalement avec les adultes qui l'accompagnent déjà, et puis avec les autres enfants qu'il a l'habitude de fréquenter dans la crèche.

Voilà pour les trois modalités 2023 d'évolution. Ces évolutions, on va les poursuivre dans le cadre... le process de refonte d'attribution des places en crèche n'est pas terminé. Il y aura des nouvelles étapes jusqu'en 2026. C'est un travail qu'on mène avec nos partenaires associatifs, les crèches associatives de Nantes que là aussi je tiens chaleureusement et très sincèrement à saluer à la fois pour l'accueil au quotidien qu'elles font pour les familles nantaises, mais bien sûr aussi pour le travail partenarial que nous menons ensemble.

Toutes les nouvelles modalités pour ce qui concerne les crèches municipales que je viens d'évoquer, elles seront transcrites dans le règlement de fonctionnement qu'on vous proposera, qu'on soumettra au vote traditionnellement pour ce document au mois de juin 2023, et puis ces modalités, elles seront efficaces, elles seront mises en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2023.

Mme la MAIRE – Merci. Laurence Brosseau.

Mme BROSSEAU, Conseillère municipale – Madame la Maire, chers collègues, notre municipalité développe depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en faveur de l'accueil de la petite enfance pour répondre aux besoins de garde des familles avec des réponses les plus diverses possible pour s'adapter à l'ensemble des besoins de l'ensemble des familles et offrir à nos tout-petits Nantais les meilleures conditions possibles pour leur développement et l'environnement le plus favorable à leur épanouissement.

Hélène l'a rappelé : cette exigence qualitative et quantitative s'est traduite par l'adoption de la Charte de la petite enfance à laquelle adhèrent tous les partenaires de notre politique publique. Aujourd'hui, alors que nous avons créé ou permis l'ouverture de centaines de places supplémentaires d'accueil collectif plébiscité par les familles, fait face à une crise de recrutement. Par ailleurs, les demandes et les besoins des familles sont de plus en plus variés et multiples. L'accueil des tout-petits doit donc s'adapter en permanence à ce contexte en constante évolution et notamment aux enjeux économiques et sociaux auxquels les familles sont confrontées dans leur recherche d'un accueil adapté à leur situation, presque sur mesure.

Les règles d'attribution doivent donc évoluer elles aussi et l'offre de services tant municipale qu'associative doit être toujours plus lisible et accessible à toutes et tous. L'objectif est de pouvoir répondre au plus grand nombre et au plus près du besoin en ayant une attention particulière à la mixité sociale des familles. Cette révision de nos critères et modes d'attribution permettrait de toujours mieux répondre à une demande multiforme ne pouvant plus se satisfaire aujourd'hui des modèles d'hier. Cette évolution est nécessaire et c'est sa mise en œuvre en concertation avec les usagers en transparence qui permettra, j'en suis convaincue, la poursuite de nos objectifs sociaux et éducatifs.

Le groupe NCSE votera naturellement cette délibération. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci Madame la Maire. Alors je note l'envie d'appliquer des nouvelles modalités et j'espère que l'évolution du système actuel apportera de la clarté, de la facilité pour les familles nantaises, et que nous ne tomberons pas dans le risque d'un Parcoursup de la crèche. Espérons aussi qu'un jour on connaîtra le détail des critères d'attribution de places en crèche que nous demandons depuis bien longtemps.

Alors, cette délibération me rappelle également les promesses de campagne qui étaient encourageantes à la dernière campagne pour les municipales. Vous disiez vouloir 600 nouvelles places en centres de loisirs, 700 nouvelles places d'accueil petite enfance, et un compte famille unique pour faciliter le tout.

Dans les faits, en 2022, il manque 3 000 places de crèche, 3 000 places d'accueil en crèche, avec pour les familles qui n'ont pas la chance d'avoir une place en crèche des possibilités qui sont soit les services à la personne, ou soit la possibilité d'avoir une garde partagée. Ce sont des solutions qui sont très coûteuses pour les familles nantaises et qui empêchent beaucoup de Nantais ou de Nantaises d'accéder à leur emploi, les coûts associés à ces autres moyens de garde étant supérieurs souvent au salaire de l'un des deux parents.

Je crois que... je crois qu'avoir suffisamment de places en crèche, alors c'est une demande des Nantais mais c'est surtout l'assurance de défendre aussi l'égalité d'accès à l'emploi entre les hommes et les femmes.

Alors aujourd'hui, je vous rejoins sur le travail de grande qualité des crèches municipales et des crèches associatives. Je crois aussi qu'on a peut-être du travail à mener pour accompagner les crèches privées. Les crèches privées à Nantes sont capables de faire du bon travail. Elles ont l'avantage de coûter deux fois moins cher à l'installation. Si, c'est vrai. Je pense qu'il faudrait qu'on puisse se parler des coûts puisque l'installation d'une crèche publique coûte à peu près 45, 50 000 euros, quand une crèche privée en coûte la moitié moins.

Et donc je pense que si on regarde les exemples d'à côté, pour ne pas aller très loin si on regarde le cas de La Roche-sur-Yon, on a pu voir qu'ils ont eu une demande qui a littéralement explosé, qu'ils ont pu faire face à cette demande grâce à l'installation de plus de crèches privées. Je pense que ce n'est pas l'unique système mais je pense qu'on peut s'éloigner d'un dogmatisme qui est de croire que le privé n'est pas la solution – c'est une des solutions –, et que si on arrive à faire un système mixte, on arrivera avec beaucoup d'intelligence à honorer la première, l'une des premières missions de service public de la mairie, qui est de pouvoir offrir aux Nantaises et aux Nantais une place de crèche. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci Madame la Maire. Chers collègues, ce que j'apprécie beaucoup avec la droite nantaise, c'est que vous avez souvent des solutions magiques aux problèmes des Nantais. Si on reprend un instant, que ce soit au niveau local et au niveau national, vous nous expliquez régulièrement que les impôts, les taxes, c'est mal, qu'il faut les diminuer, que la redistribution ça commence par augmenter le pouvoir d'achat de ceux qui ont déjà des revenus.

À Nantes, partout en France, vous nous expliquez qu'augmenter les salaires c'est impossible, impossible parce que ça augmente les charges des entreprises qui sont toujours sous pression, impossible car cela augmente le coût de fonctionnement des collectivités.

À Nantes et à l'échelle nationale, vous nous expliquez qu'il faut ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, qu'il faut dégraisser le mammouth des collectivités qui recrutent trop de fonctionnaires.

Par contre, quand il s'agit de politiques publiques, de débattre politique publique par politique publique, vous êtes toujours les premiers à nous dire : « Il faut plus de policiers municipaux, plus d'agents dans les crèches, plus d'agents dans les EHPAD ou ailleurs. » Et du coup, il est nécessaire selon vous qu'on débloque les recrutements.

Je ne sais pas si vous êtes allé à l'école de Poudlard, Monsieur Richard, mais à Nantes et partout en France, pour faire fonctionner les crèches, les écoles et les EHPAD, nous avons besoin de fonctionnaires. Nous avons besoin d'argent public et de personnel qualifié. Vous le savez comme nous : les problématiques de recrutement sont massives. Et dans tous les secteurs : le transport, médical, la petite enfance, l'aide à la personne. Que ce soient des emplois qualifiés ou des emplois opérationnels, les problèmes de recrutement sont majeurs.

Je vous rassure : nous n'avons pas attendu votre interpellation pour mener à bras-le-corps une politique RH ambitieuse qui vise à rendre les métiers de la petite enfance plus attractifs.

Enfin, nous ne casserons pas davantage le service public avec votre solution magique d'aller vers le privé pour aider un système lucratif dont l'objectif est de faire de la marge et des bénéfices sur le dos des familles, sur le dos de la CAF et le dos de la ville. Défendre le service public est un choix politique et nous sommes fiers de le défendre dans cette majorité. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Oui, je suis désolé : sur la fin de votre intervention, les entreprises, et j'en connais un certain nombre qui se lancent dans les crèches privées. Ce sont souvent des petites entreprises et ils se lancent dans des projets parce qu'ils sont concernés par la situation de leur collectivité. Et ce que je vous propose simplement, c'est de les écouter, de les accueillir et de

trouver une solution mixte parce que je reconnais tout à fait qu'il est difficile de recruter, et que ce n'est pas toujours facile de revaloriser suffisamment les emplois liés à la petite enfance.

Ce que je vous dis juste, c'est qu'on peut essayer d'être un peu ouvert et de se dire qu'on peut accueillir d'autres solutions au moins provisoirement, le temps peut-être que la solution du public soit pleinement efficiente.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Oui, sur le fond de cette délibération, d'abord dire que ça va plutôt dans le bon sens. Il y a une volonté de faire de la transparence, de clarifier les choses. C'est bon à prendre et nous voterons cette délibération.

Après, sur le débat qui est en cours sur finalement la multiplicité des réponses face à des situations individuelles, familiales, etc., qui elles aussi sont multiples, il y a évidemment nécessité de multiplier les réponses et l'adéquation entre des réponses privées et une réponse publique soutenue qui est celle de la Ville de Nantes est à entraîner, est à développer évidemment.

Moi, je vois à Nantes nord typiquement des microcrèches privées apparaître, qui s'insèrent dans le quartier, y compris dans les quartiers populaires, la partie populaire du quartier, en totale intégration, en totale complémentarité avec les dispositifs de petite enfance mis en place par la Ville, par des associations et y compris par des assistantes maternelles dans le cadre de maisons d'assistantes maternelles.

Donc je crois qu'il ne faut pas opposer les modes de garde, opposer les usages, et au contraire développer lorsque c'est possible la mixité de ces réponses et les encourager.

Sur la question des personnels, je note quand même et je crois que c'est finalement le nœud du problème y compris sur des politiques nationales d'ailleurs, sur la question des mobilités des gens et des facultés dans nos centres urbains, dans nos grandes métropoles d'avoir finalement... de pouvoir habiter la métropole et en même temps d'y travailler, et ça c'est bien la question du logement qu'il faut régler en premier lieu pour faire en sorte que nous n'ayons pas de difficultés à recruter des agents de la fonction publique et des employés ici ou là.

Et je crois que collectivement on doit avoir ce débat sur le niveau de soutien aux constructions, aux mises en chantier de logements, voir comment évoluent les autorisations, notamment les permis de construire sur notre territoire. C'est évidemment un débat qu'il faut qu'on ait à la métropole : vous allez me dire que je radote souvent, mais c'est le cœur du problème. En réalité c'est le cœur du problème, et donc je ne voudrais pas qu'on se trompe de débat ici.

Je veux bien qu'il y ait des interventions qui soient écrites et moi-même j'en écris donc je ne vais pas vous jeter la pierre Monsieur Citeau, mais posons les choses calmement, et je crois que la volonté de notre collègue Richard, c'était bien de ne pas opposer les modes et de dire qu'il fallait bien évidemment développer toutes les réponses pour faire face à une demande qui, elle, est importante. Voilà, je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Juste un mot avant de donner la parole à Marlène Collineau. Est-ce qu'il y a des enjeux de logements sur la ville de Nantes, sur la métropole ? Oui, naturellement. Mais là en l'occurrence je le dis, parce que si on veut avancer sur ce sujet qui est important pour les Nantaises et les Nantais, on a une problématique métier.

On a vraiment un enjeu formation, reconnaissance, structuration de la filière des métiers. Je le dis d'autant plus que j'ai porté la voix des Nantaises et des Nantais à la fois auprès de Monsieur Stanislas Guérini – et sur ce sujet nous sommes tombés d'accord, comme quoi ! –, à la fois auprès de la Première ministre, et qu'à la demande de France urbaine et d'autres associations d'élus, il y a tout un travail qui s'appelle un travail sur les comités de filière qui est mis en place, et un de ces comités de filière concerne justement la petite enfance. Pourquoi ?

Un, on n'a plus assez de gens dans ce pays et donc à Nantes qui passent le concours CAP petite enfance, donc on a un sujet de sensibilisation, de valorisation des métiers – quel que soit l'endroit où les gens travaillent d'ailleurs ensuite. Donc on a un problème de formation.

On a ensuite un problème de reconnaissance de ces métiers. On a un problème de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences puisque chacun imagine bien que ça fait partie des métiers qui nécessitent de l'engagement physique, beaucoup d'énergie.

Porter un tout petit, à bout de bras, à longueur de journée, est-ce que c'est un métier qu'on peut faire sans réouvrir le débat précédent, toute sa vie professionnelle ? Ce n'est absolument pas certain. Donc vraiment, je le dis et je crois que c'est identifié par toutes celles et tous ceux qui suivent ces sujets, qui y travaillent avec sérieux et rigueur : il y a un problème de la filière des métiers. C'est ce sujet que nous devons résoudre parce que tant que nous n'aurons pas résolu en amont la question des compétences, des emplois et donc des hommes et des femmes à recruter, nous n'aurons pas répondu suffisamment aux besoins des Nantaises et des Nantais.

Je pense que ce sujet mérite beaucoup d'attention et je remercie Hélène Naulin et toutes les équipes d'y mettre toute la mobilisation nécessaire.

Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Oui, merci. Bonjour à toutes et à tous. Je vais me permettre une parenthèse pour commencer – j'espère qu'Hélène tu me pardonneras. Je voulais saluer l'élection de Sophie Binet à la tête de la CGT puisque l'élection a eu lieu ce matin. Sophie Binet a un parcours nantais, elle a grandi à Nantes, elle a été étudiante à Nantes et nous sommes quelques-uns ici à avoir cheminé auprès d'elle, à avoir appris aussi auprès d'elle. Je pense que sa précision, son opiniâtreté sera utile au mouvement social dans lequel nous sommes actuellement. Et je souhaite, puisqu'elle fait partie de celles et ceux qui avaient pris la tête du mouvement étudiant victorieux contre le CPE en 2006, que cela participe à trouver une issue positive à la réforme des retraites.

Un élu de l'opposition disait ce matin le singularisme de la Loire-Atlantique, l'âpreté de la lutte. Je pense que c'est avec fierté qu'on doit assumer de s'inscrire dans cette histoire sociale. Johanna, tu évoquais la question, le nom de Laurent Berger ce matin. Il y aura aussi

maintenant le nom de Sophie Binet et voilà, savoir que ces deux noms qui sont issus de la Loire-Atlantique sont ceux qui portent les combats au plus haut pour les salariés de ce pays me semble un fait extrêmement important.

Alors s'agissant de la délibération, nous souhaitons saluer les efforts faits pour améliorer l'offre d'accueil quant à l'attribution des places en crèche. Transparence, simplification, souplesse sont les maîtres mots qui permettent un accueil le plus personnalisé, plus adapté possible. Hélène Naulin a rappelé les quelques éléments qui préfigurent à cette remise à plat.

Alors, cela intervient dans un contexte particulier et Johanna le disait : un contexte où les tensions de recrutement amènent à ce que malheureusement nous ne puissions pas accueillir de manière complètement satisfaisante l'ensemble des jeunes enfants sur le territoire nantais. Ces tensions de recrutement, ce n'est pas une question locale, c'est bien une question nationale, une question qui lie à la fois les enjeux de formation, les enjeux de rémunération, de considération aussi des métiers. Donc sans refaire la discussion que nous avons pu avoir ce matin, nous voulions vraiment au nom de la gauche commune rappeler notre attachement au service public de la petite enfance, redire combien nous sommes convaincus que la formation, la compétence, l'efficacité du personnel municipal permet d'accueillir de manière extrêmement satisfaisante les petits Nantais et les petites Nantaises.

Mme la MAIRE – Merci. Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci. Alors, beaucoup de choses ont été dites. Je ne reviens pas sur ce qui vient d'être dit par Marlène et par Johanna, auquel je souscris complètement, sur les enjeux de filière et la dimension structurelle autour des métiers de la petite enfance.

Monsieur Richard, j'ai bien reconnu là les éléments de la tribune Mieux vivre à Nantes qui a été postée hier, avant-hier, où vous dites un certain nombre d'informations, et que, pardon, mais je me dois de corriger. Notamment dans cette tribune, vous dites que seulement 1 307 places sont attribués alors qu'il y a plus de 4 000 demandes. 1 307 places attribuées. Quel manque de sérieux, pardon ! C'est affiché et c'est sûr : le nombre de places en accueil collectif exclusivement à l'échelle de la ville de Nantes c'est 3 993 places, dont 1 301 rien que sur l'accueil collectif municipal.

Les crèches privées y prennent leur part. Il y en a à peu près 600 places qui relèvent du privé. Vous avez aussi à l'échelle de la ville 24 microcrèches, 22 établissements privés, 32 sites municipaux et une quarantaine de sites associatifs. Donc l'offre, elle est présente en collectif. 3 993, je le rappelle. Depuis le début du mandat c'est 3 000... C'est, pardon, 393 places supplémentaires qui ont été créées sur notre objectif de 750 places, et pour vous dire que sur l'accueil individuel, en nombre de places agréées et en nombre de places potentielles pour les enfants, on serait en potentiel à 3 800.

Je dis « potentiel » pourquoi ? Parce que pour l'accueil individuel, lorsque vous avez un agrément qui est attribué à une assistance maternelle ou à un assistant maternel, il lui revient la liberté d'accueillir le nombre d'enfants de son agrément, parfois moins et parfois des personnes qui ont des pauses professionnelles aussi, et donc on n'est pas tout à fait à ce chiffre-là toujours dans la réalité.

Ce que je veux vous dire par là, c'est que si vous faites une addition simple entre 3 993 et 3 840 places en potentiel, sachant que le potentiel de crèche est maximisé en rajoutant à peu près 1 000 places, puisqu'en municipal quand il y a une place, un berceau, il n'est pas que pour un enfant mais il profite à davantage, on arrive quand même grosso modo à à peu près 8 000 places potentielles à l'échelle de la ville de Nantes qui compte, pour des familles avec enfants de moins de trois ans, entre 11 000 et 11 500 enfants. Donc vous voyez que le taux de couverture quand même entre l'accueil collectif et l'accueil individuel, il n'est pas si mauvais.

Par contre il n'est pas idéal, et c'est pour ça qu'on a dit qu'on allait faire 750 places de plus. Parce que si tout était parfait, on aurait pu faire autrement, mais là, on va augmenter le nombre de places, il y a des projets qui sont en cours. J'évoquais les 393 places déjà créées, il y en a d'autres qui sont en cours, tant sur l'associatif que sur le municipal sur la ville de Nantes.

Après, il y a aussi des crèches privées. On ne les empêche pas, les crèches privées, de s'installer à Nantes. Elles ont la liberté de faire. Ça relève de la liberté d'entreprendre. En revanche, si vous voulez m'entendre dire que ma préférence et mon ambition elle se porte sur le service public, sur le service municipal et sur les crèches associatives, oui, 1 000 fois, 4 000 fois, 10 000 fois oui.

Et 10 000, je vais vous dire un truc, 10 000 c'est le nombre de professionnels qui manquent à l'échelle du pays pour pouvoir combler, pour pouvoir répondre aux capacités d'accueil actuelles. Actuelles. Pas de ce qu'il y a à faire. C'est une crèche sur deux à peu près qui a des difficultés de recrutement. Donc on n'est pas isolés en la matière.

Donc oui, des marges de progrès on peut en avoir, on en a et croyez-moi, on active tous les leviers pour ce faire. Moi je comprends aussi le désarroi des familles, celles qui ne parviennent pas à obtenir de places en crèche, et je le sais, et j'échange régulièrement avec elles. C'est aussi forte de ces échanges que ça nous permet d'adapter notre politique publique. Donc je les remercie pour ces échanges, et croyez-moi qu'on fait tout ce qu'on peut pour que ces personnes puissent avoir des places en crèche.

Ensuite, vous avez parlé de l'égalité d'accès à l'emploi entre les hommes et femmes. Mais pardon, mais qui a dit que quand il fallait garder un enfant à la maison c'était à madame de ne pas aller travailler ? Qui a dit ça ? Mais qui a dit ça ? Parce que c'est ce qui est dit dans votre tribune.

(Réactions dans la salle)

C'est ce qui est dit dans votre tribune. Dans votre tribune, vous indiquez qu'il y a un problème d'inégalité d'accès à l'emploi entre les hommes et les femmes et que c'est une politique antiféministe. Alors pardon, pardon mais ça relève de choix individuels qui ne nous regardent pas, mais en tout cas, ce n'est certainement pas moi qui vais imposer aux familles que ce soit madame ou monsieur qui quitte son emploi pour garder l'enfant à la maison lorsqu'il n'y a pas de solution de garde. Donc un peu de retenue quand même par rapport à ces sujets, et je vous renvoie à votre tribune si ça vous a échappé quand vous l'avez rédigée.

Ensuite sur la transparence, effectivement la transparence on la poursuit dans le cadre de ce projet de refonte et elle existait déjà avant. Vous nous demandez sans cesse les critères et sans cesse je vous réponds : les critères de priorité, ils sont de différents ordres.

Un, oui, nous accueillons de manière prioritaire les situations d'enfants où il y a des situations de prévention de niveau 1 et de niveau 2 : oui, c'est une priorité, nous l'assumons.

Deux, autre critère de priorité, les familles en situation de monoparentalité, car l'impact d'une absence de mode de garde pour ces familles-là revêt une autre dimension que pour des familles biparentales. Donc oui, c'est une priorité.

Trois, nous regardons aussi les revenus des familles et bien sûr nous donnons une priorité, sans pour autant qu'elles occupent toutes nos places en crèche, mais une priorité aux familles qui ont des faibles revenus car là aussi, financer les modes de garde individuels, assistant ou assistante maternelle ou la garde partagée, vous l'avez dit et là je vous rejoins, c'est plus coûteux, c'est une difficulté, et donc l'accueil en collectif s'impose bien plus directement pour ces familles-là.

Donc la transparence, elle est là, elle existe, juste on poursuit, on continue d'être plus clairs, plus lisibles, plus souples comme l'a rappelé Marlène, et c'est toute la force du service municipal d'être en capacité de s'ajuster le plus possible aux besoins des familles et de répondre à toutes les demandes différentes. Laurence aussi l'a également rappelé : aujourd'hui, les demandes elles sont très très diverses. Les demandes elles évoluent. Les besoins d'accueil, ils évoluent avec le télétravail où les horaires qui sont demandés sont bien différents. Ça impacte les taux d'encadrement, etc., donc nous devons en tenir compte, et franchement nous le faisons et nous nous mobilisons.

Je rappelle encore une fois ici et aussi pour les personnes qui nous écoutent que la commission d'attribution des places en crèche depuis ce mandat, qui est présidée par moi, elle est ouverte au-delà des élus de la majorité à deux représentants de l'opposition. Et je tiens à saluer Pauline Weiss en l'occurrence qui trouve le temps de se rendre disponible très régulièrement pour participer à ces commissions. Elle a été et l'opposition a été par ailleurs invitée au temps de bilan des relais avec la CAF lors duquel on a partagé un certain nombre de chiffres, donc là je pense qu'en termes de transparence et vis-à-vis des familles et vis-à-vis des groupes de l'opposition, on n'est quand même pas si mal que ça.

Donc maintenant je vous invite à prendre avec précaution les chiffres : ceux qui sont dans votre tribune, pardon, mais ne sont pas les bons. Ne prenez pas toujours pour acquis les chiffres, ne les triturez pas. C'est comme les classements avec Nantes et Bogotá, un peu de prudence.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Oui, une réponse très rapide. Sur les chiffres, je vous rejoins. Simplement, vous ne pouvez pas dire que vous êtes contre les crèches privées – parce que c'est presque ce que vous dites –, et derrière comptabiliser les chiffres des crèches privées, sachant que ce sont les entreprises qui financent les places en crèche. C'est les entreprises qui chaque année, par berceau, mettent entre 2 et 3 000 euros par berceau. Donc c'est l'investissement des méchantes entreprises – puisqu'on entend des trucs assez incroyables ici –, qui finance le fait qu'on n'arrive pas à recruter dans le public. Et je crois à nouveau que le public a toute sa place mais qu'il faut réussir à travailler avec tout le monde. C'est aussi simple que cela. En fait, je vous demande d'être juste un peu ouverts.

Mme la MAIRE – Merci. Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Il n'y a pas de méchantes entreprises. Stop. Ça suffit avec ça. Simplement, je dis quoi ? Je dis que ces entreprises-là, explicitement comme vous venez de le souligner parce qu'elles sont financées par des entreprises, elles n'ont pas besoin de l'argent public pour vivre. Ce sont des entreprises à but non lucratif. Ce sont des entreprises qui font des marges et attention, attention, elles ont des aides d'État par les retours, par les économies en lien avec l'impôt. Donc attention.

Maintenant, ce que je dis aussi, et ce n'est pas le cas, je le dis, je ne jette pas la pierre aux crèches privées, mais les organisations qui s'occupent de l'humain avec un but non lucratif, vigilance aussi, on en connaît aussi les dérives, on l'a vu sur les EHPAD donc attention, attention... Lucratif, pardon. Mais attention à ça : parfois, des organisations contraignent les professionnels qui travaillent à l'intérieur de ces équipements, je parle là des EHPAD, je le rappelle, mais j'ai un point de vigilance et nous avons un point de vigilance à offrir un service de qualité. Les crèches privées ont leur place.

Quand on compte les chiffres du privé, c'est parce que c'est constitutif de l'offre de places d'accueil en collectif à l'échelle de la ville de Nantes, donc on peut sortir les chiffres si vous le voulez.

Maintenant, tout ce que je veux dire, c'est que les Nantais et les Nantaises, quand ils reçoivent les guides, on leur donne toute l'information sur toutes les modalités, tous les modes d'accueil de la ville, y compris les crèches privées pour qu'elles aient l'information, que les entreprises en aient l'information. Donc je pense qu'en les incluant dans nos guides, on n'est pas franchement contre les entreprises privées. Maintenant, notre priorité c'est le municipal, c'est l'associatif, ne vous en déplaise.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Juste un mot, très rapidement parce que je constate qu'il y a certaines interventions qui sont extrêmement longues, sur un sujet sur lequel on est somme toute tous d'accord : la difficulté des modes de garde, et ça ne concerne pas que Nantes, c'est une difficulté qui est nationale pour plein de sujets, plein de raisons que vous avez évoquées.

Simplement on a le droit de ne pas être d'accord sur des lignes, on a quand même un devoir d'honnêteté intellectuelle. Quand j'entends Madame Naulin nous accuser de dire qu'on pénalise, que ce n'est pas aux femmes d'arrêter de travailler pour accueillir leurs enfants et pour les garder, personne n'a dit le contraire. Un peu d'honnêteté. Vous parlez beaucoup, Madame Naulin, essayez d'être précise.

Simplement, quand un enfant arrive dans un foyer, la réalité de ce qui se passe dans les ménages français, c'est que dans sept cas sur 10, c'est la femme qui modifie son organisation professionnelle. Voilà, c'est comme ça. Ça ne réjouit personne, vous pouvez le déplorer, on le déplore aussi. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas le monopole de la gauche. Pardon de vous le dire, et on combat tous et on est tous d'accord pour dire qu'il y a des choses à faire évoluer sur ce sujet. Arrêtez un peu de nous faire dire ce que nous ne disons pas, parce que c'est fatigant.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. Je ne sais pas de... Je ne reviens pas sur le fond, je crois que les éléments ont été dits. Je ne sais pas qui vous avez trouvé trop long, je n'ai pas trouvé Guillaume Richard particulièrement long cette fois-là, donc je vous propose de mettre aux voix la délibération. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose que nous fassions la pause déjeuner, et que nous nous retrouvions à 14 heures 15.

Suspension de séance : 12h53

Reprise de séance : 14 h 21

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 18, intitulé : *Petite enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – « Les Pâtes au Beurre » – Subvention – Approbation*

Mme NAULIN, Adjointe – Merci Bassem, pour cette délibération il vous est proposé d'approuver une subvention au soutien aux Pâtes au beurre pour son lieu d'accueil enfants-parents, vous le savez je le redis à chaque fois et c'est important pour les personnes qui nous écoutent si elles ne connaissent pas les lieux d'accueil enfants-parents, et bien qu'elles n'hésitent pas à y aller, elles y trouveront un lieu de convivialité, d'échange avec d'autres parents, un espace de jeu et de socialisation pour leurs enfants et puis l'écoute des personnes qui constituent ces lieux d'accueil enfants-parents et qui sont formés à l'écoute active et bienveillante pour accueillir les parents et leurs enfants dans ces lieux, et donc il vous est proposé d'approuver une subvention de 15 400 € pour l'association les Pâtes au beurre, c'est une subvention qui est calculée sur une modalité de calcul d'un montant de 25 € pour les heures de préparation et d'ouverture du LAEP et c'est une subvention pour l'année 2023.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je mets aux voix, abstentions, contre, merci. Nous passons donc à la délibération n°19, M. Robin Salecroix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 19, intitulé : *Dispositif d'aide financière à l'équipement de récupérateur d'eau de pluie pour les foyers nantais – Approbation*

M. SALECROIX, Conseiller municipal - Merci M. le 1^{er} adjoint, chers collègues, cette délibération concerne le dispositif d'aide financière à l'équipement de récupérateurs d'eau de pluie pour les foyers nantais, vous connaissez tous ici les impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau, qu'il s'agisse bien évidemment des impacts en termes de phénomènes violents de sécheresse ou d'inondations d'ailleurs ou encore en termes de fragilisation de la ressource.

C'est dans le cadre de cette démarche globale et des actions multiples de notre ville comme de notre métropole que ce soit en termes d'adaptation du service public, d'investissement dans les réseaux ou de sécurisation de l'alimentation en eau potable que s'inscrit donc ce dispositif qui consiste en la mise en place d'un soutien financier pour les particuliers acquéreurs d'un système de récupération des eaux de pluie de toiture sous la forme de subvention forfaitaire plafonnée à 50 € par récupérateur avec un maximum de 2 récupérateurs par foyer nantais. Les critères d'attribution de cette aide sont volontairement simples, être domicilié sur la commune de Nantes, justifier d'une facture d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'une capacité minimum de 300 litres, postérieure au 1^{er} janvier 2023 et deux aides sont cumulables par foyer. Une enveloppe prévisionnelle de 100 000 € sera dédiée à cette aide pour l'année 2023. Il vous est demandé mes chers collègues, d'approuver l'attribution de cette aide financière et d'autoriser Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. ASSEH, Adjoint – Merci M. Salecroix, demande de prise de parole Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – 32 jours sans voir une goutte de pluie sur la France métropolitaine, c'est le triste record pour la 1^{ère} fois enregistrée depuis la création des enregistrements de Météo France. Nous voyons là que nous sommes face à une crise majeure de l'eau, à la fois en terme de qualité mais aussi en terme de quantité. Le Président de la République hier a indiqué que l'eau était redevenue un enjeu stratégique majeur y compris avec le dérèglement climatique, avec 2 milliards de personnes sur cette planète qui n'ont pas d'accès à l'eau potable et un GIEC qui annonce que la moitié de la population mondiale connaîtra des pénuries graves d'eau, on voit bien que non seulement il s'agit d'un enjeu stratégique majeur mais qui n'est pas revenu, qu'il a toujours été présent et qu'il est temps que nous puissions en prendre la mesure collectivement et mener des actions.

Et pour mener ces actions, et bien je voudrais m'arrêter un instant sur cette notion d'enjeu stratégique et plutôt parler d'un bien commun et d'une ressource vitale qui est l'eau, et que nous devons à la fois préserver bien sûr mais aussi partager. Partager c'est ce qui est là, devant nous puisque la ressource se raréfie, l'accaparement des ressources, c'est de cet accaparement que naissent finalement les tensions, les conflits et les guerres même à l'échelle mondiale autour de l'eau. Alors des pseudo-mesures qui permettraient à certains de profiter de l'eau au détriment d'un intérêt commun, des pseudo-mesures technicistes et qui sont dénoncées par les scientifiques, par toute la communauté scientifique et identifiées comme des mesures de mal-adaptation dans le dernier rapport du GIEC, et bien ne sont pas des mesures qui permettent de partager l'eau, des mesures qui permettent d'apaiser les tensions que j'évoquais juste avant.

En cela, eh bien une de ces mesures et un parfait exemple de ces mesures d'accaparement de l'eau, eh bien ce sont les mégabassines qui ont fait tristement l'actualité de ces derniers jours. Eh bien, c'est un système, voilà, techniciste, qui ne porte pas ses fruits, qui s'inscrit dans une vision extrêmement court-termiste et qui ne profitera même pas longtemps aux premiers bénéficiaires qui sollicitent ces mégabassines, et j'entends par là les agro-industriels.

Donc l'enjeu de partage, l'enjeu de solidarité... Car à l'inverse de l'accaparement, ce à quoi j'aspire, et bien c'est à mobiliser la sobriété, investir la sobriété et mobiliser les solidarités en matière de partage de l'eau.

Miser sur les sobriétés individuelles en accompagnant les gestes d'économie d'eau – et c'est ce que nous faisons à travers la mesure d'aide pour l'acquisition de récupérateurs d'eau individuels comme vient de le présenter mon collègue Robin Salecroix et je l'en remercie –, c'est une mesure qui permet d'accompagner les individus dans leur gestion de l'eau à titre individuel, et c'est majeur.

En revanche, il est évident, et nous le savons tous, que les efforts ne peuvent pas porter seulement sur les individus, mais bien au contraire sur le collectif, et qu'il nous faut miser justement sur cette sobriété commune et collective, et ça doit passer par une refonte très complète finalement de nos modèles économiques, industriels et agricoles qui sont très consommateurs d'eau en l'état.

Et les acteurs doivent être aussi accompagnés pour ce faire, pour mener ces transitions. C'est important pour ces modèles économiques, les agriculteurs et les industriels, de mener cette transition-là et de s'inscrire dans des logiques de sobriété. C'est le seul gage de la pérennité également.

Enfin, vous dire que la solidarité ça sonne un peu comme une évidence quand on le dit comme ça... Et pourtant ça nécessite d'être construit, construit en solidarité entre nos territoires, à travers l'alliance de nos territoires autour de la Loire, que ce soit sur l'amont ou sur l'aval, à l'échelle de notre département, mais bien sûr au-delà même de notre département pour les enjeux de préservation de notre Loire et aussi bien sûr la préservation des nappes.

C'est important, et face à ces sécheresses de plus en plus violentes qui s'accumulent et qui assèchent la biodiversité, qui sont le fruit du dérèglement climatique et d'une suractivité humaine qui met bien à mal cette biodiversité et notre climat, il nous faut agir. Et pour ça, il nous faut une politique qui soit ambitieuse, responsable et au service des habitants, des habitantes de notre territoire. Et à ce titre-là, c'est l'action en tout cas que nous menons et c'est en ce sens que nous agissons à la Ville comme à la Métropole, et je tiens à saluer très particulièrement mes collègues Robin Salecroix, Tristan Riom et Jean-Sébastien Guitton qui sont à l'œuvre aussi à l'échelle de la métropole sur ces sujets, et en lien avec les territoires autour de la métropole.

Je veux juste, pour finir, vous dire que la sobriété, ce n'est pas manquer. Par contre, c'est si on ne s'inscrit pas dans la sobriété, là c'est sûr qu'on va manquer. La sobriété, c'est du positif, c'est du mieux, et puis faire des économies d'eau, préserver les sols et le cycle de l'eau à travers la préservation des sols, c'est une nécessité vitale. Chaque action compte comme chaque goutte compte. Donc je vous appelle chacun et chacune à toujours nous inscrire dans ce partage de ce bien commun qu'est l'eau.

M. ASSEH, Adjoint – Merci. Madame Amrouche.

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le premier adjoint. Chers collègues, eh bien vraiment, de nouveau merci pour votre proposition de subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau pour l'ensemble des foyers nantais.

Ceux-ci, évidemment, l'apprécieront, et pourront enfin récupérer l'eau de pluie pour arroser leurs plantes, laver leurs légumes entre autres, et je suis persuadée – Madame la Maire n'est plus là mais je voulais m'adresser essentiellement à Madame la Maire –, je suis persuadée que les Nantais penseront à Madame la Maire et à l'ensemble du Conseil lorsqu'ils arroseront leurs plantes.

À propos de l'eau, ressource naturelle indispensable à la vie, j'ai une question à vous poser, Monsieur le premier adjoint. J'aimerais savoir où en est votre promesse de campagne numéro 7 sur les travaux d'installation des fontaines d'eau potable dans nos rues. Je me pose la question, je me demande : quand pourrions-nous enfin profiter de cette eau du robinet tant appréciée ? Et je m'imagine déjà en train de remplir ma gourde avec fierté, sous l'œil admiratif de mes voisins. Merci pour votre réponse.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Madame. Monsieur Fournier.

M. Fournier, Conseiller municipal – Merci Monsieur le premier adjoint. Chers collègues, le 15 octobre 2021, Valérie Masson-Delmotte, paléontologue, paléoclimatologue et membre du GIEC jusqu'il y a quelques semaines, évoquait en conseil municipal le cocktail d'un climat qui change. Et dans ce désordre global qu'elle nous présentait avec tous ses effets locaux, il y a bien la perturbation du cycle de l'eau dont on parlait il y a quelques instants, ce cycle naturel du nuage à la mer avec ces phénomènes où nous intervenons à la marge. Nous avons quand même un peu la main : l'évaporation, les précipitations, le ruissellement, l'infiltration, comme le disait Robin.

Ce phénomène drastique, nous le vivons aujourd'hui en plein cœur avec la baisse du débit de la Loire que nous avons constaté tous ensemble l'été dernier. Et puis il y a le cycle domestique de l'eau, le petit cycle de l'eau qui relie la production d'eau à son usage et à son assainissement. Prélever l'eau dans les milieux, la rendre potable, la distribuer puis après son utilisation la collecter, la dépolluer et la rejeter dans la nature, et là nous avons la main.

Nous avons la main ensemble avec un service public que nous assumons techniquement et politiquement avec des investissements massifs dans cette régie publique qui nous garantit à tous, Nantaises, Nantais, métropolitaines, métropolitains, un égal accès à l'eau de qualité, et je salue effectivement, par le biais de notre collègue Robin Salecroix qui en assure la délégation, l'ensemble des agents qui font vivre au quotidien cette régie, ce service public essentiel, je dirais même vital.

C'est une régie pilotée par des personnes élues dans le cadre d'une démocratie locale, d'une gouvernance transparente qui donne lieu chaque année à un exercice de redevabilité auprès de nos concitoyens, le rapport annuel de l'eau.

Au-delà de cette régie, il y a notre engagement ici dans cette assemblée à œuvrer pour une gestion durable de la ressource, un engagement qui n'est pas nouveau et qui donne lieu à des réponses, à des appels à projets, à des pratiques vertueuses dans nos usages sur la voirie, dans nos parcs et jardins, et que nous souhaitons, cette préoccupation, sur une gestion durable de la ressource, partager avec nos concitoyens nantais. Un partage, et c'est vrai que c'est un mot-clé, Hélène, d'autant plus nécessaire au vu de l'actualité des derniers jours dans un département voisin.

Comment nos autorités publiques peuvent-elles confier à un groupe de 300 personnes la gestion de cette ressource – un enjeu stratégique nous disent les plus hautes autorités – sur l'ensemble d'un département ? Un groupe privé qui va piloter cette extraction, son extraction dans les nappes phréatiques, qui va construire des bassins gigantesques qui va à l'encontre des usages millénaires de l'irrigation agricole.

Alors, le groupe NCSE, à travers cette délibération, soutient aujourd'hui la mise en place d'une aide financière directe pour les Nantaises et Nantais, pour l'achat de ce récupérateur d'eau à vocation domestique. Demain, ça s'accompagnera de la distribution également de mousseurs, toujours pour encourager des bonnes pratiques en matière d'économie d'eau, mais au-delà de cette

délibération, nous mettons la question de l'eau au cœur de notre assemblée, de nos échanges démocratiques, et faisons œuvre de pédagogie auprès de nos concitoyennes et concitoyens pour répondre en toute transparence à l'objectif numéro 6 de développement durable des Nations unies. Je me permets de le rappeler : « garantir l'accès de toutes et de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Merci.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Monsieur Fournier. Puisqu'il n'y a pas d'autre demande de parole, Monsieur Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Oui, merci Monsieur Asséh. Merci aux collègues de la majorité comme de la minorité pour leurs interventions. Évidemment, je souscris à beaucoup des propos qui viennent d'être évoqués, notamment par ma collègue Hélène Naulin, sur les enjeux de partage de la ressource, notamment vis-à-vis des impacts du changement climatique sur la ressource et le cycle de l'eau ; et comme elle nous l'a si bien dit, il ne faut jamais opposer justement la question des petits gestes et des approches plus structurelles et systémiques.

C'est ce que nous faisons à la fois à travers cette délibération municipale où nous incitons à l'équipement en récupérateur d'eau, et c'est ce que nous faisons aussi à l'échelle de la ville et de la métropole en ayant par exemple doublé les investissements dédiés à cette politique publique de l'eau et de l'assainissement pour atteindre plus de 400 millions d'euros durant ce mandat, à comparer aux 200 du précédent.

C'est aussi évidemment, derrière, du concret pour justement préserver cette ressource. Je pense notamment aux chantiers de modernisation de l'usine de l'eau ou encore à notre travail très important sur les renouvellements de réseaux pour faire en sorte que chaque goutte d'eau puisée en Loire arrive bien au robinet de nos concitoyens.

Pour répondre à Madame Amrouche, déjà la remercier pour ses remerciements, et lui signaler qu'effectivement nous accélérons sur le déploiement des fontaines publiques : plus de 25 aujourd'hui sont à disposition des Nantaises et des Nantais. Mais quand je dis 25, cela ne compte pas tous les points d'eau parce que lorsque nous installons des toilettes publiques nous veillons à ce qu'elles soient équipées justement de ces fontaines. Nous avons également une réflexion et des actions très concrètes dans le cadre de la modernisation aussi de nos aires de jeux ou de tous les espaces publics où les familles et les enfants peuvent se croiser, pour les équiper là aussi en fontaines publiques.

C'est à la fois évidemment bon pour l'environnement parce que cela évite d'avoir usage des bouteilles plastique, et bon pour le pouvoir d'achat des ménages quand on voit le prix de l'eau en bouteille. Donc on va continuer d'accélérer notamment avec les collègues en charge de l'espace public sur ce déploiement pour en faire vraiment un enjeu majeur, mais nous sommes déjà bien avancés. Nous allons continuer de le mettre en œuvre.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Monsieur Salecroix. Nous pouvons donc procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Budgets participatifs – Subventions – Bourses citoyennes – Avenants – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Délibération numéro 20, Madame Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe – Merci Bassem Asséh. Chers collègues, je tiens avant tout à remercier toutes les personnes investies dans les projets et les comités d'animation des budgets participatifs. Ce sont elles qui font vivre le dispositif au quotidien.

Nous fêtons le premier anniversaire des budgets participatifs le 13 mai, et le bilan est très encourageant. De nombreux projets déposés, des événements et des installations urbaines qui ont renforcé les liens entre les habitants.

J'en profite pour rappeler la vision politique et philosophique des budgets participatifs. Ces dispositifs sont un premier pas vers plus de démocratie directe. Ils sont le gage de la confiance que la collectivité accorde aux Nantaises et aux Nantais. Leur dynamisme, leur rigueur dans la gestion de l'argent public et leur investissement sans faille démontrent que ce dispositif devrait être généralisé à d'autres politiques publiques.

Dans le contexte national actuel, écouter les habitantes et les habitants et leur faire confiance ne nous semble pas superflu. Nous l'avons rappelé clairement ce matin. Je vous propose aujourd'hui d'approuver l'attribution de neuf subventions de fonctionnement, une subvention d'investissement et cinq bourses citoyennes.

Les projets soutenus sont les suivants : une visite d'atelier de création Le Collectif de spectateurs par l'association Territoires InterStices en centre-ville ; un débat sur : « L'injustice de genre, et si on en parlait au cinéma ? » par l'association Bonne Garde à Nantes sud dans le cadre du festival Notre Planète – Notre Cinéma ; une exposition itinérante Nantes sud en action : raconte-moi, montre-moi..., proposée également par l'association Bonne Garde avec l'Association des commerçants de Saint-Jacques et le Groupe mémoire de Nantes sud ; une soirée débat Collaboration interquartier par l'association Café Prod à Dervallières Zola ; le Potager des lauriers par l'association OCÉAN à Chantenay Bellevue Sainte-Anne ; un livre de recettes par l'association Vivre libre 44 à Breil Barberie ; une soirée théâtre conférence débat sur le changement climatique par l'association Sud Loire animation (la SLA), à Nantes sud ; une idée originale antigaspillage de rénovation et nettoyage de chaussures par l'association Tout Share à Breil Barberie ; une boîte à livres à la Chauvinière par l'association Bénénova à Nantes nord ; et enfin un bel exemple de projet réalisé grâce au nouveau budget d'investissement : il s'agit d'un atelier d'autoréparation de vélo baptisé Mauvaise gaine par l'association La Générale de la caserne Mellinet à Malakoff Saint-Donatien.

Alors pour finir, les bourses citoyennes proposées au titre des budgets participatifs portent sur cinq projets : la végétalisation picturale du portail de l'école des Garennes à Bellevue Chantenay Sainte-Anne ; une grande fête du partage sur l'île de Nantes qui aura lieu au centre socioculturel de Beaulieu le 13 mai ; une boîte à livres du Plessis Tison à Nantes Erdre à l'initiative du club de lecture de la rue Racapé ; une autre boîte à livres à Breil Barberie ; et enfin le 31 solidaire à Dervallières Zola.

Sont également proposés les avenants avec les associations Bonne Garde et Bénénova, ainsi qu'une évolution réglementaire qui remplace le dispositif Bureau des projets fonds de soutien à l'initiative citoyenne par le dispositif budgets participatif, subventions et bourses citoyennes.

Je vous propose donc d'approuver cette évolution réglementaire, l'attribution de subventions pour 11 845 euros en fonctionnement et 9 452 euros en investissement, l'attribution de bourses citoyennes pour 4 965 euros, et la signature des avenants avec les deux associations que j'ai citées. Merci de votre attention.

M. ASSEH, Adjoint – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Pardon pardon pardon, Julien Bainvel, excusez-moi.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je vous en prie, il n'y a pas de souci. Merci. Je voulais juste dire deux mots. Le premier évidemment en tant qu'élu du quartier Breil Barbarie, pour vous dire évidemment ma satisfaction de voir à la fois le livre de recettes de Vivre libre 44 et puis une boîte à livres 44 arriver sur le secteur des Collines du Cens, ce sont deux bonnes nouvelles. Féliciter l'ensemble des citoyens qui se mobilisent sur ces projets.

Et puis, on a plusieurs projets ici qui concernent les questions environnementales, les questions de végétalisation, et ça me permet de souligner l'annonce qui a été faite récemment suite à un passage en Bureau métropolitain de la végétalisation du cours Saint-André. Je me réjouis de cette avancée puisque dès 2015 nous propositions dans ce conseil la végétalisation du cours Saint-André et du cours Saint-Pierre.

Vous progressez, mes chers collègues. Encore un peu d'effort, il vous aura fallu seulement sept ans, huit ans pour mettre en œuvre cette mesure environnementale extrêmement intéressante et pertinente. Vous avez mes encouragements pour poursuivre vos efforts.

(Applaudissements)

M. ASSEH, Adjoint – Merci Monsieur Bainvel. Je pense que petit à petit on va pouvoir écrire vos interventions à votre place, parce que chaque fois vous concluez sur l'idée : « On vous l'a dit, vous le faites. », donc voilà, formidable.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Délibération numéro 21, Madame Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Une délibération... Alors, pardon, sont invités à sortir de la salle du coup Ghislaine Rodriguez et Jamal Ouggourni.

Une délibération de répartition de subventions en ce qui concerne la vie associative dans son ensemble de la ville de Nantes. Donc plusieurs typologies de subventions : des subventions au fonctionnement général des activités pour 143 000 euros, 143 203 euros pour 16 associations dont par exemple La Cloche pour ses projets inclusifs pour les personnes avec et sans domicile ; Les Amis du MAP qui font de l'éducation aux médias ; ou encore Two Points qui est un lieu de croisement de lien social et d'activités artistiques.

Des subventions exceptionnelles liées à des projets, des situations exceptionnelles d'associations mais plus principalement des temps forts de l'événementiel, des festivals, ou encore le lancement de projets comme par exemple le Café bricole du Dérailleur. Donc là, on accompagne huit associations pour un montant de 74 714 euros.

Une ligne sur les animations estivales puisque vous le savez, à chaque conseil maintenant on passe en amont de l'été des subventions pour que les associations puissent commencer à préparer leurs actions. Donc pour ce conseil, on accompagne notamment Tous en mer qui propose des séjours en voilier pour des jeunes qui pour beaucoup ne seraient pas partis tout court en vacances, et donc là c'est des séjours un peu exceptionnels en voilier, donc c'est un vrai pas vers le droit aux vacances ; les CÉMÉA pour des séjours et des terrains d'aventures ; et puis la Maison des jeux qui développe des jeux sur l'espace public, puisque là aussi on peut animer nos quartiers pour que ce soient des endroits où il se passe des choses l'été et où on puisse passer un bel été même quand on ne part pas ou quand on ne part pas beaucoup en vacances à l'extérieur de la ville.

Des projets émergents pour 17 000 euros, on a là quatre projets qui sont présentés dont par exemple AREA qui fait de l'accompagnement des élèves allophones et donc qui nous présente là une méthode innovante pour travailler avec eux dans un accompagnement de leur scolarité ; Productions hirsutes avec Abracadabar-Bars, si vous avez eu la chance d'aller voir ce festival de spectacles pour les familles qui avaient lieu dans des bars de la ville ; ou encore Discutons qui travaille sur un podcast et un site Internet pour valoriser les ressources disponibles en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle.

Ensuite, neuf associations pour 41 155 euros en ce qui concerne les emplois aidés, donc là c'est vraiment une aide concrète au salariat associatif.

Et puis 46 associations, 46 dossiers, pas forcément 46 associations, pour le contrat de ville. Là, on est à 154 914 euros, on est là vraiment sur des projets très divers de lien social, d'animation sociale et culturelle : du carnaval, de la réparation vélo, de l'alimentation, de l'amélioration du cadre de vie, bref, tout ce qui peut permettre que dans l'ensemble des quartiers politique de la ville on puisse accompagner des projets supplémentaires.

Et puis on a également une subvention d'investissement de 7 000 euros qui est là liée au déménagement d'une association. C'est une subvention qui vient accompagner leur arrivée dans des nouveaux locaux. Voilà pour cette délibération.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Madame Bertu. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme Pauline LANGLOIS donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Politique Jeunesse – Appel à projets – Deuxième répartition de subventions aux associations et bourses individuelles – Conventions – Avenants – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Délibération numéro 22, Madame Langlois, et auparavant je vais demander à Madame Amrouche de quitter la salle. Merci. Madame Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci Monsieur le premier adjoint. Mes chers collègues, je suis très heureuse de pouvoir vous présenter cette délibération jeunesse car en effet, nous allons débiter un engagement de campagne que nous avons pris, c'était l'ouverture d'une pépinière jeunesse au niveau du sud de Nantes. Donc là, on est au niveau de l'appel à projets.

Juste pour préciser que ces dernières années, la Ville de Nantes a soutenu l'implantation de trois pépinières d'initiative jeunesse et dans le cadre d'une subvention de fonctionnement des pépinières éclectiques et triptyque est soumise à l'approbation du présent Conseil et bénéficie pour l'association Léo Lagrange.

Ces trois pépinières sont les piliers de l'intention de la Ville de Nantes en direction des jeunes et elles organisent leur activité autour de trois fonctions qui sont accueillir les jeunes, leur porter une attention, l'aller-vers ; informer et orienter et outiller les jeunes ; et accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets et initiatives.

Et afin que l'ensemble des jeunes du territoire puissent bénéficier de ce type d'intervention, la Ville de Nantes lance un appel à projets auprès des associations jeunesse portant sur la création et la gestion de la pépinière du territoire entre Nantes centre sud.

Le candidat retenu aura en charge la gestion de cette pépinière d'initiative jeunesse qui visera à encourager, accompagner, soutenir et susciter les envies et les initiatives et projets de jeunes âgés de 16 à 25 ans. À l'issue de la procédure, la sélection des projets et une convention avec le porteur de projet retenu sera soumise à l'approbation du Conseil municipal, et nous sommes même allés plus loin que nos engagements parce que lors du dernier conseil municipal de 2022, nous avons voté une annexe sur la prochaine maison de Halvêque afin de développer le tissu, le maillage pardon territorial.

Nous avons aussi lors de cette délibération la deuxième répartition des subventions. Donc le fonctionnement général des activités jeunesse à hauteur de 584 500 euros. Je tiens à souligner que nous les proposons sur cinq associations et vous présenter un exemple, Café prod, qui développe via le projet Studio Moka l'accompagnement de projets audiovisuels des jeunes à l'éducation aux médias.

Info jeunes qui assure une double mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes ainsi que l'animation et le développement d'un réseau régional, et c'est pendant les vacances de Pâques qu'ils vont aussi faire une démarche d'aller-vers dans les différents quartiers politiques de la ville.

Nous avons aussi la subvention exceptionnelle avec Léo Lagrange ouest pour Renc'Art à l'Est qui s'est déroulé en fin d'année, et Habilis pour ex-Entreprises dans la cité qui chaque année organise un forum des métiers que je vous invite à aller voir, qui s'appelle Place 0 gestes. Ça réunit 7 000 collégiens, ils peuvent découvrir divers métiers, et avec un panel assez large.

Nous avons aussi les subventions pour le contrat de ville à hauteur de 97 000 euros, les CLAP pour hauteur de 990 euros pour les subventions aux associations, et pour les bourses individuelles 9 915 euros.

Nous avons aussi des subventions pour les projets SPOT à hauteur de 15 949 euros pour les associations et en bourses individuelles 15 680 euros, et SPOT aura lieu au cours Saint-Pierre le 23 juin prochain jusqu'au dimanche 25 juin. Je vous invite à écouter les différents talents jeunes que nous avons, ainsi que les différentes associations qui mettent en avant et qui permettent de développer notre territoire.

Et pour terminer, nous avons la vie étudiante avec les bourses individuelles à hauteur de 700 euros qui sont autour des mobilités internationales, par exemple quand ils ont besoin d'un stage. Je vous remercie pour votre écoute.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Madame Langlois. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Oui, merci. Nous nous félicitons évidemment de ces différentes politiques autour de la jeunesse. Je reprends quelques termes de la délibération qui sont quand même impactants. « Trouver sa trace dans la société », « les enjeux des emplois de demain », qui tournent aussi autour des enjeux des transitions à venir, le numérique et puis l'écologique, donc oui, très bien d'accompagner la jeunesse, de soutenir des associations.

Il y a aussi un autre moyen de le faire c'est à travers les stages, vous en avez parlé Pauline Langlois, à travers les stages à l'international, parce qu'effectivement le stage c'est aussi le premier pas dans sa vie professionnelle, et il y a parfois des inégalités d'accessibilité aux stages, et donc notamment la métropole a depuis 2016 sur son site un moyen de trouver des stages de troisième.

Par rapport à ça, vous parlez de promesses de campagne, Madame Langlois, et dans une des promesses de campagne il y avait l'idée de lancer un guichet SOS sur les stages, sur l'ensemble des stages possibles et pas uniquement sur le niveau de troisième. Je trouve que c'est une excellente idée. Je voulais savoir où vous en étiez dans ce projet de mandat, d'ouvrir un guichet pour l'ensemble des niveaux scolaires et des recherches de stage. Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Madame Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci. En effet, les stages c'est l'une des, comment dire, des interpellations que nous avons. Je tiens quand même à rappeler que la Région a ses compétences au niveau des jeunes et que voilà, je pense que la Région a toute sa part à prendre sur les stages. Pour ce qui concerne le guichet SOS stages, nous sommes actuellement en pleine refonte politique jeunesse et je n'hésiterai pas à revenir vers vous quand on aura plus d'éléments.

M. ASSEH, Adjoint – Monsieur Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Oui, complètement. La question de la formation est effectivement une question à porter par la Région. Je pense plus aux Nantais qui cherchent plus spécifiquement sur Nantes et pour lesquels je pense que la Ville de Nantes est effectivement bien positionnée pour centraliser les demandes, les besoins des différentes entreprises et des différents jeunes stagiaires.

M. ASSEH, Adjoint – Pour éviter de faire un dialogue, enfin un dialogue entre vous deux, Pauline Langlois s'il y a une réponse à apporter n'hésitez pas, sinon globalement ce qu'il faut garder à l'esprit c'est que la politique jeunesse est en train, a été refondue dans les derniers mois, est en train de se déployer. De même les questions d'emploi sont en cours et notre collègue Hervé Fournier va aussi pouvoir vous en parler puisqu'on sait que le stage, c'est ce qui permet aussi d'avoir le pied à l'étrier de manière à trouver le premier emploi.

Donc tous ces échanges sont en cours de construction, en particulier avec le monde de l'entreprise, puisque dans la majorité des cas ces stages se déroulent dans les entreprises. Monsieur Fournier.

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Je suis un petit peu mal à l'aise parce qu'effectivement sur le droit commun il y a des compétences, notamment celles de la Région, ou des engagements comme la plate-forme de la Ville pour ce qui est des stages de troisième ou des stages de lycée pour la Région.

Après, effectivement pour les décrocheurs ou décrochés, nous avons des dispositifs, notamment par les Missions locales ou l'École de la deuxième chance qui visent à rattraper, ou d'autres dispositifs plus massifs de stages qualifiants dans les entreprises, mais on est déjà quasiment dans un pied professionnel. On n'est pas forcément à l'endroit... Enfin, je ne sais pas à quel endroit vous situez votre besoin aujourd'hui, mais pour ce qui est du collège, c'est un petit peu délicat de mobiliser les Missions locales qui sont un dispositif d'État et qui traitent des plus de 16 ans. Donc on a des dispositifs, nos services métropolitains sont mobilisés, les outils que nous finançons également ; mais voilà, il faut bien situer à quel endroit on souhaite intervenir. En tout cas, les pouvoirs publics métropolitains travaillent ce sujet un petit peu post-collège voire post-lycée.

M. ASSEH, Adjoint – Je vous propose que l'on procède, sauf si le rapporteur veut, la rapporteure veut dire quelque chose en conclusion, sinon nous procédons au vote.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Juste pour terminer, que c'est vraiment une priorité que nous avons. Et qu'on a travaillé avec diverses associations aussi, comme Ville simplement. C'est des jeunes qui nous ont interpellés. Donc on ne manquera pas, Hervé et moi, de revenir vers vous à ce moment-là.

M. ASSEH, Adjoint – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Accessibilité Universelle – 1ère répartition de subventions – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Délibération 23, Madame Benâtre.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale – Merci. Il s'agit de la première répartition de subventions aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap. Leurs actions complètent celles qui irriguent l'ensemble des politiques publiques de notre ville pour permettre à toutes et tous un égal accès à la vie de la cité quelles que soient nos différences et notre singularité.

Au titre de l'exercice 2023, il vous est proposé de verser un montant de 41 800 euros à 14 associations – vous avez l'ensemble des associations concernées dans l'annexe mais permettez-moi de montrer leur diversité – qui apportent un accompagnement spécifique et un soutien réel aux personnes en situation de handicap en matière de culture accessible, d'apprentissage de lecture labiale, de lutte contre l'isolement et d'ouverture des droits.

Permettez-moi de vous présenter quelques associations qui de nouveau en 2023 sollicitent la Ville. Il s'agit de l'association Valentin Haüy qui accompagne au quotidien les déficients visuels, notamment dans le domaine informatique, pour 1 500 euros. La Fédération des malades et handicapés pour 1 000 euros : cette association organise à la ludothèque de la maison de quartier Confluence un atelier de jeux de société en partenariat avec l'ACCOORD. Et Handi'ArtMix pour 1 000 euros, qui propose à de jeunes adultes en situation de handicap lourd la politique d'activités artistiques adaptées comme la musique rock, la peinture et la photo.

Pour terminer, permettez-moi en cette Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme de vous préciser que le miroir d'eau sera éclairé de bleu à partir de ce soir et tout le week-end. Il est en effet pour nous important de faire connaître au plus grand nombre cette journée et sensibiliser ainsi les Nantais et les Nantaises au sujet de l'autisme. Nous remercions en même temps l'association Autisme 44 qui œuvre au quotidien pour le soutien des familles et contribue à l'ouverture de la société sur ce handicap.

Revenons à la délibération : je vous demande de l'approuver dans sa totalité. Merci.

M. ASSEH, Adjoint – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Politique publique ville non sexiste – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Nous pouvons donc passer à la délibération 24, Madame Bertu, mais auparavant Madame Gouez doit quitter la salle. OK, Madame Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Une délibération de répartition de subventions sur la politique publique Ville non sexiste. La ville non sexiste de 2030 ne sera possible qu'à condition que chacune et chacun à son niveau s'implique, change ses pratiques, qu'elles soient

individuelles ou collectives, et donc pour avancer sur cet objectif, la Ville de Nantes renouvelle son soutien aux acteurs associatifs du territoire qui se mobilisent au quotidien sur ce sujet avec beaucoup de dynamisme.

Donc c'est bien l'objectif de cette délibération : vous présenter le renouvellement aux associations historiques et également encourager l'émergence de nouveaux acteurs, de nouvelles actrices sur le territoire. On vous présente donc un soutien pour 26 associations à 159 147 euros, 16 sont sur des subventions de fonctionnement, et on a également 14 projets puisque certaines associations ont également déposé des projets.

Donc pour aller rapidement, on a par exemple l'association Resonantes qui a eu un lieu à Nantes de sensibilisation du public jeune sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. On a également le CIDFF, le Planning familial, SOS inceste qui sont des associations d'écoute, d'accompagnement, d'orientation, l'association Trust qui a des actions de renforcement de la confiance en soi, d'empouvoirement des femmes et des jeunes filles sur le quartier de la Bottière. Je ne vais pas lire l'exhaustivité.

On a également, du coup, des projets particuliers sur lesquels je voulais mettre l'accent, notamment un beau partenariat avec la Maison des hommes et des techniques sur le rôle des femmes dans l'histoire ouvrière de la ville, donc un travail avec les jeunes, et puis également la coopération pour l'abolition du patriarcat qui travaille sur la paternité, la parentalité positive, puisque c'est également en travaillant avec les hommes qu'on peut avancer sur cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Et puis un dernier sujet, c'est Stop aux violences sexuelles 44 qui travaille avec NEC, un club d'escrime nantais, sur un projet novateur au niveau national puisqu'il propose la mise en place d'ateliers thérapeutiques pour les femmes victimes de violences sexuelles à travers la pratique de l'escrime. C'est un sujet qui monte au niveau national et qu'on est fiers de pouvoir accompagner localement.

Et puis une dernière subvention que je voulais mettre en avant : la subvention à NOSIG, le centre LGBT de la métropole, puisqu'avec Nathalie Blin on est très fières d'avoir accompagné le centre dans ses nouveaux locaux qui vont donc être inaugurés à venir très prochainement : le 7 pour l'inauguration un peu officielle, et puis le 15 pour l'inauguration dédiée au grand public. Une vraie fierté que cette avancée pour le centre.

Et puis enfin, cette délibération, elle vous propose également que la bilatérale association ECVF – c'est un réseau des Élus contre les violences faites aux femmes qui permet de soutenir les collectivités qui sont engagées dans cette action –, de rendre visibles les différentes pratiques qui sont menées au sein de chaque collectivité et puis de proposer des ressources en formation, en sensibilisation pour les élus, pour nos agents, donc c'est vraiment particulièrement intéressant pour nous qu'on puisse adhérer à cette association. Voilà pour cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci Madame le Maire. Je profite de cette délibération qui évoque beaucoup d'enjeux de prévention pour faire mémoire de votre promesse numéro 90 concernant la prévention des addictions aux stupéfiants. Il était question de mettre un plan de prévention des addictions aux stupéfiants et créer un appel à projets annuel qui devait financer des actions de prévention dans ce sens.

Est-ce que vous pouvez nous dire où vous en êtes s'il vous plaît ? Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci Madame la Maire. Oui, je voulais remercier Mahaut Bertu pour cette délibération, souligner combien effectivement elle soutient les acteurs et les actrices du territoire à travers ces aides de la collectivité, et puis montrer combien cette politique est volontariste. Elle ne manque jamais de nous rappeler que chacun dans nos politiques publiques on porte, et on doit porter une part de cette politique et de cette ambition.

On le fait chacun dans nos délégations pour que Nantes devienne d'ici 2030 cette première ville non sexiste de France à travers à la fois des actions concrètes du quotidien, je pense notamment à l'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites dans la ville, tous les dispositifs qui sont mis en place pour le quotidien, le budget sensible au genre que nous avons adopté, et puis la campagne, la grande campagne d'information et de sensibilisation sur la voie publique et aux arrêts de transport en commun pour lutter contre les stéréotypes de genre et le harcèlement, avec ce mot d'ordre à Nantes comme partout ailleurs : « objectif zéro sexisme », une campagne très réussie qu'on a beaucoup vue et qui a été vraiment relevée par chacun sur l'espace public.

Dire aussi que les acteurs associatifs sont impliqués. Mahaut Bertu a rappelé l'initiative de la Maison des hommes et des techniques. Moi, je le souligne aussi parce que c'est un acteur du patrimoine et c'est vrai qu'ils se sont engagés aussi dans ces démarches. Alors on le fait puisqu'on a créé des Journées du patrimoine et du matrimoine à Nantes, on s'engage à travers... je pense notamment évidemment à la féminisation des noms de rues pour redonner aux femmes toute leur place dans l'histoire et dans l'espace public.

Et puis c'est toutes ces politiques de soutien aux associations comme là, sur une action qui vise à travailler sur la place des femmes dans l'histoire ouvrière en lien avec des jeunes, des collégiens notamment, dans des établissements nantais, avec ce travail sur le matrimoine et le lien avec les jeunes garçons et filles pour qu'ils participent à cette construction de la ville non sexiste.

Moi, je voulais me réjouir également de l'installation de NOSIG sur l'île de Nantes dans de nouveaux locaux. La Ville finance ces nouveaux locaux à hauteur de 80 000 euros par an. C'était un engagement du mandat : permettre à l'association de déployer son activité dans de meilleures conditions d'accueil, dans des espaces plus modernes et spacieux. On sait tout le travail dont NOSIG est habituel en termes de vie de quartier également et de lien avec les autres acteurs d'un quartier. Donc moi je suis ravi que sur le quartier de la Prairie aux Ducs ils puissent le faire aussi dorénavant. Je sais que déjà des premiers contacts ont été pris avec leur voisin, la Maison de l'Europe, et je ne doute pas qu'il y aura encore beaucoup d'autres initiatives dont l'inauguration – Mahaut Bertu le disait – fin de semaine prochaine, vendredi prochain, avec notamment le vernissage de l'exposition « Les 30 ans de NOSIG ». Voilà, on se réjouit de cette arrivée.

Mme la MAIRE – Merci. Pas d'autre demande d'intervention ? Je mets aux voix la délibération. Il y avait des éléments de réponse peut-être, Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – C'était effectivement une question mais qui n'a absolument aucun rapport avec ma délibération puisqu'on parle égalité femmes-hommes et que vous posez une question sur la prévention des addictions et donc voilà, je n'ai pas d'éléments de réponse sur quelque chose qui n'a aucun, mais alors aucun rapport avec ma délibération. Je suis un peu désolée de ne pas pouvoir vous apporter d'éléments.

Mme la MAIRE – Merci. Comme néanmoins c'est un sujet tout à fait majeur, ce que je propose est qu'on mette aux voix la délibération, et Marlène Collineau vous donne quelques éléments d'éclairage au vu de la nature du sujet. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Gouez.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Oui, alors c'est une discussion qu'on a régulièrement avec Monsieur Chombart de Lauwe, et effectivement je crois que c'est la proposition 139, si je ne dis pas de bêtise, qui consistait à mettre en place via un appel à projets annuel un plan de prévention autour des addictions notamment aux stupéfiants.

Alors c'est un sujet qu'on traite déjà. Alors, la question de l'appel à projets aujourd'hui n'est pas arrêtée, notamment parce que ça englobe aussi d'autres discussions, mais parce que via les Assises des solidarités – je regarde Abbassia Hakem –, mais on a eu beaucoup d'associations qui nous ont dit : « Essayez d'arrêter aussi les appels à projets. », et être plutôt sur des financements pérennes et des conventionnements avec les associations.

Il se trouve que les associations qui travaillent sur ces sujets de prévention des addictions, en fait ce sont des associations avec qui on conventionne déjà et avec qui on travaille déjà. Vous verrez d'ailleurs dans la délibération que je vous présenterai, la numéro 28, en effet, il y a les acteurs de la prévention et de la réduction des risques qui sont réunis régulièrement à Nantes ici à l'hôtel de ville dans le cadre de ce qu'on appelle la coordination prévention et réduction des risques, et où il y a un travail qui est fait sur ces questions-là précisément, qui permet à la fois d'englober j'allais dire tous types de publics, c'est-à-dire de la prévention et de l'explication auprès des plus jeunes, jusqu'à l'accompagnement des usagers de drogues, et tout ce monde-là travail en bonne intelligence, notamment en partageant des pratiques professionnelles.

Donc c'est un sujet qui est un sujet majeur, que l'on porte collectivement. Alors Denis Tallédec n'est pas là, mais évidemment c'est un sujet que je porte aussi avec lui, sur lequel on est extrêmement attentifs, avec là aussi des débats à la fois sur des réalités locales et puis des débats qui nous dépassent largement et sur lesquels on voit bien qu'il y a des évolutions dans les usages alors de drogue, mais pas uniquement puisqu'il y a aussi la question de l'hyperalcoolisation : dans notre région, c'est un sujet qui est extrêmement important.

Donc ce sont des sujets que l'on traite au quotidien avec ces associations, et effectivement pour lesquels certainement l'appel à projets ne sera pas la bonne solution puisqu'elles-mêmes nous ont dit d'éviter ce type de fonctionnement un peu *one shot* où voilà, on donne un financement sur un projet, et qu'il est mieux de travailler dans une mission pérenne avec eux, ce qu'on essaie de faire au quotidien.

Mme la MAIRE – Merci.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Politique publique lutte contre les discriminations – Première répartition de subventions – Approbation

Mme la MAIRE – Je donne la parole, puisque c'était un échange tout à fait hors délibération, à Mahaut Bertu pour la délibération 25.

Mme BERTU, Adjointe – Oui, encore une délibération sur l'égalité. Une délibération cette fois-ci sur la lutte contre les discriminations puisque c'est un autre pilier de notre combat : l'égalité des droits, de traitement, l'amélioration des conditions de vie pour chacune et chacun, c'est une délibération qui vous présente le soutien des associations engagées sur des projets, des actions de sensibilisation, de prévention de la lutte contre les discriminations, donc qui vous propose un soutien à quatre associations pour 116 000 euros du côté des subventions de fonctionnement ; et puis dans le cadre du contrat de ville, un soutien à trois initiatives pour un montant de 11 000 euros.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Politique publique parcours linguistiques – Première répartition de subventions – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 26, Nadège Boisramé.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Encore une délibération du marqueur égalité. Délibération qui est une première répartition de subventions de l'action parcours linguistiques. Donc pour rappel, l'action parcours linguistiques a pour objet de lever des freins à l'intégration et à l'insertion professionnelle en donc développant l'apprentissage du français autour de trois leviers : un accompagnement des associations à travers la formation de bénévoles de ces associations engagées sur le champ de l'apprentissage du français, le déploiement de permanences d'évaluation linguistique et d'orientation dans les Maisons de l'emploi et dans les Maisons de quartier (je vous invite d'ailleurs à regarder sur le site de la ville deux nouvelles petites vidéos récemment sorties qui présentent très très bien ce que sont ces permanences d'évaluation linguistique), et puis un troisième volet de cette action parcours linguistiques qui consiste en un soutien financier aux associations.

Et donc c'est là qu'on arrive à cette proposition de première répartition de subventions à hauteur de 13 400 euros pour six associations. Parmi ces six associations, on a trois associations qui sont plus, je dirais, historiques comme l'ANADE, le GREF ou même Babel 44, et

puis des associations qui sont arrivées plus récemment : Du Monde dans la classe, l'École Jem à travers l'Amicale laïque des ponts, et une association qu'on subventionne nouvellement cette année, L'Autre classe. Voilà.

Donc je vous demande d'approuver cette délibération de 13 400 euros pour six associations. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Convention de partenariat pour favoriser l'accès au logement dans le parc locatif social de personnes présentant des troubles psychiques – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 27, Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Oui, alors il s'agit d'un renouvellement d'une convention préexistante qui permet de favoriser l'accès au logement social à des personnes présentant des troubles psychiques.

Peut-être l'avez-vous vu, nous en avons fait un article dans le magazine municipal de janvier 2023 puisqu'on avait titré le magazine municipal : « Comment lutter contre la déprime ? » Alors en janvier, certains pouvaient se dire : « C'est un peu dur pour commencer l'année. », mais il nous semblait que justement c'était important dans ces moments de pouvoir dédramatiser les difficultés en santé mentale et puis aussi montrer qu'il y a des solutions qui existent sur cette ville, et qu'elles sont travaillées dans le cadre du Conseil local en santé mentale et travaillées notamment avec les professionnels de santé, mais aussi ici les bailleurs sociaux qui permettent simplement de mettre à disposition un certain nombre de logements qui, quand l'hôpital Saint-Jacques nous signale des personnes qui ont des besoins en logement, va permettre de faire le lien et de travailler ensemble à ce que l'arrivée dans le logement se passe bien, et puis que le maintien dans le logement se passe bien, qu'il n'y ait pas de difficultés avec le voisinage, et aussi simplement que la personne s'y sente bien et qu'elle ne se sente pas isolée en arrivant dans un logement.

Donc ce dispositif, il a déjà bénéficié à 30 personnes, et donc on souhaite évidemment que ça perdure, donc je vous demande d'approuver le renouvellement de la convention.

Mme la MAIRE : Merci. Oui, François Prochasson.

M. PROCHASSON, Conseiller municipal – Oui, je voudrais saluer le renouvellement de cette convention ainsi que le travail qui est fait avec le Conseil local en santé mentale et toutes les équipes du secteur de psychiatrie. Le dispositif de facilitation d'accès au logement social permet de stabiliser les personnes vulnérables et de les accompagner et d'améliorer leur intégration dans la ville.

Je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer un volet complémentaire qui est le dispositif dit « Un Chez-soi d'abord », qui permet aux chercheurs et chercheuses de refuge ayant des troubles psychiatriques d'accéder à un logement.

Ces deux démarches s'inscrivent pleinement dans la politique du logement d'abord auquel je suis particulièrement attaché évidemment en tant qu' élu au droit au logement. Il s'agit de considérer que l'accès au logement est la base du processus de reconstruction personnelle et de réintégration sociale, à condition dans le cas présent d'être effectivement accompagné.

Dans un contexte où la santé mentale se fragilise et devient un vrai sujet pour nos sociétés, ce dispositif est une étape bienvenue. À nous de poursuivre dans cette voie en assurant un logement accessible à toutes et à tous, et en travaillant sur les facteurs de dégradation de la santé mentale, et enfin en améliorant la prise en charge des patients. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition des subventions 2023 – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 28, je dois demander à Abbassia Hakem de sortir de la salle avant de donner la parole à Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Alors, il s'agit d'une délibération pour répartir les subventions du budget santé publique. Pour mémoire, on a toujours deux lignes : une qui est portée entièrement pour des projets et des financements d'associations par la Ville de Nantes, et puis une autre qui est partagée, cofinancée entre la Ville de Nantes, l'ARS et la préfecture.

Donc deux enveloppes : une première de 79 157 euros à 26 associations et une deuxième de 126 300 euros entre 23 associations. Je vais peut-être citer simplement trois associations – l'ensemble des autres me pardonneront.

La première dans le champ de la prévention et de réduction des risques AIDES, à qui je vous propose de verser 4 000 euros, qui est cette association que vous connaissez par cœur, qui accompagne les personnes atteintes par le VIH ou les hépatites virales. C'est une association qui fait un travail de terrain remarquable et qui s'est évidemment engagée très fortement à nos côtés. Vous vous souvenez peut-être, l'année dernière nous avons présenté notre adhésion à Nantes objectif zéro et la création de sept associations un peu pilotes qui consistent à travailler à la fin des épidémies VIH, VHC et IST à Nantes d'ici 2030. Et donc je voulais souligner le travail remarquable de AIDES dans le cadre de ce groupement, de cette nouvelle association.

S'agissant de l'activité physique et de l'accompagnement des malades chroniques, souligner le travail également là aussi remarquable de Sport pour tous. Vous verrez que la subvention proposée cette année est une subvention en hausse. Sport pour tous a créé une Maison sport santé sur Bellevue. Je regarde Ali Rebouh qui connaît bien le projet sport santé sur Bellevue. Et c'est vrai qu'il propose un

accompagnement de personnes pour qui il est compliqué de simplement être licenciées dans un club, j'allais dire club de sport « classique » parce qu'atteintes de certaines pathologies. Donc c'est une remise en forme petit à petit, accompagnée par des professionnels de santé et en lien avec la Maison de santé de Bellevue. Donc là, le travail aussi est assez remarquable. Je vous encourage d'ailleurs à regarder sur leur site Internet. Ils ont des super petites vidéos qui expliquent leur activité : c'est vrai qu'on voit le bonheur des personnes qui peuvent profiter, qui peuvent bénéficier de cet accompagnement.

Enfin, peut-être dans le cadre du dépistage, souligner le travail qui est fait par l'ASAMLA puisque l'ASAMLA, vous la connaissez aussi, c'est cette association qui fait de l'interprétariat pour accompagner les personnes dans leur parcours de santé, et donc là c'est une nouvelle subvention que l'on leur octroie puisqu'ils permettent d'accompagner des actions de dépistage de la CPAM dans les quartiers populaires. Donc il nous a paru important de pouvoir également soutenir l'ASAMLA dans son travail. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BIR, Adjointe, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Jardins et Nature en ville – Labellisation « Refuge LPO » du Jardin au naturel au Parc du Grand Blottereau – Convention – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 29, Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Oui, merci. Donc c'est une délibération qui vient montrer une nouvelle fois combien Nantes s'engage dans la biodiversité avec des actions concrètes.

Dans l'actualité, je fais un petit aparté, vous avez actuellement Transhu'Nantes. Alors Transhu'Nantes, nous l'avons lancé avec Sandrine Figuls et Delphine Bonamy cette année, c'est un cheptel de 11 moutons qui se baladent de parc en parc jusqu'au 12 avril et que les enfants, les familles, tous ceux qui le souhaitent peuvent aller voir dans nos parcs nantais.

Donc je vous parle de moutons mais en fait je suis censée vous parler d'oiseaux puisque le château... Souvenez-vous qu'au cœur donc de notre politique publique plus large sur la préservation de la biodiversité, nous avons pour projet d'ouvrir un Centre de la biodiversité urbaine au parc du Grand Blottereau. Donc le château et le parc deviendront des lieux d'exposition, un centre d'interprétation, de médiation scientifique, de sensibilisation à la question de la préservation de la biodiversité cher Ronan Dantec, qui avec Jean-Sébastien Guitton à la Métropole et moi-même à la Ville pilotons ce Centre de la biodiversité sous l'œil vigilant donc de Ronan.

Donc comme pour préfigurer ce Centre de la biodiversité, nous proposons que le Jardin au naturel qui se trouve au parc du Grand Blottereau puisse avoir une labellisation Refuge Ligue pour la protection des oiseaux, donc Refuge LPO. Refuge LPO, c'est un dispositif qui est mis en place donc par la Ligue de protection des oiseaux. C'est un programme national de préservation de la biodiversité avec une charte, une charte qui est résumée en 15 gestes, 15 gestes qui sont déjà mis en application dans le Jardin au naturel du Grand Blottereau et donc ce site se verrait attribuer le label en juin 2023 et deviendrait Refuge LPO collectivité.

Donc je vous demande d'approuver la signature de la convention par la Ville de Nantes avec les associations LPO 44 et LPO France de la ville de Nantes. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Échanges internationaux – Cosmopolis – Subventions – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 30, Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, quelques propositions de subventions dans le cadre de notre politique publique favorisant l'ouverture européenne et internationale de Nantes et la programmation à Cosmopolis.

Tout d'abord l'association Printemps coréen pour la 10^e édition de son festival qui consiste en un programme de concerts, lectures publiques, bilingues pardon, et musicales, et une cérémonie du thé. Le projet contribue à une meilleure connaissance des arts et de la culture coréenne en France. Les activités de l'association touchent un public jeune très attiré par la culture coréenne à travers notamment la K-pop, les drama et le cinéma coréen. L'exposition et le programme culturel sont programmés à l'espace Cosmopolis du 24 mai au 11 juin 2023 et la subvention demandée et proposée est une subvention de 3 200 euros.

Autre proposition : la subvention demandée par l'association la Maison de l'Afrique à Nantes pour une exposition artistique autour de l'œuvre d'un grand maître teinturier béninois. L'exposition est intitulée « Le Bénin en majesté ». La manifestation est programmée à l'espace Cosmopolis du 15 juin au 15 juillet 2023 et il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 euros à cette association.

Enfin, l'association Amitié Vietnam Loire-Atlantique : la demande de subvention déposée par l'association concerne la deuxième édition du festival Au Cœur du Vietnam sur le thème des femmes et leur place dans la société vietnamienne. Ce festival se déroulera à l'espace Cosmopolis toujours, du 11 au 21 mai 2023. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 800 euros à cette association.

Voilà. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Des demandes d'intervention ? Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Subvention – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 31, Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Adjoint – Une proposition de subvention de 4 500 euros pour l'association Nantes lit dans la rue, dans le cadre de la coopération avec Recife, une coopération qui est axée sur des projets d'aménagement urbain, la culture ou encore la lutte contre les inégalités. L'association apporte un appui essentiel à une bibliothèque communautaire située dans un quartier particulièrement défavorisé. Ce soutien permet à la bibliothèque de fonctionner au quotidien, de proposer des pratiques artistiques, un fonds documentaire, d'animer des ateliers de lecture. Et je profite aussi de cette prise de parole pour rappeler qu'on est bien dans les objectifs de coopération décentralisée de la ville de Nantes, à savoir le soutien des services éducatifs de proximité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. PASCOUUAU, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Jumelages Européens – Subventions – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 32, Yves Pascouau.

M. PASCOUUAU, Conseiller municipal – Merci beaucoup, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération a pour but et pour cadre le jumelage de la ville de Nantes avec les villes européennes. Il s'agit d'apporter la contribution de la Ville par la voie de subventions à deux établissements qui réalisent des voyages dans nos deux villes jumelles que sont Sarrebruck et Cardiff.

La première subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au lycée professionnel du Grand Blottereau qui réalise un voyage avec 15 élèves à Sarrebruck, dans le cadre de ses activités pédagogiques, et la deuxième subvention d'un montant de 2 600 euros serait attribuée au collège Victor-Hugo dans le cadre d'un voyage réalisé au Pays de Galles et plus précisément à Cardiff, dans lequel 48 élèves feraient partie de ce voyage, et le montant de la subvention est, comme je l'ai dit, de 2 600 euros.

Donc la subvention comporte... la délibération comporte une double subvention d'un montant total de 4 600 euros qui est soumise à votre approbation.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement et travaux – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 33, Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Oui, Madame le Maire, chers collègues, je vous présente donc cette délibération sur les marchés publics, d'abord avec une mission de diagnostic sanitaire sur le patrimoine bâti des bâtiments de la ville de Nantes dans le cadre d'un groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS.

Il y a concernant les diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti un groupement de commandes constitué d'ores et déjà mais qui arrive à échéance le 15 octobre 2023, et il faut donc lancer une nouvelle consultation pour ce même groupement de commandes. L'objectif est de pouvoir répondre aux besoins des prestations de diagnostic sanitaire pour les bâtiments qui sont les obligations réglementaires qui s'imposent évidemment à la Ville de Nantes dans nos obligations de maître d'ouvrage avant toutes les opérations de maintenance réhabilitation.

Ça concerne des thématiques comme l'amiante, le plomb, ainsi que les états parasites des bâtiments. C'est évidemment quelque chose que nous devons réaliser pour les impératifs de conditions de travail et de conditions de santé.

Donc le marché à conclure, c'est un accord-cadre multiattributaire à bons de commande d'une durée de quatre ans avec un montant maximum pour la Ville de Nantes sur cette durée de 2 millions d'euros hors taxes. Le montant des dépenses globales sur quatre ans pour la Ville est estimé à 1 million d'euros et il est proposé de conclure ceci par une procédure d'appel d'offres ouvert.

Nous avons également une évolution du groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, CCAS, l'École des beaux-arts et Nantes métropole habitat, le 18^e avenant, qui prévoit une évolution des familles d'achat de ce groupement de commandes en y intégrant la question du baromètre qualité de vie au travail avec comme coordonnateur Nantes Métropole et la maintenance des bornes de recharge pour les véhicules électriques, avec comme coordonnateur la Ville de Nantes. Et nous allons proposer d'autoriser le lancement de cet appel d'offres ouvert et la signature de cet avenant.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 34, Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci Madame la Maire. Cette délibération présente quatre points de notre politique ressources humaines.

Le premier va concerner l'adaptation du bureau des effectifs, avec la création pour ce conseil municipal de 74 postes dont 59 à la direction de l'éducation pour répondre à la politique volontariste que l'on mène. Ces postes sont à la fois dans des écoles avec des créations de postes d'ATSEM, d'agent d'entretien, de restauration, des postes pour notre service municipal de restauration, mais aussi des postes de responsable de site ou des postes administratifs pour mettre en œuvre nos engagements de mandat.

Nous avons aussi dans cette délibération la création de six postes d'agent d'accueil et de médiation pour la Maison de quartier, une suppression de poste devenu vacant et 10 transformations de postes pour adapter la nature aux besoins du service ou au grade des agents. Vous avez le détail, mes chers collègues, dans l'annexe 1 qui vous a été remise.

Le point numéro 2 concerne le ratio d'avancement de grade pour l'année 2023. En effet, notre collectivité doit fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables mais cette année, avec le changement de système d'information de gestion des ressources humaines et le calendrier des instances, il ne nous est pas possible de calculer le ratio promus/promouvables de manière très précise et donc c'est pour cette raison qu'à titre exceptionnel et transitoire il est proposé que le ratio soit établi à 100 % des agents promouvables.

Le troisième point est un ajustement des règles relatives au temps de travail qui concernent le 1^{er} mai. En effet, après avoir permis en 2022 de payer double la journée de travail du 1^{er} mai, la loi de finances 2023 a abrogé l'article qui permettait cette rémunération double aux agents de la fonction publique donc cette mesure fait que nous sommes dans l'obligation de reconnaître le 1^{er} mai comme tous les autres jours fériés et d'appliquer le traitement identique en termes de rémunération ou de récupération.

Et le quatrième point concerne une actualisation du RIFSEEP : avec la transposition du Ségur de la santé, il est possible de verser une prime pour le médecin coordonnateur qui exerce dans les EHPAD publics ou au sein d'établissements et services sociaux. Cette prime, elle est d'un montant mensuel de 517 euros bruts. Il est donc proposé de l'instaurer dans notre collectivité et de lui appliquer un effet rétroactif à compter d'avril 2022.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Nadège Boisramé.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Merci. Le groupe Gauche commune se félicite des 74 créations de postes présentées dans cette délibération dont 59 dans les services de l'éducation, secteur auquel nous sommes particulièrement attachés.

Ces créations contribueront, on n'en doute pas, à l'amélioration du service et des conditions de travail. Cependant, nous regrettons le choix qui est fait d'externaliser un certain nombre de services qui auparavant étaient effectués par les agentes et les agents de la ville, qu'ils soient titularisés ou contractuels. Je veux parler du ménage en mairie ou de la fermeture des parcs et jardins.

Nous prenons cependant acte des efforts qui ont été faits des reclassements de chacune et chacun. Les élus du groupe gauche commune sont attentifs à l'effectivité de cet accompagnement auprès des agentes et des agents.

Nous déplorons aussi la banalisation du 1^{er} mai pour nos agentes et nos agents. La Fête internationale du travail se verra ainsi considérée au même titre que les autres jours fériés en termes de rémunération pour celles et ceux qui assureront le service ce jour-là. Cette mesure, imposée par le Gouvernement, est contraire aux avancées sociales que nous voulons. Elle a la force du symbole. Nous sommes conscients par ailleurs de la réduction des marges de manœuvre financières nécessaires au bon fonctionnement des services dans les collectivités, réduction opérée par l'État qui pousse nombre de collectivités à des contorsions comptables. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Pas d'autre intervention ? Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Désignation du référent déontologue des élus – Modalités d'exercice de ses fonctions – Approbation

Mme la MAIRE – Je vous propose donc, chers collègues, de passer à la délibération 35 et je donne la parole à Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, la délibération numéro 35 concerne la désignation du référent déontologue des élus. D'une part dans le Code général des collectivités territoriales il est donné la possibilité aux collectivités de désigner un référent déontologue et de pouvoir y avoir accès de la part des élus.

C'est un article qui entre en vigueur le 1^{er} juin 2023. Or, dans la Charte de déontologie des élus municipaux adoptée à l'unanimité en octobre 2020 au début de ce mandat, la désignation d'un déontologue était déjà prévue et donc depuis octobre 2022, Monsieur Cyrille Émery tient cette charge. Aux termes de la charte de déontologie, ses missions sont plus étendues que celles du référent déontologue des élus prévu par le Code général des collectivités territoriales.

En effet, outre les saisines des élus, il peut également être saisi par les citoyens eux-mêmes, mais également par la commission éthique et transparence de la Ville de Nantes. Il importe donc de prendre en compte les dispositions du Code général des collectivités territoriales tout en conservant les particularités de la Charte de déontologie.

Et dans la suite de la délibération sont indiquées les modalités de saisine du déontologue, de Monsieur Émery, avec l'adresse mail qui est indiquée, l'adresse de la ville pour les envois postaux éventuellement, ainsi que le détail pour les éventuelles saisines qui peuvent être effectuées par la commission éthique et transparence elle-même.

Voilà en quelques mots... ainsi qu'en dernière partie de la délibération sont indiquées les rémunérations en application de la délibération numéro 41 du 25 juin 2021 : production d'avis avec le montant qui convient 80 euros, l'intervention orale auprès de la

commission éthique 80 euros, et la note à la commission éthique et transparence 120 euros, et enfin production d'un rapport annuel d'activité à 500 euros. Voilà, en résumé, ce que contient cette délibération numéro 35.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Désignations diverses – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 36, je vais demander à Mahaut Bertu et à François Brochard de quitter la salle. Je vais laisser la parole à Bassem Asseh et demander auparavant si le Conseil accepte de ne pas procéder par vote au scrutin secret mais par vote ordinaire. Est-ce qu'il y a une opposition à cette proposition ? C'est bon pour tout le monde ? Merci. Je donne la parole à Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci Madame la Maire. Cette délibération contient deux points. Le premier concerne la désignation d'un représentant de la Ville de Nantes au sein de divers organismes. Suite à la démission de Madame Sandra Jen, remplacée au sein du Conseil municipal par Monsieur François Brochard, il est proposé de remplacer cette dernière au sein de divers organismes comme suit : conseil d'école de l'école élémentaire Port-Boyer, conseil d'administration du collège Libertaire-Rutigliano en tant que suppléant, organisme de gestion de l'école primaire Notre-Dame-des-Batignolles établissement d'enseignement privé sous contrat d'association, commission d'examen des demandes de dérogation au périmètre scolaire, et enfin la commission consultative des services publics locaux. Par ailleurs, il convient de désigner Monsieur Brochard au sein des commissions municipales. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième point : désignation d'un représentant de la Ville de Nantes au sein de l'association des Élus contre les violences faites aux femmes, et il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Mahaut Bertu en tant que représentante de notre Ville au sein de cette association dans le collège des collectivités territoriales. Voilà pour la délibération 36.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Gestion et exploitation du stationnement payant sur voirie : Marché de prestations de service – Lancement de la consultation – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 37, je vais demander à Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé, Simon Citeau, Nicolas Martin, Denis Tallédec et Pauline Weiss de sortir. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – La délibération numéro 37 concerne un marché de prestations de services. Le nouveau périmètre de stationnement payant regroupe 24 000 places. Il est donc nécessaire d'avoir les moyens et les outils adaptés pour en assurer la gestion et garantir l'efficacité et la performance de la mise en place de ce stationnement payant sur ce périmètre-ci.

Le contrôle automatisé du stationnement payant via le système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation – également connue sous l'acronyme LAPI – permet de veiller plus efficacement au respect de la réglementation et au meilleur partage de l'espace public.

Dans ce contexte, il est proposé de confier l'activité de contrôle du stationnement payant sur voirie à la société publique locale Nantes Métropole gestion services qui est déjà l'opérateur gestionnaire de certains espaces publics dans le cœur de ville nantais : les aires piétonnes en particulier, les parcs en enclos et la maintenance et gestion des horodateurs.

Ce dispositif est conforme au cadre réglementaire et aux recommandations de la CNIL ainsi qu'à la Charte métropolitaine des données. Et donc à cet effet, et en conformité avec l'article L. 2511.1 du Code de la commande publique, il est proposé de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence auprès de la SPL Nantes Métropole gestion services.

Le marché de prestations de services non alloti sera conclu pour une durée de cinq ans dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 18 750 000 euros hors taxes, soit 22,5 millions d'euros TTC pour la durée du marché. Voilà pour cette délibération numéro 37.

Mme la MAIRE – Merci. Oui, Thibault Guiné.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Merci Madame la Maire. Chers collègues, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises : notre groupe soutient l'extension du périmètre du stationnement payant. Nous sommes conscients que le doublement du nombre de places concerné impose pour notre collectivité d'ajuster les moyens de contrôle aujourd'hui mis en œuvre.

Le recours au véhicule LAPI n'est donc pas en soi un facteur bloquant pour notre groupe ; cependant nous regrettons que cette montée en charge du service public de contrôle du stationnement ne s'effectue pas en interne de la collectivité avec nos propres agents, mais dans le cadre d'une externalisation.

Nous notons cependant que cette externalisation s'effectue au profit d'un opérateur public et n'entraîne aucune suppression de poste au sein de notre municipalité. Nous serons particulièrement attentifs aux nouvelles missions qui seront affectées aux agents actuellement en charge du contrôle du stationnement. Dès lors, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci Madame la Maire. J'espérais que le groupe communiste allait s'émouvoir également de l'impact, de l'impact que le LAPI pourrait avoir sur pas mal de Nantais modestes notamment.

Dans les villes qui ont mis en œuvre le LAPI, le véhicule donc de contrôle automatique, ils ont parlé de sulfateuse à PV, ils ont eu un certain nombre d'excès et de difficultés de gestion des fichiers, notamment pour les personnes handicapées. On sera collectivement très attentifs à ce que ça n'arrive pas puisque d'autres villes ont essuyé les plâtres.

Sur le stationnement payant et l'extension du stationnement, c'est l'occasion de faire un petit point, puisqu'on parle avec pas mal de Nantais de ce sujet. Aujourd'hui, honnêtement ils n'y comprennent rien. C'est d'une limpidité toute relative. En janvier, vous avez lancé, vous prétendez avoir lancé les travaux... Excusez-moi, vous prétendez avoir lancé une concertation. Les travaux ont été lancés sans réelle concertation.

Depuis, les choses, il faut le reconnaître, ont été un petit peu rattrapées, notamment je salue le temps qu'y consacre Denis Tallédec. On voit un peu moins les élus de quartier mais en tout cas Denis Tallédec y passe pas mal de temps. En février, vous l'avez fait, tout ça, sous la contrainte parce qu'il y a eu une révolte de pas mal de riverains qui ne comprenaient pas ce qui allait leur arriver. Ils ont constaté des tracés sans avoir été prévenus et qui leur rendaient la vie impossible.

Donc la série de réunions qui ont été lancées en comité plus que réduit avec les habitants, puisque vous ne vouliez pas qu'il y ait tous les gens de la rue, a été faite sous la pression, et aujourd'hui, c'est le grand bazar.

Aujourd'hui d'abord, on voudrait remercier les agents de la Maison de la tranquillité publique parce que, eux, ils font face à des milliers d'appels et ils sont censés répondre à des questions auxquelles ils n'ont pas les réponses. Ils n'ont pas de consignes claires pour répondre aux riverains. Les riverains arrivent aux réunions de concertation parfois mieux préparés que vous et vous apprennent via Google Maps quel est le ratio de garage par logement dans leur rue.

Ils ont des questions toutes simples. « Est-ce que par exemple dans la phase de transition ou avant que les choses soient complètement stabilisées j'aurai le droit de me garer devant mon garage ? » « Alors oui, pour l'instant. », répond un élu et puis le lendemain l'amende arrive malgré les promesses. Ça a été le cas encore hier dans une de ces rues. Donc il faudrait peut-être discuter entre la police municipale, les ASVP, au moins se mettre d'accord parce que les gens ne comprennent pas.

Du coup, les habitants demandent à acheter un macaron pour pouvoir aller stationner éventuellement sans se prendre une amende dans les rues adjacentes en attendant que les places soient tracées. C'est logique, il me semble. Eh bien non, NGE refuse, pour éviter le déport vers d'autres rues. Mais aucune solution n'est proposée.

Et puis, il faudrait veiller au moins à être clair sur les obligations légales ou réglementaires. Quand on dit dans une rue qu'il est impossible d'avoir tel écart, telle distance, et dans l'autre on constate que ça a été possible... Rue Edgar-Quinet 3 mètres pour circuler c'est bon, mais rue Lizé il faut au moins 3,50 mètres. Alors il y a peut-être des raisons objectives, en tout cas ce n'est pas clair pour les gens.

Et enfin, quant au chiffre des aménagements qui sont nécessaires, et on a bien conscience que tout ça nécessitera des aménagements, ça ne sert à rien d'essayer de faire peur aux gens. L'aménagement qui a été fait pour 20 ou 30 000 euros dans une rue, il ne faut pas faire peur aux gens en disant que la zone de rencontre va en coûter 300 000 dans une rue qui est à peu près dans la même configuration juste à côté.

En fait, les Nantais, les riverains vous demandent juste de les prendre au sérieux, de les respecter, de leur dire comment vous comptez faire, et surtout ils vous demandent de faire une pause sur les verbalisations tant qu'un équilibre n'a pas été trouvé, une solution n'a pas été trouvée.

Donc tout ça n'est ni préparé, ni compréhensible. Donc revoyez votre copie, donnez des consignes à l'ensemble des services qui soient claires, y compris pour qu'ils ne fassent pas tampon vis-à-vis des usagers, et offrez des solutions encore une fois avant la contrainte. Nous vous le redemandons solennellement : engagez un moratoire tant que vous ne savez pas comment gérer ce nouveau plan de stationnement. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Tristan Riom.

M. RIOM, Adjoint – Oui, alors je vais vous remercier pour vos remerciements. Vous avez bien signalé qu'en effet la concertation est en cours. On rencontre tous les gens qui veulent nous rencontrer. À chaque fois cette rencontre est faite conjointement avec Monsieur Tallédec et l'adjoint de quartier, donc pour ma part en tant qu'adjoint de quartier j'ai fait un grand nombre de rencontres.

Je vois que dans vos interventions vous avez essayé de faire la synthèse de différentes rencontres. Il y a pas mal de contresens dans ce que vous avez dit, donc en fait si on reprend juste l'intention de tout ça, c'est en fait de respecter le Code de la route. Voilà, c'est le sujet qu'on est en train de traiter dans un grand nombre de rues puisque le Code de la route n'est pas respecté. On ne peut plus se déplacer à pied sur un certain nombre de trottoirs, donc c'est ça qu'on est en train de faire.

Ensuite, par rapport à certaines configurations des rues, il y a en effet des cas qui sont compliqués. Nous, à Nantes, il me semble de tête qu'on cherche à être à 2,80 mètres de trottoir pour pouvoir circuler convenablement, donc ça veut dire si on a des problèmes pour se déplacer avec une poussette plus une poubelle sur le trottoir, voilà, 2,80 mètres c'est la bonne taille, on n'ira pas en dessous parce qu'il faut du coup pouvoir circuler sur les trottoirs.

Par rapport à ce que vous dites, donc vous avez parlé de révolte sur le quartier, je trouve que le mot est quand même un petit peu fort dans la mesure où les concertations se passent bien. Globalement, les gens sont contents. Il y a des gens qui ne sont pas contents, oui ça arrive toujours, mais globalement les gens sont contents. Les gens comprennent qu'on est en train de changer les aménagements dans la rue, le paysage dans la rue parce que de fait oui il y a des mutations qu'on appelle la transition écologique, je pense que vous connaissez un peu le concept, et qui impliquent que la rue ne peut être simplement laissée aux voitures.

Donc c'est bien ça qu'on est en train de faire, et on a des retours positifs aussi des riverains qui comprennent ça, et la plupart des échanges qu'on a sont vraiment d'une qualité assez remarquable parce qu'en fait les gens comprennent ça. Ils sont dans ce moment de tension, ils veulent moins de voitures, ils veulent juste en effet que ça se passe bien, qu'on ait une transition qui soit possible et acceptable. C'est ce qu'on est en train de travailler et globalement ça se passe très bien avec les riverains sur le quartier.

Voilà, les concertations sont en cours, et je vous remercie pour ce petit compte rendu que vous nous avez fait.

Mme la MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Adjoint – Merci Madame la Maire. Je ne voudrais pas être taquin. J'ai bien entendu les propos de notre collègue. Nous avons un risque de révolte, il appelle au moratoire et à l'apaisement. Je ne comprends pas qu'il n'ait pas voté ce matin le vœu !

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (9 abstentions et 6 voix contre).

Non participation au vote de Mme Weiss et Mme Blin.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Société d'Économie Mixte NGE – Projet de réaménagement et de développement de Nantes Camping situé boulevard du Petit Port à Nantes – Emprunt auprès du Crédit Agricole – Garantie d'emprunt partielle de la Ville – Convention – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 38 : avant de donner la parole à Bassem Asseh, je dois demander à Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé, Simon Citeau, Nicolas Martin, Denis Tallédec et Pauline Weiss de quitter la salle. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Il s'agit donc de la délibération numéro 38 qui concerne le projet de réaménagement et de développement de Nantes camping situé boulevard du Petit-Port à Nantes.

C'est une transformation de Nantes camping qui a pour budget total le montant de 1,92 million d'euros, qui est demandée et qui sera réalisée donc par la société d'économie mixte NGE qui exploite le camping aujourd'hui. En réalité, ils ont sollicité une garantie pour emprunt, donc c'est ce qui est décrit dans la délibération.

Peut-être quelques mots pour situer un peu le camping tel qu'il existe aujourd'hui et la façon dont il va évoluer grâce à ces travaux. Actuellement le camping c'est un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros annuels. Un taux d'occupation qui est passé en 2019 à 60 %, 2022 71 %, donc une occupation assez intéressante pour un camping qui se trouve en pleine ville, sans être pour autant dans le centre-ville en tant que tel, qui laisse peu de marge d'amélioration notamment pour maintenir sa cinquième étoile et en garantir le succès auprès de ses clients actuels et futurs.

De manière à pouvoir garder cette cinquième étoile et de manière à continuer à attirer ses clients actuels et futurs, il est nécessaire de faire un certain nombre de réhabilitations. La dernière réhabilitation de fond en comble qui a été faite, c'était en 2010-2011, donc il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, une décennie plus tard, un certain nombre de travaux sont nécessaires pour répondre à la fois aux attentes des clients, mais aussi pour en maintenir le classement.

Il s'agit notamment de la réfection de l'accueil. Il s'agit de la mise en place d'une piscine aqualudique ainsi qu'un aménagement de parking, une réhabilitation et une réorganisation de la zone restauration, une plaine de jeux ainsi qu'un espace bien-être.

Et puis à noter que ce camping emploie l'équivalent de 34 emplois à temps plein et que c'est un élément important du loisir et du tourisme dans notre ville, plus particulièrement parce que ce camping est situé dans la ville elle-même. Voilà, pour résumer cette délibération numéro 38.

Mme la MAIRE – Merci. Tristan Riom.

M. RIOM, Adjoint – Oui, alors nous avons bien compris que ces travaux étaient directement liés à la nécessité de labellisation du site. En revanche, nous souhaitons dénoncer l'absurdité totale de ces critères de labellisation qui nous imposent de construire un bassin dans un camping municipal alors qu'il est en face de la piscine du Petit-Port. C'est quand même un peu absurde.

Dans un contexte de sécheresse et de changement climatique, il serait plus opportun que les personnes à l'origine de ces critères se posent sérieusement la question de revoir leur copie et de valoriser autre chose que le gaspillage de ressources naturelles. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Weiss et Mme Blin.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Subvention à l'AURAN dans le cadre d'un projet de renaturation de la ville – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 39, je donne la présidence de séance à Bassem Asseh.

Johanna Rolland quitte la présidence de séance.

M. ASSEH, Adjoint – Merci. Donc la délibération 39 concerne une subvention à l'Agence d'urbanisme de la région nantaise, de l'AURAN. Donc le Conseil municipal le 17 décembre 2021 a voté une convention de partenariat avec l'AURAN afin de développer de nouvelles méthodologies et solutions de renaturation de la ville donc en intégrant une approche spécifique sur les équipements publics communaux. À ce titre... S'il vous plaît. À ce titre, il est proposé de verser 60 000 euros à l'AURAN pour cette année 2023.

Voilà, pour vous donner les détails de cette délibération numéro 39. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Piau et Mme Gouez.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Transactions foncières – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Délibération 40, Monsieur Bolo, mais auparavant je vais demander à moi-même, à Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Cécile Bir, Laurence Brosseau, Élisabeth Lefranc, Catherine Piau, Thomas Quéro et Delphine Bonamy de sortir.

Bassem Asseh quitte la présidence de séance.

Mme NAULIN, Adjointe – Nous attendons le rapporteur de cette délibération.

Johanna Rolland reprend la présidence de séance.

Mme la MAIRE – Merci. Nous allons donc passer à la délibération 40, qui va concerner les transactions foncières. Comme vous le remarquez, je le dis avec beaucoup de rapidité, le temps de laisser le rapporteur arriver. Je donne la parole à Pascale Bolo et je précise que doivent sortir de la salle Bassem Asseh, Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Cécile Bir, Laurence Brosseau, Élisabeth Lefranc, Catherine Piau, Thomas Quéro et Delphine Bonamy.

M. BOLO, Adjoint – Alors nous allons commencer par vous proposer d'acquérir auprès de la SAMOA une emprise foncière destinée à accueillir un groupe scolaire que nous connaissons bien ainsi qu'une unité d'enseignement externalisée de l'ADAPEI. Donc c'est dans le cadre de la ZAC, c'est très classique mais il y a quand même une surface de 6 233 mètres carrés pour 682 560 euros TTC.

Ensuite, nous allons nous transporter place des Lauriers où nous allons acquérir auprès de Nantes métropole habitat une parcelle de terrain non bâtie destinée à accueillir un projet futur dans le cadre du projet du Grand Bellevue. Ça s'appelle Plan B tiers lieu des transitions. C'est tout un programme. Donc nous avons environ 1 946 mètres carrés à acheter.

Ensuite, nous allons aller rue Marie Thérèse Eyquem, et nous allons céder à titre gratuit si vous en êtes d'accord au profit de Nantes Métropole une parcelle de terrain pour un programme de requalification de l'espace public, notamment autour des écoles maternelle et élémentaire des Plantes.

Nous allons ensuite aller non loin du boulevard Pierre de Coubertin pour céder à titre gratuit au profit de Nantes Métropole des parcelles de terrain non bâti. Là encore, il s'agit de permettre à Nantes métropole habitat de conduire des projets de résidentialisation, d'embellissement des espaces extérieurs, et il est plus cohérent que notre bailleur soit propriétaire des terrains qui sont cédés gratuitement parce qu'il les entretient déjà depuis lurette.

Et nous allons aller également rue Georges de la Tour, aux Dervallières : même punition, même motif, toujours une cession à titre gratuit au profit de Nantes métropole habitat pour des aménagements d'espaces autour des logements.

Nous allons aller dans la ZAC du Grand Bellevue et où la Ville de Nantes possède des parcelles de terrains non bâtis affectés à des espaces verts, et il faut désaffecter ces parcelles, la désaffectation a été engagée en février 2023. On constate la désaffectation et on prononce le déclassement du domaine public des parcelles susvisées et on va donner... On va donner non, on va prononcer le déclassement et approuver la vente à Loire océan métropole aménagement des parcelles pour un total d'un peu plus de 16 000 mètres carrés, et pour un prix net vendeur d'un peu plus de 332 000 euros.

Enfin, nous pouvons céder comme nous le faisons régulièrement à titre gratuit à Nantes Métropole au titre de ses compétences diverses des parcelles pour un total, c'est de l'accessoire de voirie, pour un total de 5 851 mètres carrés.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (9 abstentions)

Non participation au vote de Mme Piau.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de deux canalisations souterraines et accessoires dans la parcelle cadastrée KS 699 – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 41, Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Alors là, c'est un classique, là encore : ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude dans une parcelle communale entre le 10 rue de la Dordogne et le 21 boulevard Émile-Romanet, et cette servitude étant de droit, elle est consentie sans indemnité.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

Dispositions diverses à caractère financier – Approbation

Mme la MAIRE – Délibération 42, Pascal Bolo, et je dois juste avant demander à Ghislaine Rodriguez et Marie-Annick Benâtre de sortir.

M. BOLO, Adjoint – Oui, donc lors de ce conseil il n'y avait ni budget ni compte administratif ni décision modificative, mais il y a quand même une délibération portant diverses dispositions à caractère financier.

Donc nous vous proposons le reversement d'une subvention à l'école Alphonse Braud pour son projet slam, des subventions au titre de la politique publique migration intégration à l'ASAMLA, GASPROM, le MRAP, je ne les cite pas tous, la CIMADE, la Ligue des droits de l'homme, une subvention au titre de la politique publique d'accessibilité universelle de 13 000 euros à l'Association des paralysés de France, France handicap 44, en soutien à leurs diverses activités, une augmentation du barème socle du versement des subventions aux crèches associatives, un report de subvention à l'association Petit lieu, c'est une délibération qui était prévue en 2021, et on propose d'en régulariser le paiement en 2023.

Nous avons une modification du lieu d'accueil parents enfants associatif qui entraîne quelques modifications.

Il y a un avenant à la convention de subvention de l'association Habitat et humanisme Les Berlingots avec une approbation des montants 2022 pour un montant de 6 000 euros, une modification de subvention à la crèche À l'abordage, la même chose pour d'autres établissements, notamment La Toupie magique, il y a des petites corrections à faire, subventions aux associations œuvrant pour la transition écologique, il y a quelques subventions en annexe pour des petits montants, les traditionnelles subventions aux organisations syndicales, je n'entre pas dans le détail, des dispositions tarifaires puisqu'il s'agit d'approuver les tarifs 2023 de facturation des matériels perdus, volés ou détériorés dans le cadre des prêts et locations du service fêtes, manifestations et logistique.

Et puis nous avons une situation particulière pour l'association Une Souris verte. Si vous avez des détails, ma voisine de droite se fera un plaisir de vous raconter toute l'histoire puisqu'il s'agit d'une modification très substantielle du mode de gouvernance de ces crèches-là qui sont passées de fait sous contrôle d'une société qui s'appelle Les Petits Chaperons rouges, qui ne regroupe pas comme le pense Guillaume Richard de petites entreprises mais qui sont des groupes tout à fait importants et tout à fait d'envergure nationale et qui remettent sérieusement en cause le caractère non lucratif de la gestion.

Et donc il y a des modifications de conventionnement qui permettent notamment d'assurer une continuité de prise en charge des jeunes enfants et pour que les familles ne soient pas pénalisées dans cette affaire.

Nous remboursons régulièrement l'accès à l'Internet pour l'ADAPEI à Gustave-Roch, nous prenons en charge la Médaille de l'enfance et des familles, nous proposons de verser une première aide facultative pour les OGEC des écoles privées. Je précise à ce sujet que nous avons commencé les discussions avec la direction diocésaine avec Ghislaine Rodriguez et que tout cela se passe dans le meilleur esprit pour la prochaine convention.

Le rapport annuel des recours administratifs préalable obligatoires, dit « RAPO » (on n'est pas dans le LAPI, on est dans le RAPO), formés contre les forfaits post-stationnement où on peut constater que s'il y a un nombre certain de réclamations, seules 35 % font l'objet d'un rejet, 65 % sont acceptées, pour un taux de contestation global en 2022 de 4,4 %. Donc on voit bien que le forfait post-stationnement n'est pas la machine à cash que certains auraient rêvé et qu'en plus, les recours sont effectivement reçus, effectivement analysés, et que la plus grande bienveillance est la règle dans leur traitement.

La participation au FSL de la Ville de Nantes pour 2023, le renouvellement à titre gracieux d'une concession funéraire, des bêtises avaient été faites malheureusement et on essaie de les réparer, et des remises gracieuses et annulation de titres comme nous en avons l'habitude. Voilà, je crois que j'ai fait le tour.

Mme la MAIRE – Merci. Pas de question ou de demande d'intervention ? Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (9 voix contre).

Notre conseil est terminé. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h36

V Vote électronique

Date : **vendredi 31 mars 2023**
 Président :
 Secrétaire :

Séance Ville de Nantes 30/03/23 -
 30/03/2023

2a-Voeu contre la réforme des retraites.

Adoptée

Date du vote : **31/03/2023 - 10h32**
 Votants : **69**
 Voix totales : **69**
 Voix exprimées : **56**
 Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
 Non votés : **0**
 Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	56 Voix	81,2%
Asseh Bassem		1 voix
Azzi Elhadi		1 voix
Bassal Aïcha		1 voix
Bassani Catherine		1 voix
Benâtre Marie-Annick		1 voix
Bertu Mahaut		1 voix
Bir Cécile		1 voix
Blin Nathalie		1 voix
Boisramé Nadège		1 voix
Bolo Pascal		1 voix
Bonamy Delphine		1 voix
Boulé Aurélien		1 voix
Bourdon Émilie		1 voix
Boutin Patrice		1 voix
Brochard François		1 voix
Brosseau Laurence		1 voix
Chateau Olivier		1 voix
Citeau Simon		1 voix
Cocotier Michel		1 voix
Collineau Marlène		1 voix
Coppey Mahel		1 voix
Coussinet Valérie		1 voix
Dantec Ronan		1 voix
Ferreira Virgine		1 voix
Figuls Séverine		1 voix
Fournier Hervé		1 voix
Gouez Aziliz		1 voix
Grenier Vincent		1 voix
Guiné Thibault		1 voix
Guissé Alassane		1 voix
Hakem Abbassia		1 voix
Jouin Christophe		1 voix
Langlois Pauline		1 voix
Le Teuff Florian		1 voix
Lefranc Elisabeth		1 voix
Marais Pierre-Emmanuel		1 voix
Martin Nicolas		1 voix
Naulin Hélène		1 voix
Ouggourni Jamal		1 voix
Pascouau Yves		1 voix
Piau Catherine		1 voix
Prochasson François		1 voix
Quéro Thomas		1 voix
Rebouh Ali		1 voix
Riom Tristan		1 voix
Robert Pascale		1 voix
Rodriguez Ghislaine		1 voix
Rolland Johanna		1 voix
Salaün Gildas		1 voix
Salecroix Robin		1 voix
Seassau Aymeric		1 voix
Sotter Jeanne		1 voix
Taldec Denis		1 voix

Trichet Franckie		1 voix
Vialard Louise		1 voix
Vitoux Marie		1 voix
Ne prend pas part au vote	13 Voix	18,8%
Amrouche Louisa		1 voix
Bainvel Julien		1 voix
Belhamiti Mounir		1 voix
Chombart De Lauwe Foulques		1 voix
El Haïry Sarah		1 voix
Garnier Laurence		1 voix
Guerra Anne-Sophie		1 voix
Huchet Erwan		1 voix
Oppelt Valérie		1 voix
Richard Guillaume		1 voix
Thiriet Richard		1 voix
Van Goethem Sophie		1 voix
Weiss Pauline		1 voix

Les secrétaires de séance,

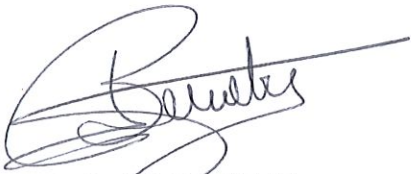
La Maire,



Simon CITEAU



Johanna ROLLAND



Marie-Annick BENÂTRE